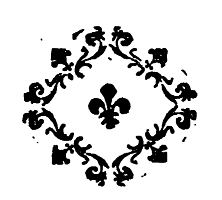


HISTOIRE
DES REVOLUTIONS
ARRIVÉES
DANS LE GOUVERNEMENT
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.

Par M. l'Abbé DE VERTOT, *de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.*

CINQUIEME ÉDITION.

TOME PREMIER.



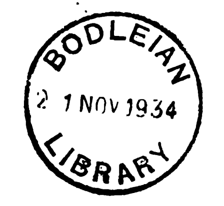
A PARIS.

Chez BABUTY fils, Quai des Augustins, à l'Etoile.

M. DCC. LII.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.

1/c



HISTOIRE
DES REVOLUTIONS
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.

TOME I.



A TRE'S-HAUT

ET TRE'S PUISSANT SEIGNEUR

MONSEIGNEUR

ADRIEN MAURICE

DUC DE NOAILLES,

PAIR DE FRANCE,

GRAND D'ESPAGNE, CHEVALIER de l'Ordre de la Toison d'Or, Capitaine de la premiere Compagnie des Gardes du Corps du Roi, Lieutenant Général de ses Armées, ci devant Commandant en Chef celle de Catalogne, Gouverneur & Capitaine Général des Comtés & Vigueries de Roussillon, Conflent & Cerdaigne, Gouverneur des Villes & Citadelles de Perpignan, Conseiller au Conseil de Régence, & Gouverneur & Capitaine des Chasses de Saint Germain en Laye.

MONSEIGNEUR,

Parmi les Grands Hommes dont il est fait mention

dans l'Histoire que j'ai l'honneur de vous présenter, je crois qu'on en trouvera peu, qui, comme le second Scipion, se soient autant distingués par leur amour pour les Sciences, que par leur valeur & leur capacité dans le métier de la guerre. Personne, *dit Velleius Paterculus*, n'étoit plus capable que Scipion, non seulement de bien juger des Ouvrages de Littérature, mais encore d'en composer d'excellens. Il avoit en tout tems auprès de lui Polybe & Panætius, deux des plus savans & des plus habiles Hommes de leur Siecle. Son loisir même étoit laborieux,

....Scipio tam elegans liberalium studiorum, omnisque doctrinæ & auctor, & admirator fuit, ut Polybium, Panætiumque præcellentes ingenio viro domi militiæque secum habuerit. Neque enim quisquam hoc Scipione elegantiùs intervalla negotiorum otio dispunxit; semperque aut belli,

& on n'a jamais ſu ſi bien remplir, par les agrémens des belles Lettres, le vuide que laiſſent les affaires. Il s'appliquoit continuellement aux fonctions de la Guerre ou de la Paix, & tantôt parmi les Armes, tantôt parmi les Livres, il exerçoit ſon corps par les travaux militaires, ou ſon eſprit par l'Etude.

aut pacis ſervit artibus : inter arma ac ſtudia verſatus, aut corpus periculis, aut animum diſciplinis exercuit. Vell. Paterc. l. 1. Cap. 13.

J'eſpere, MONSEIGNEUR, que le Public n'aura pas beaucoup de peine à faire l'application du portrait d'un Ancien Capitaine à un Moderne : ils ſe reſſemblent trop, & trop peu de gens leur reſſemblent. J'ai

l'honneur d'être avec un profond repect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,
L. DE VERTOT.



DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Des fondemens de la République Romaine ; & des principales causes de sa décadence.

L'AMOUR de la liberté a été le premier objet des Romains dans l'établissement de la République, & la cause ou le prétexte des Révolutions dont nous entreprenons d'écrire l'histoire. Ce fut cet amour de la liberté qui fit proscrire la Royauté, qui diminua l'autorité du Consulat, & qui en suspendit le titre en différentes occasions. Le Peuple même, pour balancer la puissance des Consuls, voulut avoir des Protec-

teurs particuliers tirés de son Corps ; & ces Magistrats *Plébéiens*, sous prétexte de veiller à la conservation de la liberté, s'érigerent insensiblement en Tuteurs des Loix, & en Inspecteurs du Sénat & de la Noblesse.

Ces Inquisiteurs d'Etat tenoient en respect les Consuls mêmes, & les Généraux. On verra, dans la suite de cette histoire, qu'ils les obligeoient souvent, quand ils étoient sortis de Charge, de venir rendre compte devant l'Assemblée du Peuple, de leur administration, & du succès de leurs armes. Ce n'étoit pas assez que de vaincre, l'éclat des plus grandes Victoires ne mettoit point à couvert de leurs recherches le Général qui n'avoit pas assez ménagé la vie de ses Soldats, ou qui, pendant la campagne, les avoit traités avec trop de

hauteur : il falloit qu'il sût allier la dignité du Commandant avec la modestie du Citoyen. Des qualités trop brillantes étoient même suspectes dans un Etat où l'on regardoit l'égalité comme le fondement de la liberté publique. Les Romains prenoient ombrage des vertus qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'admirer ; & ces fiers Républicains ne souffroient point qu'on les servît avec des talens supérieurs, & capables de les assujettir.

Ceux, qui étoient convaincus d'avoir employé d'indignes voies pour parvenir au Commandement, en étoient exclus pour toujours. Les Charges & les emplois, si on en excepte la Censure, n'étoient qu'annuels. Un Consul, en sortant du Consulat, ne conservoit d'autorité que celle que lui donnoit son mérite personnel : & après avoir

commandé en chef les armées de la République, on le voyoit souvent servir, dans les mêmes armées, sous son Successeur. Il ne pouvoit rentrer dans le Consulat qu'après un interstice de dix ans : & on évitoit de laisser cette grande dignité trop long-tems dans la même famille, de peur de rendre insensiblement le Gouvernement héréditaire.

Mais de toutes les précautions que les Romains prirent pour maintenir leur liberté, aucune ne paroît plus digne d'admiration que cet attachement qu'ils conserverent long-tems pour la pauvreté de leurs Ancêtres. Cette pauvreté, qui dans les premiers Habitans de Rome étoit un pur effet de la nécessité, devint une vertu politique sous leurs Successeurs. Les Romains la regarderent comme la gardienne la plus

ſûre de la liberté : ils ſurent même la rendre honorable, afin de l'oppoſer, comme une barriere, au luxe & à l'ambition. Ce détachement des richeſſes à l'égard des particuliers, ſe tourna en maxime de gouvernement. Un Romain mettoit ſa gloire à conſerver ſa pauvreté, en même-tems qu'il expoſoit tous les jours ſa vie pour enrichir le tréſor public. Chacun ſe croyoit aſſez riche des richeſſes de l'Etat, & les Généraux, Plin.
comme les ſimples Soldats, n'attendoient leur ſubſiſtance que de leur petit héritage, qu'ils cultivoient de leurs mains : *Gaudebat tellus vomere laureato.*

Les premiers Romains étoient tous Laboureurs, & les Laboureurs étoient tous Soldats. Leur habillement étoit groſſier, la nourriture ſimple & frugale, le travail aſſidu. Ils élevoient

leurs enfans dans cette vie dure, afin de les rendre plus robustes & plus capables de soutenir les fatigues de la guerre. Mais, sous des habits rustiques, on trouvoit une valeur incomparable, de l'élevation & de la grandeur dans les sentimens. La gloire étoit leur unique passion, & ils la faisoient consister à défendre leur liberté, & à se rendre maîtres de celle de leurs voisins.

Des Ecrivains modernes, qui ne peuvent souffrir de vertus pures dans les Anciens, prétendent qu'on fait un mérite à ces premiers Romains, de leur grossiereté, & qu'ils ne méprisoient les richesses, que parcequ'ils en ignoroient le prix & les agrémens.

Mais pour répondre à cette objection, on n'a qu'à jetter les yeux sur la suite de cette

Histoire, & on verra que dans le cinquieme & le sixieme siécles de la fondation de Rome, dans le tems même que la République étoit maîtresse de toute l'Italie, & d'une partie de la Sicile, de l'Espagne, des Gaules, & même de l'Afrique, on tiroit encore les Généraux de la charrue: *Attilii manus rustico opere attritæ, salutem publicam stabilierunt.* Quelle gloire pour Etat d'avoir des Capitaines capables de lui conquérir de grandes Provinces; & assez désintéressés pour conserver leur intégrité au milieu de leurs conquêtes!

V. M. l. 4. Cic. pro S. Roscio. Pl. l. 18. c. 3.

Je ne parle point des Loix somptuaires, qui étoient en vigueur dans le sixieme siecle, & qui sans distinction pour la naissance, les biens de la fortune, ou les dignités, regloient la dépense de tous les Citoyens,

Macr.

Rien n'a échappé aux sages Législateurs qui établirent de si séveres réglemens. Tout y est fixé, soit pour les vêtemens, soit pour la dépense de la table, le nombre des Convives dans les festins, & jusqu'aux frais des funérailles. Qu'on lise la Loi *Oppia*, on verra qu'elle défend aux Dames Romaines de porter des habits de différentes couleurs; d'avoir dans leur parure des ornemens qui excédassent la valeur d'une demi-once d'Or, & de se faire porter dans un chariot à deux chevaux plus près de Rome, que d'un mille, à moins que ce ne fût pour assister à quelque sacrifice. La Loi *Orchia* régloit le nombre des Convives qu'on pouvoit inviter à un festin; & la Loi *Phannia* ne permettoit pas d'y dépenser plus de cent asses, *centenos æris*; ce qui revenoit

Paul. Man. e leg. sumpt.

noit environ à cinquante sols de notre monnoie. Enfin la Loi *Cornelia* fixoit à une somme encore plus modique, la dépense qu'on pouvoit faire aux funérailles : tous réglemens qui pourront paroître peu dignes de la grandeur & de la puissance, à laquelle les Romains étoient déja parvenus ; mais qui en éloignant le luxe des familles particulieres, faisoient la force & la sûreté de l'Etat.

A la faveur de cette pauvreté volontaire, & d'une vie laborieuse, la République n'élevoit dans son sein que des hommes forts, robustes, pleins de valeur, & qui, n'attendant rien les uns des autres, conservoient dans une indépendance réciproque la liberté de la Patrie. Ce furent ces illustres Laboureurs quis en moins de trois cens ans, assujettirent les peuples les plus belliqueux de l'Italie, défirent

des armées prodigieuses de Gaulois, de Cimbres & de Teutons, & ruinérent la puissance formidable de Carthage.

Mais après la destruction de cette Rivale de Rome, les Romains invincibles au-dehors, succomberent sous le poids de leur propre grandeur.

Lucan. 1. *Ipsa nocet moles.*

L'amour des richesses & le luxe entrerent dans Rome avec les trésors des Provinces conquises : & cette pauvreté & cette tempérance, qui avoient formé tant de grands Capitaines, tomberent dans le mépris.

Ibid. *Fœcunda virorum*
Paupertas fugitur.

Et ce qui est de plus surprenant, c'est, dit Velleius Paterculus, que ce ne fut pas même par degrés, mais tout-à-coup

que se fit un si grand changement, & que les Romains se precipiterent dans le luxe & dans la mollesse: *Sublatâ imperii æmulâ, non gradu, sed præcipiti cursu, à virtute descitum, ad vitia transcursum.* Les voluptés prirent la place de la tempérance; l'oisiveté succéda au travail, & l'intérêt particulier éteignit ce zéle & cette ardeur que leurs Ancêtres avoient fait paroître pour l'intérêt public. V.ll.Pat.

En effet, il semble que ce soit une autre Nation qui va paroître sur la scène; une corruption générale se répandit bientôt dans tous les Ordres de l'Etat. La Justice se vendoit publiquement dans les Tribunaux; on consignoit sur la place pour acheter les suffrages du Peuple; & les Consuls, après avoir acquis cette grande dignité par leurs brigues, ou à prix d'ar-

gent, n'alloient plus à la guerre que pour s'enrichir des dépouilles des Nations, & souvent pour ravager eux-mêmes les Provinces qu'ils eussent dû conserver & défendre.

De-là vinrent les richesses immenses de quelques Généraux. Qui pourroit croire qu'un Citoyen Romain, que Crassus ait eu plus de sept mille talens de bien? Je ne parle point des trésors que Lucullus rapporta de l'Asie, & Jules César des Gaules. Le premier à son retour fit bâtir des Palais & y vêcut avec une magnificence & une délicatesse que les anciens Rois de Perse auroient eu bien de la peine à imiter; & César plus ambitieux, outre un grand nombre d'Officiers & de Soldats qu'il enrichit par des libéralités intéressées, se servit encore de l'argent des Gaulois pour

corrompre les premiers de Rome, & acheter la liberté de sa Patrie.

Il falloit que les Provinces fournissent à ces dépenses immenses. Les Généraux, sous prétexte de faire subsister leurs Troupes, s'emparoient des revenus de la République : & l'Etat s'affoiblissoit à proportion que les particuliers devenoient puissans.

Outre les tributs ordinaires, les Commandans exigeoient tous les jours de nouvelles sommes, ou à titre de présens, à leur entrée dans la Province, ou par forme d'emprunt. Souvent même on ne cherchoit plus de prétextes. C'étoit assez pour piller le Peuple, & pour établir de nouveaux impôts, que de leur donner de nouveaux noms, *Cujus modo rei nomen reperiri* Cæs. de bel. civil. L. 3.

point d'enfans, & de remplir l'Italie & les Provinces de ses
Tac. An. 13. usures : *Quâ sapientiâ, quibus Philosophorum præceptis, intra quadriennium regiæ amicitiæ, ter millies sestercium paravisset? Romæ testamenta & orbos, velut indagine ejus capi, Italiam & Provincias immenso fænore hauriri.*

Tout l'argent de l'Etat étoit entre les mains de quelques Grands, des Publicains, & de certains Affranchis plus riches que leurs Patrons. Persone n'ignore que ce magnifique Am-
Dion Cass. 19. phithéâtre qui portoit le nom de Pompée, & qui pouvoit contenir jusqu'à quarante mille personnes, avoit été bâti des deniers de Démétrius son Affranchi.
Senec. de tranq. anim. 8. *Quem non puduit*, dit Seneque *locupletiorem esse Pompeio.*

Pallas autre Affranchi, & aussi riche que Séneque, pour avoir refusé

refusé une gratification de l'Empereur Claude son Maître, en fut loué solemnellement en plein Sénat & comparé à ces anciens Romains dont nous venons de parler, si célebres par leur desintéressement. On voulut même conserver la mémoire de son refus par une Inscription que la flatterie dicta. *On trouve*, dit Pline, *sur le chemin de Tibur un Monument où on lit ces mots: le Sénat a décerné à Pallas les ornemens de la Préture, & cent cinquante mille grands sesterces. Mais il a refusé l'argent, & s'est contenté des honneurs & des distinctions attachées à cette dignité.* Et fixum est ære publico Senatusconsultum, quo libertinus sestertiûm ter millies possessor, antiquæ parcimoniæ laudibus cumulabatur.

3750000.

Tac. A l. 12.

Quelle modération pour un Affranchi, qui riche de plus de

Pl. l. 7 29. l. 8. ep

ſept millions d'or, vouloit bien ſe contenter des ornemens de la Préture! Mais quelle honte pour Rome de voir cet Affranchi, à peine échappé des chaînes de la ſervitude, paroître, dit Pline, avec les faiſceaux, lui qui autrefois étoit ſorti de ſon Village les pieds nuds & blanchis de la craie dont on marquoit les Eſclaves: *Undé cretatis pedibus adveniſſet!*

Pl. l. 35. penult. Je ferois un Livre au lieu d'une Préface, ſi j'entrois dans le détail du luxe des Romains, & ſi j'entreprenois de repréſenter la magnificence de leurs bâtimens, la richeſſe de leurs habits, les pierreries dont ils ſe paroient, ce nombre prodigieux d'Eſclaves, d'Affranchis, & de Cliens dont ils étoient environnés en tout temps, & ſurtout la dépenſe & la profuſion de leurs tables

Dans le tems même de la République, ils n'étoient point contens, dit Pacatus, si au milieu de l'hyver les roses ne nageoient sur le vin de Falerne qu'on leur présentoit; & si dans l'Eté on ne l'avoit fait rafraîchir dans des vases d'or. Ils n'estimoient les festins que par le prix des mets qu'on y servoit. Il falloit au travers des périls de la mer leur aller chercher les oiseaux du Phase; & pour comble de corruption, on commença après la conquête de l'Asie à introduire dans ces festins des Chanteuses & des Baladines. Pane Th. Aug.

Les jeunes gens en faisoient l'objet de leurs ridicules affections. Ils se frisoient comme elles, ils affectoient même d'imiter le son de leur voix, & leur démarche lascive; ils ne surpassoient ces femmes perdues que

par leur mollesse & leur lâcheté.
Sen. Rhet. Controv. 1. *Capillum frangere, & ad muliebres blanditias vocem extenuâre, mollitie corporis certare cum fæminis, & immundissimis se excolere munditiis, nostrorum adolescentium specimen est.*

Aussi Jules César qui connoissoit la fausse délicatesse de cette jeunesse efféminée, ordonna à ses Soldats dans la bataille de Pharsale, au lieu de lancer de loin les javelots, de les porter droit au visage : *Miles, faciem feri.* Et il arri-
l. l. 4. c. 2. va, comme ce grand homme l'avoit prévû, que ces jeunes gens idolâtres de leur beauté, se tournerent en fuite, de peur de s'exposer à être défigurés par des blessures & des cicatrices.

Quelle ressource pour la liberté ! ou pour mieux dire, quel augure d'une servitude

prochaine ! Il n'en falloit point d'autre que de voir un Etat où la valeur étoit moins considerée que le luxe ; où le pauvre Officier languissoit dans les honneurs obscurs d'une Légion, pendant que les Grands tâchoient de couvrir leur lâcheté, & d'éblouir le public par la magnificence de leur train, & par l'éclat de leur dépense.

Sævior armis
Luxuria incubuit victumque ulciscitur orbem. Lucan.

Un luxe aussi général eut bientôt consumé les biens des particuliers. Pour fournir à une dépense si excessive, après avoir vendu ses maisons & ses terres, on vendit par d'indigne adoptions & par des alliances honteuses le sang illustre de ses Ancêtres : &

quand on n'eut plus rien à vendre, on trafiqua de sa liberté. Le Magistrat comme le simple Citoyen, l'Officier & le Soldat porterent leur servitude où ils crurent trouver leur intérêt. Les Légions de la République devinrent les Légions des Grands & des Chefs de parti: & pour attacher le Soldat à leur fortune, ils dissimuloient ses brigandages, & négligeoient la discipline militaire, à laquelle leurs Ancêtres devoient leurs conquêtes, & la gloire de la République.

Le luxe & la mollesse étoient passés de la Ville jusques dans le Camp. On voyoit une foule de Valets & d'Esclaves, avec tout l'attirail de la volupté, suivre l'armée comme une autre armée. César après avoir forcé le camp de Pompée dans

les plaines de Pharsale, y trouva les tables dressées comme pour des festins. Les buffets, dit-il, plioient sous le poids des vases d'or & d'argent; les tentes étoient accommodées de gazons verds; & quelques-unes, comme celle de Lentulus pour conserver le frais, étoient ombragées de rameaux & de lierre. En un mot, il vit du côté qu'il força, le luxe & la débauche; & dans l'endroit où on se battoit encore, le meurtre & le carnage: *Alibi prælia & vulnera, alibi propinæ, simul cruor & strues corporum, juxta scorta & scortis simile.*

De civ. 5.

Tacit.

Après cela, faut-il s'étonner si des hommes qui recherchoient les voluptés, au milieu même des périls, & qui ne s'exposoient aux périls que pour pouvoir fournir à leurs plaisirs, aient vû

ensevelir leur liberté dans les champs de Pharsale ? Au lieu que tant que cette liberté si précieuse aux premiers Romains, avoit été sous la garde de la pauvreté & de la tempérance, l'amour de la Patrie, la valeur, le courage, & toutes les vertus civiles & militaires, en avoient été inséparables.

Utinam remeare liceret
Claud. de bel. Ci. Advertere fines & mœnia pauperis Anci.



HISTOIRE



HISTOIRE DES RÉVOLUTIONS ARRIVÉES DANS LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ROMAINE.

LIVRE PREMIER.

Romulus Fondateur, & premier Roi de Rome, est en même tems le chef de la Religion, & établit différentes Loix avec le consentement de ses Sujets. Il fait faire le dénombrement de tous les Citoyens qu'il partage en trois Tribus. Chaque Tribu est ensuite divisée en dix Curies ou Compagnies. Etablissement du Sénat

& de l'Ordre des Chevaliers. Ce que c'étoient que les Plébeyens. Les Sabins, après une guerre fort animée, font une alliance très étroite avec les Romains, & vivent sous les mêmes Loix. Mort de Romulus. Numa lui succede. Il se sert de la Religion pour adoucir les mœurs farouches des Habitans de la Ville de Rome. Combat des Horaces & des Curiaces sous Tullus Hostilius. Albe ruinée. Ses Habitans transferés à Rome. Ancus Marcius établit des cérémonies qui devoient précéder les déclarations de guerre. Il défait les Latins, & réunit leur territoire à celui de Rome. Tarquin l'ancien est élû Roi par les suffrages des principaux d'entre le peuple qu'il avoit gagnés. Il met au nombre des Sénateurs cent de ses créatures. Institution du Cens *sous Servius Tullius. Ce Prince est assassiné par Tarquin le Su-*

perbe qui s'empare de la Royauté sans le consentement du peuple ni du Sénat. Son ambition & sa cruauté excitent un mécontentement général que l'impudicité de Sextus Tarquin son fils, & la mort de Lucrece font éclater. Révolte générale. Les Tarquins sont chassés, & la Royauté est proscrite. L'Etat Républicain succede au Monarchique. On élit deux Magistrats annuels, à qui on donne le nom de Consuls. *La division qui survient bientôt après entre le Peuple & le Senat, oblige de créer une nouvelle Magistrature superieure au Consulat, je veux dire la* Dictature. *Les brouilleries cessent pour quelque tems ; mais ensuite elles se renouvellent, & vont si loin que la plus grande partie du Peuple abandonne la Ville, & se retire sur le Mont sacré. Pour le faire rentrer dans Rome, il fallut lui ac-*

corder l'abolition de toutes les dettes, & consentir à la creation des Tribuns du Peuple.

I. Année de Rome environ la 3201. du Monde, environ la quatrieme de la sixieme Olimpiade, & la 713 avant la naissance de Notre S. J. C.

UN Prince d'une naissance incertaine, nourri par une femmme prostituée, élevé par des bergers, & depuis devenu chef de brigands, jetta les premiers fondemens de la Capitale du monde. Il la consacra au Dieu de la guerre dont il vouloit qu'on le crût sorti, & il admit pour Habitans, des gens de toutes conditions, & venus de différens endroits, Grecs, Latins, Albains & Toscans, la plûpart Pâtres & Bandits, mais tous d'une valeur déterminée. Un asyle qu'il ouvrit en faveur des esclaves & des fugitifs, y en attira un grand nombre, qu'il augmenta depuis des prisonniers de guerre, & il sçut de ses ennemis en faire ses premiers Citoyens.

Tit. Liv. l. 1. D. 1. c. 8.

Rome, dans son origine, étoit moins une Ville qu'un camp de soldats, rempli de cabanes & entouré de foibles murailles, sans Loix civiles, sans Magistrats, & qui servoit seulement d'asyle à des

Avanturiers, la plûpart ſans femmes & ſans enfans, que l'impunité ou le deſir de faire du butin avoit réunis. Ce fut d'une retraite de voleurs que ſortirent les Conquérans de l'Univers.

A peine cette Ville naiſſante fut-elle élevée au-deſſus de ſes fondemens, que ſes premiers habitans ſe preſſerent de donner quelque forme au Gouvernement. Leur principal objet fut de concilier la liberté avec l'Empire, & pour y parvenir, ils établirent une eſpece de Monarchie mixte, & partagerent la ſouveraine puiſſance entre le Chef ou le Prince de la Nation, un Sénat qui lui devoit ſervir de Conſeil, & l'Aſſemblée du Peuple. Romulus le Fondateur de Rome en fut élu pour le premier Roi; il fut reconnu en même-tems pour le Chef de la Religion, le ſouverain Magiſtrat de la Ville, & le Général né de l'Etat. Il prit, outre un grand nombre de Gardes, douze Licteurs, eſpece d'Huiſſiers qui l'accompagnoient, quand il paroiſſoit en public. Chaque Licteur étoit armé d'une hache d'armes, envi-

Dionyſii Halicarnaſ. l. 2. p. 81.

Tit. Liv. c. 8.

D. H. l. 2. Plut. in Rom.

ronnée de faiſceaux de verges, pour déſigner le droit de glaive, ſymbole de la ſouveraineté. Mais ſous cet appareil de la Royauté, ſon pouvoir ne laiſſoit pas d'être reſſerré dans des bornes fort étroites ; & il n'avoit gueres d'autre autorité que celle de convoquer le Sénat & les Aſſemblées du Peuple ; d'y propoſer les affaires ; de marcher à la tête de l'armée quand la guerre avoit été réſolue par un Décret public, & d'ordonner de l'emploi des Finances qui étoient ſous la garde de deux Tréſoriers qu'on appella depuis *Queſteurs*.

Les premiers ſoins du nouveau Prince furent d'établir différentes Loix par rapport à la Religion & au Gouvernement civil ; toutes également néceſſaires pour entretenir la ſociété entre les hommes, mais qui ne furent cependant publiées qu'avec le conſentement de tout le Peuple Romain. On ne ſait pas bien quelle étoit la forme du culte de ces temps ſi éloignés. On voit ſeulement par l'Hiſtoire, que la Religion des premiers Romains avoit beaucoup de rapport avec

leur origine. Ils célébroient la fête de la Déesse *Palès*, une des Divinités tutelaires des Bergers. Pan Dieu des Forêts avoit aussi ses autels ; il étoit réveré dans les Fêtes Lupercales ou des Louves : on lui sacrifioit un chien. Plutarque nous parle d'un Dieu *Consus* qui présidoit aux Conseils ; il n'avoit pour temple qu'une grotte pratiquée sous terre. On a donné depuis un air de mystere à ce qui n'étoit peut-être alors qu'un pur effet du hazard ou de la nécessité ; & on nous a débité que ce temple n'avoit été ménagé sous terre, que pour apprendre aux hommes que les délibérations des conseils devoient être secrettes. Plut. in Ro

Mais la principale Religion de ces temps grossiers consistoit dans les Augures & dans les Aruspices, c'est-à-dire dans les pronostics qu'on tiroit du vol des oiseaux, ou des entrailles des bêtes. Les Prêtres & les Sacrificateurs faisoient croire au peuple qu'ils y lisoient distinctement les destinées des hommes. Cette pieuse fraude, qui ne devoit son établissement qu'à

l'ignorance de ces premiers ſiecles, devint depuis un des myſteres du Gouvernement, comme nous aurons lieu de le faire obſerver dans la ſuite : & on prétend que Romulus même voulut être le premier augure de Rome, de peur qu'un autre, à la faveur de ces ſuperſtitions, ne s'emparât de la confiance de la multitude. Il défendit par une Loi expreſſe, qu'on ne fît aucune élection, ſoit pour la dignité Royale, le Sacerdoce ou les Magiſtratures publiques, & qu'on n'entreprît même aucune guerre, qu'on n'eût pris auparavant les auſpices. Ce fut par le même eſprit de religion & par une ſage politique, qu'il interdit tout culte des Divinités étrangéres, comme capable d'introduire de la diviſion entre ſes nouveaux Sujets. Le Sacerdoce par la même Loi devoit être à vie ; les Prêtres ne pouvoient être élus avant l'âge de cinquante ans. Romulus leur défendit de mêler des fables aux myſtéres de la Religion, & d'y répandre un faux merveilleux ſous prétexte de les rendre plus vénérables au peuple. Ils devoient être inſtruits des

er. l. 3. g:bus. em l. 3. natura rum.

H. l. 2.

Loix & des Coutumes du Pays, & ils étoient obligés d'écrire les principaux évenemens qui arrivoient dans l'État ; ainſi ils en furent les premiers Hiſtoriens & les premiers Juriſconſultes.

Il nous reſte dans l'Hiſtoire quelques fragmens des Loix civiles qu'établit Romulus. La premiere regarde les femmes mariées ; elle leur défend de ſe ſéparer de leurs maris ſous quelque prétexte que ce ſoit, en même-tems qu'elle permet aux hommes de les répudier, & même de les faire mourir en y appellant leurs parens, ſi elles ſont convaincues d'adultere, de poiſon, d'avoir fait fabriquer de fauſſes clefs, ou ſeulement d'avoir bu du vin. Romulus crut devoir établir une Loi ſi ſévere pour prévenir l'adultere, qu'il regarda comme une ſeconde ivreſſe, & comme le premier effet de cette dangereuſe liqueur. Mais rien n'approche de la dureté des Loix qu'il établit à l'égard des enfans. Il donna à leurs peres un empire abſolu ſur leurs biens & ſur leurs vies ; ils pouvoient de leur autorité privée les enfermer, & même les

Gellius, c. 25.

D. H. Plut. Inſtit. l. 1.

vendre pour esclaves jusqu'à trois fois, quelque âge qu'ils eussent, & à quelque dignité qu'ils fussent parvenus. Un pere étoit le premier Magistrat de ses enfans. On pouvoit se défaire de ceux qui étoient nés avec des difformités monstrueuses ; mais le pere étoit obligé avant que de les exposer, de prendre l'avis de cinq de ses plus proches voisins ; la Loi lui laissoit plus de liberté à l'égard de ses filles, pourvu que ce ne fût pas l'aînée, & s'il violoit ces reglemens, la moitié de son bien étoit confisqué au
D. H. l. 2. profit du trésor public. Romulus qui n'ignoroit pas que la puissance d'un Etat consiste moins dans son étendue, que dans le nombre de ses habitans, défendit par la même Loi de tuer un ennemi qui se rendroit, ou même de le vendre. Il ne fit la guerre que pour conquérir des hommes, sûr de ne pas manquer de terre quand il auroit des troupes suffisantes pour s'en emparer.

Ce fut pour reconnoître ses forces, qu'il fit faire un dénombrement de tous les Citoyens de Rome. Il ne s'y trouva que trois mille hommes de pied, & environ trois cens cava-

liers. Romulus les divisa tous en trois Tribus égales, & il assigna à chacune un quartier de la Ville pour habiter. Chaque Tribu fut ensuite subdivisée en dix Curies ou Compagnies de cent hommes, qui avoient chacune un Centurion pour les commander. Un Prêtre, sous le nom de Curion, étoit chargé du soin des sacrifices; & deux des principaux habitans, appellés *Duumvirs*, rendoient la justice à tous les particuliers.

Romulus, occupé d'un aussi grand dessein que celui de fonder un Etat, songea à assurer la subsistance de ce nouveau peuple. Rome, bâtie sur un fond étranger, & qui dépendoit originairement de la ville d'Albe, n'avoit qu'un territoire fort borné: on prétend qu'il ne comprenoit au plus que cinq ou six milles d'étendue. Cependant le Prince en fit trois parts, quoiqu'inégales. La premiere fut consacrée au culte des Dieux; on en réserva une autre pour le Domaine du Roi & les besoins de l'Etat, la plus considérable partie fut divisée en trente portions par rapport aux trente Curies, chaque particulier n'en

V. Strab. l. 5.

D. H. l

eut pas plus de deux arpens pour sa subsistance.

Ibid. L'établissement du Sénat succéda à ce partage. Romulus le composa de cent des principaux Citoyens : on en augmenta le nombre depuis., comme nous le dirons dans la suite. Le Roi nomma le premier Sénateur, & il ordonna qu'en son absence il auroit le Gouvernement de la Ville; chaque Tribu en élut trois, & les trente Curies en fournirent chacune trois autres ; ce qui composa le nombre de cent Sénateurs, qui devoient tenir lieu en même temps de Ministres pour le Roi, & de Protecteurs à l'égard du peuple : fonctions aussi nobles que délicates à bien remplir.

Les affaires les plus importantes devoient être portées au Sénat. Le Prince comme le Chef, y présidoit à la vérité : mais cependant tout s'y décidoit à la pluralité des voix, & il n'y avoit que son suffrage comme
.l.1 c.8. un Sénateur particulier. Rome, après son Roi, ne voyoit rien de si grand & de si respectable que ces Sénateurs. On les nomma *Peres*, & leurs

descendans *Patriciens* : origine de la premiere Noblesse parmi les Romains. On donna aux Sénateurs ce nom de *Peres* par rapport à leur âge, ou à cause des soins qu'ils prenoient de leurs Concitoyens. » Ceux qui » composoient anciennement le Con» seil de la République, dit Salluste, » avoient le corps affoibli par les an» nées, mais leur esprit étoit forti» fié par la sagesse & par l'expérien» ce. » Les Dignités civiles & militaires, même celles du Sacerdoce, appartenoient aux Patriciens, à l'exclusion des Plébeïens. Le Peuple obéissoit à des Magistrats particuliers qui lui rendoient justice ; mais ces Magistrats recevoient les ordres du Sénat, qui étoit regardé comme la Loi suprême & vivante de l'Etat, le Gardien & le Défenseur de la liberté.

Conjurat. de Catilin.

Les Romains, après l'établissement du Sénat, tirerent de nouveau de chaque Curie dix hommes de cheval ; on les nomma *Celeres*, soit du nom de leur Chef appellé Celer, ou par rapport à leur vîtesse, & parcequ'ils sembloient voler, pour exécuter les ordres qu'on leur don-

D.H l. 2

noit. Romulus en composa sa gar-de ; ils combattoient également à pied & à cheval, dit Denis d'Halicarnasse, selon les occasions & la disposition du terrein où ils se trouvoient : ce qui revient assez à cette espece de Milice que nous appellons *Dragons*. L'Etat leur fournissoit un cheval, d'où ils furent appellés Chevaliers, & ils étoient distingués par un anneau d'or. Mais dans la suite quand leur nombre fut augmenté cette fonction militaire fut changée en un simple titre d'honneur, & ces Chevaliers ne furent pas plus attachés à la guerre que les autres Citoyens. On les vit au contraire se charger, sous le nom de *Publicains* de recueillir les tributs, & tenir ferme les revenus de la République espéce de corps qui, quoique Plébeien, ne laissoit pas de former comme un ordre séparé entre les Patriciens & le Peuple.

De tous les Peuples du monde, le plus fier dès son origine, & le plus jaloux de sa liberté, a été le Peuple Romain. Ce dernier ordre, quoique formé pour la plûpart de Pâtres & d'Esclaves, voulut avoir part dans l

Gouvernement comme le premier. C'étoit lui qui autorisoit les Loix qui avoient été dirigées par le Roi & le Sénat ; & il donnoit lui-même dans ses assemblées, les ordres qu'il vouloit exécuter. Tout ce qui concernoit la guerre & la paix, la création des Magistrats, l'élection même du Souverain, dépendoit de ses suffrages. Le Sénat s'étoit seulement réservé le pouvoir d'approuver ou de rejetter ses projets, qui, sans ce tempéramment & le concours de ses lumieres, eussent été souvent trop précipités & trop tumultueux. D. H. I. 2.

Telle étoit la constitution fondamentale de cet Etat qui n'étoit ni purement Monarchique, ni aussi entierement Républicain. Le Roi, le Sénat & le Peuple étoient, pour ainsi dire, dans une dépendance réciproque ; & il résultoit de cette mutuelle dépendance un équilibre d'autorité qui modéroit celle du Prince, & qui assuroit en même-temps le pouvoir du Sénat & la liberté du Peuple.

Romulus, pour prévenir les divisions que la jalousie, si naturelle aux hommes, pouvoit faire naître entre

les Citoyens d'une même Républi que, dont les uns venoient d'être élevés au rang de Sénateurs & les autres étoient reſtés dans l'ordre du Peuple, tâcha de les attacher les uns aux autres par des liaiſons & des bienfaits réciproques. Il fut permis
D. H. l. 2. à ces Plébeïens de ſe choiſir dans le Corps du Sénat, des *Patrons* qui étoient obligés de les aſſiſter de leurs conſeils & de leur crédit; & chaque particulier ſous le nom de *Client* s'attachoit de ſon côté aux intérêts de ſon Patron. Si ce Sénateur n'étoit pas riche, ſes Clients contribuoient à la dot de ſes filles, au paiement de ſes dettes ou de ſa rançon, en cas qu'il eût été fait priſonnier de guerre; & ils n'euſſent oſé lui refuſer leurs ſuffrages s'il briguoit quelque Magiſtrature. Il étoit également défendu au Patron, & au Client, de ſe préſenter en juſtice pour ſervir de témoin l'un contre l'autre. Ces offices réciproques & ces obligations mutuelles furent eſtimés ſi ſaints, que ceux qui les violoient, paſſoient pour infâmes, & il étoit même permis de les tuer comme des ſacriléges.

Un tempéramment ſi ſage dans le Gouvernement,

Gouvernement, attiroit de tous côtés de nouveaux Citoyens dans Rome; Romulus en faisoit autant de soldats, & déja cet Etat commençoit à se rendre redoutable à ses voisins. Il ne manquoit aux Romains que des femmes pour en assurer la durée; Romulus envoya des Députés pour en demander aux Sabins & aux Nations voisines, & pour leur proposer de faire une étroite alliance avec Rome. Les Sabins occupoient cette contrée de l'Italie qui est située entre le Tibre, le Teveron & les Appennins. Ils habitoient de petites Villes & différentes Bourgades, dont les unes étoient gouvernées par des Princes, & d'autres par de simples Magistrats, & en forme de République. Mais quoique leur Gouvernement particulier fût différent, ils s'étoient unis par une espece de ligue & de communauté qui ne formoit qu'un seul Etat de tous les Peuples de cette Nation. Ces Peuples étoient les plus belliqueux de l'Italie, & les plus voisins de Rome. Comme le nouvel établissement de Romulus leur étoit devenu suspect, ils rejetterent la proposition des Romains: quelques-uns

ajouterent la raillerie au refus, & ils demanderent à ces Envoyés, pourquoi leur Prince n'ouvroit pas un asyle en faveur des femmes fugitives, & des esclaves de ce sexe, comme il avoit fait pour les hommes; que ce feroit le moyen de former des mariages, où de part & d'autre on n'auroit rien à se reprocher.

Tit. Liv. l. 1 c. 9.

Romulus n'apprit qu'avec un vif ressentiment une réponse si piquante; il résolut de s'en venger, & d'enlever les filles de ses voisins. Il communiqua son dessein aux Principaux du Sénat; & comme la plûpart avoient été élevés dans le brigandage, & dans la maxime d'emporter tout par la force, ils ne donnerent que des louanges à un projet proportionné à leur audace. Il ne fut question que de choisir les moyens les plus propres pour le faire réussir; Romulus n'en trouva point de meilleur que de célébrer à Rome des jeux solemnels en l'honneur de Neptune Chevalier. La Religion entroit toujours dans ces Fêtes, qui étoient précédées par des sacrifices, & qui se terminoient par des combats de Lutteurs, & par différentes sortes de

D. H. l. 2.

courses à pied & à cheval.

Les Sabins les plus voisins de Rome ne manquerent pas d'y accourir au jour destiné à cette solemnité, comme Romulus l'avoit bien prévû. On y vit aussi un grand nombre de Ceniniens, de Crustuminiens & d'Antemnates avec leurs femmes & leurs enfans. Les uns & les autres furent reçus par les Romains avec de grandes démonstrations de joie; chaque Citoyen se chargea de son hôte; & après les avoir bien régalés, on les conduisit, & on les plaça commodément dans l'endroit où se faisoient les jeux. Mais pendant que ces étrangers, étoient attachés à voir le spectacle, les Romains par ordre de Romulus se jetterent l'épée à la main dans cette assemblée; ils enleverent toutes les filles, & mirent hors de Rome les peres & meres qui réclamoient en vain l'hospitalité violée. Leurs filles répandirent d'abord beaucoup de larmes, elles souffrirent ensuite qu'on les consolât; le tems à la fin adoucit l'aversion qu'elles avoient pour leurs ravisseurs, dont elles firent depuis des époux légitimes. Cependant, l'enlevement de

ces filles causa une guerre qui dura plusieurs années. Les Céniniens furent les premiers qui firent éclater leur ressentiment. Ils entrerent en armes sur les terres des Romains. Romulus marcha aussi-tôt contre eux, les défit, tua leur Roi, ou leur Chef appellé Acron, prit leur Ville, & en emmena tous les habitans qu'il obligea de le suivre à Rome, où il leur donna les mêmes droits & les mêmes privileges qu'aux autres Citoyens. Ce Prince rentra dans Rome, chargé des armes & des dépouilles de son ennemi dont il s'étoit fait un espece de trophée, & il les consacra à Jupiter *Feretrien* comme un monument de sa victoire, origine de la cérémonie du triomphe chez les Romains. Les Antemnates & les Crustuminiens n'eurent pas un sort plus favorable que les Céniniens. Ils furent vaincus ; Antemnes & Crustumenie furent prises. Romulus ne les voulut point détruire ; mais comme le Païs étoit gras & abon-
L'an 4. de Rome. dant, il y établit deux colonies qui lui servoient de ce côté-là comme de gardes avancées contre les incursions de ses autres ennemis. Tatius

Roi des Cures dans le Païs de Sabins, prit à la vérité les armes le dernier; mais il n'en fut pas moins redoutable: il surprit par trahison la Ville de Rome, & pénétra jusques dans la place. Il y eut un combat sanglant & très opiniâtre, sans qu'on en pût prévoir le succès, lorsque ces Sabines qui étoient devenues femmes des Romains, & dont la plûpart en avoient déja eu des enfans, se jetterent au milieu des combattans, & par leurs prieres & leurs larmes suspendirent l'animosité réciproque. On en vint à un accommodement; les deux Peuples firent la paix, & pour s'unir encore plus étroitement, la plûpart de ces Sabins qui ne vivoient qu'à la campagne, ou dans des Bourgades & de petites Villes, vinrent s'établir à Rome. Ainsi ceux qui le matin avoient conjuré la perte de cette Ville, en devinrent avant la fin du jour les Citoyens & les défenseurs. Il est vrai qu'il en coûta d'abord à Romulus une partie de sa souveraineté: il fut obligé d'y associer Tatius le Roi des Sabins, & cent des plus nobles de cette Nation, furent admis en même-tems dans le Sé-

An. 7. de Rome, 747. avant Jesus-Christ.

nat. Mais Tatius ayant été tué depuis par des ennemis particuliers, on ne lui donna point de successeur ; Romulus rentra dans tous ses droits, & réunit en sa personne toute l'autorité Royale.

Les Sénateurs Sabins, & tous ceux qui les avoient suivis, devinrent insensiblement Romains ; Rome commença à être regardée comme la plus puissante Ville de l'Italie ; on y comptoit avant la fin du regne de Romulus jusqu'à quarante-sept mille habitans tous soldats, tous animés du même esprit, & qui n'avoient pour objet que de conserver leur liberté, & de se rendre maîtres de celle de leurs voisins. Mais cette humeur féroce & entreprenante, les rendoit moins dociles pour les ordres du Prince ; d'un autre côté l'autorité souveraine, qui ne cherche souvent qu'à s'étendre, devint suspecte & odieuse dans le Fondateur même de l'Etat.

Romulus victorieux de cette partie des Sabins, voulut régner trop impérieusement sur ses Sujets & sur un Peuple nouveau qui vouloit bien lui obéir, mais qui prétendoit qu'il dépendît lui-même des Loix dont il

étoit convenu dans l'établissement de l'Etat. Ce Prince au contraire rappelloit à lui seul toute l'autorité qu'il eût dû partager avec le Sénat & l'Assemblée du Peuple. Il fit la guerre à ceux de Comerin, de Fidene, & à ceux de Veïe, petites Villes comprises entre les cinquante-trois Peuples, que Pline dit qui habitoient l'ancien *Latium*, mais qui étoient si peu considérables qu'à peine avoient-ils un nom dans le tems même qu'ils subsistoient, si on en excepte Veïe Ville célebre de la Toscane. Romulus vainquit ces Peuples les uns après les autres, prit leurs Villes, dont il ruina quelques-unes, s'empara d'une partie du territoire des autres, dont il disposa depuis de sa seule autorité. Le Sénat en fut offensé, & il souffroit impatiemment que le Gouvernement se tournât en pure Monarchie. Il se défit d'un Prince qui devenoit trop absolu. Romulus âgé de cinquante-cinq ans, & après trente-sept de regne, disparut, sans qu'on ait pû découvrir de quelle maniere on l'avoit fait périr. Le Sénat, qui ne vouloit pas qu'on crût qu'il y eût contribué, lui dressa des Autels après sa mort,

Plin. l. 3. c. 5.

Virg. Eneid. l. 6.

An. 37. de Rome.

& il fit un Dieu de celui qu'il n'avoit pû souffrir pour Souverain.

An. 38. de Rome. L'autorité royale, par la mort de Romulus, se trouva confondue dans celle du Sénat. Les Sénateurs convinrent de la partager, & chacun sous le nom d'entre-Roi gouvernoit à son tour pendant cinq jours, & jouissoit de tous les honneurs de la souveraineté. Cette nouvelle forme de Gouvernement dura un an entier, & le Sénat ne songeoit point à se donner un nouveau Souverain. Mais le Peuple qui s'apperçut que cet interregne ne servoit qu'à multipli ses Maîtres, demanda hautement qu'on y mît fin : il fallut que le Sénat relâchât à la fin une autorité qui lui échappoit. Il fit proposer au Peuple, s'il vouloit qu'on procédât à l'élection du nouveau Roi, ou qu'on choisît seulement des Magistrats annuels qui gouvernassent l'Etat. Le Peuple par estime & par déférence pour le Sénat, lui remit le choix de ces deux sortes de Gouvernemens. Plusieurs Sénateurs qui goûtoient le plaisir de ne voir dans Rome aucune dignité au-dessus de la leur, inclinoient pour l'Etat Républicain ; mais les

T. Liv. l. 1. dec. 1.

Plut. in Numa Pomp.

les principaux de ce Corps qui aspiroient secrettement à la Couronne, firent décider à la pluralité des voix, qu'on ne changeroit rien dans la forme du Gouvernement. Il fut résolu qu'on procéderoit à l'élection d'un Roi; & le Sénateur qui fit le dernier, durant cet interregne, la fonction *d'entre-Roi*, adressant la parole au peuple en pleine assemblée, lui dit : » Elisez un Roi, Romains, le Sénat » y consent; & si vous faites choix » d'un Prince digne de succéder à Ro» mulus, le Sénat le confirmera dans » cette suprême dignité «. On tint pour cette importante élection une assemblée générale du peuple Romain. Nous croyons qu'il ne sera pas inutile de remarquer ici qu'on comprenoit sous ce nom *d'Assemblée du Peuple*, non-seulement les Plébéiens, mais encore les Sénateurs, les Chevaliers, & généralement tous les Citoyens Romains qui avoient droit de suffrage, de quelque rang & de quelque condition qu'ils fussent. C'étoient comme les Etats généraux de la Nation, & on avoit appellé ces assemblées, assemblées du peuple, parceque les voix s'y comptant par tête, les

Plébéiens seuls, plus nombreux que les deux autres Ordres de l'Etat, décidoient ordinairement de toutes les délibérations, qui dans ces premiers temps n'avoient cependant d'effet qu'autant qu'elles étoient ensuite approuvées par le Sénat : telle étoit alors la forme qui s'observoit dans les élections : celle du successeur de Romulus fut fort contestée.

Le Sénat étoit composé d'anciens Sénateurs & de nouveaux qu'on y avoit aggrégés sous le regne de Tatius, cela forma deux partis. Les anciens demandoient un Romain d'origine ; les Sabins, qui n'avoient point eu de Roi depuis Tatius, en vouloient un de leur nation. Enfin, après beaucoup de contestations, ils demeurerent d'accord que les anciens Sénateurs nommeroient le Roi de Rome, mais qu'ils seroient obligés de le choisir parmi les Sabins. Leur choix tomba sur un Sabin de la Ville de Cures, mais qui demeuroit à la campagne. Il s'appelloit *Numa Pompilius*, homme de bien, sage, modéré, équitable, mais peu guerrier, & qui ne pouvant se donner de la considération par son courage, chercha à se

An de Rome 39.

Tit. Liv. D. Hal. Plutarq.

diſtinguer par des vertus pacifiques. Il travailla pendant tout ſon regne, à la faveur d'une longue paix, à tourner les eſprits du côté de la Religion, & à inſpirer aux Romains une grande crainte des Dieux. Il bâtit de nouveaux temples : il inſtitua des fêtes, & comme les réponſes des Oracles & les prédictions des Augures & des Aruſpices faiſoient toute la religion de ce peuple groſſier, il n'eut pas de peine à lui perſuader que des Divinités qui prédiſoient ce qui devoit arriver d'heureux ou de malheureux, pouvoient bien être la cauſe du bonheur ou du malheur qu'ils annonçoient : la vénération pour ces Etres ſupérieurs, d'autant plus redoutables qu'ils étoient plus inconnus, fut une ſuite de ces préjugés. Rome ſe remplit inſenſiblement de ſuperſtitions ; la Politique les adopta & s'en ſervit utilement pour tenir dans la ſoumiſſion un peuple encore féroce. Il ne fut même plus permis de rien entreprendre qui concernât les affaires d'Etat ſans conſulter ces fauſſes Divinités ; & Numa, pour autoriſer ces pieuſes inſtitutions, & s'attirer le reſpect du peuple, feignit

de les avoir reçues d'une Nymphe appellée *Egerie* qui lui avoit révelé, disoit-il, la maniere dont les Dieux vouloient être servis. Sa mort, après un regne de 43 ans, laissa la Couronne à *Tullus Hostilius*, que les Romains élurent pour troisieme Roi de Rome. C'étoit un Prince ambitieux, hardi, entreprenant, plus amateur de la guerre que de la paix, & qui sur le plan de Romulus ne songea à conserver son Etat que par de nouvelles conquêtes.

An de Rome 81.

Si la conduite pacifique de Numa avoit été utile aux Romains pour adoucir ce qu'il y avoit de féroce & de sauvage dans leurs mœurs, le caractere fier & entreprenant de Tullus ne fut pas moins nécessaire dans un Etat fondé par la force & la violence, & environné de voisins jaloux de son établissement. Le peuple de la ville d'Albe faisoit paroître le plus d'animosité, quoique la plûpart des Romains en tirassent leur origine, & que la ville d'Albe fût considerée comme la métropole de tout le Latium. Differens sujets de plaintes réciproques & ordinaires entre des Etats voisins, allumé-

An de Rome 82.

rent la guerre ; ou, pour mieux dire, l'ambition ſeule, & un eſprit de conquête, leur firent prendre les armes. Les Romains & les Albains ſe mirent en campagne. Comme ils étoient voiſins, les deux armées ne furent pas long-tems ſans s'approcher : on ne diſſimuloit plus qu'on alloit combattre pour l'Empire & la liberté. Comme on étoit prêt d'en venir aux mains, le Général d'Albe, ſoit qu'il redoutât le ſuccès du combat, ou qu'il voulût ſeulement éviter l'effuſion du ſang, propoſa au Roi de Rome de remettre la deſtinée de l'un & de l'autre peuple à trois combattans de chaque côté, à condition que l'Empire ſeroit le prix du parti victorieux. La propoſition fut acceptée ; les Romains & les Albains nommérent chacun trois Champions ; on voit bien que je veux parler des Horaces & des Curiaces. Je n'entrerai point dans le détail de ce combat : tout le monde ſait que les trois Curiaces & les deux Horaces périrent dans ce fameux duel, & que Rome triompha par le courage & l'adreſſe du dernier des Horaces. Le Romain rentrant dans la Ville, victorieux &

D. H. l
Tit. Liv
Dec. 1. l.
c. 25.

An de l
me 87.

chargé des armes & des dépouille de ses ennemis, rencontra sa sœu qui devoit épouser un des Curiaces Celle-ci voyant son frere revêtu d la cotte d'armes de son amant, qu'ell avoit faite elle-même, ne put re tenir sa douleur; elle répandit u torrent de larmes; elle s'arracha le cheveux, & dans les transports d son affliction, elle fit les plus violen tes imprécations contre son frere.

Horace, fier de sa victoire, & irri té de la douleur que sa sœur faisoi éclater mal-à-propos au milieu de l joie publique, dans le transport d sa colere lui passa son épée au traver du corps. » Va, lui dit-il, trouve » ton amant, & porte-lui cette pas » sion insensée, qui te fait préfé » rer un ennemi mort à la gloire d » ta Patrie «. Tout le monde détes toit une action si inhumaine & cruelle. On arrêta aussi-tôt le meu trier: il fut traduit devant les *Duum virs*, Juges naturels de ces sortes d crimes: Horace fut condamné à per dre la vie; & le jour même de so triomphe auroit été celui de son sup plice, si par le conseil de Tullus Ho tilius il n'eût appellé de ce jugemer

devant l'Assemblée du Peuple. Il y comparut avec le même courage & la même fermeté qu'il avoit fait paroître dans son combat contre les Curiaces. Le Peuple crut, qu'en faveur d'un si grand service, il pouvoit oublier un peu la rigueur de la Loi. Horace fut renvoyé absous, plutôt, dit Tite-Live, » par admiration » pour son courage, que par la justi- » ce de sa cause «. Nous n'avons rapporté cet évenement, que pour faire voir, par le conseil que donna le Roi de Rome à Horace d'en appeller au Peuple, que l'autorité de cette assemblée étoit supérieure à celle du Prince, & que ce n'étoit que dans le concours des suffrages du Roi & des différens Ordres de l'Etat, que se trouvoit la véritable souveraineté de cette Nation. Cicer. I Milone.

L'affaire d'Horace étant terminée, le Roi de Rome songea à faire reconnoître son autorité dans la ville d'Albe, suivant les conditions du combat, qui avoient adjugé l'empire & la domination au victorieux. Ce Prince, en suivant l'esprit & les maximes de Romulus, ruina cette Ville, dont il transféra les habitans D. H. I

à Rome : ils y reçurent le droit de
An de Rome 87. Citoyens, & même les principaux
furent admis dans le Sénat, tels furent les Juliens, les Serviliens, les
D. H. l. 3. Quintiens, les Geganiens, les Curiaces, & les Cléliens, dont les descendans remplirent depuis les principales dignités de l'Etat, & rendirent de très grands services à la République, comme nous le verrons dans la suite. Tullus Hostilius ayant fortifié Rome par cette augmentation d'habitans, tourna ses armes contre les Sabins.

An de Rome 113. Le détail de cette guerre n'est point de mon sujet, je me contenterai de dire que ce Prince, après avoir remporté différens avantages contre les ennemis de Rome, mourut dans la trente-deuxieme année de son régne ; qu'Ancus Martius, petit-fils de Numa, fut élu en la place d'Hostilius par l'Assemblée du Peuple, & que le Sénat confirma ensuite cette nouvelle élection.
An de Rome 114.

Comme ce Prince tiroit toute sa gloire de son ayeul, il s'appliqua à imiter ses vertus paisibles, & son attachement à la Religion. Il institua des cérémonies sacrées, qui devoient

précéder les déclarations de guerre : mais ces pieuses institutions, plus propres à faire connoître sa justice que son courage, le rendirent méprisable aux peuples voisins. Rome vit bien-tôt ses frontieres ravagées par les incursions des Latins, & Ancus reconnut par sa propre expérience que le Trône exige encore d'autres vertus que la piété. Cependant pour soutenir toujours son caractere, avant que de prendre les armes, il envoya aux ennemis un Heraut que les Romains appelloient *Fecialien* : ce Heraut portoit une javeline ferrée, comme la preuve de sa commission. Etant arrivé sur la frontiere, il cria à haute voix : » Ecoutez, Jupiter, & » vous, Junon, écoutez Quirinus, » écoutez, Dieux du Ciel, de la » Terre & des Enfers, je vous prens » à témoin que le Peuple Latin est » injuste ; & comme ce Peuple a ou» tragé le Peuple Romain, le Peu» ple Romain & moi, du consente» ment du Sénat, lui déclarons la » guerre «.

D. H. l. 3

Tit. Liv. l.

Tit. Liv. D. 1. l. 1. 24. Cic. l. de Leg. Au Gel. c. 16. 4.

On voit par cette formule, que nous a conservée Tite-Live, qu'il n'est fait aucune mention du Roi, &

que tout se fait au nom & par l'autorité du Peuple, c'est-à-dire, de tout le Corps de la Nation.

Cette guerre fut aussi heureuse qu'elle étoit juste. Ancus battit les ennemis, ruina leurs villes, en transporta les habitans à Rome, & réunit leur territoire à celui de cette Capitale.

An de Rome 138. D. H. l. 2. Tarquin, premier ou l'ancien, quoiqu'étranger, parvint à la Couronne après la mort d'Ancus, & il l'acheta par des secours gratuits qu'il avoit donnés auparavant aux principaux du Peuple. Ce fut pour conserver leur affection, & récompenser ses créatures, qu'il en fit entrer cent dans le Sénat; mais, pour ne pas confondre les différens Ordres de l'Etat, il les fit Patriciens, au
D. H. l. 5. 19. rapport de Denys d'Halicarnasse, avant que de les élever à la dignité de Sénateurs, qui se trouverent jusqu'au nombre de trois cens, où il demeura fixé pendant plusieurs siécles. On sera peut-être étonné que dans un Etat gouverné par un Roi, & assisté du Sénat, les Loix les Ordonnances & le résultat de toutes les délibérations, se fissent toujours

au nom du Peuple, ſans faire mention du Prince qui regnoit : mais on doit ſe ſouvenir que ce Peuple généreux s'étoit réſervé la meilleure part dans le Gouvernement. Il ne ſe prenoit aucune réſolution, ſoit pour la guerre ou pour la paix, que dans ſes Aſſemblées : on les appelloit en ce tems-là aſſemblées par *Curies*; parcequ'elles ne devoient être compoſées que des ſeuls habitans de Rome diviſés en trente Curies. C'eſt-là qu'on créoit les Rois, qu'on éliſoit les Magiſtrats & les Prêtres, qu'on faiſoit des loix, & qu'on adminiſtroit la Juſtice. C'étoit le Roi, qui, de concert avec le Sénat, convoquoit ces Aſſemblées, & décidoit par un *Senatus-conſulte* du jour qu'on devoit les tenir, & des matieres qu'on y devoit traiter. Il falloit un ſecond Senatus-conſulte pour confirmer ce qui y avoit été arrêté ; le Prince ou premier Magiſtrat préſidoit à ces aſſemblées, qui étoient toujours précédées par des auſpices & par des ſacrifices dont les Patriciens étoient les ſeuls Miniſtres.

Mais cependant comme tout ſe décidoit dans ces aſſemblées à la plu-

ralité des voix, & que les suffrages se comptoient par tête, les Plébéiens l'emportoient toujours sur le Sénat & les Patriciens, ensorte qu'ils formoient ordinairement le résultat des délibérations, par préférence au Sénat & aux Nobles.

An de Rome 175. D. H. l. 4. Tit. Liv. Dec. 1. l. 1. c. 43.

Servius Tullius, sixieme Roi de Rome, Prince tout républicain, malgré sa dignité, mais qui ne pouvoit pourtant souffrir que le Gouvernement dépendît souvent de la plus vile populace, résolut de faire passer toute l'autorité dans le Corps de la Noblesse & des Patriciens, où il espéroit trouver des vues plus justes, & moins d'entêtement. L'entreprise n'étoit pas sans de grandes difficultés. Ce Prince avoit affaire au peuple de toute la terre, le plus fier & le plus jaloux de ses droits : & pour l'obliger à en relâcher une partie, il falloit le savoir tromper par l'appas d'un bien plus considérable. Les Romains payoient en ce tems-là par tête un tribut au profit du trésor public ; & comme dans leur origine la fortune des Particuliers étoit à peu près égale, on les avoit assujettis au même tribut, qu'ils conti-

nuerent de payer avec la même égalité, quoique par la succession des tems il se trouvât beaucoup de différence entre les biens des uns & des autres.

Servius, pour éblouir le peuple, & pour connoître les forces de son Etat, représenta dans une Assemblée, que le nombre des habitans de Rome & leurs richesses étant considérablement augmentés par cette foule d'Etrangers qui s'étoient établis dans la Ville, il ne lui paroissoit pas juste qu'un pauvre Citoyen contribuât autant qu'un plus riche aux charges de l'Etat; qu'il falloit régler ces contributions suivant les facultés des particuliers; mais que pour en avoir une connoissance exacte, il falloit obliger tous les Citoyens sous les plus grandes peines, à en donner une déclaration fidele, & qui pût servir de régle pour faire cette répartition.

Le peuple, qui ne voyoit dans cette proposition que son propre soulagement, la reçut avec de grands applaudissemens, & toute l'Assemblée, d'un mutuel consentement, donna au Roi le pouvoir d'établir

dans le Gouvernement l'ordre qui lui paroîtroit le plus convenable au bien public. Ce Prince, pour parvenir à ses fins, divisa d'abord tous les habitans de la Ville, sans distinction de naissance ou de rang, en quatre *Tribus*, appellées les Tribus de la Ville. Il rangea sous vingt-six autres Tribus les Citoyens qui demeuroient à la campagne, & dans le territoire de Rome. Il institua ensuite *le Cens*, qui n'étoit autre chose qu'un rôle & un dénombrement de tous les Citoyens Romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultés, leur profession, le nom de leur Tribu & de leur Curie, & le nombre de leurs enfans & de leurs Esclaves. Il se trouva alors dans Rome & aux environs plus de quatre-vingt mille Citoyens capables de porter les armes.

Fabius Pictor.

D. H. l. 4.

Servius partagea ce grand nombre en six classes, & il composa chaque classe de différentes Centuries de gens de pied. Il mit dans la premiere classe quatre-vingt Centuries, dans lesquelles il ne fit entrer que des Sénateurs, des Patriciens, ou des gens distingués par leurs richesses; & tous ne devoient pas avoir moins

Tit. Liv. Dec. 1. l. 1. Plin. l. 3. c. 33.

que cent mines ou dix mille dragmes de bien : ce qui pouvoit revenir en ces tems - là à un peu plus de mille écus de notre monnoie ; ce que nous n'osons pas cependant affirmer bien positivement, à cause de la différence qui se trouve dans les opinions des Savans sur la valeur & la variation des monnoies. On ne sait pas plus précisément si chaque Centurie de cette premiere classe étoit composée de cent hommes effectifs. Il y a lieu de croire au contraire que Servius, dans la vue de multiplier les suffrages des Patriciens, avoit augmenté le nombre de leurs Centuries ; & il cachoit ce dessein secret, sous le prétexte plausible que les Patriciens étant plus riches que les Plébéiens, une Centurie composée d'un petit nombre de ce premier Ordre devoit autant contribuer aux charges de l'Etat, qu'une Centurie complette de Plébéiens.

Ces quatre-vingt Compagnies de la premiere classe, furent partagées en deux Ordres. Le premier, composé des plus âgés, & qui étoient au-dessus de quarante-cinq ans, étoit destiné pour la garde & la défense de la Ville;

& les quarante autres Compagnies formées des plus jeunes depuis dix sept ans jusqu'à quarante-cinq, devoient marcher en campagne, & aller à la guerre. Ils avoient tous pareilles armes offensives & défensives les offensives étoient le javelot, la pique ou la halebarde, & l'épée; & ils avoient pour armes défensives le casque, la cuirasse & les cuissarts d'airain.

On rangea encore sous cette premiere classe toute la cavalerie, dont on fit 18 Centuries, composées des plus riches & des principaux de la ville. On y ajouta deux autres Centuries d'artisans qui suivoient le camp sans être armés; & leur emploi consistoit à conduire, & à dresser les machines de guerre.

La seconde classe n'étoit composée que de vingt Centuries, & de ceux qui possédoient au moins la valeur de soixante-quinze mines de bien, c'est-à-dire, un peu plus de deux mille livres de notre monnoye. Ils se servoient à peu près des mêmes armes que les citoïens de la premiere classe, & ils n'étoient distingués que par l'écu qu'ils portoient

toient au lieu de bouclier.

Il n'y avoit pareillement que vingt Centuries dans la troisiéme classe, & il falloit avoir au moins cinquante mines de bien pour y entrer, c'est-à-dire, environ quinze cens livres de notre monnoie.

La quatriéme classe étoit composée du même nombre de Centuries que les deux précédentes ; & ceux qui étoient rangés dans cette classe devoient avoir au moins ving-cinq mines de bien, c'est-à-dire, environ sept cens cinquante livres de notre monnoie.

Il y avoit trente Centuries dans la cinquiéme classe ; & on avoit placé dans ces Centuries tous ceux qui avoient au moins douze mines & demie de bien, c'est-à-dire, un peu plus de trois cens livres de notre monnoie. Ils ne se servoient que de frondes pour armes, & ordinairement ils combattoient hors des rangs, & sur les aîles de l'armée.

La sixiéme classe n'avoit qu'une Centurie, & même c'étoit moins une Centurie qu'un amas confus des plus pauvres Citoyens. On les appelloit *Proletaires*, comme n'étant utiles à

Aul. G. l. 16. c.

la République que par les enfans qu'ils engendroient ; ou *Exempts*, à cause qu'ils étoient dispensés d'aller à la guerre, & de payer aucun tribut.

On avoit compris sous la seconde
D. H. l. 4. classe deux Centuries de charpentiers & d'ouvriers de machines militaires, & il y en avoit deux autres de Trompettes, attachées à la quatriéme classe. Toutes ces classes se partageoient comme la premiere entre les vieillards qui restoient pour la défense de la ville, & les jeunes gens dont on formoit les Légions qui devoient marcher en campagne. Elles composoient en tout cent quatre-vingt treize Centuries, commandées chacune par un Centurion distingué par son expérience & par sa valeur.

Servius aïant établi cette distinction entre les citoyens d'une même République, ordonna qu'on assembleroit le peuple par Centuries, lorsqu'il seroit question d'élire des Magistrats, de faire des Loix, de déclarer la guerre, ou d'examiner les crimes commis contre la République, ou contre les priviléges de chaque Ordre. L'assemblée se de-

voit tenir hors de la ville, & dans le champ de Mars. C'étoit au Souverain ou au premier Magiſtrat à convoquer ces aſſemblées comme celle des Curies ; & toutes les délibérations y étoient pareillement précédées par les auſpices, ce qui donnoit beaucoup d'autorité au Prince & aux Patriciens, qui étoient revêtus des principales charges du Sacerdoce. On convint outre cela, qu'on recueilleroit les ſuffrages par Centuries, au lieu qu'ils ſe comptoient auparavant par tête, & que les quatre-vingt-dix-huit Centuries de la premiére claſſe donneroient leurs voix les premieres. Servius par ce réglement tranſporta adroitement dans ce Corps compoſé des grands de Rome, toute l'autorité du gouvernement ; & ſans priver ouvertement les Plébeïens du droit de ſuffrage, il ſût par cette diſpoſition le rendre inutile. Car toute la Nation n'étant compoſée que de cent quatre-vingt-treize Centuries, & s'en trouvant quatre-vingt-dix-huit dans la premiére claſſe, s'il y en avoit ſeulement quatre-vingt-dix-ſept du même avis, c'eſt-à-dire, une de plus que D. H. L. 4.

la moitié de cent quatre-vingt-treize; l'affaire étoit conclue ; & alors la premiere classe, comme nous avons dit, les Grands de Rome, formoit seule les décrets publics ; & s'il manquoit quelques voix, & que quelques Centuries de la premiere classe ne fussent pas du même sentiment que les autres, on appelloit la seconde classe. Mais quand ces deux classes se trouvoient d'avis conformes, il étoit inutile de passer à la troisiéme. Ainsi le petit peuple se trouvoit sans pouvoir, quand on recueilloit les voix par Centuries; au lieu que quand on les prenoit par Curies, comme les riches étoient confondus avec les pauvres, le moindre Plébeïen avoit autant de crédit que le plus considérable des Sénateurs. Depuis ce tems là les assemblées par Curies ne se firent plus que pour élire les *Flamines*, c'est-à-dire les Prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus, & pour l'élection du grand Curion, & de quelques Magistrats subalternes dont on aura lieu de parler dans la suite. Nous ne sommes entrés dans un détail si exact de ce nouveau plan de gouvernement, que parceque

ſans cette connoiſſance, il ſeroit difficile d'entendre ce que nous rapporterons dans la ſuite des différends qui s'éleverent entre le Sénat & le Peuple Romain au ſujet du gouvernement.

La Roïauté, après cet établiſſement, parut à Servius comme une piéce hors d'œuvre, & inutile dans un Etat preſque Républicain. On prétend que pour achever ſon ouvrage, & pour rendre la liberté entiere aux Romains, il avoit réſolu d'abdiquer généreuſement la Couronne, & de réduire le gouvernement en pure République, ſous la régence de deux Magiſtrats annuels qui ſeroient élus dans une aſſemblée générale du Peuple Romain. Mais un deſſein ſi héroïque n'eut point d'effet par l'ambition de Tarquin le Superbe, gendre de Servius, qui dans l'impatience de régner, fit aſſaſſiner ſon Roi & ſon beau pere. Il prit en même tems poſſeſſion du Trône ſans nulle forme d'élection, & ſans conſulter ni le Sénat, ni le Peuple, & comme ſi cette ſuprême Dignité eût été un bien héréditaire, ou une conquête

Id. ibid.

An. de R. 218.

nie, fille de Tarquin l'ancien ; mais qui lui étoit suspect à cause de ses richesses. Il le fit périr, & se défit en même tems du fils aîné de cet illustre Romain dont il redoutoit le courage & le ressentiment. Lucius Junius un autre fils de Marcus eut couru la même fortune, si pour échaper à la cruauté du Tyran, il n'eût feint d'être hébété, & d'avoir perdu l'esprit ; ce qui lui fit donner par mépris le nom de *Brutus*, qu'il rendit depuis si illustre, comme nous le dirons dans la suite. Les autres Sénateurs incertains de leur destinée, se tenoient cachés dans leurs maisons : le Tyran n'en consultoit aucun ; le Sénat n'étoit plus convoqué ; il ne se tenoit plus aucune assemblée du Peuple. Un pouvoir despotique & cruel s'étoit élevé sur les ruines des Loix & de la liberté. Les différens Ordres de l'Etat, également opprimés, attendoient tous avec impatience quelque changement sans l'oser espérer, lorsque l'impudicité de Sextus fils de Tarquin, & la mort violente de la chaste Lucréce, firent éclater cette haine générale que tous les Romains

avoient

avoient contre le Roi, & même contre la Roïauté.

Personne n'ignore un évenement si tragique : nous dirons seulement pour l'éclaircissement de ce qui doit suivre, que cette vertueuse Romaine, ne pouvant se résoudre à survivre à la violence qu'elle venoit de souffrir, fit appeller son pere, son mari, ses parens & les principaux amis de sa maison, auxquels elle en demanda la vengeance. Elle s'enfonça en même tems un poignard dans le cœur, & tomba morte aux pieds de son pere & de son mari. Tous ceux qui se trouverent présens à ce funeste spectacle, jetterent de grands cris : mais pendant qu'ils s'abandonnoient à leur douleur, Lucius Junius, plus connu par le nom de Brutus qu'on lui avoit donné à cause de cet air stupide qu'il affectoit, laissant, pour ainsi dire, tomber le masque, & se montrant à découvert. » Oui, dit-il, en prenant » le poignard dont Lucrece s'étoit » frappée, je jure de venger haute- » ment l'injure qui lui a été faite ; & » je vous prens à témoins, Dieux » tout-puissans, que j'exposerai ma » vie, & que je répandrai jusqu'à la

„ derniere goutte de mon ſang pour
„ empêcher qu'aucun de cette Mai-
„ ſon, ni même que qui que ce ſoit,
„ regne jamais dans Rome.

Il fit paſſer enſuite ce poignard entre les mains de Collatin, de Lucretius, de Valerius, & de tous les aſſiſtans, dont il exigea le même ſerment. Ce ſerment fut le ſignal d'un ſoulevement général. Il eſt bien vraiſemblable que le peuple d'abord regarda comme un prodige, & comme une preuve ſenſible que le Ciel s'intéreſſoit à la vengeance de Lucrece, ce changement ſi prompt qui venoit de ſe faire en apparence dans l'eſprit de Brutus. La pitié pour le ſort de cette infortunée Romaine, & la haine des tyrans, firent prendre les armes au peuple. L'armée touchée des mêmes ſentimens ſe révolta; & par un decret public, les Tarquins furent bannis de Rome. Le Sénat, pour engager le peuple plus étroitement dans la révolte, & pour le rendre plus irréconciliable avec les Tarquins, ſouffrit qu'il pillât les meubles du Palais. L'abus que ces Princes avoient fait de la puiſſance ſouveraine, fit proſcrire la Roïauté même. On dé-

voua aux Dieux des Enfers, & on condamna aux plus cruels ſupplices ceux qui entreprendroient de rétablir la Monarchie. L'Etat Républicain ſuccéda au Monarchique ; le Sénat & la Nobleſſe profitérent des débris de la Roïauté ; ils s'en approprié-rent tous les droits ; Rome devint en partie un Etat Ariſtocratique, c'eſt-à-dire que la Nobleſſe s'empara de la plus grande partie de l'autorité ſouveraine. Au lieu d'un Prince perpétuel, on élut pour gouverner l'Etat, deux Magiſtrats annuels tirés du Corps du Sénat, auxquels on donna le titre modeſte de *Conſuls*, pour leur faire connoître qu'ils étoient moins les Souverains de la Républi-que, que ſes Conſeillers, & qu'ils ne devoient avoir pour objet que ſa conſervation & ſa gloire.

Depuis la Fondation de Rome 244 ans complets.

Cic. l. 3. de legibus. D. H. l. 2. Tit. Liv. 5. D. I. l. 2. Cic. Or. pro Sextio. Idem. de Legibus. l. 3. Val. Max. l. 4. 6. 1.

Brutus, l'auteur de la liberté, fut élu pour premier Conſul, & on lui don-na pour Collégue, Collatin mari de Lucrece, dans la vue qu'il ſeroit plus intéreſſé que tout autre à la vengean-ce de l'outrage qu'elle avoit reçû.

Mais cette République naiſſante penſa être détruite dès ſon origine. Il ſe forma dans Rome un parti en

faveur de Tarquin : quelques jeunes gens des premiers de la Ville, élevés à la Cour & nourris dans la licence & les plaisirs, entreprirent de rétablir ce Prince. La forme austere d'un Gouvernement républicain, sous lequel les Loix seules toujours inéxorables ont droit de régner, leur fit plus de peur que le Tyran même : accoutumés aux distinctions flatteuses de la Cour, ils ne pouvoient souffrir cette égalité humiliante qui les confondoit dans la multitude. Ce parti grossissoit tous les jours ; & ce qui est de plus surprenant, les enfans mêmes de Brutus, & les Aquiliens, neveux de Collatin, se trouverent à la tête des mécontens. Mais avant que la conspiration éclatât, ils furent tous découverts, & on prévint leurs mauvais desseins. Brutus pere & juge des criminels, vit bien qu'il ne pouvoit sauver ses enfans sans autoriser de nouvelles conjurations, & & que c'étoit ouvrir lui-même les portes de Rome à Tarquin. Ainsi préférant sa Patrie à sa famille, & sans écouter la voix de la nature, il fit couper en sa présence la tête à ses deux fils comme à des traîtres. Le

Peuple admira la triste fermeté avec laquelle il avoit présidé lui-même à leur supplice. Son autorité en devint encore plus grande ; & après la mort des deux fils du Consul, il n'y eut plus aucun Romain qui osât seulement penser au retour de Tarquin. Collatin, Collégue de Brutus, par une conduite opposée à la sienne, & pour avoir voulu sauver ses neveux, se rendit suspect & fut déposé du Consulat. Le Peuple jaloux, & comme furieux de sa liberté, le bannit de Rome ; il n'osa se fier à la haine déclarée que ce Romain faisoit paroître contre Tarquin. Il craignit justement qu'étant parent du Prince, il n'en eût l'esprit de domination, & qu'il ne fût plus ennemi du Roi que de la Roïauté. Publius Valerius fut mis en sa place, & Tarquin n'espérant plus rien du parti qu'il avoit dans Rome, entreprit d'y rentrer à force ouverte. Les Romains s'y opposerent toujours avec une constance invincible ; on en vint aux armes, & dans la premiere bataille qui fut donnée auprès de la Ville contre les Tarquins, Brutus, & Aronce fils aîné de Tarquin, s'entre-tuerent à coups

Cic. l. 3. Offic.

Tit. Liv. Dec. 1. l. 2. c. 2.

D. H. l. 5.

de lance : ainsi les deux premiers Consuls de la République, n'acheverent pas leur année de Consulat. Valerius resta seul quelque temps dans cette suprême dignité; le Peuple en prit sujet de le soupçonner de vouloir régner seul. Une maison qu'il faisoit bâtir sur une éminence, augmenta ce soupçon; ses envieux & ses ennemis publioient que c'étoit une Citadelle qu'il faisoit construire pour en faire le siége de sa tyrannie. Mais ce grand homme dissipa la malignité de ces discours, & les fit tomber par sa modération & la sagesse de sa conduite. Il fit abattre lui-même cette maison, l'objet de la jalousie de ses Concitoïens, & le Consul des Romains fut obligé de loger dans une maison d'emprunt. Avant que de se donner un Collégue, & pendant qu'il avoit seul toute l'autorité, il changea, par une seule Loi faite en faveur du Peuple, toute la forme du Gouvernement; & au lieu que sous les Rois, les *Plébescites* ou Ordonnances du Peuple, n'avoient force de Loi qu'autant qu'elles étoient autorisées par un Sénatus-Consulte, Valerius publia une Loi toute con-

D. H. L. 5.

traire, qui permettoit de porter devant les Assemblées du Peuple, l'appel du jugement des Consuls. Par cette nouvelle Loi il étendit les droits du Peuple, & la puissance Consulaire se trouva affoiblie dès son origine.

Il ordonna en même tems qu'on séparât les haches des faisceaux que les Licteurs portoient devant les Consuls, comme pour faire connoître que ces Magistrats n'avoient point le droit de glaive, symbole de la souveraine puissance : & dans une Assemblée du Peuple, la multitude apperçut avec plaisir, qu'il avoit fait baisser les faisceaux de ses Licteurs, comme un hommage tacite qu'il rendoit à la souveraineté du Peuple Romain. Pour éloigner le soupçon qu'il fût capable d'affecter la tyrannie, il fit publier une autre Loi, qui permettoit de tuer, sans aucune formalité précédente, celui qui aspireroit à se rendre maître de la liberté de ses Concitoyens. Il étoit porté par cette Loi, que l'Assassin seroit déclaré absous de ce meurtre, pourvû qu'il apportât des preuves des mauvais desseins de celui qu'il auroit tué. Ce fut par le même

principe de modération, qu'il ne voulut point être chargé du dépôt de l'argent public qui se levoit pour fournir aux frais de la guerre ; on le porta dans le Temple de Saturne, & le Peuple par son conseil élut deux Sénateurs qu'on appella depuis Questeurs, qui furent chargés des deniers publics. Il déclara ensuite Lucretius, pere de Lucrece, son Collégue au Consulat ; & il lui céda même à cause qu'il étoit plus âgé, l'honneur de faire porter devant lui les faisceaux de verges, & toutes les marques de la souveraine puissance.

Publius, Veturius, Minurius, Marcus.

Ulpian. digest. l. 1. tit. 13.

Tacit. l. 1.

Une conduite si pleine de modération, & des Loix si favorables au Peuple, firent donner à ce Patricien le nom de *Publicola*, ou de Populaire ; & ce fut moins pour mériter ce titre, que pour attacher plus étroitement le Peuple à la défense de la liberté publique, qu'il relâcha de son autorité par ces différens réglemens.

Le Sénat animé du même esprit, & qui comprenoit de quelle conséquence il lui étoit d'intéresser le Peuple à la conservation de la Républi-

que, eut grand ſoin de ſa ſubſiſtance pendant la guerre & le ſiége de Rome. Il envoïa en différens endroits de la Campanie, & juſqu'à Cumes, chercher du bled qu'on diſtribua au Peuple à vil prix, de peur que s'il manquoit de pain, il ne fût tenté d'en acheter aux dépens de la liberté commune, & qu'il n'ouvrît les portes de Rome à Tarquin.

Le Sénat voulut même que le Peuple ne payât aucun impôt pendant la guerre. Ces ſages Sénateurs ſe taxérent eux-mêmes plus haut que les autres, & il ſortit de cette illuſtre Compagnie, cette maxime ſi généreuſe & ſi pleine d'équité. » Que le Peuple » païoit un aſſez grand tribut à la République, en élevant des enfans » qui puſſent un jour la défendre.

Mais une ſi juſte condeſcendance pour les beſoins du Peuple, ne dura qu'autant que durerent le ſiége de Rome, & la crainte des armes de Tarquin. A peine la fortune de la République parut-elle affermie par la levée de ce ſiége, qu'on vit éclater l'ambition des Patriciens : & le Sénat fit bientôt ſentir, qu'en ſubſtituant

deux Consuls tirés de son corps, en la place du Prince, le Peuple n'avoit fait que changer de maîtres, & qûe c'étoit toujours la même autorité, quoique sous des noms différens.

La Roïauté étoit à la vérité abolie, mais l'esprit de la Roïauté n'étoit pas éteint; il étoit passé parmi les Patriciens. Le Sénat délivré de la puissance roïale qui le tenoit en respect, voulut réunir dans son corps toute l'autorité du Gouvernement. Il possédoit, dans les dignités civiles & militaires attachées à cet Ordre, la puissance, & même les richesses qui en sont une suite: & le premier objet de sa politique fut de tenir toujours le Peuple dans l'abbaissement & dans l'indigence.

Ce Peuple, dont les suffrages étoient recherchés si ambitieusement dans les élections & dans les assemblées publiques, tomboit dans le mépris hors des *Comices*. La multitude en corps étoit ménagée avec de grands égards, mais le Plébeïen particulier étoit peu considéré; aucun n'étoit admis dans l'alliance des Patriciens. La pauvreté réduisit bientôt le Peuple à des emprunts qui le jetterent dans



une dépendance ſervile des riches ; enſuite vint l'uſure, reméde encore plus cruel que le mal ; enfin la naiſſance, les dignités & les richeſſes mirent une trop grande inégalité parmi les Citoïens d'une même République.

Les vûes de ces deux Ordres devinrent bientôt oppoſées. Les Patriciens pleins de valeur, accoutumés au commandement, vouloient toujours faire la guerre, & ils ne cherchoient qu'à étendre la puiſſance de la République au dehors ; mais le Peuple vouloit Rome libre au dedans, & il ſe plaignoit que pendant qu'il expoſoit ſa vie pour ſubjuguer les Peuples voiſins, il tomboit ſouvent lui-même, au retour de la campagne, dans les fers de ſes propres Concitoïens, par l'ambition & l'avarice des Grands ; c'eſt ce qu'il faut déveloper, comme le fondement des Révolutions dont nous allons parler.

De toutes les manieres de ſubſiſter que les beſoins de la nature ont fait inventer aux hommes, les Romains ne pratiquoient que le labourage & la guerre ; ils vivoient de leur moiſſon, ou de la récolte qu'ils faiſoient

l'épée à la main sur les terres de leurs ennemis. Tous les arts méchaniques, qui n'avoient point pour objet ces deux professions, étoient ignorés à Rome, ou abandonnés aux esclaves & aux étrangers. Généralement parlant tous les Romains depuis les Sénateurs jusqu'aux moindres Plébéïens, étoient laboureurs, & tous les laboureurs étoient soldats : & nous verrons dans la suite de cette Histoire, qu'on alloit prendre à la charrue de grands Capitaines pour commander les armées. Tous les Romains, même les premiers de la République, accoutumoient leurs enfans à de semblables travaux, & ils les élevoient dans une vie dure & laborieuse, afin de les rendre plus robustes & plus capables de soutenir les fatigues de la guerre.

†. H. l. 2. Plut. in ...nc.

Cette discipline domestique avoit son origine dans la pauvreté des premiers Romains : on fit ensuite une vertu d'un pur effet de la nécessité, & des hommes courageux regarderent cette pauvreté égale entre tous les Citoïens, comme un moïen de conserver leur liberté plus entiere. Chaque Citoïen n'eut d'abord pour

vivre que deux arpens de terre, comme nous l'avons dit : Rome étendit depuis peu-à-peu son territoire par les conquêtes qu'elle fit sur ses voisins. On vendoit ordinairement une moitié de ces terres conquises pour indemniser l'Etat des frais de la guerre, & l'autre moitié se réunissoit au domaine public, que l'on donnoit ensuite ou gratuitement, ou sous un cens modique & à rente, aux plus pauvres Citoïens pour les aider à subsister : tel étoit l'ancien usage de Rome sous les Rois, c'est-à-dire pendant plus de deux cens ans. Mais depuis l'extinction de la Roïauté, les Nobles & les Patriciens, qui se regardoient comme les seuls Souverains de la République, s'approprierent sous différens prétextes la meilleure partie de ces terres conquises qui étoient dans leur voisinage, & à leur bienséance; & ils étendoient insensiblement leur domaine aux dépens de celui du public : ou bien sous des noms empruntés, ils se faisoient adjuger à vil prix les différentes portions qui étoient destinées pour la subsistance des plus pauvres Citoïens. Ils les confondoient ensuite dans

leurs propres terres, & quelques années de possession, avec un grand crédit, couvroient ces usurpations. L'Etat y perdoit une partie de son domaine; & le soldat, après avoir répandu son sang pour étendre les frontieres de la République, se trouvoit privé de la portion de terre qui lui devoit servir en même-tems de solde & de récompense.

L'avidité de certains Patriciens ne se bornoit pas à ces sortes d'usurpations. Mais quand la récolte manquoit dans des années stériles, ou par les irruptions des ennemis, ils sçavoient par des secours intéressés, se faire un droit sur le champ de leurs voisins. Le Soldat alors sans paie, & sans aucune ressource, étoit contraint pour subsister, d'avoir recours aux plus riches. On ne lui donnoit point d'argent qu'à de grosses usures, & ces usures étoient même en ce tems-là arbitraires, si nous en croïons Tacite. Il falloit que le débiteur engageât son petit héritage, & souvent même ce cruel secours lui coutoit la liberté. Les Loix de ces tems-là permettoient au créancier, faute de paiement, d'arrêter son

Tacit. Aur. l. 6. ad an. 786.

débiteur, & de le retenir dans sa maison où il étoit traité comme un esclave. On exigeoit souvent le principal & les intérêts à coups de fouet & à force de tourmens; on lui enlevoit sa terre par des usures accumulées ; & sous prétexte de l'observation des Loix & d'une justice exacte, le Peuple éprouvoit tous les jours une injustice extrême.

Un gouvernement si dur dans une République naissante, excita bientôt un murmure général. Les Plébéïens qui étoient chargés de dettes, & qui craignoient d'être arrêtés par leurs créanciers, s'adressoient à leurs Patrons, & aux Sénateurs les plus désintéressés. Ils leur représentoient leur misére, la peine qu'ils avoient à élever leurs enfans, & ils ajoutoient qu'après avoir combattu contre les Tarquins pour la défense de la liberté publique, ils se trouvoient exposés à devenir les esclaves de leurs propres concitoïens.

Des menaces secrettes succéderent à ces plaintes, & les Plébéiens ne voïant point d'adoucissement à leurs peines, éclaterent à la fin sous le Consulat de T. Largius & de Q. Clélius.

An de Rome 255. Rome, comme nous l'avons dit, étoit environnée de quantité de petits Peuples, inquiets & jaloux de son aggrandissement. Les Latins, les Eques, les Sabins, les Volsques, les Herniques & les Veïens, tantôt séparés, & souvent réunis, lui faisoient une guerre presque continuelle. Ce fut peut-être à l'animosité de ces voisins, que les Romains furent redevables de cette valeur & de cette discipline militaire, qui dans la suite les rendirent les maîtres de l'Univers.

An de Rome 257 Tarquin vivoit encore, il avoit ménagé secrettement une ligue puissante contre les Romains : trente villes du païs Latin s'intéresserent à son rétablissement. Les Herniques & les Volsques favoriserent cette entreprise : il n'y eut que les Peuples d'Etrurie qui voulurent voir l'affaire plus engagée avant que de se déclarer; & ils resterent neutres dans la vue de prendre parti suivant les évenemens.

Les Consuls & le Sénat ne virent pas sans inquiétude une conspiration si générale contre la République; on songea aussitôt à se mettre en défense. Comme Rome n'avoit point d'autres

d'autres soldats que ses Citoïens, il fallut faire prendre les armes au Peuple ; mais les plus pauvres, & ceux sur-tout qui étoient chargés de dettes, déclarerent que c'étoit à ceux qui jouissoient des dignités & des biens de la République à la défendre ; que pour eux, ils étoient las d'exposer tous les jours leurs vies pour des maîtres si avares & si cruels. Ils refuserent de donner leurs noms suivant l'usage, pour se faire enrôler dans les Légions ; les plus emportés disoient même qu'ils n'étoient pas plus attachés à leur patrie, où on ne leur laissoit pas un pouce de terre en propriété, qu'à tout autre climat, quelque étranger qu'il fût ; que du moins ils n'y trouveroient point de créanciers ; que ce n'étoit qu'en sortant de Rome qu'ils s'affranchiroient de leur tyrannie, & ils menacerent hautement d'abandonner la Ville, si par un Sénatus-Consulte on n'abolissoit toutes les dettes

Le Sénat, inquiet d'une désobéissance peu différente d'une révolte déclarée, s'assembla aussitôt : on ouvrit différens avis. Les Sénateurs les plus modérés opinerent en faveur du D. H.

ſoulagement du Peuple. M. Valerius frere de Publicola, & qui à ſon exemple affectoit d'être populaire, repréſenta que la plûpart des pauvres Plébéïens n'avoient été contraints de contracter des dettes, que par les malheurs de la guerre; que ſi dans la conjoncture où une partie de l'Italie s'étoit déclarée en faveur de Tarquin, on n'adouciſſoit pas les peines du Peuple, il étoit à craindre que le deſeſpoir ne le jettât dans le parti du tyran, & que le Sénat pour vouloir porter trop loin ſon autorité, ne la perdît entiérement par le rétabliſſement de la Roïauté.

Pluſieurs Sénateurs, & ceux ſurtout qui n'avoient point de débiteurs ſe rangerent de ſon ſentiment; mais il fut rejetté avec indignation par les plus riches, Appius Claudius s'y oppoſa auſſi, mais par des vûes différentes. Ce Sénateur auſtere dans ſes mœurs & ſévére obſervateur des Loix, ſoutenoit qu'on n'y pouvoit faire aucun changement ſans péril pour la République. Quoique ſenſible à la miſére des particuliers qu'il aſſiſtoit tous les jours de ſon bien, il ne laiſſa pas cependant de déclarer

Id. ibidem.



en plein Sénat, qu'on ne pouvoit pas avec justice refuser le secours des Loix aux créanciers qui voudroient poursuivre avec rigueur les débiteurs.

Mais avant que d'entrer dans un plus grand détail de cette affaire, peut-être ne sera-t il pas inutile de faire connoître particulierement un Patricien qui eut tant de part, aussi-bien que ses descendans, aux différentes révolutions qui agiterent depuis la République. An. de Rome 250.

Appius Clausus ou Claudius, étoit Sabin de naissance, & des principaux de la Ville de Régille. Des dissensions civiles dans lesquelles son parti se trouva le plus foible, l'obligerent d'en sortir. Il se retira à Rome qui ouvroit un asyle à tous les étrangers. Il fut suivi de sa famille & de ses partisans, que Velleïus Paterculus fait monter jusqu'au nombre de cinq mille.

On leur accorda le droit de Bourgeoisie, avec des terres pour habiter, situées sur la riviere de Téveron : telle fut l'origine de la tribu Claudienne. Appius, qui en étoit le Chef, fut reçu dans le Sénat, il s'y fit bientôt distinguer par la sagesse de ses

conseils & sur-tout par sa fermeté.
1. Ibid. Il s'opposa hautement à l'avis de Valerius, comme nous venons de le dire, & il représenta en plein Sénat que la Justice étant le plus ferme soutien des Etats, on ne pouvoit abolir les dettes des particuliers sans ruiner la foi publique, le seul lien de la société parmi les hommes. Que le Peuple même, en faveur de qui on sollicitoit un Arrêt si injuste, en souffriroit le premier; que dans de nouveaux besoins, les plus riches fermeroient leurs bourses; que le mécontentement des Grands n'étoit pas moins à craindre que le murmure du Peuple, & qu'ils ne souffriroient peut-être pas qu'on annullât des Contrats qui étoient le fruit de leur épargne & de leur tempérance. Il ajouta que personne n'ignoroit que Rome dans son origine n'avoit pas assigné une plus grande quantité de terres aux Nobles & aux Patriciens, qu'aux Plébéïens. Que ceux ci venoient encore de partager les biens des Tarquins; qu'ils avoient fait souvent un butin considérable à la guerre, & que s'ils avoient consumé ces biens dans la débauche, il n'étoit pas

juste qu'on les en dédommageât aux dépens de ceux qui avoient vécu avec plus de sagesse & d'œconomie ; qu'après tout il falloit considérer que les mutins & ceux qui faisoient le plus de bruit, n'étoient que les Plébéïens des dernieres classes, & qu'on ne plaçoit ordinairement dans les batailles que sur les aîles ou à la queue des Légions, qu'ils n'étoient la plûpart armés que de frondes ; qu'il n'y avoit ni grands services à espérer, ni beaucoup à craindre de pareils soldats ; que la République ne perdroit pas beaucoup en perdant des gens qui ne servoient que de nombre ; & qu'il n'y avoit qu'à mépriser la sédition pour la dissiper, & pour voir ces mutins recourir avec soumission à la clémence du Sénat.

Quelques Sénateurs qui vouloient trouver un milieu entre deux avis si opposés, proposerent que les créanciers ne pussent au moins exercer de contrainte sur la personne de leurs débiteurs. D'autres vouloient qu'on ne remît les dettes qu'à ceux qui étoient notoirement dans l'impuissance de les acquitter ; & il y en eut qui pour satisfaire en même-tems à la foi publique, & à l'intérêt des créanciers,

proposerent de les païer des deniers publics. Le Sénat ne prit aucun de ces partis : il résolut de ne point donner atteinte à des actes aussi solemnels que des contrats : mais afin d'adoucir le Peuple, & pour l'engager à prendre plus volontiers les armes, il rendit un Sénatus-Consulte, qui accordoit une surséance pour toute sorte de dettes jusqu'à la fin de la guerre.

Cette condescendance du Sénat étoit un effet de l'approche de l'ennemi, qui s'avançoit du côté de Rome. Mais plusieurs d'entre les Plébéïens, devenus plus fiers par la même raison, déclarerent ou qu'ils obtiendroient une abolition absolue de toutes les dettes, ou qu'ils laisseroient aux riches & aux Grands le soin de la guerre, & la défense d'une Ville à laquelle ils ne s'intéressoient plus, & qu'ils étoient même prêts d'abandonner. La fermeté qu'ils faisoient paroître leur attira des compagnons. Le nombre des mécontens grossissoit tous les jours ; & plusieurs même d'entre le Peuple, qui n'avoient ni dettes, ni créanciers, ne laissoient pas de se plaindre de la rigueur du Sénat, soit par compassion pour ceux de leur Or-

dre, ou par cette aversion secrette que tous les hommes ont naturellement pour toute domination.

Quoique les plus sages & les plus riches des Plébéïens, & sur-tout les Cliens des Nobles, n'eussent pas de part à la sédition, cependant la séparation dont ménaçoient les mécontens, & le refus qu'ils faisoient obstinément de prendre les armes, étoient d'un dangereux exemple, sur-tout dans une conjoncture où la plûpart des Latins, commandés par les fils & le gendre de Tarquin, étoient aux portes de Rome. Le Sénat pouvoit à la vérité faire le procès aux plus mutins, & aux chefs de la sédition; mais la loi *Valeria* qui autorisoit les appels devant l'Assemblée du Peuple, ouvroit un asyle à ces séditieux, qui ne pouvoient manquer d'être absous par les complices de leur rebellion.

Le Sénat, pour éluder l'effet de ce privilége si préjudiciable à son autorité, résolut de créer un Magistrat suprême, également au-dessus du Sénat même & de l'assemblée du Peuple, & auquel on déférât une autorité absolue. Pour obtenir le consentement

du Peuple, on lui représenta dans une assemblée publique, que dans la nécessité de terminer ces dissensions domestiques, & de repousser en même tems les ennemis, il falloit donner à la République un seul Chef, au dessus même des Consuls, qui fût l'arbitre des Loix, & comme le pere de la Patrie : & de peur qu'il ne s'en rendît le tyran, & qu'il n'abusât de cette autorité suprême, qu'il ne falloit la lui confier que pour l'espace de six mois.

Le Peuple qui ne prévit pas les conséquences de ce changement, y consentit : & il semble qu'on convint que le premier Consul seroit en droit de nommer le Dictateur, comme pour le dédommager de l'autorité qu'il perdoit par la création de cette éminente dignité. Clélius nomma T. Largius son Collégue : ce fut le premier Romain, qui, sous le titre de *Dictateur*, parvint à cette suprême dignité, qu'on pouvoit regarder dans une République comme une Monarchie absolue, quoique passagere. En effet, dès qu'il étoit nommé, lui seul avoit pouvoir de vie & de mort sur tous les Citoyens, de quelque rang qu'il fussent, & sans qu'il y eût aucune voie d'appel,

An de Rome 259. An av J. C. D. 1. 498. Tit. Liv. D. 1. l. 2. D. H. l. 5.

d'appel. L'autorité & les fonctions des autres Magistrats cessoient, ou lui étoient subordonnées : il nommoit le Général de la Cavalerie, qui étoit à ses ordres, & qui lui servoit de Lieutenant Général.

Le Dictateur avoit des Licteurs armés de haches comme les Rois : il pouvoit lever des troupes ou les congédier, selon qu'il le jugeoit à propos. Quand la guerre étoit déclarée, il commandoit les armées & y décidoit des entreprises militaires, sans être obligé de prendre l'avis ni du Sénat ni du Peuple ; & après que son autorité étoit expirée, il ne rendoit compte à personne de tout ce qu'il avoit fait pendant son administration.

T. Largius étant revêtu de cette grande dignité, nomma, sans la participation du Sénat & du Peuple, Spurius Cassius Viscellinus pour Général de la Cavalerie ; & quoiqu'il fût le plus modéré du Sénat, il affecta de faire toutes choses avec hauteur pour se faire craindre du Peuple, & pour le faire rentrer plutôt dans son devoir. La fermeté du Dictateur jetta une grande crainte dans les esprits ; on vit bien que sous un Magistrat si ab-

ſolu, & qui ne manqueroit pas de faire un exemple du premier rebelle, il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui de la ſoumiſſion.

T. Largius, aſſis dans une haute chaire, & comme dans un Trône qu'il avoit fait mettre dans la place publique, & environné de ſes Licteurs armés de leurs haches, fit appeller tous les Citoïens les uns après les autres. Les Plébéïens, ſans oſer remuer, ſe préſenterent docilement pour être enrôlés; & chacun, rempli de crainte, ſe rangea ſous les Enſeignes. Cependant cet appareil formidable de guerre ſe tourna en négociation : les Sabins épouvantés demanderent la paix ſans la pouvoir obtenir. Mais il y eut comme une tréve qui dura près d'un an, & le ſage Dictateur ſut, par une conduite également ferme & modérée, ſe faire craindre & reſpecter des ennemis & de ſes concitoïens.

Mais la fin de la Dictature fit bientôt renaître ces diſſentions domeſtiques, que l'appréhenſion d'une guerre prochaine n'avoit que ſuſpendues. Les créanciers recommencerent à pourſuivre leurs débiteurs, & ceux-ci renouvellerent leurs murmures &

leurs plaintes. Cette grande affaire excita de nouveaux troubles, & le Sénat voulant en prévenir les suites, fit tomber le Consulat à Appius Claudius dont il connoissoit la fermeté. Mais de peur qu'il ne la portât trop loin, on lui donna pour Collégue Servilius, personnage d'un caractére doux & humain, & agréable aux pauvres & à la multitude. Ces deux Magistrats ne manquerent pas de se trouver d'avis opposés. Servilius, par bonté & par compassion pour les malheureux, inclinoit à la suppression des dettes, ou du moins il vouloit qu'on diminuât du principal ces intérêts usuraires & accumulés qui l'excédoient considérablement. Il exhortoit le Sénat à en faire un Réglement qui soulageât le Peuple, & qui assurât pour toujours la tranquillité de l'Etat.

Mais Appius, sévere observateur des Loix soutenoit avec sa fermeté ordinaire, qu'il y avoit une injustice manifeste à vouloir soulager les débiteurs aux dépens de la fortune de leurs créanciers; que ce projet alloit même à la ruine de la subordination nécessaire dans un Etat bien policé;

que la condeſcendance que Servilius vouloit qu'on eût pour les beſoins du Peuple, ne ſeroit regardée par les mutins que comme une foibleſſe déguiſée, & feroit naître de nouvelles prétentions; qu'au contraire rien ne marqueroit mieux la puiſſance de la République que la juſte ſévérité dont on uſeroit envers ceux qui par leurs cabales & par leur déſobéiſſance avoient violé la majeſté du Sénat.

Le Peuple, inſtruit de ce qui s'étoit paſſé dans le Sénat, & informé des diſpoſitions différentes des deux Conſuls, donne autant de louanges à Servilius, qu'il répand d'imprécations contre Appius. Les plus mutins s'atroupent de nouveau; on tient des aſſemblées ſecrettes de nuit, & dans des lieux écartés: tout eſt en mouvement, lorſque la calamité d'un particulier fait éclater le mécontentement public, & excite une ſédition générale.

Tit. Liv. l. 2. Dec. 1.

Un Plébéïen chargé de fers vint ſe jetter dans la place publique comme dans un aſyle. Ses habits étoient déchirés, il étoit pâle & défiguré; une grande barbe & des cheveux négligés & en déſordre, rendoient ſon viſage affreux. On ne laiſſa pas de le recon-

noître, & quelques personnes se souvinrent de l'avoir vû dans les armées, commander & combattre avec beaucoup de valeur. Il montroit lui-même les cicatrices des blessures qu'il avoit reçues en différentes occasions; il nommoit les Consuls & les Tribuns sous lesquels il avoit servi; & adressant la parole à une multitude de gens qui l'environnoient, & qui lui demandoient avec empressement la cause de l'état déplorable où il étoit réduit, il leur dit: que pendant qu'il portoit les armes, dans la derniere guerre qu'on avoit faite contre les Sabins, non-seulement il n'avoit pu cultiver son petit héritage; mais que les ennemis mêmes dans une course, après avoir pillé sa maison, y avoient mis le feu. Que les besoins de la vie, & les tributs qu'on l'avoit obligé de payer malgré cette disgrace, l'avoient forcé de faire des dettes; que les intérêts s'étant insensiblement accumulés, il s'étoit vû réduit à la triste nécessité de céder son héritage pour en acquiter une partie. Mais que le créancier impitoyable n'étant pas encore entierement payé, l'avoit fait traîner en prison avec deux de ses en-

D. H. l. 6. ſans ; que pour l'obliger à accélerer le paiement de ce qui reſtoit dû, il l'avoit livré à ſes Eſclaves, qui par ſon ordre lui avoient déchiré le corps : en même tems il ſe découvrit, & montra ſon dos encore tout ſanglant des coups de fouet qu'il avoit reçus.

Le peuple, déja en mouvement, & touché d'un traitement ſi barbare, pouſſa mille cris d'indignation contre les Patriciens. Ce bruit ſe répandit en un inſtant dans toute la Ville, & on accourut de tous côtés dans la place. Ceux qu'un pareil ſort retenoit dans les chaînes de leurs Créanciers, échappent ; ils ſe trouvent bientôt des chefs & des partiſans de la ſédition. On ne reconnoît plus l'autorité des Magiſtrats : & les Conſuls, qui étoient accourus pour arrêter ce déſordre par leur préſence, entourés du peuple en fureur, ne trouvent plus ni reſpect ni obéiſſance dans le Citoyen.

Appius, odieux à la multitude, alloit être inſulté, s'il n'eût échappé à la faveur du tumulte. Servilius, quoique plus agréable au peuple, ſe vit réduit à quitter ſa robe Conſulaire ; & ſans aucune marque de ſa dignité il ſe jette dans la foule, careſſe, em-

brasse les plus mutins, & les conjure, les larmes aux yeux, d'appaiser ce désordre. Il s'engage d'assembler incessamment le Sénat, & il leur promet d'y prendre les intérêts du peuple, avec autant de zele & d'affection que pourroit faire un Plébéien; & pour preuve de sa promesse, il fait publier par un Hérault défense d'arrêter pour dettes aucun Citoyen, jusqu'à ce que le Sénat y eût pourvu par un nouveau Réglement.

Le Peuple, sur sa parole, se sépara, le Sénat s'assembla aussi-tôt. Servilius exposa la disposition des esprits, & la nécessité dans une pareille conjoncture, de relâcher quelque chose de la sévérité des Loix. Appius, au contraire, toujours invariable dans ses premiers sentimens, s'y opposa constamment. La diversité d'avis fit naître de l'aigreur entr'eux: Appius, qui ne pouvoit s'empêcher de joindre à l'utilité de ses conseils l'austérité de son caractere, & la dureté de ses manieres, traite publiquement son Collégue de flateur & d'esclave du peuple. Servilius de son côté lui reproche sa fierté, son orgueil, & l'animosité qu'il faisoit paroître contre les Plé-

béïens. Le Sénat se partage entre ces deux grands hommes ; chacun prend parti suivant sa disposition ou ses intérêts. La différence des avis & l'opposition des sentimens, excitent de grands cris dans l'assemblée. Pendant ce tumulte, arrivent à toute bride des Cavaliers qui rapportent qu'une armée de Volsques marchoit droit à Rome.

Cette nouvelle fut reçue bien différemment par le Sénat & par le Peuple. Les Sénateurs, leurs Cliens, & les plus riches d'entre le Peuple, prirent les armes. Mais ceux qui étoient chargés de dettes, montrant leurs chaînes, demandoient avec un souris amer, si de pareils ornemens méritoient qu'ils exposassent leurs vies pour les conserver : & tous ces Plébéïens refuserent opiniâtrement de donner leurs noms pour se faire enrôler.

La Ville étoit dans cette agitation qui précede ordinairement les plus grandes révolutions ; les Consuls divisés ; le Peuple désobeissant à ses Magistrats, & les Volsques aux portes de Rome. Le Sénat, qui craignoit presqu'également le Citoyen & l'ennemi,

engagea Appius à se charger de la défense de la Ville, dans la vue que le Peuple suivroit plus volontiers son Collégue en campagne. Servilius étant destiné pour s'opposer aux ennemis, conjure le Peuple de ne le pas abandonner dans cette expédition; & pour l'obliger à prendre les armes, il fait publier une nouvelle défense de retenir en prison aucun Citoyen Romain qui voudroit le suivre en campagne, ni d'arrêter ses enfans ou de saisir son bien : & par le même Edit, il s'engage, au nom du Sénat, de donner au Peuple à son retour, toute satisfaction au sujet des dettes.

Cette Déclaration n'eut pas été plutôt publiée, que le Peuple courut en foule se faire entrôler, les uns par affection pour le Consul qu'ils savoient leur être favorable, & les autres pour ne pas rester dans Rome sous le gouvernement sévere & impérieux d'Appius. Mais de tous les Plébéïens, il n'y en eut point qui se fissent enrôler plus volontairement, ni qui montrassent plus de courage contre l'ennemi, que ceux même qui avoient eu le plus de part au dernier tumulte. Les Volsques furent défaits, & le

Conſul, pour récompenſer le ſoldat de la valeur qu'il avoit fait paroître, lui abandonna le pillage du camp ennemi dont il s'étoit rendu maître, ſans en rien réſerver, ſuivant l'uſage, pour le Tréſor public.

Le Peuple à ſon retour le reçut avec de grands applaudiſſemens, & il attendoit avec confiance l'effet de ſes promeſſes. Servilius n'oublia rien pour porter le Sénat à accorder une abolition générale des dettes. Mais Appius, qui regardoit tout changement dans les Loix comme dangereux, s'oppoſa hautement aux intentions de ſon Collégue. Il autoriſa de nouveau les Créanciers qui traînoient leurs Débiteurs en priſon; & les applaudiſſemens qu'il en recevoit des riches, & les imprécations des pauvres, concouroient également à entretenir la dureté de ce Magiſtrat.

Ceux qu'on arrêtoit, en appelloient à Servilius; ils lui repréſentoient les promeſſes qu'il avoit faites au Peuple avant la campagne, & les ſervices qu'ils avoient rendus à la guerre. On crioit tout haut devant ſon Tribunal, ou qu'en qualité de Conſul & de premier Magiſtrat, il prît la défenſe de

ſes Concitoyens, ou que comme Général, il n'abandonnât pas les intérêts de ſes ſoldats. Mais Servilius, d'un caractere doux & timide, n'oſa ſe déclarer ouvertement contre le Corps entier des Patriciens; & en voulant ménager les deux partis, il les offenſa tous deux, enſorte qu'il ne put éviter la haine de l'un & le mépris de l'autre. Tit. Liv. Dec. 1. l. 2.

Le Peuple, ſe voyant abandonné de Servilius, & perſécuté par ſon Collégue, s'aſſemble tumultuairement, confere, & prend la réſolution de ne devoir ſon ſalut qu'à lui-même, & d'oppoſer la force à la tyrannie. Les Débiteurs, pourſuivis juſques dans la place par leurs Créanciers, y trouvent un aſyle aſſuré dans la foule; la multitude en fureur frappe, écarte & repouſſe ces impitoyables Créanciers, qui implorent en vain le ſecours des Loix. Une nouvelle irruption des Volſques, des Sabins & des Eques, hauſſe encore le courage du Peuple, qui refuſe ouvertement de marcher contre l'ennemi.

A. Virginius & T. Vetuſius, qui avoient ſuccédé dans le Conſulat à Appius & à Servilius, tenterent par An. de Rome 259.

un coup d'autorité de dissiper ce tumulte. Ils firent arrêter un Plébéïen qui refusoit de s'enrôler; mais le Peuple, toujours furieux, l'arracha des mains des Licteurs, & les Consuls éprouverent dans cette occasion combien la majesté sans la force est peu considérée. Une désobéissance si déclarée, & peu différente d'une révolte, allarma le Sénat, qui s'assembla extraordinairement. T. Largius que nous avons vû Dictateur, opina le premier. Cet ancien Magistrat, si respectable par sa sagesse & par sa fermeté, dit qu'il voyoit avec beaucoup de douleur Rome comme partagée en deux Nations, & former comme deux Villes différentes. Que la premiere n'étoit remplie que de richesses & d'orgueil, & la seconde de misere & de rébellion. Que dans l'une & dans l'autre on ne voyoit ni justice, ni honneur, ni même de bienséance, & que la fierté des Grands n'étoit pas moins odieuse que la désobeissance du petit peuple. Qu'il étoit cependant obligé d'avouer qu'il prévoyoit que l'extrême pauvreté du Peuple entretiendroit toujours la dissension, & qu'il ne croyoit pas qu'on pût rétablir l'union

& la concorde entre ces deux Ordres, que par une abolition générale des dettes.

D'autres Sénateurs étoient d'avis qu'on restraignît cette grace en faveur de ceux qui dans les dernieres guerres avoient servi utilement la République ; & ils représentoient que c'étoit une justice qui leur étoit dûe, & que la parole de Servilius y étoit même engagée.

Appius, quand ce fut son rang à opiner, s'opposa également à ces deux avis : » Tant de mutineries, dit-il,
» ne procedent pas de la misere du
» Peuple, c'est bien plutôt l'effet d'une
» licence effrénée, qu'il plaît à des
» séditieux d'appeller du nom de li-
» berté. Tout ce désordre n'a pris
» naissance que de l'abus que le Peu-
» ple fait de la Loi *Valeria*. On viole
» impunément la majesté des Con-
» suls, parceque les mutins ont la
» faculté d'appeller de la condam-
» nation du crime, devant les com-
» plices mêmes de ce crime ; & quel
» ordre peut-on jamais espérer d'éta-
» blir dans un Etat où les Ordon-
» nances des Magistrats sont soumi-
» ses à la revision & au jugement

» d'une populace qui n'a pour régle
» que ſon caprice & ſa fureur ? Sei-
» gneur, ajouta Appius, il faut créer
» un Dictateur, dont les Jugemens
» ſont ſans appel ; & ne craignez pas
» après cela qu'il y ait des Plébéïens
» aſſez inſolens pour repouſſer les Lic-
» teurs d'un Magiſtrat qui ſera maî-
» tre de diſpoſer ſouverainement de
» leurs biens & de leurs vies «.

Les jeunes Sénateurs, jaloux de l'honneur du Sénat, & ceux ſur-tout qui étoient intéreſſés dans l'abolition des dettes, ſe déclarerent pour l'avis d'Appius : ils vouloient même lui déférer cette grande Dignité. Ils diſoient qu'il n'y avoit qu'un homme auſſi ferme & auſſi intrépide, qui fût capable de faire rentrer le Peuple dans ſon devoir. Mais les anciens Sénateurs & les plus moderés, trouverent que cette ſouveraine puiſſance étoit aſſez formidable d'elle-même, ſans en revêtir encore un homme naturellement dur & odieux à la multitude. L'un des Conſuls, par leurs avis, nomma pour
An. de Rome 219. Dictateur Manius Valerius, fils de
Tit. Liv. Dec. 1. l. 2. D. H. l. 6. Voleſius. C'étoit un Conſulaire âgé de plus de ſoixante & dix ans, & d'une maiſon dont le Peuple n'avoit

à craindre ni orgueil ni injuſtice.

Le Dictateur, Plébéïen d'inclination, nomma pour Général de la Cavalerie, Quintus Servilius, frere de celui qui avoit été Conſul, & qui trouvoit comme lui, qu'il y avoit de la juſtice dans les plaintes du Peuple : il convoqua enſuite une Aſſemblée générale dans la Place des Comices. Il y parut avec une contenance grave & modeſte tout enſemble ; & adreſſant la parole au Peuple, il lui dit qu'il ne devoit pas craindre que ſa liberté ni la Loi *Valeria*, qui en étoit le plus ferme appui, fuſſent en danger ſous un Dictateur de la famille de Valerius Publicola. Qu'il n'étoit point monté ſur ſon Tribunal pour les ſéduire par de fauſſes promeſſes ; qu'il falloit à la vérité marcher aux ennemis qui s'avançoient du côté de Rome, mais qu'il s'engageoit en ſon nom, & de la part du Sénat, de leur donner, au retour de la campagne, une entiere ſatisfaction ſur leurs plaintes ; « & en
» attendant, dit-il, par la puiſſance
» ſouveraine dont je ſuis revêtu, je
» déclare libres vos perſonnes, vos
» terres & vos biens. Je ſuſpens l'ef-
» fet de toute obligation dont on

» pourroit se servir pour vous inquié-
» ter : venez nous aider à vous con-
» quérir de nouvelles terres sur nos
» ennemis «.

Ce discours remplit le Peuple d'espérance & de consolation. Tout le monde prit les armes avec joie, & on leva dix Légions complettes : on en donna trois à chaque Consul ; le Dictateur s'en réserva quatre. Les Romains marcherent aux ennemis par différens endroits : le Dictateur battit les Sabins, & le Consul Vetusius remporta une victoire signalée sur les Volsques, prit leur camp, & ensuite Velitre, où il entra l'épée à la main, en poursuivant les vaincus ; & A. Virginius, l'autre Consul, défit les Eques, & remporta une victoire que la fuite précipitée des ennemis rendit peu sanglante.

Id. ibid.

Le Sénat, qui craignoit que les soldats de retour ne demandassent au Dictateur l'exécution de ses promesses, lui fit dire, & aux deux Consuls, de les retenir toujours sous les enseignes, sous prétexte que la guerre n'étoit pas terminée. Les deux Consuls, obéirent ; mais le Dictateur, dont l'autorité étoit plus indépendante du Sénat,

nat, licencia son armée. Il déclara ses soldats absous du serment qu'ils avoient prêté en s'enrôlant; & pour donner une nouvelle preuve de son affection pour le Peuple, il tira de cet Ordre quatre cens des plus considérables qu'il fit entrer dans celui des Chevaliers. Il fut ensuite au Sénat, & il demanda qu'on eût par un Sénatus-Consulte à dégager sa parole, & à abolir toutes les dettes. Les plus anciens Sénateurs, & les plus gens de bien, si on en excepte Appius, étoient de cet avis. Mais la cabale des riches l'emporta, & ils étoient soutenus par les jeunes Sénateurs, qui croyoient qu'on diminuoit de l'autorité du Sénat tout ce qu'on proposoit en faveur du soulagement du Peuple. Il y en eut même plusieurs, qui se prévalant de l'extrême bonté du Dictateur, lui reprocherent qu'il recherchoit avec bassesse les applaudissemens d'une vile populace. Sa proposition fut rejettée avec de grands cris; & on lui fit sentir, que s'il n'eût pas été au-dessus des Loix par sa dignité, le Sénat lui auroit fait rendre compte du congé qu'il avoit donné à ses soldats, comme d'un attentat contre les Loix militaires, &

ſur-tout dans une conjoncture où les ennemis de la République étoient encore en armes.

D. H. l. 6. » Je vois bien, leur dit ce vénérable vieillard, que je ne vous ſuis pas » agréable : on me reproche d'être » trop populaire; faſſent les Dieux » que tous les défenſeurs du Peuple » Romain, qui s'éleveront dans la ſuite, me reſſemblent, & ſoient auſſi » modérés que je le ſuis. Mais n'attendez pas que je trompe des Citoyens, qui ſur ma parole ont pris » les armes, & qui au prix de leur » ſang viennent de triompher de vos » ennemis. Une guerre étrangere, & » nos diſſenſions domeſtiques ont été » cauſe que la République m'a honoré de la Dictature. Nous avons la » paix au dehors, & on m'empêche » de l'établir au-dedans; ainſi mon » miniſtere devenant inutile, j'ai réſolu d'abdiquer cette grande Dignité. J'aime mieux voir la ſédition » comme perſonne privée, qu'avec » le titre de Dictateur «. En finiſſant ces mots, il ſortit bruſquement du Sénat, & convoqua une aſſemblée du Peuple.

Quand l'Aſſemblée fut formée, il

y parut avec toutes les marques de sa Dignité; il rendit graces d'abord au Peuple de la promptitude avec laquelle, sur ses ordres, il avoit pris les armes; il donna en même tems de grandes louanges à la valeur & au courage qu'il avoit fait paroître contre les ennemis de la République. » Vous avez, dit-il, en bons Citoyens » satisfait à votre devoir. Ce seroit à » moi à m'acquitter à mon tour de la » parole que je vous ai donnée; mais » une brigue plus puissante que l'au» torité même d'un Dictateur, empê» che aujourd'hui l'effet de mes sin» ceres intentions. On me traite pu» bliquement d'ennemi du Sénat; on » censure ma conduite; on me fait un » crime de vous avoir abandonné les » dépouilles de nos ennemis, & sur» tout de vous avoir absous du ser» ment militaire. Je sais de quelle » maniere, dans la force de mon âge, » j'aurois repoussé de pareilles injures: » mais on méprise un vieillard plus » que septuagenaire: & comme je ne » puis ni me venger, ni vous rendre » justice, j'abdique volontiers une » Dignité qui vous est inutile. Si ce» pendant quelqu'un de mes Conci-

» toyens veut encore se plaindre de
» l'inexécution de ma parole, je lui
» abandonne de bon cœur le peu de
» vie qui me reste, il peut me l'ôter
» sans que je m'en plaigne, ni que je
» m'y oppose «.

Le Peuple n'écouta ce discours qu'avec des sentimens de respect & de vénération : tout le monde lui rendit la justice qui lui étoit dûe, & il fut reconduit par la multitude jusqu'en sa maison, avec autant de louanges que s'il eût prononcé l'abolition des dettes. Le Peuple tourna toute son indignation contre le Sénat qui l'avoit tant de fois trompé. On ne garde plus alors aucunes mesures ; les Plébéiens s'assemblent publiquement, & les avis les plus violens sont les plus agréables à la multitude. Les deux Consuls qui tenoient encore les soldats engagés par leur serment, sous prétexte d'un avis qu'ils s'étoient fait donner que les ennemis armoient de nouveau, se mirent en campagne de concert avec le Sénat. Le Peuple, qui sentit l'artifice, ne sortit de Rome qu'avec fureur ; les plus emportés proposerent même, avant que d'aller plus loin, de poignarder les Consuls, afin

de se dégager tout d'un coup du serment qui les tenoit attachés sous leurs ordres. Mais les plus sages, & ceux qui avoient la crainte des Dieux, leur ayant représenté qu'il n'y avoit point de serment dont on pût se dégager par un crime, ces soldats prirent un autre parti. Ils résolurent d'abandonner leur Patrie, & de se faire hors de Rome un nouvel établissement. Ils levent aussi-tôt leurs enseignes, changent leurs Officiers, & par les conseils, & sous la conduite d'un Plébéien, appellé Sicinius Bellutus, ils se retirent, & vont camper sur une montagne, appellée depuis le Mont sacré, située à trois milles de Rome, & proche de la riviere de Téveron. An. de Rome 259.

Une désertion si générale, & qui paroissoit être le commencement d'une guerre civile, causa beaucoup d'inquiétude au Sénat. On mit d'abord des Gardes aux portes de la Ville, tant pour sa sûreté, que pour empêcher le reste des Plébéiens de se joindre aux mécontens. Mais ceux qui étoient chargés de dettes, les plus mutins & les plus séditieux, s'échapperent malgré cette précaution; & Rome vit à ses portes une armée redoutable com- D. H. l. 6.

posée d'une partie de ses Citoyens, & qui pouvoient faire craindre qu'ils ne tournassent à la fin leurs armes contre ceux qui étoient restés dans la Ville.

D. H. l. 6. Les Patriciens se partagerent aussitôt : les uns à la tête de leurs Cliens & des Plébéïens qui n'avoient point voulu prendre de part à la sédition, occupent les postes les plus avancés ; d'autres se fortifient à l'entrée de la Ville ; les vieillards se chargent de la défense des murailles, & tous montrent également du courage & de la fermeté.

Le Sénat, après ces précautions, députe aux mécontens pour leur offrir une amnistie, & les exhorte à revenir dans la Ville, ou sous leurs enseignes. Mais cette démarche faite trop tôt, & dans la premiere chaleur de la sédition, ne servit qu'à faire éclater l'insolence du soldat. Les Députés furent renvoyés avec mépris, & on leur donna pour toute réponse : Que les Patriciens éprouveroient bien-tôt à quels ennemis ils avoient à faire.

Le retour de ces Envoyés augmenta le trouble dans la Ville. Les deux Consuls, dont la magistrature expiroit,

indiquerent l'aſſemblée pour l'élection de leurs ſucceſſeurs ; perſonne, dans une conjoncture ſi fâcheuſe, ne ſe préſenta pour demander cette Dignité ; pluſieurs même la refuſerent. Enfin on obligea Poſtumius Cominius, & Spurius Caſſius Viſcellinus, Perſonnages Conſulaires, de l'accepter, & le Sénat fit tomber ſur eux les ſuffrages, parcequ'ils étoient également agréables aux Nobles & aux Plébéïens, & que Caſſius ſur-tout s'étoit toujours ménagé avec beaucoup d'art entre les deux Partis.

An. de R
260. ou

Les premiers ſoins des nouveaux Conſuls furent de convoquer le Sénat, pour délibérer ſur les moyens les plus prompts & les plus faciles de rétablir la paix & l'union entre les différens Ordres de l'Etat.

Ménénius Agrippa, Perſonnage Conſulaire, illuſtre par l'intégrité de ſes mœurs, auquel on demanda le premier ſon avis, opina qu'il falloit renvoyer de nouveaux Députés aux Mécontens, avec un plein pouvoir de finir une affaire auſſi fâcheuſe, aux conditions que ces Commiſſaires jugeroient les plus utiles à la République. Quelques Sénateurs trouvoient

que c'étoit commettre la dignité du Sénat que de députer de nouveau à des rebelles qui avoient reçu ſi indignement ſes premiers Envoyés. Mais Ménénius repréſenta qu'il n'étoit pas tems de s'arrêter à une vaine formalité ; que le ſalut de la République, & une néceſſité indiſpenſab[illegible]aquelle les Dieux mêmes cédoient, [illegible]geoient le Sénat de rechercher le Peuple. Que Rome, la terreur de ſes voiſins, étoit comme aſſiégée par ſes propres Citoyens ; qu'à la vérité ils n'avoient encore fait aucun acte d'hoſtilité, mais que c'étoit par cette même raiſon qu'il falloit empêcher le commencement d'une guerre qui ne pouvoit être que funeſte à l'Etat, quel qu'en fût le ſuccès.

Il ajouta que les Sabins, les Volſques, les Eques & les Herniques, tous ennemis irréconciliables du nom Romain, ſe ſeroient déja joints aux Rebelles, s'ils n'avoient peut-être pas jugé plus à propos de laiſſer les Romains s'affoiblir, & ſe détruire par leurs propres diviſions. Qu'il ne falloit pas eſpérer de grands ſecours de leurs Alliés ; que les Peuples de la Campanie & de la Toſcane n'avoient qu'une

qu'une foi douteuse, & toujours soumise aux évenemens ; qu'on n'étoit gueres plus assuré des Latins, nation jalouse de la supériorité de Rome, & toujours avide de la nouveauté. Que les Patriciens se trompoient, s'ils se flattoient de pouvoir résister avec leurs Cliens & leurs esclaves à tant d'ennemis domestiques & étrangers, qui s'uniroient pour détruire une puissance qui leur étoit odieuse.

M. Valerius dont nous venons de parler, & qui avoit l'esprit aigri contre le Sénat, ajouta à l'avis de Ménénius, qu'on devoit tout craindre des desseins des mécontens, dont la plûpart avoient déja abandonné le soin de leurs héritages & la culture des terres, comme des gens qui renonçoient à leur patrie, & qui songeoient à s'établir ailleurs. Que Rome alloit être déserte, & que le Sénat, pour être trop inflexible, ruinoit les principales forces de la République, par la retraite forcée & la désertion d'un si grand nombre de Citoïens. Que si au contraire on eut suivi les conseils qu'il donna pendant sa Dictature, on auroit pû, par l'abolition des dettes, conserver l'union & la paix entre les dif- D. H. L. 6.

férens Ordres de l'Etat ; mais qu'il ne falloit pas se flatter que le peuple tant de fois trompé par les vaines promesses du Sénat, se contentât à présent de cette abolition. Qu'il craignoit bien que les mauvais traitemens qu'il avoit essuïés, ne l'engageassent à demander encore des sûretés pour la conservation de ses droits & de sa liberté. Qu'on ne pouvoit disconvenir que la plûpart des Plébéïens se voïoient dépouillés de leurs héritages ; qu'on enchaînoit les malheureux comme des criminels, & qu'ils se plaignoient peut-être avec justice, que les Nobles & les Patriciens, au préjudice de la constitution originaire de l'Etat, ne travailloient qu'à se rendre seuls maîtres du Gouvernement. Que la création d'un Dictateur, invention moderne du Sénat, rendoit inutile la Loi *Valeria*, le refuge du peuple, & l'asyle de la liberté. Que cette puissance absolue confiée à un seul homme, en feroit quelque jour le tyran de sa patrie ; que ces nouveautés & ces changemens avoient leur source dans les maximes impérieuses d'Appius Claudius, & de ses semblables, qui ne paroissent occupés que du dessein

d'établir la domination des Nobles sur les ruines de la liberté publique, & de réduire des Citoïens libres, à la vile condition de sujets & d'esclaves du Sénat.

Appius se leva quand ce fut son tour à parler, & adressant la parole à M. Valerius : » Si vous vous étiez D. H. l. 6.
» renfermé, lui dit-il, à dire simple-
» ment votre avis sans m'attaquer
» si injustement, vous ne vous seriez
» pas exposé à entendre aujourd'hui
» des vérités peu agréables. Mais
» avant que de les exposer à la vûe de
» cette compagnie, il est juste de ré-
» pondre à vos calomnies. Dites-moi,
» Valerius, quels sont les Romains
» que j'ai poursuivis en Justice, pour
» les obliger de me païer ce qu'ils me
» devoient ? Nommez les Citoïens
» que j'ai retenus dans les chaînes;
» allez jusqu'au Mont Velie, & cher-
» chez parmi cette foule de mécon-
» tens, s'il y en a un seul qui se plai-
» gne qu'il n'a quitté la Ville que par
» la crainte que je ne le fisse arrêter.
» Tout le monde sait, au contraire,
» que j'ai traité mes débiteurs comme
» mes cliens & mes amis; que sans
» égard à d'anciennes dettes, je les ai

» ſecourus gratuitement dans leurs
» beſoins, & qu'autant qu'il a été en
» moi, les Citoïens ont toujours été
» libres. Ce n'eſt pas que je prétende
» propoſer ma conduite pour régle de
» celle des autres ; je ſoutiendrai tou-
» jours l'autorité des Loix en faveur
» de ceux qui y auront recours. Je
» ſuis même perſuadé qu'à l'égard de
» certains débiteurs, & de ces gens
» qui paſſent leur vie dans la molleſſe
» & les débauches, il y a autant de
» juſtice à s'en faire païer, qu'il eſt
» honnête & généreux de remettre les
» dettes à des Citoïens paiſibles &
» laborieux, mais qui par malheur
» ſont tombés dans une extrême in-
» digence : telle a été ma conduite, &
» telles ſont ces maximes impérieu-
» ſes qu'on me reproche. Mais je me
» ſuis, dit-on, déclaré le Partiſan des
» Grands, & c'eſt par mes conſeils
» qu'ils ſe ſont emparés du Gouverne-
» ment. Ce crime, Meſſieurs, ajouta
» Appius en ſe tournant vers les prin-
» cipaux du Sénat, m'eſt commun
» avec vous. Le Gouvernement vous
» appartient, & vous êtes trop ſages
» pour l'abandonner à une populace
» effrenée, à cette bête féroce qui

» n'écoute que ses flateurs, mais dont
» les esclaves deviennent souvent les
» tyrans : & c'est, Messieurs, ce que
» nous avons à craindre de M. Vale-
» rius, qui n'aïant de considération
» dans la République que par les di-
» gnités dont nous l'avons honoré,
» s'en sert aujourd'hui pour ruiner nos
» Loix, pour changer la forme de
» notre Gouvernement ; & pour se
» fraïer par ses bassesses un chemin à
» la tyrannie. Vous l'avez entendu,
» & vous avez pû appercevoir, qu'é-
» tant mieux instruit que nous des des-
» seins pernicieux des rebelles, il vous
» prépare à de nouvelles prétentions ;
» & sous prétexte de demander des
» garans de la liberté du peuple, il ne
» cherche qu'à opprimer celle du
» Sénat.

» Mais venons au principal sujet
» qui nous a assemblés aujourd'hui.
» Je dis donc que c'est ébranler les
» fondemens d'un Etat, que d'en
» changer les Loix, & qu'on ne peut
» donner atteinte aux Contrats des
» particuliers, sans blesser la foi pu-
» blique, & sans ruiner ce Contrat
» original qui a formé les premieres
» sociétés entre les hommes. Accor-

» derez-vous aujourd'hui à des ſédi-
» tieux,qui ſont à la veille de tourner
» leurs armes contre leur patrie , ce
» que vous avez ſagement refuſé plu-
» ſieurs fois à des Citoïens ſoumis , &
» à des ſoldats qui combattoient ſous
» vos Enſeignes ? Songez que vous ne
» pouvez vous relâcher ſur l'article
» des dettes , que vous n'ouvriez en
» même tems la porte à de nouvelles
» prétentions. Bientôt les chefs de la
» ſédition , de concert avec M. Vale-
» rius , voudront être admis aux pre-
» mieres Dignités de l'Etat. Faſſent
» les Dieux tutélaires de Rome , que
» ſon Gouvernement ne tombe pas à
» la fin entre les mains d'une vile po-
» pulace , qui vous puniſſe de votre
» foibleſſe, & qui vous banniſſe vous-
» même de votre patrie ! On veut
» vous faire peur des armes des rebel-
» les : mais n'avez-vous pas pour ôta-
» ges leurs femmes & leurs enfans ?
» Viendront-ils attaquer à force ou-
» verte une Ville qui renferme ce
» qu'ils ont de plus cher ? Mais je
» veux qu'ils n'aient pas plus d'é-
» gards pour les liaiſons du ſang que
» pour les Loix du Gouvernement :
» ont-ils des Généraux , des vivres, &

» l'argent néceſſaire pour ſe ſoutenir
» dans une pareille entrepriſe ? Que
» deviendront-ils pendant l'hiver qui
» eſt proche, ſans pain, ſans retraite,
» & ſans pouvoir s'écarter, qu'ils ne
» tombent entre nos mains ? S'ils ſe
» réfugient chez nos voiſins, n'y trou-
» veront-ils pas comme à Rome, le
» gouvernement entre les mains des
» Grands ? Des rebelles & des trans-
» fuges en peuvent-ils eſpérer d'autre
» condition que celle de malheureux
» eſclaves ? Mais peut-être qu'on
» craint qu'ils ne joignent leurs ar-
» mes, & qu'ils ne viennent aſſiéger
» Rome deſtituée d'habitans néceſſai-
» res pour ſa défenſe, comme ſi les
» forces de la République conſiſtoient
» dans les ſeuls rebelles. Mais n'avez-
» vous pas parmi les Patriciens une
» jeuneſſe floriſſante & pleine de cou-
» rage ? Nos Cliens, qui forment la
» plus ſaine partie de la République,
» ne ſont-ils pas attachés comme nous
» à ſes intérêts ? Armons même, s'il le
» faut, nos eſclaves : faiſons-en un
» peuple nouveau & un peuple ſou-
» mis. Ils ont appris à notre ſervice
» & par nos exemples à faire la guer-
» re. Avec quel courage ne combat-

» tront-ils pas si la liberté est le prix de
» leur valeur ? Mais si tous ces secours
» ne vous paroissent pas encore suffi-
» sans, rappellez vos colonies. Vous
» savez, par le dernier dénombre-
» ment du Cens, que la République
» nourrit dans son sein cent trente mil-
D. H. l. 5. » le chefs de famille, à peine en trou-
pag. 295. » vera-t'on la septieme partie parmi
An. 246. » les mécontens. Enfin, plutôt que de
» recevoir la loi de ces rebelles, ac-
» cordez aux Latins le droit de Ci-
» toïens de Rome qu'ils vous deman-
» dent depuis si long-tems. Vous les
» verrez accourir aussitôt à votre se-
» cours, & vous ne manquerez ni de
» soldats ni de Citoïens. Pour réduire
» mon sentiment en peu de paroles,
» je suis persuadé qu'il ne faut point
» envoïer de députés aux rebelles, ni
» rien faire qui marque de la fraïeur
» ou de l'empressement. Que s'ils ren-
» trent d'eux-mêmes dans leur de-
» voir, on doit les traiter avec modé-
» ration ; mais il faut les poursuivre
» les armes à la main, s'ils persistent
» dans leur révolte «.

Un avis si plein de fermeté fut sui-
vi, quoique par des vûes différentes,
par la faction des riches, & par tous

les jeunes Sénateurs. Les deux Consuls, au contraire, Plébéïens d'inclination, & qui vouloient gagner l'affection de la multitude, & les vieillards naturellement timides, soutenoient que la guerre civile étoit le plus grand malheur qui pût arriver dans un Etat. Ils étoient appuïés par ceux du Sénat, qui ne considéroient que l'intérêt de la liberté publique, & qui craignoient qu'il ne s'élevât du corps même du Sénat quelque homme ambitieux & entreprenant, qui, à la faveur de ces divisions, se rendît seul maître du Gouvernement. Mais à peine furent-ils écoutés, on n'entendoit de tous côtés que des cris & des menaces. Les plus jeunes Sénateurs, fiers de leur naissance, & jaloux des prérogatives de leur dignité, s'emporterent jusqu'à faire sentir aux Consuls qu'ils leur étoient suspects. Ils leur remontrerent qu'ils représentoient la personne des Rois, qu'ils en avoient l'autorité & celle du Sénat à soutenir contre les entreprises du peuple; & les plus violens protesterent que si on y donnoit la moindre atteinte, ils prendroient les armes pour conserver dans leur ordre une puissance qu'ils

avoient reçue de leurs ancêtres.

Les deux Consuls qui vouloient favoriser le peuple, après avoir conféré en secret, résolurent de laisser calmer les esprits, & de remettre la décision de cette grande affaire à la premiere assemblée. Cependant avant que de se séparer, & pour tenir en respect les jeunes Sénateurs qui leur avoient parlé avec trop d'audace, ils leur déclarerent que s'ils ne se comportoient à l'avenir avec plus de modestie dans une assemblée si respectable, ils sauroient bien les en exclure, en fixant l'âge que devoit avoir un Sénateur. Comme il n'y avoit encore rien de décidé là-dessus, les jeunes Sénateurs, plus attachés à leur dignité qu'à leur sentiment, plierent sous cette menace, & sous la puissance des Consuls, qui se servirent en même-tems d'un autre prétexte contre les Sénateurs plus âgés, qui s'opposoient à l'abolition des dettes : ils leur dirent qu'ils ne pouvoient souffrir cette division dans les avis du Sénat, & que si les Peres ne prenoient des résolutions plus uniformes, ils porteroient cette affaire devant le peuple, & qu'on ne pouvoit sans injustice lui en ôter la

connoiſſance, ſuivant ce qui s'étoit pratiqué, même pendant le gouvernement des Rois.

Les Sénateurs qui avoient embraſſé l'avis d'Appius avec le plus de chaleur, virent bien, par le tour que les Conſuls donnoient à cette affaire, qu'elle leur alloit échapper, s'ils perſiſtoient dans leurs premiers ſentimens. La crainte de tomber entre les mains du peuple les ébranla ; les larmes & les cris des femmes & des enfans qui embraſſoient leurs genoux, & qui leur redemandoient leurs peres & leurs maris, acheverent de les gagner : & le Sénat s'étant raſſemblé, la plus grande partie ſe déclara pour la réunion. Appius toujours inébranlable dans ſes ſentimens, & incapable d'en changer, reſta preſque ſeul de ſon avis avec quelques-uns de ſes parens, qui par honneur n'oſerent l'abandonner.

Les Conſuls triomphoient d'avoir réduit le Sénat, preſque malgré lui, à ſuivre leur avis. Appius, perſuadé que to[illegible]négociation avec les rebelles allo[illegible]la diminution de l'autorité du Sénat, adreſſant la parole aux deux Conſuls : » Quoique vous paroiſſiez

» résolus, leur dit-il, de traiter avec
» le peuple aux conditions qu'il lui
» plaira de vous prescrire, & que mê-
» me ceux qui étoient du sentiment
» contraire en aient changé par foi-
» blesse ou par intérêt; pour moi je
» déclare encore une fois, qu'à la vé-
» rité on ne peut avoir trop d'égard
» à la misere d'un peuple soumis &
» fidele, mais je soutiens que toute
» négociation est dangereuse, tant
» qu'il aura les armes à la main «.

Comme le Sénat avoit pris son parti, ce discours ne fut écouté qu'avec peine, & on le regarda comme celui d'un homme zélé à la vérité pour la gloire du Sénat; mais trop prévenu de son habileté, & incapable, soit par vanité, soit par la dureté de son humeur, de changer jamais de sentiment.

Le Sénat, sans s'y arrêter, nomma dix Commissaires pour traiter avec les mécontens, & il les choisit parmi ceux de son corps qui s'étoient toujours déclarés en faveur du peuple. T. Largius, Ménénius Agrippa, & M. Valerius, étoient à la tête de cette députation, tous trois Consulaires, & dont deux avoient gouverné la Ré-

publique, & commandé ses Armées en qualité de Dictateurs : ils s'acheminerent avec leurs Collégues vers le camp. Cette grande nouvelle y étoit déja passée : les soldats sortirent en foule pour recevoir ces anciens Capitaines, sous lesquels ils avoient été tant de fois à la guerre. La honte & la colere étoient confondues sur le visage de ces rebelles, & on voïoit encore au travers du mécontentement public un reste de cet ancien respect que produit la dignité du commandement, sur-tout quand elle est soutenue par un grand mérite.

La présence seule de ces grands hommes eût été capable de faire rentrer les rebelles dans leur devoir, si des esprits dangereux n'eussent pris soin d'entretenir le feu de la division.

Sicinius Bellutus s'étoit emparé, comme nous l'avons dit, de la confiance de ces soldats : c'étoit un Plébéïen ambitieux, grand artisan de discordes, & qui vouloit trouver son élévation dans les troubles de l'Etat. Il étoit soutenu dans ses vûes par un autre Plébéïen à-peu-près du même caractere, mais plus habile, appellé Lucius Junius, comme le libérateur

de Rome, quoique d'une famille bien différente : il affectoit même le surnom de Brutus, par une vanité ridicule de se comparer à cet illustre Patricien. Ce Plébéïen conseilla à Sicinius de traverser d'abord la négociation des Députés, & de faire naître de nouveaux obstacles à la réunion & à la paix, afin de pénétrer quel avantage ils en pourroient tirer, & à quel prix on voudroit l'acheter. » Le Sénat a » peur, lui dit-il; nous sommes les » maîtres si nous savons nous prévaloir des conjonctures : laissez parler » ces graves Magistrats; je me charge » de leur répondre au nom de nos camarades, & je me flate que ma réponse leur sera également utile & » agréable.

Ces deux Chefs du parti Plébéïen, étant convenus des différens rôles qu'ils devoient jouer, Sicinius introduisit les Députés dans le camp. Tous les soldats les environnerent, & après qu'ils eurent pris leur place dans un endroit d'où ils pouvoient être entendus par la multitude, on leur dit D. H. l. 6. d'exposer leur commission. M. Valerius prenant la parole, dit qu'il leur apportoit une heureuse nouvelle; que

le Sénat vouloit bien oublier leur faute ; qu'il les avoit même chargés de leur accorder toutes les graces qui se trouveroient conformes au bien commun de la patrie ; que rien ne les empêchoit de rentrer dans la Ville, d'aller revoir leurs Dieux domestiques, & de recevoir les embrassemens de leurs femmes & de leurs enfans, qui soupiroient après leur retour.

Sicinius lui répondit, qu'avant que le peuple fît cette démarche, il étoit juste qu'il exposât lui-même ses griefs & ses prétentions, & qu'il vît ce qu'il devoit espérer de ces promesses si magnifiques du Sénat ; & il exhorta en même tems ceux des soldats qui voudroient défendre la liberté publique, de se présenter. Mais un profond silence régnoit dans l'Assemblée, chacun se regardoit, & ces soldats ne se sentant point le talent de la parole, n'osoient se charger de soutenir la cause commune. Pour lors ce Plébéien qui avoit pris le nom de Brutus, se leva, comme il en étoit convenu secrettement avec Sicinius, & adressant la parole aux soldats : » Il semble, mes compagnons, leur dit-il, » à voir ce morne silence, que vous



» soïez encore obsédés par cette
» crainte servile dans laquelle les Pa-
» triciens & vos créanciers vous ont
» retenus si long-tems. Chacun cher-
» c[illegible] les yeux des autres, s'il y
» [illegible] plus de résolution qu'il ne
» s[illegible]ve lui-même, & aucun de
» vous n'est assez hardi pour oser di-
» re en public ce qui fait le sujet ordi-
» naire de vos entretiens particuliers.
» Ignorez-vous que vous êtes libres ?
» Ce camp, ces armes, ne vous assu-
» rent-ils pas que vous n'avez plus de
» tyran ? & si vous en pouviez encore
» douter, la démarche que vient de
» faire le Sénat, ne suffiroit-elle pas
» pour vous en convaincre ? Ces hom-
» mes si impérieux & si superbes vien-
» nent nous rechercher : ils ne se ser-
» vent plus ni de commandemens sé-
» veres, ni de menaces cruelles ; ils
» nous invitent comme leurs conci-
» toïens à rentrer dans notre commu-
» ne patrie, & nos Souverains ont la
» bonté de venir jusques dans notre
» camp nous offrir une amnistie géné-
» rale. D'où vient donc ce silence obs-
» tiné après des graces si singulieres ?
» Si vous doutez de la sincérité de
» leurs promesses, si vous craignez
» que

» que ſous l'appas de quelques diſ-
» cours flateurs on ne cache vos an-
» ciennes chaînes, que ne parlez-
» vous ? & ſi vous n'oſez ouvrir la
» bouche, écoutez du moins un Ro-
» main aſſez courageux pour ne rien
» craindre, que de ne pas dire la vé-
» rité «.

Pour lors ſe tournant vers Valerius :
» Vous nous invitez, lui dit-il, à
» rentrer dans Rome ; mais vous ne
» dites point à quelles conditions. Des
» Plébéiens pauvres, mais libres,
» peuvent-ils ſe réunir à des Nobles
» ſi riches & ſi ambitieux ? & quand
» même nous ſerions convenus de ces
» conditions, quelle ſûreté donne-
» ront-ils de leurs paroles, ces fiers
» Patriciens, qui ſe font un mérite
» dans leur Corps d'avoir trompé le
» peuple ? On ne nous parle que de
» pardon & d'amniſtie, comme ſi
» nous étions vos ſujets, & des ſu-
» jets rebelles : c'eſt ce qu'il faut ap-
» profondir. Il eſt queſtion de ſa-
» voir qui a tort du Peuple ou du Sé-
» nat ; lequel de ces deux Ordres a
» violé le premier cette ſociété com-
» mune qui doit être entre les Ci-
» toïens d'une même République.

» Pour en juger sans préoccupation, souffrez que je rapporte simplement un certain nombre de faits dont je ne veux pour témoins que vous même & vos Collégues.

» Notre Etat a été fondé par des Rois, & jamais le peuple Romain n'a été plus libre ni plus heureux que sous leur gouvernement. Tarquin même le dernier de ces Princes, Tarquin, si odieux au Sénat & à la Noblesse, nous étoit aussi favorable qu'il vous étoit contraire. Il aimoit les soldats, il faisoit cas de la valeur, il vouloit qu'elle fût toujours récompensée : & on sait qu'aïant trouvé des richesses immenses dans Suesse, ville des Volsques, dont il s'étoit rendu maître, il aima mieux abandonner le butin à son armée, que de se l'approprier; en sorte qu'outre les esclaves, les chevaux, les grains & les meubles, il en revint encore à chaque soldat cinq mines d'argent.

» Cependant, pour venger vos propres injures, nous avons chassé ce Prince de Rome; nous avons pris les armes contre un Souverain qui ne se défendoit que par les prieres

» qu'il nous faisoit de nous séparer de
» vos intérêts, & de rentrer sous sa
» domination. Nous avons depuis tail-
» lé en pieces les armées des Veïens
» & de Tarquinie qui vouloient le ré-
» tablir sur le Trône. La puissance
» formidable de Porsenna, la famine
» qu'il a fallu endurer pendant un
» long siege, des assauts, des combats
» continuels, rien enfin a-t-il pû
» ébranler la foi que nous vous avions
» donnée ? Trente villes des Latins
» s'unissent pour rétablir les Tar-
» quins, qu'auriez-vous fait alors si
» nous vous avions abandonnés & si
» nous nous étions joints à vos enne-
» mis ? Quelles récompenses n'au-
» rions-nous pas obtenues de Tar-
» quin, pendant que le Sénat & les
» Nobles auroient été les victimes
» de son ressentiment ? Qui est-ce qui
» a dissipé cette ligue si redoutable ?
» A qui êtes-vous redevables de la dé-
» faite des Latins ? N'est-ce pas à ce
» même peuple, l'auteur d'une puis-
» sance que vous avez depuis tournée
» contre lui ? Car quelle récompense
» avons-nous tirée du secours si utile
» de nos armes ? La condition du
» Peuple Romain en est-elle devenue

» plus heureuse ? L'avez-vous associé » à vos charges & à vos dignités? Nos » pauvres Citoïens ont-ils seulement » trouvé quelque soulagement dans » leur misere ? N'a-t-on pas vû au » contraire nos plus braves soldats » accablés sous le poids des usures, » gémir dans les fers d'impitoïables » créanciers ? Que sont devenues tant » de vaines promesses d'abolir à la » paix toutes les dettes que la dureté » des Grands leur avoit fait contrac- » ter ? A peine la guerre a-t-elle été » finie, que vous avez également ou- » blié nos services & vos sermens. » Que venez-vous donc faire ici ? » Pourquoi vouloir encore séduire ce » peuple par l'enchantement de vos » paroles ? Y a-t-il des sermens assez » solemnels pour fixer votre foi ? Que » gagnerez-vous après tout dans une » réunion formée par artifice, entre- » tenue avec une défiance récipro- » que, & qui ne se terminera à la fin » que par une Guerre civile ? Evitons » de part & d'autre de si grands mal- » heurs ; profitons du bonheur de no- » tre séparation ; souffrez que nous » nous éloignions d'un païs où l'on » nous enchaîne comme des esclaves,

» & où devenus fermiers de nos pro-
» pres héritages, nous sommes ré-
» duits à les cultiver pour le profit de
» nos tyrans. Nous trouverons notre
» patrie partout où il nous sera per-
» mis de vivre en liberté ; & tant
» que nous aurons les armes à la
» main, nous saurons bien nous ou-
» vrir une route à des climats plus for-
» tunés «.

Un discours si hardi renouvella dans l'Assemblée le fâcheux souvenir de tant de maux dont le peuple se plaignoit ; chacun s'empressoit de citer des exemples de la dureté des Patriciens. Les uns avoient perdu leurs biens, d'autres se plaignoient d'avoir gémi long-tems dans les prisons de leurs créanciers, plusieurs montroient encore les vestiges des coups qu'ils avoient reçus, & il n'y en avoit aucun, qui dans l'intérêt général ne trouvât encore une injure particuliere à venger.

T. Largius, chef de la députation, crut devoir répondre à tant de plaintes, & il le fit avec cette exacte équité, & la droiture qui lui étoit si naturelle. Il dit qu'on n'avoit pû empêcher des gens qui avoient prêté

Id. Ibidem. p. 403.

leur bien de bonne foi, d'en exiger le paiement ; & qu'il étoit ſans exemple dans tout Etat bien policé, que le Magiſtrat refusât le ſecours des loix à ceux qui le reclamoient, tant que ces Loix & la Coutume ſervoient de régle dans le Gouvernement. Que cependant le Sénat vouloit bien entrer en connoiſſance des beſoins du peuple, & y remédier par de nouveaux réglemens ; mais auſſi qu'il étoit de ſa juſtice de diſtinguer ceux qui par une ſage conduite méritoient les ſecours de la République, de certaines gens qui n'étoient tombés dans la pauvreté que par la pareſſe & l'intempérance ; que des ſéditieux, qui ne paroiſſoient occupés que du ſoin d'entretenir la diviſion entre le Sénat & le Peuple, ne méritoient pas plus de grace, & que la République gagneroit beaucoup en perdant de tels Citoïens.

T. Largius alloit continuer un diſcours plus ſincere que convenable à la conjonćture préſente, lorſque Sicinius, irrité de ce qu'il venoit de dire au ſujet des chefs de la diviſion, l'interrompit bruſquement, & adreſſant la parole à l'Aſſemblée : » Vous

» voïez, mes Compagnons, leur dit-
» il, par le discours superbe de ce Pa-
» tricien, ce que vous devez espérer
» de sa négociation, & quel traite-
» ment on vous prépare à Rome, si le
» Sénat peut une fois vous retenir
» sous sa puissance : & se tournant
» tout-d'un-coup vers les Députés :
» Proposez nettement, leur dit-il,
». les conditions qu'on offre pour no-
» tre retour, ou sortez à l'instant de
» ce camp où l'on n'est pas disposé à
» vous souffrir plus long-tems.....

Ménénius, qui vit bien que de pareilles explications n'étoient propres qu'à aigrir les esprits, prit la parole, & s'adressant à son tour à toute l'Assemblée, il représenta qu'ils n'étoient pas venus dans le camp seulement pour justifier la conduite du Sénat ; que ces sages Magistrats, attentifs au bien public, avoient recherché avec soin les malheureuses causes de leurs divisions ; qu'ils avoient reconnu que l'extrême indigence des Plébéïens & la dureté de leurs créanciers en étoient la véritable origine ; & que, pour y remédier tout-d'un-coup, ils avoient déterminé par un

consentement unanime, & par l'autorité souveraine dont ils étoient revêtus, de casser toutes les obligations, & de déclarer les pauvres Citoïens quittes de toute dette : & qu'à l'égard de celles qu'on pourroit contracter dans la suite, il y seroit pourvû par un Réglement nouveau, & qui seroit concerté entre le peuple & le Sénat : qu'on en feroit ensuite un Sénatus-Consulte qui auroit force de Loi, & que tout ce qu'ils étoient de Commissaires dans l'Assemblée, offroient au peuple leurs propres vies, & qu'ils se dévouoient eux & leurs enfans aux Dieux infernaux, s'ils manquoient à leur parole.

Cet habile Magistrat voïant les esprits adoucis par sa promesse, & cherchant à diminuer la jalousie qui étoit entre les pauvres & les riches, leur représenta combien il étoit nécessaire que dans un Etat il y eût une partie des Citoïens plus riche que l'autre : & on prétend que pour faire goûter cette maxime à ce peuple encore grossier, il eut recours à cet Apologue si connu, d'une conspiration de tous les membres du corps humain

Tit.Liv.Dec. 1. L. 2. c. 3.

humain contre l'estomac, sous prétexte, que sans travailler il jouissoit lui seul du travail de tous les autres. Après en avoir fait l'application au Peuple & au Sénat, il leur représenta que cet auguste Corps, comme l'estomac, répandoit, dans les différens membres qui lui étoient unis, la même nourriture qu'il recevoit, mais bien mieux préparée, & que c'étoit de lui seul qu'ils tiroient leur vie & leurs forces. » Ne sont-ce pas les » Patriciens, ajouta-t-il, qui les pre» miers se sont déclarés pour la li» berté? A qui êtes-vous redevables » de l'établissement de la Républi» que? Dans les plus grands périls, » de quel côté tournez-vous les yeux, » & d'où sont sortis ces conseils gé» néreux qui ont sauvé l'Etat? Rien » n'est plus cher à cette sage Com» pagnie que votre conservation & » votre union. Le Sénat vous aime » tous avec l'affection raisonnable » d'un pere, mais sans s'abaisser aux » caresses infideles d'un flateur. Vous » demandez l'abolition des dettes, il » vous l'accorde; mais il ne vous » l'accorde que parcequ'il la croit » juste & utile au bien de la patrie.

» Revenez donc avec confiance dans
» le sein de cette mere commune qui
» nous a tous nourris dans des senti-
» mens également généreux & libres.
» Recevez nos embrassemens pour
» prémices de la paix; rentrons tous
» ensemble dans Rome ; allons de
» concert y porter les premieres nou-
» velles de notre réunion, & fassent
» les Dieux protecteurs de cet Em-
» pire, qu'elle soit célébrée dans la
» suite par de nouvelles victoires con-
» tre nos ennemis. »

Le Peuple ne put entendre un discours si touchant sans répandre des larmes; tous ces Plébéïens, comme de concert, s'adressant à Ménénius, s'écrierent qu'ils étoient contens, & qu'il les ramenât dans Rome. Mais ce faux Brutus, qui venoit de parler si vivement contre le Sénat, arrêta cette saillie. Il dit au Peuple, qu'à la vérité il devoit être satisfait pour le présent par l'abolition des dettes; mais qu'il ne pouvoit dissimuler que l'avenir lui faisoit peur, & qu'il craignoit que le Sénat ne se vengeât un jour de la justice qu'il avoit été forcé de leur rendre, à moins, ajouta-t-il, qu'on ne trouve les moyens d'as-

surer l'Etat & la liberté du Peuple contre les entreprises d'un Corps si ambitieux.

» Quelle sûreté pouvez-vous exi-
» ger, repartit Ménénius, autre que
» celle que vous donnent nos loix,
» & la constitution de la République ?
» Accordez-nous, lui répondit Bru-
» tus, des Officiers qui ne puissent
» être tirés que de l'Ordre des Plé-
» béïens. Nous ne demandons point
» qu'ils soient distingués par les mar-
» ques honorables de la Magistratu-
» re, ni qu'ils en aient la robe bor-
» dée de pourpre, ni la Chaise cu-
» rule, ni les Licteurs. Nous laissons
» volontiers toute cette pompe à des
» Patriciens fiers de leur naissance ou
» de leurs dignités; il nous suffit que
» nous puissions élire tous les ans quel-
» ques Plébéïens qui soient seulement
» autorisés pour empêcher les injus-
» tices qu'on pourroit faire au Peu-
» ple, & qui défendent ses intérêts
» publics & particuliers. Si vous êtes
» venus ici avec une volonté sincere
» de nous donner la paix, vous ne
» pouvez rejetter une proposition si
» équitable. »

Le Peuple, qui est toujours de l'a-

vis du dernier qui parle, applaudit aussitôt au discours de Brutus. Les Députés furent extrêmement surpris d'une pareille demande ; ils s'éloignerent un peu de l'Assemblée pour conférer ensemble, & après y être retournés, Ménénius leur dit qu'ils demandoient une chose bien extraordinaire, qui même dans la suite pourroit être la source de nouvelles dissensions, & qui passoit absolument leurs instructions & leurs pouvoirs ; que cependant M. Valerius, & quelques-uns des Commissaires en alloient faire leur rapport au Sénat, & qu'ils ne seroient pas long-tems sans en rapporter la réponse.

Ces Commissaires se rendirent en diligence à Rome ; on convoqua aussitôt l'Assemblée du Sénat, où ils exposerent les nouvelles prétentions du Peuple. M. Valerius s'en rendit le Protecteur : il représenta qu'il ne falloit pas espérer de pouvoir gouverner un Peuple guerrier, soldat & citoïen tout ensemble, comme on pourroit faire de paisibles Bourgeois qui n'auroient jamais quitté leurs foiers domestiques. Que la guerre & l'exercice continuel des armes ins-

piroient une ſorte de courage peu compatible avec cette ſervile dépendance qu'on vouloit exiger de ces braves ſoldats : qu'il y avoit même de la juſtice à traiter avec de grands égards un Peuple généreux, qui aux dépens de ſon ſang avoit éteint la tyrannie ; qu'il étoit d'avis de leur accorder les Officiers particuliers qu'ils demandoient ; & que peut-être de pareils Inſpecteurs ne ſeroient pas inutiles dans un Etat libre pour veiller ſur ceux qui parmi les grands ſeroient tentés de porter leur autorité trop loin.

Appius ne put entendre ce diſcours ſans frémir d'indignation. Il prit les Dieux & les hommes à témoin de tous les maux que cauſeroit à la République une pareille innovation dans le Gouvernement : & comme ſi ſon zele & ſa colere lui euſſent tenu lieu d'inſpiration, il prédit au Sénat que par un excès de facilité, il alloit laiſſer établir un Tribunal qui s'éleveroit inſenſiblement contre ſon autorité, & qui la détruiroit à la fin. Mais ce généreux Sénateur fut peu écouté, & on ne regarda ſes remontrances que comme le diſcours d'un

homme attaché avec opiniâtreté à son sentiment, & chagrin de ce qu'on ne le suivoit pas. Le parti contraire prévalut ; la plûpart des Sénateurs, las de ces divisions, vouloient la paix à quelque prix que ce fût, ainsi presque d'un commun accord on consentit à la création de ces nouveaux Magistrats, qui furent appellés *Tribuns du Peuple.*

Il en fut fait un Sénatus-Consulte qui renfermoit en même tems l'abolition des dettes. Les Envoyés du Sénat le porterent au camp, comme le sceau de la paix. Il sembloit que le Peuple n'eût plus rien qui le retînt hors de Rome ; mais les Chefs de la Sédition ne souffrirent point qu'on se séparât avant qu'on eût procédé à l'élection des nouveaux Magistrats du Peuple. L'Assemblée se tint dans le camp même ; on prit les auspices ; les voix & les suffrages furent recueillis par Centuries, & on élut pour les premiers Tribuns du Peuple, selon Denis d'Halicarnasse, L. Junius Brutus, & C. Sicinius Bellutus, les chefs de la révolte, qui associerent en même tems à leur dignité C. & P. Licinius, & Sp. Icilius Ruga. Tite Live

prétend que C. Licinius & Lucinius Albinus furent les premiers Tribuns qui se donnerent trois Collégues, parmi lesquels on compte Sicinius Bellutus ; & cet Historien ajoute qu'il y avoit des Auteurs qui prétendoient qu'il n'y eut d'abord que deux Tribuns élûs dans cette Assemblée.

Quoi qu'il en soit, ces premiers Tribuns & ces Chefs de la sédition, pour prévenir le ressentiment du Sénat, eurent l'adresse d'intéresser tout le corps de la Nation dans leur conservation. Le Peuple, avant que de quitter le camp, déclara, par leur conseil, la personne de ses Tribuns sacrée. Il en fut fait une loi par laquelle il étoit défendu sous peine de la vie, de faire aucune violence à un Tribun, & tous les Romains furent obligés de jurer par les sermens les plus solemnels l'observation de cette loi. Le Peuple sacrifia ensuite aux Dieux sur la montagne même, qu'on appella depuis le *Mont Sacré*, d'où il rentra dans Rome à la suite de ses Tribuns & des Députés du Sénat.

Fin du premier Livre.

LIVRE II.

Les Tribuns du Peuple, qui n'avoient été créés que pour empêcher l'oppression des Plébéïens, tâchent de détruire l'autorité du Sénat. Origine des Ediles Plébéïens. De quelle maniere les Tribuns vinrent à bout de se faire donner le droit de convoquer les Assemblées du Peuple. Coriolan se déclare hautement contre les entreprises des Tribuns. Caractere de ce Patricien. Les Tribuns veulent l'obliger à rendre compte de sa conduite devant l'Assemblée du Peuple. Coriolan refuse de reconnoître l'autorité de ce Tribunal. Le Sénat intervient d'abord en sa faveur, mais à la fin il l'abandonne, & donne un Arrêt qui renvoie la décision de ce différend à l'Assemblée du Peuple. Coriolan est condamné à un exil perpétuel. Il se retire chez les Volsques, à qui il vient à bout de faire prendre les armes contre les Romains. Il entre sur leurs terres à la tête d'une nombreuse armée. Tout plie devant lui ; Rome même

avoit tout à craindre, lorsqu'elle se voit délivrée de danger par la sagesse & la prudence de deux Romaines entre autres, dont l'une étoit la femme, & l'autre la mere de Coriolan.

ROME, par l'établissement du Tribunat, changea une seconde fois la forme de son Gouvernement. Il étoit passé, comme nous venons de le voir, de l'Etat Monarchique à une espece d'Aristocratie, où toute l'autorité étoit entre les mains du Sénat & des Grands. Mais par la création des Tribuns on vit s'élever insensiblement & comme par degrés, une nouvelle Démocratie dans laquelle le Peuple, sous différens prétextes, s'empara de la meilleure partie du Gouvernement.

Il sembloit d'abord que le Sénat n'eût rien à craindre des Tribuns, qui n'avoient d'autre pouvoir que celui de s'intéresser à la défense de tous les Plébéïens. Ces nouveaux Magistrats n'avoient même dans leur origine ni la qualité de Sénateurs, ni Tribunal particulier ni jurisdiction sur leurs concitoyens, ni le pouvoir de convoquer les Assemblées du Peu-

ple. Habillés comme de simples particuliers, & escortés d'un seul domestique appellé *Viateur*, & qui étoit comme un valet de Ville, ils demeuroient assis sur un banc au dehors du Sénat; ils n'y étoient admis que lorsque les Consuls les faisoient appeller pour avoir leur avis sur quelque affaire qui concernoit les intérêts du Peuple. Toute leur fonction se réduisoit à pouvoir s'opposer aux Ordonnances du Sénat par ce mot Latin *veto*, qui veut dire *je l'empêche*, qu'ils mettoient au bas de ses Decrets, quand ils les croyoient contraires à la liberté du Peuple, & cette autorité étoit même renfermée dans les murailles de Rome, & tout au plus à un mille aux environs: & afin que le Peuple eût toujours dans la Ville des protecteurs près à prendre sa défense, il n'étoit point permis aux Tribuns de s'en éloigner un jour entier, si ce n'étoit dans les *Féries Latines*. C'étoit par la même raison qu'ils étoient obligés de tenir la porte de leurs maisons ouverte jour & nuit pour recevoir les plaintes des Citoïens qui auroient recours à leur protection. De semblables Magistrats

sembloient n'avoir été institués que pour empêcher seulement l'oppression des malheureux; mais ils ne se continrent pas long-tems dans un état si plein de modération. Il n'y eut rien dans la suite de si grand & de si élevé où ils ne portassent leurs vûes ambitieuses. Nous les verrons bientôt entrer en concurrence avec les premiers Magistrats de la République; & sous prétexte d'assurer la liberté du Peuple, ils n'eurent pour objet que de ruiner insensiblement l'autorité du Sénat.

Une des premieres démarches de ces Tribuns fut de demander permission au Sénat de choisir deux Plébéïens, qui, sous le titre *d'Ediles*, les pussent secourir dans la multitude des affaires dont ils se disoient accablés dans une aussi grande Ville que Rome, & surtout au commencement d'une nouvelle Magistrature.

Le Sénat toujours divisé, & qui avoit perdu de vûe le point fixe de son gouvernement, se laissa entraîner au gré de ces ambitieux; on leur accorda encore cette nouvelle demande. Telle fut l'origine des Ediles Plébéïens, créatures & ministres

des premiers Tribuns, & auxquels on attribua dans la suite l'inspection sur les édifices publics, le soin des Temples, des Bains, des Aqueducs, & la connoissance d'un grand nombre d'affaires qui étoient auparavant du D. H. l. 6. ressort des Consuls : nouvelle brêche que les Tribuns firent à l'autorité du Sénat.

Cependant les Sénateurs les plus populaires se flattoient, en relâchant quelque chose de leurs droits, d'avoir au moins rétabli le calme dans la République. Rome en effet paroissoit tranquille, & il sembloit que la réunion du Peuple avec les Patriciens fût sincere & durable. Mais le feu de la division, caché au fond des cœurs, ne tarda gueres à se rallumer. Orosius l. 2. c. 5. Une famine qui survint l'année suivante, An de Rome 261. sous le Consulat de T. Geganius, & de P. Minucius, servit de prétexte aux Tribuns pour se déchaîner de nouveau contre les Grands & D. H. l. 7. le Sénat. Sp. Icilius étoit cette année le premier des Tribuns ; & Brutus & Sicinius pour demeurer toujours à la tête des affaires, étoient passés du Tribunat à la Charge d'Ediles. Ces séditieux dont le crédit ne

ſubſiſtoit que par la méſintelligence qu'ils entretenoient entre les deux Ordres de la République, publioient avec malignité que les Praticiens ayant leurs greniers remplis de grains avoient procuré la diſette publique, pour ſe dédommager par le prix exceſſif qu'ils le vendroient, de l'abolition des dettes ; que c'étoit une nouvelle ſorte d'uſure inventée par ces tyrans pour avoir à vil prix le peu de terres qui reſtoient aux pauvres Plébéïens.

Cependant ces Tribuns ne pouvoient ignorer que c'étoit le Peuple même, & ſa déſertion ſur le Mont Sacré, dans la ſaiſon qu'on ſeme les bleds, qui avoient cauſé cette diſette, parceque dans ce déſordre général où la plûpart des mécontens ſongeoient à s'établir ailleurs, les terres étoient demeurées incultes & ſans être enſemencées. Mais ces artiſans de diſcorde ne cherchoient que des prétextes. Ils ſavoient bien que les moins vraiſemblables étoient toujours des raiſons ſolides pour une populace qui manquoit de pain ; & ils ne décrioient le gouvernement, que pour s'en rendre les maîtres, ou du

moins pour le changer suivant leurs intérêts

D. H. l. 7. p. 417. Le Sénat n'opposoit à ces invectives que des soins constans & généreux, & une application continuelle à pourvoir aux nécessités du peuple. Il faisoit acheter du bled de tous côtés; & parceque les peuples voisins de Rome & jaloux de son agrandissement, refusoient d'en fournir, on fut obligé d'en envoyer chercher jusqu'en Sicile. P. Valerius, fils du fameux *Publicola*, & L. Geganius, frere du Consul, furent chargés de cette commission.

Cependant, comme les Tribuns continuoient à répandre des bruits désavantageux à la conduite du Sénat pour tâcher de soulever le Peuple, les Consuls convoquerent une Assemblée du Peuple pour le détromper, & pour lui faire voir par les soins qu'on avoit pris de sa subsistance, l'injustice & la malignité de ses Tribuns. Ceux-ci leur disputerent la parole; & comme dans cette concurrence les uns & les autres parloient en même tems, aucun n'étoit entendu. On représenta en vain aux Tribuns qu'ils n'avoient aucun pouvoir de traiter directement

avec le Peuple, & que leurs fonctions se bornoient au seul droit d'oppositions, quand même on auroit fait au Peuple quelque proposition contraire à ses intérêts. Ceux-ci renvoyoient les Consuls à l'Assemblée du Sénat, comme au seul endroit où ils pouvoient présider; mais ils soutenoient avec opiniâtreté, qu'il leur appartenoit, par préférence aux autres Magistrats, de prendre la parole dans les Assemblées du Peuple. Id. p. 420.

Ces prétentions réciproques augmenterent le tumulte : la dispute s'échauffoit insensiblement, & les plus emportés de chaque parti étoient près d'en venir aux mains, lorsque Brutus, qui n'étoit cette année qu'Edile, comme nous l'avons dit, crut à la faveur de ce désordre pouvoir étendre l'autorité des Tribuns; & s'adressant aux deux Consuls, il leur promit d'appaiser la sédition s'ils vouloient bien lui permettre de parler en public.

Les Consuls qui trouvoient dans cette permission que leur demandoit un Plébéïen, en présence de ses Tribuns, une nouvelle preuve du droit qu'ils avoient de présider à toute as-

semblée du Peuple Romain, consentirent qu'il pût dire librement son avis, ne doutant pas que comme il savoit que sous le nom d'Assemblée du Peuple, on comprenoit également les Sénateurs & les Chevaliers aussi bien que les Plébéïens, il ne portât les Tribuns à se désister de leurs prétentions. Mais Brutus avoit une vûe bien différente, & au lieu d'adresser la parole au Peuple ou aux Tribuns, il se tourna vers le Consul Geganius, qui avoit été un des Commissaires que le Sénat avoit envoyés sur le Mont Sacré. » Vous souvenez-vous, lui » dit-il, que dans le tems que nous » travaillions de concert à la réu» nion des deux Ordres de la Répu» blique, aucun Patricien n'interrom» pit ceux qui étoient chargés des in» térêts du peuple, & qu'on en con» vint même exprès, afin que chaque » parti pût exposer ses raisons avec » plus d'ordre & de tranquillité? » Je m'en souviens fort bien, ré» pondit Geganius. Pourquoi donc, » continua Brutus, interrompez-vous » aujourd'hui nos Tribuns, dont la » personne est sacrée, & revêtue » d'une Magistrature publique? Nous » les

» les interrompons avec justice, re-
» partit Geganius, parcequ'ayant con-
» voqué nous-mêmes l'Assemblée,
» suivant le privilége de notre di-
» gnité, la parole nous appartient.
Le Consul ajouta avec trop de préci-
pitation, & sans prévoir les consé-
quences d'un pareil discours: *Que si les Tribuns avoient convoqué l'Assemblée*, bien loin de les interrompre, il ne voudroit pas même les venir écouter, quoiqu'en qualité de simple Citoyen Romain il eût droit d'assister à toutes les assemblées du Peuple.

Brutus n'eut pas plutôt entendu ces dernieres paroles, qu'il s'écria, transporté de joye: « Vous avez vaincu, » Plébéïens: Tribuns, cédez la pla-
» ce au Consuls: qu'ils haranguent
» aujourd'hui tant qu'il leur plaira:
» demain je vous ferai voir quelle
» est la dignité & la puissance de vos
» Charges. Faites seulement que par
» vos ordres, & sous vôtre convo-
» cation, le Peuple se rende ici de
» bonne heure. Si j'abuse de sa con-
» fiance & de la vôtre, je suis prêt
» à expier des promesses téméraires
» par la perte de ma vie. »

On fut obligé de congédier l'As-

semblée, à cause de la nuit qui survint durant ces disputes. Le Peuple se sépara dans l'impatience de voir le lendemain l'effet des promesses de Brutus : & les Patriciens se retirerent de leur côté, méprisant les discours d'un particulier incapable, à ce qu'ils prétendoient, de donner plus d'étendue à la fonction de Tribun, que la voie de simple opposition qui lui avoit été attribuée sur le Mont Sacré.

Mais Brutus, plus habile que ne le croyoit le Sénat, fut trouver le Tribun Icilius. Il passa une partie de la nuit à conférer avec lui & avec les autres Tribuns, & il leur fit part de ses desseins. » Il n'est question pour » réussir, leur dit-il, que de faire » voir au peuple, que le Tribunat lui » devient inutile, si les Tribuns n'ont » pas le pouvoir de convoquer les » assemblées pour lui représenter ce » qui est de son intérêt. Le peuple » ne nous refusera jamais de passer » une loi qui ne peut que lui être » avantageuse ; toute la difficulté con» siste à prévenir le Sénat & les Patri» ciens qui pourroient s'y opposer. » Pour cela il faut tenir l'assemblée

» le plus matin qu'on pourra, & se
» saisir de bonne heure de tous les
» postes qui environnent la Tribu-
» ne aux Harangues. » Les Tribuns
ayant approuvé son projet envoye-
rent dans les différens quartiers de
la ville solliciter les principaux Plé-
béïens de se rendre dans la place à
la pointe du jour avec le plus de mon-
de qu'il leur seroit possible. Ils s'y
trouverent eux-mêmes avant le jour,
& par le conseil de Brutus ils s'em-
parerent d'abord du Temple de Vul-
cain, où se plaçoient ordinairement
ceux qui vouloient haranguer. Une
foule innombrable de peuple eut bien-
tôt rempli la place. Icilius prit la pa-
role; & pour renouveller l'aigreur
& l'animosité dans les esprits, il
commença par rappeller tout ce que
le peuple avoit souffert de l'avarice
& de l'inhumanité des Grands avant
l'établissement du Tribunat. Il re-
présenta ensuite que la misere pu-
blique n'auroit point eu de fin, s'il
ne se fût trouvé deux Citoyens assez
courageux pour s'opposer à la tyran-
nie des Patriciens. Qu'après l'aboli-
tion des dettes, ces même Patriciens
se servoient de la famine pour ré-

duire de nouveau le peuple dans la servitude, & qu'ils prétendoient interdire aux Tribuns l'usage de la parole dans les assemblées, de peur qu'ils n'éclairassent le Peuple sur ses véritables intérêts. Que cette tyrannie visible rendoit le Tribunat inutile, & qu'il falloit, ou que le peuple renonçât lui-même à cette Magistrature, ou que par une nouvelle Loi, il autorisât les Magistrats à convoquer des assemblées pour y traiter de ses droits, & qu'il fût défendu alors sous de griéves peines de les interrompre & de les troubler dans l'exercice de leurs Charges.

Ce discours fut reçu à l'ordiniaire avec de grands applaudissemens. Le peuple s'écria aussitôt qu'il proposât la Loi lui-même. Il l'avoit dressée pendant la nuit, & la tenoit toute prête, de peur que si on eut été obligé d'en remettre la publication à la prochaine assemblée; le Sénat & les Patriciens ne s'y fussent trouvés pour s'y opposer: ainsi il la lut tout haut; & elle étoit conçûe en ces termes.

An de Rome 262. Id. p. 431. 432. » Que personne ne soit assez hardi pour interrompre un Tribun » qui parle dans l'assemblée du Peu-

» ple Romain. Si quelqu'un viole cet-
» te Loi, qu'il donne caution sur le
» champ de payer l'amende à laquel-
» le il sera condamné; s'il le refuse,
» qu'il soit mis à mort, & ses biens
» confisqués. »

Le Peuple autorisa cette Loi par ses suffrages. Les Consuls ayant voulu la rejetter, en disant que ce n'étoit qu'une Loi surprise par artifice, & dans une assemblée furtive, faite sans auspices, & sans convocation légitime, les Tribuns déclarerent hautement qu'ils n'auroient pas plus d'égard pour les Sénatus-Consultes, que le Sénat en auroit pour ce Plébiscite. Ce fut le sujet de beaucoup de disputes, où tout se passa en reproches de part & d'autre, mais sans jamais en venir aux voies de fait. Enfin le Sénat, comme un bon Pere, céda à l'opiniâtreté des Plébéïens qu'il regardoit toujours comme ses enfans. La Loi fut reçue par un consentement général des deux Ordres. Le Peuple, content d'avoir augmenté la puissance de ses Tribuns, supportoit la famine avec patience; & dans sa misere, il conservoit encore assez d'équité pour respecter ces

grands hommes qui lui résistoient avec tant de courage & de fermeté.

La Ville demeura quelque tems tranquille, mais l'abondance produisit ce que la famine n'avoit pu faire ; & une flotte chargée de grains, & qui arriva aux côtes de Rome, fournit une nouvelle occasion aux Tribuns d'étendre leur pouvoir, & de rallumer la sédition.

P. Valerius, & L. Geganius que le Sénat avoit envoyés en Sicile, comme nous l'avons dit, en revinrent avec un grand nombre de Vaisseaux
An de Rome 262. chargés de bled, sous le Consulat de M. Minucius & de A. Sempronius. Gelon, Tyran de Sicile, en avoit fait présent de la meilleure partie, & les envoyés du Sénat avoient acheté le surplus, des deniers publics. Il étoit alors question du prix qu'on y mettroit ; les Tribuns furent mandés dans le Sénat pour en dire leur avis. Les Sénateurs, qui n'avoient pour objet que de rétablir une parfaite intelligence entre le Peuple & le Sénat, opinerent à ce qu'on distribuât gratuitement aux plus pauvres le bled qui venoit de la libéralité de Gelon, & qu'on vendît à vil prix celui qui au-

roit été acheté des deniers publics. Mais quand ce fut à Coriolan à dire son avis, ce Sénateur, à qui l'institution du Tribunat étoit odieuse, soutint que cette condescendance du Sénat pour les besoins du Peuple, ne serviroit qu'à nourrir son insolence; qu'on ne le retiendroit jamais dans le devoir que par misere, & que le tems étoit enfin venu de venger la Majesté du Sénat violée par des séditieux, dont les Chefs, par un nouveau crime, avoient extorqué des dignités comme la récompense de leur rebellion. Ce fut ainsi que s'expliqua ce Sénateur en présence même des Tribuns.

Mais avant que de rapporter les suites de cette affaire, je ne crois pas que nous puissions nous dispenser de faire connoître un peu plus particulierement un homme qui va jouer un si grand rôle dans cet endroit de l'Histoire, & dont la fortune eut plus d'éclat que de bonheur.

Caïus Marcius Coriolanus étoit issu d'une des plus illustres familles Patriciennes de Rome. On lui avoit donné le surnom de Coriolan pour avoir emporté l'épée à la main Co- Plut. in Coriol.

rioles une des principales Villes des Volſques. Ayant perdu ſon pere dès ſa plus tendre jeuneſſe, il fut élevé avec un grand ſoin par ſa mere appellée Veturie, femme d'une auſtere vertu, & qui n'avoit rien oublié pour inſpirer ſes ſentimens à ſon fils.

Coriolan étoit ſage, frugal, déſintéreſſé, d'une probité exacte, attaché inviolablement à l'obſervation des Loix. Avec ces vertus paiſibles, jamais on n'avoit vu une ſi haute valeur, & tant de capacité pour le métier de la Guerre. Il ſembloit qu'il fût né Général; mais il étoit dur & impérieux dans le commandement; ſévere aux autres comme à lui-même, ami généreux, implacable ennemi, trop fier pour un Républicain. Content de la droiture de ſes intentions, il alloit au bien ſans ménagement & ſans ces inſinuations ſi néceſſaires dans un Etat, dont l'égalité & la modération faiſoient le fondement. Il avoit demandé le Conſulat l'année précédente, & la plupart des Sénateurs, perſuadés qu'un ſi grand Capitaine rendroit des ſervices importans à l'Etat s'il étoit revêtu de cette dignité, l'avoient briguée en ſa faveur.

faveur. Ce fut un titre d'exclusion à l'égard du Peuple que cette recommandation des Grands. Les Tribuns, qui redoutoient ce courage élevé & cette grande fermeté de Coriolan, avoient fait envisager aux Plébéïens les sollicitations du Sénat comme une conspiration secrette contre leur Ordre : c'est ce qui fit que le Peuple lui refusa ses suffrages. Ce refus lui fut très sensible, & jetta dans son esprit de vifs ressentimens qu'il fit éclater dans cette occasion. » Si le
» Peuple prétend, disoit-il en plein
» Sénat, avoir part à nos libéralités,
» s'il demande des vivres à vil prix,
» qu'il rende au Sénat ses anciens
» droits, & qu'il efface jusqu'aux tra-
» ces des dernieres séditions. Pour-
» quoi verrai-je dans la Place & à la
» tête du Peuple, des Magistrats in-
» connus à nos peres, former dans l'en- Tit. Liv.
» ceinte de la même Ville comme Dec. I.
» deux Republiques différentes? Souf-
» frirai-je un Sicinius, un Brutus ré-
» gner impérieusement dans Rome,
» moi qui n'ai pu y souffrir des Rois?
» Serai-je réduit à ne regarder qu'avec
» crainte des Tribuns qui ne doivent
» leur puissance qu'à notre propre

» foibleſſe ? Ne ſouffrons pas plus
» long-tems une telle indignité, &
» rendons à nos Conſuls cette auto-
» rité légitime qu'ils doivent avoir
» ſur tout ce qui porte le nom Ro-
» main. Si Sicinius en eſt mécon-
» tent, qu'il ſe retire une ſeconde
» fois avec ces rebelles qui nourriſ-
» ſent ſon inſolence & qui ſoutien-
» nent ſa tyrannie. Le chemin du
» Mont Sacré leur eſt encore ou-
» vert, il ne nous faut que des Su-
» jets ſoumis & paiſibles, & il vau-
» droit encore mieux s'en paſſer que
» de partager avec une vile populace
» le Gouvernement & les Dignités de
» l'Etat «.

Tit. Liv. Dec. 1. l. 2.

Les Sénateurs les plus âgés, ceux ſur-tout qui avoient ménagé la réunion, trouvoient plus de hauteur que de prudence dans un diſcours ſi véhément. Les jeunes Sénateurs, au contraire, qui n'en prévoyoient pas les ſuites, lui donnoient de grandes louanges. Admirateurs de la vertu de Coriolan, ils ſe récrierent qu'il étoit le ſeul qui eût le courage d'un véritable Romain : chacun ſe reprochoit, comme une lâcheté inexcuſable, le conſentement qu'il avoit donné à l'é-

rection du Tribunat : on parloit tout haut de l'abolir ; & le plus grand nombre des voix alloit à rétablir le Gouvernement de la République sur ses anciens fondemens.

Les Tribuns, que les Consuls avoient fait entrer dans le Sénat, comme nous l'avons dit, voyant cette espece de conjuration contre leur Ordre, en sortirent pleins de fureur, invoquant les Dieux vengeurs du parjure, & les prenant à témoins des sermens solemnels, avec lesquels le Senat avoit autorisé l'établissement du Tribunat. Ils assemblerent le Peuple tumultuairement, & ils crioient, du haut de la Tribune, que les Patriciens avoient formé une conspiration pour les faire périr avec leurs femmes & leurs enfans, à moins que les Plébéïens ne remissent leurs Tribuns enchaînés en la puissance de Coriolan ; que c'étoit un nouveau tyran qui s'élevoit dans la République, & qui vouloit ou leur mort ou leur servitude. Id. Ibid.

Le Peuple prend feu aussi-tôt, il pousse mille cris confus, remplis d'indignation & de menaces. Rome à peine tranquille, voit renaître une

ſédition plus dangereuſe que la premiere. Il n'eſt plus queſtion de ſe retirer ſur le Mont Sacré ; le Peuple qui a, pour ainſi dire, eſſaïé ſes forces, prétend diſputer aux Patriciens l'Empire de Rome au milieu de Rome même. On ne parle pas moins que d'aller ſur le champ arracher Coriolan du Sénat pour l'immoler à la haine publique. Mais les Tribuns, qui le vouloient perdre plus ſûrement, ſous prétexte d'obſerver les formes de la Juſtice, l'envoyerent ſommer de venir rendre compte de ſa conduite devant l'Aſſemblée du Peuple, dans la vue, s'il obéiſſoit, d'être les maîtres & les arbitres de la vie de leur ennemi, ou de le rendre plus odieux au Peuple, s'il refuſoit de reconnoître ſon autorité.

Coriolan, naturellement fier & hautain, ayant renvoyé l'Appariteur avec mépris, comme les Tribuns l'avoient bien prévu, ceux-ci ſe firent ſuivre auſſitôt par une troupe des plus mutins d'entre les Plébéïens, & ils furent l'attendre à la ſortie du Sénat pour l'arrêter. Ils le rencontrerent accompagné, à ſon ordinaire, d'une foule de ſes Cliens, & d'un grand

nombre de jeunes Senateurs attachés à sa personne, & qui se faisoient honneur de suivre son avis dans le Sénat, & ses exemples à la guerre. Les Tribuns ne l'eurent pas plutôt apperçu, qu'ils ordonnerent à Brutus & à Icilius, qui faisoient cette année la fonction d'Ediles, de le conduire en prison. Mais il n'étoit pas aisé d'exécuter une pareille commission, & l'entreprise étoit aussi hardie qu'extraordinaire. Coriolan & ses amis se mettent en défense. On repousse les Ediles[a] à coups de poing : c'étoient les seules armes d'usage en ce tems-là, dans une Ville où l'on ne prenoit l'épée, que quand l'on sortoit pour marcher aux ennemis. Les Tribuns, irrités de cette résistance, appellent le peuple à leur secours; les Patriciens de leur côté accourent pour défendre un des plus illustres Personnages de leur Corps. Le tumulte s'augmente, on en vient aux injures & aux reproches. Les Tribuns se plaignent qu'un simple particulier ose violer une Magistrature sacrée. Les Sénateurs leur demandent, à leur tour, par quelle autorité ils osent faire arrêter un Sénateur & un Patricien d'un Ordre su-

[a] D. H. l. 7.

périeur au peuple, & s'ils prétendent s'ériger en Tribuns du Sénat, comme ils le ſont du Peuple. Pendant ces diſputes, arrivent les Conſuls qui écartent la foule; & autant par prieres que par autorité, ils obligent le peuple à ſe retirer.

Mais les Tribuns n'en demeurerent pas là; ils convoquerent l'Aſſemblée pour le lendemain. Les Conſuls & le Sénat, qui virent le Peuple courir dès la pointe du jour à la Place, s'y rendirent de leur côté en diligence, pour prévenir les mauvais deſſeins de ces Magiſtrats ſéditieux, & pour empêcher de faire prendre au Peuple, qu'ils gouvernoient, quelque réſolution précipitée, & contraire à la dignité du Sénat & au ſalut de Coriolan. Leur préſence n'empêcha point ces Tribuns de ſe déchaîner à leur ordinaire contre tout l'Ordre des Patriciens. Tournant enſuite l'accuſation contre Coriolan, ils rapporterent le diſcours qu'il avoit tenu dans le Sénat au ſujet de la diſtribution des grains.

On lui fit un nouveau crime de ce grand nombre d'amis que ſa vertu attachoit à ſa ſuite, & que les Tri-

buns appelloient les ſatellites du tyran. » C'eſt par ſon ordre, diſoient-» ils, en adreſſant la parole au Peu-» ple, que vos Ediles ont été mal-» traités. Il ne cherchoit par ces pre-» miers coups qu'à engager la que-» relle ; & ſi nous n'avions pas eu » plus de modération que lui, peut-» être qu'une guerre civile auroit ar-» mé vos Citoyens les uns contre les » autres «. Après s'être épuiſés en invectives, pour rendre Coriolan plus odieux à la multitude, ils ajouterent que s'il y avoit quelque Patricien qui voulût entreprendre ſa défenſe, il pouvoit monter dans la Tribune & parler au Peuple.

Minucius, premier Conſul, ſe préſenta, & après s'être plaint en général, & avec beaucoup de modération, de ceux qui ſaiſiſſoient le moindre prétexte pour exciter de nouveaux troubles dans la République, il remontra au Peuple, que bien loin qu'on pût accuſer le Sénat & les Patriciens, d'avoir procuré la famine, tout le monde ſavoit que ce malheur n'étoit arrivé que par la déſertion du Peuple, & par la faute de ceux qui avoient négligé l'année précédente D. H. l. 7.



de cultiver & de semer leurs terres. Qu'il ne lui seroit pas plus difficile de détruire les autres calomnies, dont on les entretenoit dans des harangues séditieuses, comme si le Sénat eût formé le projet d'abolir le Tribunat, & de faire périr tout le Peuple par la famine. Que pour faire tomber tout d'un coup des discours si faux & si injurieux, il leur décla-
D. H. l. 6. roit que le Sénat confirmoit de nouveau la Dignité Tribunitienne, avec tous les droits qui y avoient été attachés sur le Mont Sacré : qu'à l'égard de la distribution des grains, il laissoit le Peuple maître & arbitre d'y mettre lui-même tel prix qu'il jugeroit à propos.

Le Consul, après un préambule si propre à adoucir les esprits, & à se concilier la bienveillance du Peuple, ajouta, comme par un doux reproche, qu'il ne pouvoit s'empêcher de les blâmer de la précipitation, avec laquelle ils se laissoient entraîner aux premiers bruits que répandoient quelques mutins. Qu'il étoit bien surprenant qu'ils voulussent faire un crime au Sénat des différens avis qui se proposoient, avant même qu'il eût

rien statué. » Souvenez-vous, leur » dit-il, que pendant votre retraite » sur le Mont Sacré, vos vœux, vos » requêtes & vos prieres se bornoient » à obtenir l'abolition des dettes. A » peine vous eut-on accordé une si » grande grace, que vous vous fîtes » comme un nouveau droit de la fa- » cilité du Sénat, pour demander la » création de deux Magistrats de vo- » tre Corps, dont toute l'autorité, de » votre propre aveu, devoit être ren- » fermée à empêcher qu'un Plébéïen » ne pût être opprimé par un Patri- » cien : nouvelle grace qui nous at- » tira vos remercimens, & qui parut » remplir tous vos souhaits. On ne » vous vit point dans ces tems fâ- » cheux, lors même que la sédition » étoit la plus échauffée, demander » qu'on diminuât l'autorité du Sé- » nat, ou qu'on changeât la forme » de notre gouvernement. De quel » droit donc vos Tribuns prétendent- » ils aujourd'hui porter leurs vues & » leur censure sur ce qui se passe dans » nos Conseils ? Quand s'est-on avi- » sé de faire un crime à un Sénateur » pour avoir dit librement son avis » dans le Sénat ? Quelles Loix peu-

» vent vous autoriser à poursuivre ;
» avec tant d'animosité, son exil ou
» sa mort ? Mais je suppose que par
» un renversement inoui de tout or-
» dre, le Corps entier du Sénat fût
» justiciable de vos Tribuns. Suppo-
» sons encore, si on le veut, qu'il
» soit échappé à Coriolan quelque
» chose de trop dur en disant son avis,
» n'est-il pas de votre équité d'oublier
» quelques paroles vaines, & qui se
» sont perdues en l'air, en faveur de
» ses services réels, dont vous avez
» vous-même recueilli tout le fruit ?
» Conservez la vie à un excellent Ci-
» toyen, conservez à la Patrie un
» grand Capitaine ; & si vous ne le
» voulez pas absoudre comme inno-
» cent, donnez-le du moins comme
» criminel à tout le Sénat qui vous
» en prie par ma bouche. Ce sera là
» le lien, qui, en nous réunissant, ser-
» vira au Sénat comme d'un nouveau
» motif pour l'engager à vous con-
» tinuer ses bienfaits. Au lieu que si
» vous persistiez à vouloir perdre ce
» Sénateur, peut-être que l'opposi-
» tion que vous y trouveriez de la
» part des Patriciens, produiroit des
» maux qui vous feroient repentir d'a-

» voir poussé trop loin votre ressenti-
» ment «.

Ce discours fit impression sur la multitude, & tourna les esprits du côté de la paix & de l'union. Sicinius en fut consterné : mais dissimulant ses mauvais desseins, il donna de grandes louanges à Minucius & à tous les Sénateurs, d'avoir bien voulu s'abaisser jusqu'à rendre compte au Peuple de leur conduite, & de n'avoir pas même dédaigné d'interposer leurs prieres & leurs offices en faveur de Coriolan. Se tournant ensuite vers ce Sénateur : » Et vous, excellent Ci-
» toyen, lui dit-il, d'un ton ironique,
» ne soutiendrez-vous pas aujour-
» d'hui devant le Peuple ces avis si
» utiles à la République, que vous
» avez proposés si hardiment dans le
» Sénat ? ou plutôt pourquoi n'avez-
» vous pas recours à la clémence du
» Peuple Romain ? Apparemment
» que Coriolan croit indigne de son
» courage de s'abaisser jusqu'à deman-
» der pardon à ceux qu'il a voulu
» perdre «.

L'artificieux Tribun lui parloit ainsi, parcequ'il étoit persuadé qu'un homme du caractere de Coriolan,

incapable de plier & de changer d'avis, aigriroit de nouveau le Peuple par la fierté de ses réponses. Il ne fut pas trompé dans ses espérances; car bien loin que Coriolan s'avouât coupable, ou qu'il tâchât d'adoucir le Peuple, comme avoit fait Minucius, il ruina au contraire l'effet du discours de ce Consul par une fermeté à contre-tems, & par la dureté de ses expressions. Il se déchaîna avec plus de force qu'il n'avoit encore fait, contre les entreprises des Tribuns; & il déclara nettement que le Peuple n'avoit aucune autorité légitime pour pouvoir juger un Sénateur; mais que si quelqu'un se trouvoit offensé de l'avis qu'il avoit ouvert dans le Sénat, il le pouvoit citer devant les Consuls & les Sénateurs, qu'il reconnoissoit pour ses Juges naturels, & devant lesquels il seroit toujours prêt de rendre compte de sa conduite.

Les jeunes Sénateurs, charmés de l'intrépidité qu'il faisoit paroître, & ravis qu'il se trouvât quelqu'un qui osât dire tout haut ce qu'ils pensoient tous, s'écrierent qu'il n'avoit rien avancé qui ne fût conforme aux Loix: mais le Peuple, qui se croyoit méprisé,

résolut de lui faire sentir son pouvoir. On lui fit son procès sur le champ, comme à un rebelle, & à un Citoyen qui refusoit de reconnoître l'autorité du Peuple Romain. Sicinius, après avoir conféré en secret avec ses Collégues, sans daigner même recueillir les suffrages de l'Assemblée, prononça contre lui une sentence de mort; & il ordonna qu'on le précipitât du haut de la Roche Tarpeïenne : supplice dont on punissoit les ennemis de la Patrie..

Les Ediles, ministres ordinaires de toutes les violences des Tribuns, s'avancerent pour se saisir de sa personne; mais le Sénat, & tout ce qu'il y avoit de Patriciens dans l'Assemblée, accoururent à son secours. Ils le mirent au milieu d'eux, & s'étant fait des armes des premiers objets que l'indignation & la colere leur présentoient, ils paroissoient résolus d'opposer la force à la violence. D. H. l. 7. Plut. in Cor.

Le Peuple, qui craint toujours quand on ne le craint point, refusa son secours aux Ediles, & demeura comme en suspens, soit qu'il n'osât attaquer un gros où il voyoit ses Magistrats & ses Capitaines, soit qu'il

trouvât que ses Tribuns eussent poussé l'animosité trop loin, en condamnant un Citoyen à mort pour de simples paroles. Sicinius, qui craignoit que Coriolan ne lui échappât, fit approcher Brutus, son conseil & son oracle, aussi séditieux, mais moins emporté, & qui avoit des vues plus étendues. Il lui demanda secrettement son avis sur l'irrésolution du Peuple qui déconcertoit tous ses desseins.

Brutus lui dit qu'il ne devoit pas se flater de pouvoir faire périr Coriolan, tant qu'il seroit environné de toute la Noblesse qui lui servoit de gardes; qu'on murmuroit même dans l'Assemblée de ce qu'il vouloit être en même-tems Juge & Partie; que le Peuple, qui passe en un instant de la colere la plus violente à des sentimens de compassion, avoit trouvé trop de rigueur dans la condamnation de mort; que dans la disposition, où il voyoit les esprits, il ne réussiroit pas assurément par les voies de fait, mais que sous le prétexte toujours spécieux de ne vouloir rien faire que dans les formes, il devoit exiger du Sénat que Coriolan ne pût être jugé par l'Assemblée du Peuple, & sur-tout qu'il fa-

loit obtenir, à quelque prix que ce fût, que l'Assemblée seroit convoquée par Tribus, où les Grands & les plus riches étoient confondus avec les plus pauvres ; au lieu que si on recueilloit les suffrages par Centuries, il étoit à craindre que les Citoyens riches, qui seuls en composoient le plus grand nombre, ne sauvassent Coriolan.

Sicinius s'étant détérminé à suivre cet avis, fit signe au Peuple qu'il vouloit parler, & après qu'on lui eut donné audience : » Vous voyez, Ro» mains, leur dit-il, qu'il ne tient pas » aux Patriciens qu'on ne répande au» jourd'hui beaucoup de sang, & qu'ils » sont prêts d'en venir aux mains, » pour soustraire à la Justice l'enne» mi déclaré du Peuple Romain. Mais » nous leur devons de meilleurs exem» ples, nous ne ferons rien avec pré» cipitation. Quoique le criminel soit » assez convaincu par son propre aveu, » nous voulons bien lui donner en» core du tems pour préparer ses dé» fenses. Nous t'ajournons, dit-il, en » s'adressant à Coriolan, à comparoî» tre devant le Peuple dans vingt-sept » jours. A l'égard de la distribution » des grains, si le Sénat n'en prend

» pas le ſoin qu'il doit, les Tribuns y
» donneront ordre eux-mêmes ; & là-
» deſſus il congédia l'Aſſemblée «.

Le Sénat pendant cet intervalle, pour ſe rendre le Peuple favorable, fixa la vente des grains au plus bas prix qu'ils euſſent été même avant la ſédition, & les Conſuls entrerent en conférence avec les Tribuns ſur l'affaire de Coriolan, dans la vue de les adoucir, & de réduire ces Magiſtrats populaires à ſe conformer aux anciennes regles du Gouvernement. Minucius qui portoit la parole, leur repréſenta que depuis la fondation de Rome, on avoit toujours rendu ce reſpect au Sénat, de ne renvoyer aucune affaire au jugement du Peuple, que par un Sénatus-Conſulte ; que les Rois mêmes avoient eu cette déférence pour un Corps ſi auguſte ; qu'il les exhortoit à ſe conformer aux uſages de leurs ancêtres. Mais que, s'ils avoient des griefs conſidérables à propoſer contre Coriolan, ils s'adreſſaſſent au Sénat, qui leur feroit juſtice, & qui ſur la nature du crime & la ſolidité des preuves, le renvoyeroit par un Sénatus-Conſulte au jugement du Peuple, qui pour lors ſeulement ſeroit

en droit de faire le procès à un Citoyen.

Sicinius s'opposa, avec son insolence ordinaire, à cette proposition, & il déclara qu'il ne souffriroit jamais que l'on décidât par un Sénatus-Consulte de l'autorité du Peuple Romain. Ses Collégues, aussi mal intentionnés, mais plus habiles dans la conduite de leurs desseins, virent bien qu'ils se rendroient odieux même aux Plébéïens, s'ils s'éloignoient si ouvertement des formes ordinaires de la Justice. Ainsi ils obligerent Sicinius à se désister de son opposition, sous prétexte de condescendance pour les Consuls. Mais cette complaisance apparente leur coûtoit d'autant moins, qu'ils étoient bien résolus, si le Sénatus-Consulte ne leur étoit pas favorable, de se fonder sur la Loi *Valeria*, pour en appeller devant l'Assemblée du Peuple, & par-là cette affaire devoit toujours revenir à leur Tribunal; & il n'étoit au plus question que de savoir si elle y seroit portée en premiere, ou en seconde instance.

Ainsi ces Tribuns convinrent sans peine que le Sénat décideroit à son ordinaire, si le Peuple devoit prendre

connnoiſſance de cette accuſation, & ils demanderent qu'ils puſſent être entendus dans le Sénat ſur les griefs qu'ils prétendoient propoſer contre l'accuſé.

Les Conſuls & les Tribuns étant convenus de cette forme préliminaire, on introduiſit le lendemain ces Magiſtrats du Peuple dans le Sénat. Decius, un de ces Tribuns, quoique le plus jeune, portoit la parole, & on lui avoit déféré cet honneur, à cauſe de ſon éloquence & de ſa facilité de s'énoncer en public : qualité indiſpenſable dans tout Gouvernement populaire, & ſur-tout à Rome, où le talent de la parole n'étoit pas moins néceſſaire pour s'avancer, que le courage & la valeur. Ce Tribun s'adreſſant à tout le Sénat : » Vous ſa» vez, Peres Conſcrits, leur dit-il, » qu'ayant chaſſé les Rois par notre » ſecours, vous établîtes dans la Ré» publique la forme du gouverne» ment qui s'y obſerve, & dont nous » ne nous plaignons pas. Mais vous » n'ignorez pas auſſi que dans tous les » différends que de pauvres Plébéïens » eurent dans la ſuite avec des Nobles » & des Patriciens, ces Plébéïens per-

» doient toujours leurs procès, parce-
» que leurs Parties étoient leurs Ju-
» ges, & que tous les Tribunaux n'é-
» toient remplis que de Patriciens.
» Cet abus obligea P. Valerius Publi-
» cola, ce ſage Conſul & cet excel-
» lent Citoyen, d'établir la Loi qui
» permettoit d'appeller devant le Peu-
» ple des Ordonnances du Sénat &
» du Jugement des Conſuls «.

» Telle eſt la Loi appellée *Valeria*,
» qu'on a toujours regardée comme
» la baſe & le fondement de la liberté
» publique. C'eſt à cette Loi que nous
» avons recours aujourd'hui, ſi vous
» nous refuſez la juſtice que nous de-
» mandons contre un homme noirci
» du plus grand crime qu'on puiſſe
» commettre dans une République.
» Ce n'eſt point un ſeul Plébéien qui
» ſe plaint, c'eſt le Corps entier du
» Peuple Romain qui demande la
» condamnation d'un tyran qui a vou-
» lu faire mourir de faim ſes Conci-
» toyens, qui a violé notre Magiſtra-
» ture, & repouſſé la force à la main
» nos Officiers & les Ediles de la Ré-
» publique. C'eſt Coriolan que nous
» accuſons d'avoir propoſé l'abolition
» du Tribunat, cette Magiſtrature

» consacrée par les sermens les plus
» solemnels. Qu'est-il besoin après ce-
» la de Sénatus-Consulte pour juger
» un pareil crime ? Ne sait-on pas
» que ces décrets particuliers du Sénat
» n'ont lieu que dans des affaires im-
» prévues & extraordinaires, & sur
» lesquelles les Loix n'ont encore rien
» statué ? Mais dans l'espece dont il
» s'agit, où la Loi est si formelle, où
» elle dévoue si expressément aux
» Dieux infernaux ceux qui la viole-
» ront, n'est-ce pas se rendre compli-
» ce du crime que d'en vouloir dou-
» ter ? Ne craignez-vous point que
» par ces retardemens affectés de pro-
» noncer contre le criminel, sous
» prétexte de la nécessité imaginaire
» d'un Sénatus-Consulte, le Peuple
» ne se persuade que Coriolan n'a été
» que l'interprête de vos sentimens ?
» Je sai que plusieurs parmi vous
» se plaignent que ce n'a été que par
» violence qu'on a arraché votre con-
» sentement pour l'abolition des det-
» tes, & l'établissement du Tribunat.
» Je veux même que dans ce haut de-
» gré de puissance où vous vous étiez
» élevés depuis l'expulsion des Rois,
» il ne vous ait été ni utile ni même

» honorable d'en relâcher une partie
» en faveur du Peuple ; mais vous l'a-
» vez fait, & tout le Sénat s'y est en-
» gagé par les sermens les plus solem-
» nels. Après l'établissement de ces
» Loix sacrées, & qui rendent la per-
» sonne de nos Tribuns inviolables,
» irez-vous, au gré du premier ambi-
» tieux, révoquer ce qui fait la sûreté
» & le repos de l'Etat ? Vous ne le fe-
» rez pas assurément, & j'en répons,
» tant que je verrai dans cette Assem-
» blée les vénérables Magistrats qui
» ont eu tant de part à la réunion qui
» s'est faite sur le Mont Sacré. De-
» voit-on seulement souffrir qu'on
» mît un si grand crime en délibéra-
» tion ? Coriolan est le premier qui
» par des avis séditieux a tâché de
» rompre ces liens sacrés, qui à la fa-
» veur de nos Loix unissent les diffé-
» rens Ordres de l'Etat. C'est lui seul
» qui veut détruire la Puissance Tribu-
» nicienne, l'asyle du Peuple, le rem-
» part de la liberté, & le gage de no-
» tre réunion. Pour arracher le con-
» sentement du Peuple, il veut faire
» réussir un crime par un plus grand
» crime. Il ose, dans un lieu saint & au
» milieu du Sénat, proposer de laisser

» mourir le Peuple de faim. Ne son-
» geoit-il point cet homme cruel &
» insensé tout ensemble, que ce Peu-
» ple qu'il vouloit faire mourir avec
» tant d'inhumanité, plus nombreux
» & plus puissant qu'il ne souhaite,
» réduit au désespoir, se seroit jetté
» dans les maisons des plus riches;
» qu'il auroit enfoncé ces greniers &
» ces caves qui recellent tant de biens,
» & qu'il auroit succombé sous la
» puissance des Patriciens, ou qu'eux-
» mêmes auroient été exterminés par
» une populace en furie, qui n'auroit
» pris alors la Loi que de la nécessité
» & de son ressentiment?

» Car afin que vous ne l'ignoriez
» pas, nous ne nous serions pas lais-
» sés consumer par une famine fo-
» mentée par nos ennemis. Mais après
» avoir pris à témoins les Dieux ven-
» geurs de l'injustice, nous aurions
» rempli Rome de sang & de carnage.
» Tel eût été le funeste succès des con-
» seils de ce perfide Citoyen, si des Sé-
» nateurs plus affectionnés à la Patrie
» n'en avoient empêché l'exécution.
» C'est à vous, Peres Conscrits, que
» nous adressons nos justes plaintes:
» C'est votre secours & la sagesse de

» vos Ordonnances que nous récla-
» mons pour réduire cet ennemi pu-
» blic à venir devant tout le Peuple
» Romain, assemblé par Tribus, ren-
» dre compte de ses pernicieux con-
» seils. C'est là, Coriolan, que tu dois
» soutenir tes premiers sentimens, si tu
» l'oses; ou les excuser sur la précipi-
» tation de ta langue. Quitte, si tu m'en
» crois, tes maximes hautaines & ty-
» ranniques. Fais-toi plus petit, rends-
» toi semblable à nous, prens même
» des habits de deuil, si conformes à
» l'état présent de ta fortune. Implore
» la pitié de tes Concitoyens, & peut-
» être que tu en obtiendras la grace
» & le pardon de tes fautes «.

Ce Tribun ayant cessé de parler, les Consuls demanderent l'avis de l'Assemblée : ils commencerent par les Consulaires, & par les Sénateurs les plus anciens. Car en ce tems-là, dit Denis d'Halicarnasse, les jeunes Sénateurs n'étoient pas assez présomptueux pour se croire capables d'ouvrir un avis. Cette jeunesse modeste & retenue, sans oser parler, déclaroit seulement son sentiment par quelque signe, & en passant du côté qui lui paroissoit le plus juste. Ce fut de cette

L. 7. p. 453.

maniere d'opiner qu'ils furent appellés les Sénateurs *Pedaires*, parcequ'on ne connoissoit leur avis que par le parti où ils alloient se ranger : aussi disoit-on communément qu'un avis pedaire ressembloit à une tête sans langue.

Tous les Sénateurs, par différens motifs, attendoient, les uns avec impatience, d'autres avec inquiétude, quel seroit le sentiment d'Appius Claudius. Quand ce fut son tour pour opiner : » Vous savez, Peres Conscrits, leur dit-il, que pendant » long-tems je me suis opposé souvent tout seul à la trop grande facité avec laquelle vous accordiez au » Peuple toute ses demandes. Je ne » sais si je ne me suis pas même rendu » importun par les funestes présages » que je faisois de la réunion que l'on » vous proposoit avec ces déserteurs » de la République. L'évenement n'a » que trop justifié mes justes soupçons. On tourne contre vous aujourd'hui cette partie de la Magistrature que vous avez relâchée à des » séditieux. Le Peuple vous punit par » vos propres bienfaits ; il se sert de » vos graces pour ruiner votre autori-

» té,

» té. C'eſt en vain que vous vous ca-
» chez à vous-mêmes le péril où ſe
» trouve le Sénat ; vous ne pouvez
» ignorer qu'on veut changer l'an-
» cienne forme de notre Gouverne-
» ment. Les Tribuns, pour faire réuſ-
» ſir leurs deſſeins ſecrets, vont com-
» me par degrés à la tyrannie. D'a-
» bord on n'a demandé que l'aboli-
» tion des dettes, & ce peuple aujour-
» d'hui ſi fier, & qui veut s'ériger en
» Juge ſouverain des Sénateurs, crut
» alors avoir beſoin d'une amniſtie
» pour la maniere peu ſoumiſe dont
» il avoit demandé cette premiere
» grace. »

» Votre facilité a fait naître de nou-
» velles prétentions ; le peuple a vou-
» lu avoir ſes Magiſtrats particuliers.
» Vous ſçavez avec quelle force je
» m'oppoſai à ces nouveautés ; mais
» malgré mon oppoſition on ſe relâ-
» cha encore ſur cette demande. On
» accorda des Tribuns au peuple, c'eſt-
» à-dire des Chefs perpétuels de ſédi-
» tion. Le peuple enivré de fureur,
» voulut même qu'on conſacrât d'une
» maniere particuliere cette nouvelle
» Magiſtrature, ce qu'on n'avoit pas
» fait pour le Conſulat, la premiere di-

» gnité de la République. Le Sénat » consentit à tout, moins par bonté » que par foiblesse; on déclara la per» sonne des Tribuns sacrée & inviola» ble; on en fit une Loi. Le peuple » exigea qu'elle fût autorisée par les » sermens les plus solemnels, & ce » jour-là, Messieurs, vous jurâtes sur » les autels votre propre perte & celle » de vos enfans. Qu'ont produit tant » de graces? Votre facilité n'a servi » qu'à vous attirer le mépris du Peu» ple, & à augmenter l'orgueil & l'in» solence de ses Tribuns. Ils se sont » fait eux-mêmes des droits nou» veaux; & ces Magistrats modernes, » qui devroient vivre comme de sim» ples particuliers, convoquent au» jourd'hui les Assemblées du peuple, » & à notre insçu font recevoir des » Loix par le suffrage d'une vile po» pulace. »

» C'est cependant à ce Tribunal si » odieux qu'on cite aujourd'hui un Pa» tricien, un Sénateur, un Citoyen » de votre Ordre, en un mot Corio» lan ce grand Capitaine, & cet hom» me de bien en même tems, enco» re plus illustre par son attachement » aux intérêts du Sénat que par sa va-

» leur. On ose faire un crime à un Sé-» nateur d'avoir dit son avis en plein » Sénat avec une liberté si digne » d'un Romain; & si vous-mêmes ne » lui aviez pas servi de bouclier & de » rempart, on auroit assassiné à vos » yeux un de vos plus illustres Ci-» toyens. La majesté du Sénat alloit » être violée par ce meurtre; on per-» doit à votre égard le respect dû à » votre dignité, & vous perdiez vous-» mêmes la liberté & l'Empire. »

» La fermeté & le courage, que » vous fîtes paroître dans cette occa-» sion, a comme réveillé ces furieux » de leur ivresse. Il semble qu'ils » soient honteux aujourd'hui d'un cri-» me qu'ils n'ont pu achever; ils se » désistent des voies de fait qui ne leur » ont pas réussi; & ils ont recours en » apparence à la Justice & aux régles » de droit. »

» Mais quelle est cette Justice, » Dieux immortels, que ces hommes » de sang veulent introduire! Ils tâ-» chent, avec des manieres soumises, » de surprendre un *Sénatus-Consulte* » qui les mette en état de pouvoir traî-» ner au supplice le meilleur de vos Ci-» toyens. On vous cite la Loi *Valeria*

» comme la régle de votre conduite ;
» mais ne ſçait-on pas que cette Loi,
» qui autoriſe les apppels devant l'aſ-
» ſemblée du Peuple, ne regarde que
» les pauvres Plébéïens, qui, deſtitués
» de protection, pourroient être op-
» primés par le crédit d'une cabale
» puiſſante ? Le texte de la Loi y eſt
» formel : il eſt expreſſément porté
» qu'il ſera permis à un Citoyen con-
» damné par les Conſuls, d'en appel-
» ler devant le Peuple. Publicola par
» cette Loi ouvroit ſeulement un aſyle
» aux malheureux, qui pouvoient ſe
» plaindre d'avoir été condamnés par
» des Juges prévenus. L'objet de la Loi
» n'étoit que de faire revoir leur pro-
» cès ; & quand vous avez conſenti de-
» puis à l'établiſſement des Tribuns,
» ni vous, ni même le Peuple n'avez
» prétendu, en créant ces nouveaux
» Magiſtrats, que de donner à cette
» Loi des Protecteurs, & aux pauvres
» des Avocats, qui les empêchaſſent
» d'être opprimés par les Grands. Qu'a
» de commun une pareille Loi avec
» l'affaire d'un Sénateur d'un Ordre
» ſupérieur au Peuple, & qui n'eſt
» comptable qu'au Sénat de ſa con-
» duite ? pour faire voir que la Loi

» *Valeria* ne regarde que les ſimples
» Plébéïens, depuis environ dix-ſept
» ans qu'elle eſt établie, que Decius
» me montre un ſeul Plébéïen qui, en
» vertu de cette Loi, ait été traduit
» en jugement devant le Peuple, &
» notre diſpute ſera terminée. Quelle
» juſtice y auroit-il donc après tout,
» de livrer un Sénateur à la fureur des
» Tribuns, & que le Peuple fût Juge
» dans ſa propre cauſe, comme ſi ce
» Peuple dans ſes aſſemblées tumul-
» tueuſes, & conduit par des Magiſ-
» trats ſéditieux, étoit ſans préjugés,
» ſans haine & ſans paſſion. Ainſi,
» Meſſieurs, je vous conſeille avant
» que de rien ſtatuer, de ſonger ſé-
» rieuſement que dans cette occaſion
» vos intérêts ſont inſéparables de
» ceux de Coriolan. Du reſte je ne
» ſuis point d'avis qu'on révoque les
» graces que vous avez faites au Peu-
» ple, de quelque maniere qu'il les
» ait obtenues; mais je ne puis m'em-
» pêcher de vous exhorter à refuſer
» courageuſement dans la ſuite tout
» ce qu'on prétendra obtenir de vous
» contre votre propre autorité, &
» contre la forme de notre Gouverne-
» ment. »

On voit par ces discours si opposés de Decius & d'Appius, que l'affaire de Coriolan ne servoit que de prétexte à de plus grands intérêts. Le véritable sujet de la dispute & de l'animosité des deux partis, rouloit sur ce que les Nobles & les Patriciens prétendoient que par l'expulsion des Rois ils avoient succédé à leur autorité, & que le Gouvernement devoit être purement Aristocratique ; au lieu que les Tribuns tâchoient, par de nouvelles Loix, de le détourner en Démocratie, & d'attirer toute l'autorité dans l'Assemblée du Peuple, qu'ils gouvernoient à leur gré. Ainsi l'ambition, l'intérêt & la jalousie animoient ces différens partis, & faisoient craindre aux plus sages une nouvelle séparation, ou une Guerre civile.

C'est ce que M. Valerius, ce Consulaire qui avoit eu tant de part à la réunion sur le Mont Sacré, représenta au Sénat en des termes également forts & touchans. C'étoit un véritable Républicain, & qui souffroit impatiemment que les Nobles & ceux de son Ordre affectassent une distinction & un empire toujours

odieux dans un Etat libre. Comme il avoit une éloquence douce & insinuante, il dit d'abord beaucoup de choses en général à la louange de la paix, & sur la nécessité d'entretenir l'union dans la République. De-là il passa à l'affaire de Coriolan, & il fut d'avis qu'on en renvoyât la connoissance à l'Assemblée du Peuple. Il soutint que le Sénat, en cédant quelque chose de son autorité, en assureroit la durée ; qu'elle seroit plus ferme si elle étoit moindre, & que rien n'étoit plus propre à désarmer le ressentiment du Peuple contre cet illustre Accusé, que de lui en abandonner le jugement : que la multitude, charmée de cette déférence, s'abstiendroit de prononcer contre un homme qu'elle sçavoit être si cher au Sénat : que pour achever de l'adoucir, il étoit d'avis que tous les Sénateurs se répandissent dans l'Assemblée, & que, par des manieres plus douces & plus populaires, ils tâchassent, chacun de son côté, de gagner les Plébéïens qui étoient de leur connoissance.

Valerius se tournant ensuite vers Coriolan, le conjura dans les termes

les plus touchans de donner la paix à la République : » Allez, Coriolan, lui dit-il, vous présenter vous-» même généreusement au jugement » du Peuple ; c'est la seule maniere » de vous justifier qui soit digne de » vous ; c'est le moyen le plus pro-» pre à imposer silence à ceux qui » vous accusent d'affecter la tyran-» nie. Le Peuple, charmé de voir ce » grand courage plier enfin sous la » puissance de ses Tribuns, ne se ré-» soudra jamais à prononcer contre » Coriolan ; au lieu que si vous per-» sistez à mépriser ce tribunal, si » vous déclinez sa Justice, & si » vous vous obstinez à n'être jugé » que par les Consuls, vous com-» mettrez le Sénat avec le Peuple, » & vous allumerez une cruelle sé-» dition. Vous seul en serez le flam-» beau fatal ; & qui sait jusqu'où » se portera l'incendie ? Représen-» tez-vous l'image affreuse d'une » guerre civile ; les loix sans force ; » les Magistrats sans pouvoir ; la fu-» reur & la violence régner dans » les deux partis ; le fer & le feu » briller de toutes parts, & vos Ci-» toyens s'égorger les uns les autres ;

» la femme vous redemander ſon ma-
» ri ; le pere ſes enfans ; tous vous
» charger d'imprécations. Enfin re-
» préſentez-vous Rome, à qui les
» Dieux avoient promis de ſi grandes
» deſtinées, ſuccómber ſous les fu-
» reurs de deux partis, & s'enſevelir
» ſous ſes propres ruines. »

Valerius, qui aimoit ſincerement ſa patrie, attendri par l'idée de ces grands malheurs, ne put retenir des larmes qui lui échappoient malgré lui : & ces larmes d'un Conſulaire vénérable par ſon âge & par ſes dignités, encore plus éloquentes que ſon diſcours, toucherent la plûpart des Sénateurs & diſpoſerent les eſprits à la paix.

Pour lors Valerius ſe voyant maître de l'Aſſemblée éleva ſa voix, & comme s'il eût repris de nouvelles forces, ou qu'il eût été un autre homme, il ſe montra à découvert, & il leur parla avec cette autorité que lui donnoient ſon âge & une longue expérience dans les affaires.

» On veut nous faire peur, s'é-
» cria-t-il, pour la liberté publique,
» ſi nous donnons tant de pouvoir
» au Peuple, & ſi on lui remet le

» jugement de ceux de notre Ordre
» qui seront accusés par les Tribuns.
» Je suis persuadé au contraire que
» rien n'est plus propre pour la main-
» tenir. La République est composée
» de deux Ordres, de Patriciens &
» de Plébéïens; il est question de dé-
» cider auquel de ces deux Ordres
» il est plus sûr de confier la garde
» & le dépôt sacré de notre liberté.
» Je soutiens qu'elle sera plus en sû-
» reté entre les mains du Peuple, qui
» ne demande que de n'être pas op-
» primé, que dans celle des No-
» bles, qui ont tous une violente pas-
» sion de dominer. Ces Patriciens
» revêtus des premieres Magistatu-
» res, distingués par leur naissan-
» ce, leurs richesses & leurs digni-
» tés, seront toujours assez puissans
» pour retenir le Peuple dans son
» devoir: & le Peuple autorisé par
» les loix, attentif aux démarches
» des Grands, naturellement enne-
» mi & jaloux de toute élevation,
» fera craindre la sévérité de ses ju-
» gemens à ceux des Patriciens qui
» seroient tentés d'aspirer à la ty-
» rannie. Vous avez, Peres Cons-
» cripts, aboli la Royauté, parce

» que l'autorité d'un ſeul devenoit
» trop abſolue. Non contens de par-
» tager le pouvoir ſouverain entre
» deux Magiſtrats annuels, vous leur
» avez encore donné un conſeil de
» trois cens Sénateurs, qui ſervent
» d'inſpecteurs de leur conduite, &
» de modérateurs de leur autorité.
» Mais ce même Sénat, ſi formida-
» ble aux Rois & aux Conſuls, ne
» trouve rien dans la République
» qui balance ſon autorité. Je ſai
» bien que juſqu'ici nous n'avons,
» graces aux Dieux, qu'à nous louer
» de ſa modération. Mais je n'igno-
» re pas auſſi que peut-être en ſom-
» mes-nous redevables à la crainte
» du dehors, & à ces guerres conti-
» nuelles qu'il nous a fallu ſoutenir.
» Mais qui nous répondra que dans la
» ſuite nos ſucceſſeurs, devenus plus
» fiers & plus puiſſans par une lon-
» gue paix, n'attenteront point à la
» liberté de leur patrie, & qu'il ne
» ſe formera point dans le Sénat
» même quelque faction puiſſante
» dont le chef ſe faſſe le tyran de
» ſon pays, s'il ne ſe trouve en mê-
» me tems hors du Sénat une au-
» tre puiſſance, qui, à la faveur des

» accuſations qu'on pourra porter
» dans l'Aſſemblée du Peuple, ſoit
» en état de s'oppoſer aux entrepriſes
» ambitieuſes des Grands ?

» On me reprochera peut-être, ſi
» on n'a pas le même inconvénient
» à craindre de la part du Peuple,
» & ſi on pourra empêcher qu'il ne
» s'éleve un jour parmi les Plébéïens
» quelque chef de parti qui abuſe
» de ſon pouvoir ſur les eſprits de
» la multitude, & qui, ſous le pré-
» texte ordinaire de défendre les in-
» térêts du Peuple, n'opprime à la
» fin ſa liberté & celle du Sénat.
» Mais vous n'ignorez pas qu'au
» moindre péril où vous paroîtroit
» la République de ce côté-là, nos
» Conſuls ſont en droit de nommer
» un Dictateur qu'ils ne tireront ja-
» mais que de votre Corps; que ce
» Magiſtrat, ſouverain & maître ab-
» ſolu de la vie de ſes concitoïens,
» eſt ſeul capable de ſon autorité
» de diſſiper une faction populaire:
» & la ſageſſe de nos Loix ne lui a
» même laiſſé cette puiſſance re-
» doutable que pour ſix mois, de
» peur qu'il n'en abuſât, & que pour
» établir ſa propre tyrannie, il

» n'employât une autorité qui ne lui
» étoit confiée que pour détruire celle
» des autres. C'est ainsi, ajouta Vale-
» rius, que par une inspection réci-
» proque le Sénat veillera sur la
» conduite des Consuls, le peuple sur
» celle du Sénat, & le Dictateur,
» quand l'état des affaires demandera
» qu'on ait recours à cette Dignité,
» servira de frein à l'ambition des uns
» & des autres. Plus il y aura d'yeux
» ouverts sur la conduite de chaque
» particulier, & plus notre liberté
» sera assurée, & plus la constitution
» de notre Gouvernement sera par-
» faite. »

D'autres Sénateurs, qui étoient du même avis, ajouterent que rien n'étoit plus propre à maintenir la liberté que de laisser à tout Citoïen Romain compris sous le cens, le pouvoir d'intenter action devant l'Assemblée du Peuple contre ceux qui auroient violé les Loix; que ce droit d'accusation non seulement tiendroit les Grands en respect, mais serviroit encore à exhaler, pour ainsi dire, les murmures du Peuple, qui sans ce secours pourroient se tourner en sédition. Ainsi on réso-

lut à la puralité des voix, de renvoyer cette affaire au jugement du Peuple. On prit d'autant plus volontiers ce parti, que la requisition que faisoient au préalable les Tribuns, d'un Sénatus-Consulte pour pouvoir faire le procès à l'accusé, serviroit à l'avenir d'un nouveau titre de la puissance & de l'autorité du Sénat. Quoique la Compagnie sçût qu'elle alloit sacrifier un innocent à la passion de ses ennemis, l'intérêt du public l'emporta sur le particulier, & on dressa aussitôt le Sénatus-Consulte. Mais avant qu'il fût signé, Coriolan, qui vit bien que le Sénat l'abandonnoit, demanda la liberté de parler, & l'ayant obtenue: » Vous sçavez, Peres Conscripts, » dit-il en adressant la parole aux » Sénateurs, quelle a été jusqu'ici » ma conduite. Vous sçavez que cet» te haine opiniâtre du Peuple, & » les persécutions si injustes que j'en » souffre, ne viennent que de cet » attachement inviolable que j'ai tou» jours fait paroître pour les inté» rêts de cette Compagnie. Je ne » parle point de la récompense que » j'en reçois aujourd'hui : l'évene-

» ment justifiera la foiblesse, & peut-
» être la malignité des conseils qu'on
» vous donne à mon sujet. Mais puis-
» qu'enfin l'avis de Valerius a préva-
» lu, que je sçache au moins quel
» est mon crime, & à quelles con-
» ditions on me livre à la fureur de
» mes ennemis. »

Coriolan s'expliquoit ainsi pour tâcher de pénétrer si les Tribuns feroient rouler leur accusation sur le discours qu'il avoit tenu en plein Sénat. C'étoit à la vérité l'unique cause du déchaînement des Tribuns contre ce Sénateur, à qui ils ne pouvoient pardonner la proposition qu'il avoit faite d'abolir le Tribunat; mais comme ils craignoient de se rendre trop odieux au Sénat, ils prétendoient faire un crime à chaque Sénateur des avis qu'il ouvriroit dans les délibérations publiques, ils déclarerent, après en avoir conféré ensemble, qu'ils renfermeroient toute leur accusation dans le seul crime de tyrannie.

« Si cela est ainsi, repartit Corio-
» lan, & que je n'aie à me défen-
» dre que d'une calomnie si mal fon-
» dée, je m'abandonne librement au

» jugement du Peuple, & je n'em»
» pêche point que le Sénatus-Con»
» sulte n'en soit signé. »

Le Sénat ne fut pas fâché que l'affaire eût pris ce tour, & qu'on fût convenu de ne point parler de ce qui s'étoit passé dans la derniere assemblée, ce qui auroit intéressé l'honneur & l'autorité de la Compagnie. Ainsi, du consentement de toutes les Parties, l'Arrêt fut signé, & il y fut statué que l'Accusé auroit vingt-sept jours pour préparer ses défenses. On remit cet Arrêt entre les mains des Tribuns, & de peur que contre leur parole ils ne prétendissent toujours faire un crime à Coriolan dans l'Assemblé du Peuple, de ce qu'il avoit avancé au sujet du Tribunat, & du prix qu'il falloit mettre aux grains, on rendit un nouveau Sénatus-Consulte qui le déchargeoit de toute action qui pourroit être intentée contre lui à ce sujet : précaution que le Sénat prit, pour ne pas voir discuter devant le Peuple jusqu'à quel point les Sénateurs pouvoient porter la liberté de leurs avis. Les Tribuns, après avoir fait la lecture du Décret du Sénat dans la premiere Assemblée

du Peuple, exhorterent tous les Citoïens de la République, tant ceux qui demeuroient dans Rome, que les habitans de la campagne, de se trouver dans la place au jour marqué pour y donner leurs suffrages. La plûpart des Plébéïens attendoient ce terme avec impatience, dans le dessein de signaler leur haine contre Coriolan, & ils paroissoient animés contre ce Sénateur, comme si sa perte eût été le salut de la République.

Enfin on vit paroître le jour fatal où l'on devoit décider de cette grande affaire : une foule innombrable de Peuple remplit de grand matin toute la place. Les Tribuns, qui avoient leurs vûes, le séparerent par Tribus avant l'arrivée des Sénateurs ; au lieu que depuis le régne de Servius Tullius on avoit toujours recueilli les voix par Centuries. Cette seule différence décida en cette occasion, & depuis fit toujours pancher la balance ou en faveur du Peuple, ou en faveur des Patriciens. Les Consuls étant arrivés dans l'Assemblée vouloient maintenir l'ancien usage, ne doutant point de sauver

Coriolan, si on comptoit les voix par Centuries, dont les Patriciens & les plus, riches Citoïens composoient le plus grand nombre. Mais les Tribuns, aussi habiles & plus opiniâtres, représenterent que dans une affaire où ils s'agissoit des droits du Peuple & de la liberté publique, il étoit juste que tous les Citoïens, sans égard au rang & aux richesses, pussent donner chacun leurs suffrages avec égalité de droit, & ils déclarerent hautement qu'ils ne consentiroient jamais qu'on recueillît les voix autrement que par tête & par Tribus. On poussa fort loin la dispute sur ce sujet : à la fin, le Sénat qui ne vouloit pas faire sa cause de celle de Coriolan, & qui craignoit qu'on n'attaquât directement son autorité, céda à son ordinaire à l'opiniâtreté des Magistrats du Peuple.

Cependant Minucius le premier Consul, pour couvrir en quelque maniere ce qu'il y avoit de foible, & même de honteux dans cette conduite du Sénat, monta à la Tribune aux Harangues. Il ouvrit son discours par les avantages que produisoit l'u-

nion & la paix, & par les malheurs qui ſuivoient de la diſcorde. Il paſſa de ces lieux communs à l'affection que le Sénat avoit pour le peuple, & aux bienfaits dont il l'avoit comblé en différens tems. Il déclara qu'il ne demandoit pour toute reconnoiſſance que la grace de Coriolan, & il exhorta les Plébéïens à faire moins d'attention à quelques paroles échapées dans la chaleur du diſcours, qu'aux ſervices importans que ce généreux Citoïen avoit rendus à la République : » Contentez vous, » Romains, ajouta-t-il, de la ſou- » miſſion de ce grand homme ; & » qu'il ne ſoit pas dit qu'un Citoïen » ſi illuſtre paſſe par les formes de » la Juſtice comme un criminel. » Sicinius lui répondit, que ſi une pareille indulgence avoit lieu dans le Gouvernement des Etats, il n'y en auroit point qui fuſſent en ſûreté. Que tous ceux qui auroient rendu de grands ſervices, pourroient entreprendre impunément les choſes les plus injuſtes. Que dans les Monarchies les Rois pouvoient faire graces ; mais que dans les Républiques, les Loix ſeules régnoient, &

que ces Loix, ſourdes aux ſollicitations, puniſſoient le crime avec la même exactitude qu'elles récompenſoient la vertu.

» Puiſque, malgré nos prieres lui » répartit Minucius, vous vous opi- » niâtrez à faire juger Coriolan par » les ſuffrages de l'Aſſemblée, je » demande que, ſuivant que vous en » êtes convenu dans le Sénat, vous » renfermiez toute votre accuſation » dans le ſeul chef du crime de ty- » rannie, & que vous en fourniſſiez » les preuves & les témoins. Car, » ajouta ce Conſul, à l'égard des » diſcours qu'il a tenus en opinant » dans nos Aſſemblées, outre que » vous n'avez pas droit d'en con- » noître, le Sénat l'en a déchargé. » Pour juſtifier ce qu'il avançoit, il lut tout haut le Sénatus-Conſulte qui en faiſoit mention : il deſcendit enſuite de la Tribune, & ce fut tout le ſecours que cette illuſtre Accuſé tira de la timide politique du Sénat.

Sicinius prit la parole, & repréſenta au Peuple qu'il y avoit longtemps que Coriolan, deſcendu des Rois de Rome, cherchoit à ſe faire le tyran de ſa patrie. Que ſa naiſ-

sance, son courage, ce grand nombre de partisans, qu'on pouvoit appeller ses premiers sujets, ne devoient le rendre que trop suspect. Qu'on ne pouvoit trop craindre que cette valeur, tant vantée par les Patriciens, ne devînt pernicieuse à ses Concitoïens. Qu'il étoit même déja trop criminel, dès qu'il s'étoit rendu suspect & redoutable. Qu'en matiere de Gouvernement, le seul soupçon d'affecter la tyrannie, étoit un crime qui méritoit la mort, ou du moins l'exil. Sicinius ne voulut pas s'expliquer plus ouvertement, avant qu'il eût entendu Coriolan dans ses défenses, afin de tourner dans une replique tout le fort de l'accusation contre les endroits moins défendus : artifice dont il étoit convenu avec Decius, qui devoit parler à son tour dans cette affaire.

Coriolan se présenta ensuite dans l'Assemblée, avec un courage digne d'une meilleure fortune, & il n'opposa aux soupçons que le Tribun avoit voulu répandre avec tant de malignité sur sa conduite, que le simple récit de ses services. Il commença par ses premieres campagnes;

il rapporta toutes les occaſions où il s'étoit trouvé, les bleſſures qu'il avoit reçues, les récompenſes militaires dont ſes Généraux l'avoient honoré, & enfin les différens grades de la milice par où il avoit paſſé. Il expoſa à la vûe de tout le Peuple, un grand nombre de différentes Couronnes qu'il avoit reçues, ſoit pour être monté le premier ſur la bréche dans un aſſaut, ſoit pour avoir forcé le premier le camp ennemi, ſoit enfin pour avoir en différens combats ſauvé la vie à un grand nombre de Citoïens. Il les appella tout haut chacun par leurs noms & il les cita comme témoins de ce qu'il avançoit. Ces hommes, la plûpart Plébéïens, ſe leverent auſſitôt, & rendirent un témoignage public des obligations qu'ils lui avoient. » Nous l'avons vu pluſieurs » fois, s'écrioient-ils, percer lui » ſeul les bataillons ennemis les plus » ſerrés, pour ſauver un Citoïen ac» cablé par la foule des ennemis. » C'eſt par lui ſeul que nous vivons, » & que nous nous trouvons aujour» d'hui dans notre patrie, & dans le » ſein de nos familles. On lui fait

» un crime de notre reconnoissance ; » on accuse ce grand homme & cet » excellent Citoïen de mauvais des- » seins, parce que ceux à qui il a » sauvé la vie s'attachent à sa suite » comme ses Cliens. Pouvons-nous » en user autrement sans ingratitu- » de ? Nous est-il permis d'avoir » des intérêts séparés des siens ? Si » vous ne demandez qu'une amende, » nous offrons tous nos biens : si » vous l'exilez, nous nous bannissons » avec lui : & si la fureur opiniâtre » de ses ennemis en veut à sa vie, » qu'on prenne plutôt les nôtres. » C'est son bien par le plus juste de » tous les titres : nous ne ferons que » lui rendre ce que chacun de nous » tient de sa valeur, & nous conser- » verons un excellent Citoïen à la » République. »

Ces généreux Plébéïens, en prononçant ces paroles, versoient des larmes en abondance, tendoient les mains vers l'Assemblée en forme de supplians, & tâchoient de fléchir la multitude. Pour lors Coriolan déchirant sa Robe, montra son estomac couvert des cicatrices d'un grand nombre de blessures qu'il avoit

reçues. » C'eſt pour ſauver ces gens » de bien, dit-il, c'eſt pour arracher » ces bons Citoïens à nos ennemis » que j'ai mille fois expoſé ma vie. » Que les Tribuns allient, s'ils le » peuvent, de pareilles actions avec » les deſſeins perfides dont ils me » veulent rendre ſuſpect. Eſt il vrai- » ſemblable qu'un ennemi du peu- » ple ſe fût expoſé à tant de périls » dans la guerre pour le ſalut de ce » même peuple qu'on dit qu'il veut » faire périr dans la paix ? »

Ce diſcours ſoutenu d'un air noble, & de cette confiance que donnent l'innocence & la vérité, fit honte au peuple de ſon animoſité. Les plus honnêtes gens de cet Ordre s'écrierent qu'il falloit renvoyer abſous un ſi bon Citoïen. Mais le Tribun Decius, allarmé de ce changement, prenant la parole comme il en étoit convenu avec Sicinius ſon Collégue : » Quoique le Sénat » ne nous permette pas, dit il, de » prouver les mauvais deſſeins de » cet ennemi du peuple par les diſ- » cours odieux qu'il a tenus en plein » Sénat, d'autres preuves auſſi eſ- » ſentielles ne nous manqueront » pas,

» pas. Je rapporterai des actions » où cet esprit de tyrannie & son » orgueil ne se montrent pas moins » à découvert. Vous savez que par » nos Loix les dépouilles des enne- » mis appartiennent au Peuple Ro- » main; que ni les soldats, ni leur » Général même ne peuvent en dis- » poser; mais que tout doit être » vendu, & le prix qui en provient, » porté par un Questeur dans le Tré- » sor public. Tel est l'usage & la » forme de notre Gouvernement. » Cependant au préjudice de ces Loix, » aussi anciennes que Rome même, » Coriolan ayant fait un butin con- » sidérable sur les terres des Antia- » tes, de son autorité privée, il le » distribua entre ses amis; & ce tyran » leur donna le bien du Peuple, » comme les premiers gages de leur » conjuration.

» Il faut donc, ou qu'il nie un fait » certain & avéré, & qu'il dise qu'il » n'a point disposé de ce butin, ou » qu'il l'a pu faire sans violer les » Loix. Ainsi, sans m'arrêter à ces » vaines exclamations de ses Parti- » sans, ni à toutes ces cicatrices » qu'il montre avec tant d'ostenta-

» tion, je le somme de répondre à » cet unique chef que je propose » contre lui «.

Il est vrai que Coriolan avoit fait cette distribution du butin, ou plutôt qu'il avoit souffert que ses soldats en prissent chacun leur part. Mais bien loin qu'il en eût disposé seulement en faveur de ses amis & de ses créatures, comme on le lui objectoit, il est constant que ses soldats, qui faisoient partie de ce même Peuple qui le poursuivoit avec tant d'animosité, avoient tiré toute l'utilité de ce pillage. Pour éclaircir ce fait, il faut savoir que les Antiates, se prévalant de la famine dont Rome étoit affligée, & de la discorde qui étoit entre le Peuple & le Sénat, étoient venus faire des courses jusques aux portes de la Ville, sans qu'on eût pu engager le Peuple à en sortir pour repousser les ennemis. Coriolan ne put souffrir cette insulte; il demanda aux Consuls la permission de prendre les armes : il se mit à la tête de ses amis, & pour engager les soldats Plébéiens à le suivre dans cette expédition, il leur promit de les ramener chargés de bu-

tin. Les soldats, qui connoissoient sa valeur & son expérience dans la guerre, & qui d'ailleurs se trouvoient pressés par la faim, coururent se ranger sous ses enseignes. Coriolan, suivi des plus braves Plébéïens, sortit de Rome, surprit les ennemis répandus dans la campagne, les battit en différentes occasions, les repoussa jusques sur leurs terres, & les força à la fin de se renfermer dans Antium. Il usa même de représailles, & pendant qu'il tenoit les portes de cette Ville comme scellées par la crainte de ses armes & par la terreur de son nom, ses soldats, à leur tour, en fourragerent le territoire, couperent les grains, & firent la récolte l'épée à la main. Ce Général ne consentit qu'ils retinssent ce grain, que pour les aider à faire subsister leurs femmes & leurs enfans, & qu'afin d'exciter par leur exemple les autres Plébéïens à aller généreusement chercher des vivres jusques sur les terres de leurs ennemis.

Mais ceux du Peuple qui n'avoient point eu de part à cette expédition, ne virent qu'avec une jalousie se-

crette les soldats de Coriolan rentrer dans Rome chargés de bled. Decius, qui avoit demêlé ces sentimens, résolut d'en profiter, & il ne douta point que ces Plébéïens, jaloux du bonheur de leurs voisins, ne consentissent à faire un crime à Coriolan d'une action généreuse dont ils n'avoient point profité.

Ce Tribun, vif & pressant, demandoit insolemment à Coriolan s'il étoit le Roi de Rome, & par quelle autorité il avoit disposé du bien de la République. Coriolan, surpris d'une accusation contre laquelle il n'avoit point préparé de défenses, se contenta d'exposer simplement le fait, de la maniere dont nous venons de le rapporter. Il représentoit qu'une partie du Peuple avoit profité des dépouilles des ennemis, & il appelloit à haute voix les Centurions & les principaux Plébéïens qui l'avoient suivi dans cette course pour rendre témoignage à la vérité. Mais ceux qui n'avoient point eu de part au pillage du bled des Antiates, étant en plus grand nombre que les soldats de Coriolan, faisoient tant de bruit, que ces Chefs de bandes ne

ſe purent faire entendre. Les Tribuns voyant que le petit peuple reprenoit ſa premiere animoſité, profiterent de cette diſpoſition pour faire recueillir les ſuffrages; & Coriolan fut enfin condamné à un exil perpétuel. D. H. l. 7. Plut. in Coriol.

La plûpart des Nobles & des Patriciens ſe crurent comme exilés avec ce grand homme, qui avoit toujours été le défenſeur & le ſoutien de leur Ordre. D'abord la conſternation fut générale, & bientôt la colere & l'indignation ſuccéderent à ce premier ſentiment. Les uns reprochoient à Valerius qu'il avoit ſéduit le Sénat par ſon diſcours artificieux; d'autres ſe reprochoient à eux-mêmes leur excès de complaiſance pour le Peuple, tous ſe repentoient de n'avoir pas plutôt ſouffert les dernieres extrêmités, que d'abandonner un Citoyen ſi illuſtre à l'inſolence d'une populace mutinée. Tit. Liv. Dec. 1. l. 2.

Le ſeul Coriolan, inſenſible en apparence à ſa diſgrace, ſortit de l'Aſſemblée, avec la même tranquillité que s'il eut été abſous. Il fut d'abord à ſa maiſon, où il trouva An de Rome 262.

sa mere, appellée Veturie, & Volomnie, sa femme, toutes en larmes, & dans les premiers transports de leur affliction. Il les exhorta en peu de paroles à soutenir ce coup de la fortune avec fermeté; & après leur avoir recommandé ses enfans encore jeunes, il sortit sur-le-champ de sa maison & de Rome, seul & sans vouloir être accompagné par aucun de ses amis, ni suivi par ses Domestiques & ses Esclaves. Quelques Patriciens & quelques jeunes Sénateurs l'accompagnerent jusqu'aux portes de la Ville; mais sans qu'il lui échappât aucune plainte. Il se sépara d'eux, sans leur faire ni remerciement pour le passé, ni prieres pour l'avenir.

Jamais le Peuple n'avoit fait paroître tant de joie, même après avoir vaincu les plus grands ennemis de Rome, qu'il en fit éclater pour l'avantage qu'il venoit de remporter sur le Sénat & sur le Corps de la Noblesse. La forme du Gouvernement venoit d'être absolument changée par la condamnation & l'exil de Coriolan; & ce Peuple, qui dépendoit auparavant des Patriciens, se trouvoit leur Juge, & en droit de décider

du sort de tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'Etat.

En effet, l'autorité souveraine venoit de passer du Sénat dans l'Assemblée du Peuple, ou pour mieux dire, entre les mains de ses Tribuns, qui, sous prétexte de défendre les intérêts des particuliers, se rendoient les arbitres du Gouvernement. Les Consuls, ces Chefs suprêmes de la République, leur étoient seuls redoutables. Ce fut pour en affoiblir le pouvoir & la considération, qu'ils tâchetent de ne faire tomber cette Dignité qu'à des Patriciens dévoués à leurs intérêts, ou si peu estimés qu'ils n'en eussent rien à craindre. Et pour préparer la multitude à donner ses suffrages selon leurs vues, ils insinuoient avec beaucoup d'art dans toutes les Assemblées, que les plus grands Capitaines n'étoient pas les plus propres au gouvernement d'une République. Que ces courages si fiers, accoutumés dans les armées à un pouvoir absolu, rapportoient avec la victoire un esprit de hauteur toujours à craindre dans un Etat libre. Que dans l'assujéttissement fatal, où se trouvoit le Peuple, de ne D. H.

pouvoir tirer ses Consuls que du Corps des Patriciens, il étoit très important de ne choisir au moins que des esprits modérés, capables des affaires, mais sans trop d'élévation, & sans supériorité.

Le Peuple, qui n'agissoit plus que par l'impression qu'il recevoit de ses Magistrats, refusa ses suffrages aux plus grands hommes de la République dans les Comices qui se tinrent sous le Consulat de Q. Sulpitius, & de Sep. Largius, pour l'élection de leurs successeurs. Le Sénat & les Patriciens disposoient ordinairement de cette souveraine Dignité, parceque l'on ne pouvoit être élu que dans une Assemblée par Centuries, où la Noblesse avoit le plus grand nombre de voix. Mais dans cette occasion le Peuple l'emporta sur les Patriciens par l'habileté de ses Tribuns, qui surent en gagner quelques-uns, & intimider les autres. Caius Julius & P. Pinarius Rufus furent proclamés Consuls ; ils étoient peu guerriers, sans considération dans un Sénat, & ne seroient jamais parvenus à cette Dignité, s'ils en avoient été dignes.

[Margin notes: "… de Rome … 3." ; "D. H. l. 8." ; "… de Rome … 4."]

On peut dire à ce ſujet, que le Sénat & le Peuple, toujours oppoſés de ſentimens, alloient l'un & l'autre contre leurs véritables intérêts, & ſembloient vouloir allier deux choſes incompatibles. Tous les Romains, tant Patriciens que Plébéïens, aſpiroient à la conquête de l'Italie. Le commandement des Armées étoit réſervé aux ſeuls Patriciens, qui étoient en poſſeſſion des Dignités de l'Etat. Ils n'avoient pour ſoldats que des Plébéïens en qui ils euſſent bien voulu trouver cette ſoumiſſion timide, & cette dépendance ſervile, qu'à peine euſſent-ils pû exiger de vils Artiſans, & d'une populace élevée & nourrie dans l'obſcurité. Le Peuple, au contraire, puiſſant, nombreux & plein de cette férocité que donne l'exercice continuel des armes, ne cherchoit, pour diminuer l'autorité du Gouvernement, que des Conſuls & des Généraux indulgens, foibles, pleins d'égards pour la multitude, & qui euſſent plutôt avec leurs ſoldats les manieres modeſtes de l'égalité, que cet air élevé & ce caractere d'empire que donne le commandement des Armées. Il fal-

loit, pour faire cesser la mésintelligence qui étoit entre ces deux Ordres de la République, ou que les uns & les autres résolussent de concert de se renfermer paisiblement dans les bornes étroites de leur petit Etat, sans entreprendre de faire des conquêtes, ou que les Patriciens, s'ils vouloient subjuguer leurs voisins, donnassent plus de part dans le Gouvernement à un Peuple guerrier, bourgeois & citoyen pendant l'Hiver, mais soldat pendant tout l'Eté : & le Peuple à son tour ne devoit choisir, pour le commander, que les plus habiles Généraux de la République.

Je dois cette réflexion aux évenemens qui suivent, & on va voir que le Peuple ne fut pas long-tems sans se repentir d'avoir remis le gouvernement de l'Etat & le commandement des Armées, à deux hommes qui en étoient également incapables.

Coriolan, errant au sortir de Rome, cherchoit moins un asyle & une retraite, que le moyen & les occasions de se venger. Ce courage si élevé, ce Romain si ferme en apparence, livré enfin à lui-même, ne put

se défendre contre les mouvemens secrets de son ressentiment, & dans les desseins qu'il forma pour la perte de ses ennemis, il n'eut point de honte d'y comprendre la ruine même de sa Patrie. Il passa les premiers jours de son exil dans une maison de campagne. Son esprit, agité d'une passion violente, formoit successivement différens projets. Enfin, après avoir jetté les yeux sur différens Peuples, voisins & ennemis de Rome, Sabins, Eques, Toscans, Volsques & Herniques, il n'en trouva point qui lui parussent plus animés contre les Romains, & en même-tems qui fussent plus en état d'entreprendre la guerre, que les Volsques, Peuples de l'ancien Latium.

C'étoit une République, & comme une Communauté formée de plusieurs petites Villes, qui s'étoient unies par une ligue, & qui se gouvernoient par une Assemblée des Députés de chaque canton. Cette Nation voisine de Rome, & jalouse de son agrandissement, s'y étoit toujours opposée avec beaucoup de courage, mais la guerre ne lui avoit pas été heureuse. Les Romains leur avoient enlevé plu-

sieurs bourgades, & une partie de leur territoire, de sorte que, dans la derniere guerre, les Volsques après avoir été battus en différentes rencontres, avoient enfin été réduits à demander une trêve pour deux ans, dans la vue de rétablir leurs forces à la faveur de cette suspension d'armes. L'animosité n'en étoit pas moins vive dans leurs cœurs; ils cherchoient dans toute l'Italie à susciter de nouveaux ennemis aux Romains, & c'étoit sur leur ressentiment que Coriolan fondoit l'espérance de leur faire reprendre les armes. Mais il étoit moins propre qu'un autre pour leur inspirer ce grand dessein; lui seul leur avoit fait plus de mal que tous les Romains; il avoit plus d'une fois taillé en pieces leurs troupes, ravagé leur territoire, pris & pillé leurs Villes: le nom de Coriolan étoit aussi odieux que formidable dans toute la Communauté des Volsques.

D'ailleurs cette petite République étoit gouvernée alors par Tullus Attius, Général de cette Nation, jaloux de la gloire de Coriolan, qui l'avoit battu dans toutes les occasions où ils s'étoient trouvés opposés: outrage

qu'on voudroit se pouvoir cacher à soi-même, mais qu'on ne pardonne jamais. Il n'y avoit pas d'apparence de s'aller livrer entre les mains d'un ennemi, qui, pour couvrir la honte de sa défaite, pouvoit persuader à ses Citoyens de le faire arrêter, & peut-être même de le faire périr; mais le desir immodéré de la vengeance l'emporta dans un cœur qui n'étoit guéres accessible à la crainte, & il résolut de s'adresser directement à Tullus même.

Tit. Liv. l. 2.

Plut. in Coriol.

D. H. init. l. 8.

Il sortit de sa retraite après s'être déguisé; & au commencement de la nuit il entra dans Antium, principale Ville de la Communauté des Volsques. Il fut droit à la maison de Tullus, le visage couvert: il s'assit, sans dire un seul mot, auprès du foyer domestique, lieu sacré dans toutes les maisons de l'ancien Paganisme. Une conduite si extraordinaire, & certain air d'autorité qui n'abandonne jamais les grands hommes, surprirent les Domestiques; ils coururent en avertir leur Maître, Tullus vint, & lui demanda qui il étoit, & ce qu'il exigeoit de lui.

Val. Max. l. 5 c. 2. & 4.

Coriolan se découvrant alors: » Si

» tu ne me reconnois pas encore, lui
» dit-il, je suis Caïus Marcius, mon
» surnom est Coriolan, seule récom-
» pense qui me reste de tous mes
» services. Je suis banni de Rome
» par la haine du Peuple, & la foi-
» blesse des Grands : je dois me ven-
» ger, il ne tiendra qu'à toi d'em-
» ployer mon épée contre mes enne-
» mis & ceux de ton Pays. Si ta Ré-
» publique ne veut pas se servir de
» moi, je t'abandonne ma vie, fais
» périr un ancien ennemi, qui pour-
» roit peut-être un jour causer de
» nouvelles pertes à ta Patrie «.

Tullus, étonné de la grandeur de son courage, lui tendit la main : » Ne crains rien, lui dit-il, Marcius, » ta confiance est le gage de ta sûre- » té. En te donnant à nous, tu nous » rends plus que tu ne nous as ôté. » Nous saurons aussi mieux recon- » noître tes services que n'ont fait » tes Citoyens. Il est bien juste qu'un » si grand Capitaine n'attende que » de grandes choses des Volsques «. Il le conduisit ensuite dans son appartement, où ils conférerent en secret des moyens de renouveller la guerre.

Nous avons dit qu'il y avoit alors une Tréve entre les Volsques & les Romains, il étoit question de déterminer les premiers à la rompre. Mais l'entreprise n'étoit pas sans difficulté, à cause des pertes & des disgrâces récentes que les Volsques avoient essuyées dans la derniere guerre. Tullus, de concert avec Coriolan, chercha un prétexte pour faire renaître leur ancienne animosité. Les Romains se disposoient à faire représenter des Jeux publics qui faisoient partie de la Religion; les peuples voisins de Rome y accoururent de tous côtés, & il s'y trouva sur-tout un grand nombre de Volsques. Ils étoient répandus dans différens quartiers de la Ville, il y en eut même plusieurs qui n'ayant pu trouver d'hôtes pour les recevoir, coucherent sous des tentes dans les Places publiques. Ce grand nombre d'étrangers causa de l'inquiétude aux Consuls, & pour l'augmenter, Tullus leur fit donner un faux avis que les Volsques devoient mettre le feu en différens endroits de Rome. Les Consuls en firent leur rapport au Sénat, & comme on n'ignoroit pas leur animosité, les Magistrats firent

publier une Ordonnance dans toute la Ville, qui enjoignoit à tous les Volsques d'en sortir avant la nuit, & on leur prescrivit même la porte par où ils devoient se retirer. Cet ordre fut exécuté avec rigueur, & tous ceux de cette nation furent chassés de Rome à l'instant; ils porterent chacun dans leurs cantons la honte de ce traitement & le desir de la vengeance. Tullus se trouva sur leur chemin, comme par hasard: & après avoir appris la maniere indigne dont on les avoit obligés de sortir de Rome: » Est-il possible, disoit-il, pour » augmenter leur ressentiment, qu'on » vous ait chassés d'une Fête publi- » que, & pour ainsi dire d'une Af- » semblée des Dieux & des hom- » mes, comme des profanes & des » méchans? Pouvez-vous, après un » traitement si indigne, vous cacher » à vous-mêmes la haine que vous » portent les Romains? Attendrez- » vous que malgré la trêve qui nous » a fait quitter les armes, ils vien- » nent vous surprendre, & ravager » de nouveau votre territoire «.

On tint tumultuairement une Assemblée

semblée des Etats, les avis les plus violens alloient à prendre les armes sur-le-champ, & pour se venger, à porter le fer & le feu dans le territoire de Rome. Mais Tullus, qui conduisoit cette affaire, leur conseilla, avant que d'éclater, d'appeller Coriolan dans leur Assemblée. » Ce » Capitaine, leur dit-il, dont nous » avons tant de fois éprouvé la va» leur, à présent plus ennemi des » Romains que les Volsques, sem» ble avoir été conduit ici pour ré» tablir nos affaires, & il ne nous » donnera point de conseils dont » il ne partage les périls de l'exé» cution «.

Le Romain fut appellé & introduit dans l'Assemblée; il y parut avec une contenance triste & ferme en même tems: tout le monde avoit les yeux tournés sur un homme qui leur avoit été plus redoutable, que tous les Romains ensemble, & on l'écouta avec ce respect que s'attire toujours le mérite persécuté.

» Personne de vous n'ignore, » leur dit-il, que j'ai été condamné à » un exil perpétuel, par la malice ou » par la foiblesse de ceux qui en sont

» les auteurs ou les complices. Si je
» n'avois cherché qu'un asyle, je
» pouvois me retirer, ou chez les La-
» tins nos alliés, ou dans quelque
» Colonie Romaine. Mais une vie
» si obscure m'eut été insupportable,
» & j'ai toujours cru qu'il valoit
» mieux y renoncer, que de se voir
» réduit à ne pouvoir, ni servir ses
» amis, ni se venger de ses ennemis.
» Telle est ma disposition, je cher-
» che à mériter par mon épée l'asyle
» que je vous demande, joignons
» nos ressentimens communs. Vous
» n'ignorez pas que ces Citoyens in-
» grats, qui m'ont banni si injuste-
» ment, sont vos plus cruels enne-
» mis; Rome, cette Ville superbe,
» vous menace de ses fers. Il est de
» votre intérêt d'affoiblir des voi-
» sins si redoutables : je vois avec
» plaisir que vous vous disposez à
» renouveller la guerre, & j'avoue
» que c'est l'unique moyen d'arrêter
» les progrès de cette ambitieuse Na-
» tion. Mais pour rendre cette guer-
» re heureuse, il faut qu'elle soit
» juste devant les Dieux, ou du moins
» qu'elle le paroisse devant les hom-
» mes; il faut que le motif, ou le pré-

» texte qui vous fera reprendre les
» armes, intéresse vos voisins, &
» vous procure de nouveaux alliés.
» Feignez que vous aspirez à con-
» vertir la tréve, qui est entre les
» deux Nations, en une paix solide;
» que les Ambassadeurs que vous en-
» verrez à Rome ne demandent pour
» toute condition que la restitution
» des terres qui vous ont été enle-
» vées, ou par le malheur de la
» guerre, ou dans des Traités for-
» cés. Vous n'ignorez pas que le ter-
» ritoire de Rome, dans l'origine de
» cette Ville, n'avoit au plus que
» cinq ou six milles d'étendue. Ce
» petit canton est devenu insensible-
» ment un grand pays par les con-
» quêtes, ou pour mieux dire, par
» les usurpations des Romains. Volf-
» ques, Sabins, Eques, Albins, Tos-
» cans, il n'y a point de Peuples
» dans leur voisinage dont ils n'aient
» envahi des Villes & une partie du
» territoire. Ce feront autant d'alliés
» qui se joindront à vous dans une
» affaire qui vous est commune, &
» qui vous intéresse tous également.
» Si les Romains, intimidés par
» la crainte de vos armes, se dispo-

» sent à vous rendre les Villes, les
» bourgs & les terres qu'ils vous ont
» enlevés, pour lors, à votre exem-
» ple, les autres Peuples d'Italie re-
» demanderont chacun les fonds dont
» on les a dépouillés : ce qui réduira
» tout d'un coup cette fiere Nation à
» la même foiblesse où elle étoit dans
» son origine. Ou si elle entreprend,
» comme je n'en doute pas, de rete-
» nir ses usurpations par la force des
» armes, alors vous aurez dans une
» guerre si juste & les Dieux & les
» hommes favorables. Vos alliés s'u-
» niront plus étroitement avec vous,
» il se formera une ligue redoutable
» & capable de détruire, ou du moins
» d'humilier une République si su-
» perbe. Je ne vous parle point du
» peu de capacité que j'ai acquise
» dans les Armées : Soldat ou Capi-
» taine, dans quelque rang que vous
» me placiez, je sacrifierai volontiers
» ma vie pour vous venger de nos
» ennemis communs «.

Ce discours fut écouté avec plaisir, comme tous ceux qui intéressent & qui flattent nos passions. On résolut la guerre; la Communauté des Volsques en confia la conduite à Tul-

lus & à Coriolan ; & pour attacher le Romain plus étroitement à la Nation des Volsques, on lui déféra la qualité de Sénateur. On dépêcha en même tems, suivant son avis, des Ambassadeurs à Rome. Ils n'y furent pas plutôt arrivés, qu'ils représenterent au Sénat, que leurs Supérieurs, à l'exemple des Latins, aspiroient à la qualité d'Alliés du Peuple Romain ; mais pour rendre cette union inaltérable : »Nous demandons, » dirent ces Ambassadeurs, que la Ré- » publique nous restitue les Villes & » les terres que nous avons perdues » par le malheur de la guerre. Ce sera » le gage assuré d'une paix solide & » durable : autrement nous ne pour- » rions pas nous dispenser de les re- » prendre par la force des armes «.

Ces Ambassadeurs s'étant retirés, le Sénat n'employa pas beaucoup de tems à délibérer. On ne savoit à Rome ce que c'étoit que plier sous des menaces ; & c'étoit une maxime fondamentale du Gouvernement, de ne céder pas même à des ennemis victorieux ; ainsi on fit bien-tôt rentrer les Ambassadeurs. Le premier Con-

ſul leur répondit en peu de mots, que la crainte ne feroit jamais rendre aux Romains ce qu'ils avoient conquis par leur valeur, & que ſi les Volſques prenoient les premiers les armes, les Romains ne les quitteroient que les derniers. On les congédia enſuite. Le retour de ces Ambaſſadeurs fut ſuivi de la déclaration de la guerre. Tullus & Coriolan, qui avoient prévu la réponſe du Sénat, tenoient leurs troupes prêtes à entrer en action. Tullus, avec un Corps de réſerve, reſta dans le Pays pour en défendre l'entrée aux ennemis, pendant que Coriolan, à la tête de la principale armée, ſe jetta ſur les terres des Romains & de leurs alliés, avant que les Conſuls euſſent pris aucune meſure pour lui réſiſter. Selon Tite-Live, il chaſſa d'abord de Circée une Colonie de Romains qu'on y avoit établie ; mais Denys d'Halicarnaſſe prétend, que les habitans, intimidés par l'approche de l'ennemi, ouvrirent leurs portes, & que Coriolan ſe contenta d'en tirer des vivres & des habits pour ſes ſoldats. Il enleva enſuite aux Romains, Sa-

tricum, Longule, Polusca & Corioles, qu'ils avoient conquises depuis peu de tems sur les Volsques ; il prit encore Corbion, Vitellie, Trebie, Labique & Pedum ; Voles, pour avoir voulu se défendre, fut emportée l'épée à la main, & ses habitans exposés à la fureur d'un ennemi victorieux & irrité. Les soldats de Coriolan, répandus dans la campagne, portoient le fer & le feu de tous côtés. Mais, dans ce pillage & cet incendie général, ils avoient des ordres secrets d'en exempter les maisons & les terres des Patriciens. Coriolan affectoit une distinction si marquée, soit par son ancien attachement pour ceux de cet Ordre, soit comme il est plus vraisemblable, pour rendre le Sénat suspect au Peuple, & augmenter les dissentions qui étoient entre les uns & les autres.

Cette conduite eut tout l'effet qu'il en avoit prévu. Le Peuple ne manqua pas d'accuser publiquement le Sénat d'être d'intelligence avec Coriolan, & de l'avoir fait venir exprès à la tête d'une armée pour abolir la Puissance Tribunitienne. Les Patriciens de leur côté reprochoient

au Peuple qu'il avoit forcé un si grand Capitaine à se jetter par désespoir parmi les ennemis. Les soupçons, la défiance, la haine regnoient dans l'un & l'autre parti : & dans ce désordre on songeoit moins à repousser les Volsques, qu'à décrier & à perdre l'ennemi domestique. Les deux Consuls, cachés derriere les murailles de Rome, ne faisoient des levées que lentement. Spurius Nautius, & Sextus Furius, qui leur succéderent, ne firent pas paroître plus de courage & de résolution. On voyoit bien qu'ils craignoient de se commettre avec un si grand Capitaine. Le Peuple même & les Tribuns, si fiers dans la place publique, ne se pressoient point de donner leurs noms pour se faire enrôler; personne ne vouloit sortir de Rome, soit qu'ils ne fussent pas prévenus en faveur de leurs Généraux, soit qu'ils se vissent abandonnés de leurs alliés, qui avoient changé avec la Fortune.

Coriolan ne trouvant point d'armée en campagne qui s'opposât à ses desseins, avance toujours, emporte Lavinium, & vient enfin camper

aux

aux fosses Cluiliennes à cinq milles de Rome.

Au bruit de ses heureux succès, la plûpart des Volsques accourent dans l'Armée de Coriolan. Les soldats même de Tullus, dans l'espérance de la prise & du pillage de Rome, abandonnent leur Général, & publient qu'ils n'en reconnoissent point d'autre que le Romain : ce fut comme une nouvelle victoire que Coriolan remporta sur Tullus, & qui laissa de vifs ressentimens dans le cœur du Volsque. Toute l'Italie avoit les yeux tournés sur les Romains & les Volsques, qui, par le seul changement de Généraux, en éprouvoient un si grand dans leur fortune, tant il est vrai que les forces d'un Etat consistent moins dans le nombre & le courage des troupes, que dans la capacité de celui qui les commande. La consternation étoit générale dans Rome. Le peuple, qui du haut de ses murailles voyoit les ennemis répandus dans la campagne, demande la paix avec de grands cris. On dit tout haut dans la place qu'il faut casser l'Arrêt de condamnation qui avoit été porté contre Coriolan, & le rappeller de

ſon exil : enfin ce même Peuple, qui venoit de le bannir avec tant de fureur, demande ſon retour & ſon rappel avec la même violence.

La plûpart des Patriciens s'y opposerent, ſoit pour éloigner le ſoupçon qu'ils euſſent conſervé la moindre intelligence avec lui, ou ſeulement par cet eſprit de générosité ſi ordinaire parmi les Romains, de ne marquer jamais plus d'éloignement de la paix que dans les mauvais ſuccès. Il ſortit alors du Sénat cette réponſe ſi fiere & ſi hautaine, mais qui fut mal ſoutenue dans la ſuite : » Que les Romains n'accorderoient jamais rien à un rebelle, tant qu'il auroit les armes à la main. »

Coriolan, inſtruit & irrité de cette réponſe, leve ſon camp, marche droit à Rome & inveſtit la place, comme pour en former le ſiége. Un deſſein ſi hardi jette les Patriciens & le peuple dans une conſternation égale; tous manquent de cœur & de résolution; la haine cede à la peur. Pour lors le Sénat & le peuple conviennent également de demander la paix : on envoie des Députés à Coriolan, & on choiſit même pour cette

négociation cinq Consulaires, & ceux du Sénat qui avoient fait paroître plus d'attachement pour ses intérêts.

M. Minucius. Postumius. C Minucius. Sp. Largius. P. Pinarius. Q. Sulpicius.

Les Volsques firent passer ces Députés au milieu de deux rangs de soldats qui étoient sous les armes, & Coriolan, environné de ses Principaux Officiers, les reçut assis sur son Tribunal, avec la fierté d'un ennemi qui vouloit donner la loi.

Les Romains l'exhorterent, en des termes touchans & modestes, à donner la paix à l'une, & à l'autre nation: & ils le conjurerent de ne pousser pas si loin les avantages que ses armes donnoient aux Volsques, qu'il en oubliât les intérêts de sa patrie. Mais ils n'en rapporterent que cette rigoureuse réponse: Qu'on pourroit traiter de la paix en rendant aux Volsques le païs qu'on leur avoit enlevé, en donnant à ces peuples le même droit de bourgeoisie que les Latins avoient obtenu, & en rappellant les Colonies Romaines, des Villes dont ils s'étoient emparés injustement. Coriolan ayant traité avec tant de hauteur ce qui regardoit les intérêts publics, prit des manieres plus gra-

cieuses avec les Envoyés. Il leur offrit en particulier de leur faire tous les plaisirs qu'ils pouvoient justement attendre d'un ancien ami. Mais ces généreux Romains ne lui demanderent pour toute grace, que de vouloir bien éloigner ses troupes de la campagne de Rome, pendant que le Sénat & le peuple se détermineroient, soit pour la guerre, soit pour la paix. Coriolan, à leur considération, accorda trente jours de tréve pour le seul territoire de Rome: il congédia ensuite ces Députés, avec lesquels il étoit convenu que le Sénat lui renverroit une réponse décisive dans les trente jours. Il emploïa ce tems à prendre encore différentes villes des Latins, & après cette expédition, il parut de nouveau aux portes de Rome avec toute son armée.

On lui envoïa aussitôt de nouveaux Députés, qui le conjurerent de n'exiger rien qui ne fût convenable à la dignité du nom Romain; mais Coriolan, naturellement dur & infléxible, sans colere apparente & aussi sans pitié, leur répondit séchement que les Romains n'avoient

point d'autre parti à prendre que la guerre ou la restitution ; qu'il ne leur donnoit plus que trois jours pour se déterminer, qu'après ce terme il ne leur seroit pas permis de revenir dans son camp.

Le retour de ces Envoïés augmenta la consternation publique. Tout le monde court aux armes ; les uns se postent sur les remparts ; d'autres font la garde aux portes de peur d'êtres trahis par les partisans secrets de Coriolan ; quelques-uns se fortifient même jusques dans leurs maisons, comme si l'ennemi eut déja été maître de la Ville. Dans cette confusion, il n'y avoit ni discipline ni ni commandement. Les Consuls, qui ne sçavoient que craindre, sembloient avoir renoncé aux fonctions de leur dignité : on n'entendoit plus parler des Tribuns. Dans cette terreur générale, les particuliers neprenoient l'ordre, pour ainsi dire, que de leur timidité. Ce n'étoient plus ces Romains si fiers & si intrépides ; il sembloit que le courage de cette nation fût passé avec Coriolan dans le parti des Volsques. Le Sénat s'assemble ; ce ne sont que conseils sur

conseils, on ne forme aucun dessein digne du nom Romain ; tout se termine à envoyer de nouveaux Députés à l'ennemi, & pour le fléchir, on emploie les Ministres de la Religion.

Les Prêtes, les Sacrificateurs, les Augures, & les Gardiens des choses sacrées, revêtus de leurs habits de cérémonie, sortent de Rome comme en procession. Ils entrent dans le camp ennemi avec une contenance grave & modeste, propre à imposer à la multitude. Celui qui portoit la parole, conjure Coriolan, par le respect dû aux Dieux, & par tout ce que la Religion a de plus sacré, de donner la paix à sa patrie : mais ils le trouverent également dur & inéxorable. Il leur répondit que ce qu'ils demandoient, dépendoit uniquement des Romains, & qu'ils auroient la paix dès qu'ils se mettroient en état de restituer les païs qu'ils avoient usurpés sur leurs voisins. Il ajouta qu'il n'ignoroit pas que les premiers Rois de Rome, pour exciter l'ambition des Romains, & justifier leurs brigandages, avoient eu l'adresse de répandre dans le public, que les

Dieux destinoient l'Empire du Monde à la Ville de Rome. Que le Sénat avoit pris grand soin d'entretenir une opinion que la Religion rendoit respectable; & que le peuple, prévenu & entêté de ces visions, trouvoit justes & saintes toutes les guerres qui alloient à l'agrandissement de leur patrie. Mais que les voisins de Rome ne se croyoient pas obligés de se soumettre sur des révélations si suspectes & si intéressées. Que la conjoncture présente en justifioit assez la fausseté; qu'il ne pouvoit leur dissimuler qu'il étoit sûr d'emporter la place en peu de tems. Que les Romains, pour ne pas rendre des terres injustement acquises, s'exposoient à perdre leurs propres Etats; & que pour lui il protestoit devant les Dieux qu'il étoit innocent de tout le sang qu'on n'alloit répandre que par leur opiniâtreté à retenir le fruit de leurs usurpations. Ayant ensuite donné quelques marques de respect & de vénération extérieure, qu'il croyoit devoir à la sainteté de leur caractere, il les renvoya sur le champ, & sans vouloir rien relâcher de ses premieres propositions.

Quand on les vit revenir à Rome ſans avoir pu rien obtenir, on crut la République à la veille de ſa ruine. Les Temples n'étoient remplis que de vieillards, de femmes, d'enfans, qui tous, les larmes aux yeux & proſternés aux pieds des Autels, demandoient aux Dieux la conſervation de leur Patrie. Telle étoit la triſte ſituation de la Ville, lorſqu'une Romaine appellée Valerie, ſœur de Valerius Publicola, comme émûe par une inſpiration divine, ſortit du Capitole, accompagnée d'un grand nombre de femmes de ſa condition, auxquelles elle avoit communiqué ſon deſſein, & fut droit à la maiſon de Véturie mere de Coriolan. Elles la trouverent avec Volomnie, femme de ce Romain, qui déploroient leurs propres malheurs & ceux de Rome.

Valerie les aborda avec un air de triſteſſe convenable à l'état préſent de la République : » Ce ſont des Ro- » maines, leur dit-elle, qui ont re- » cours à deux Romaines pour le ſa- » lut de leur patrie commune. Ne » ſouffrez pas, femmes illuſtres, » que Rome devienne la proie des

» Volſques, & que nos ennemis » triomphent de notre liberté. Ve- » nez avec nous juſques dans le » camp de Coriolan lui demander la » paix pour ſes concitoïens : toute » notre eſpérance eſt dans ce reſpect » ſi connu, & dans cette tendre af- » fection qu'il a toujours eue pour » une mere & pour une femme ſi » vertueuſes. Priez, preſſez, conju- » rez. Un ſi homme de bien ne pour- » ra réſiſter à vos larmes. Nous » vous ſuivrons toutes avec nos en- » fans : nous nous jetterons à ſes » pieds. Et qui ſait ſi les Dieux, tou- » chés de notre juſte douleur, ne » conſerveront point une Ville dont » il ſemble que les hommes aban- » donnent la défenſe ? »

Les larmes que Valerie répandoit en abondance, interrompirent un diſ- cours ſi touchant, auquel Véturie répondit avec une triſteſſe égale : » Vous avez recours, Valerie, à » une foible reſſource, en vous » adreſſant à deux femmes abîmées » dans la douleur. Depuis ce mal- » heureux jour où le Peuple furieux » bannit ſi injuſtement Coriolan, » nous vîmes diſparoître ce reſpect

» filial & cette tendre affection qu'il
» avoit eue jusqu'alors pour sa me-
» re, & pour une femme très-che-
» re. Au sortir de l'Assemblée où il
» venoit d'être condamné, il nous
» aborda d'un air farouche; & après
» être demeuré quelque tems dans
» un morne silence : C'en est fait,
» nous dit-il, Coriolan est condam-
» né : des Citoïens ingrats viennent
» de me bannir pour toujours du
» sein de ma patrie. Soutenez ce
» coup de la fortune avec un coura-
» ge digne de deux Romaines. Je
» vous recommande mes enfans :
» adieu, je pars, & j'abandonne sans
» peine une Ville où l'on ne peut
» souffrir les gens de bien : il s'é-
» chappe en disant ces mots. Nous
» nous mîmes en état de le suivre :
» je tenois son fils aîné par la main,
» & Volomnie, qui fondoit en lar-
» mes, portoit le plus jeune dans ses
» bras. Pour lors se tournant vers
» nous : N'allez pas plus loin, nous
» dit-il, & finissez des plaintes inu-
» tiles. Vous n'avez plus de fils, ma
» mere; & vous, Volomnie, la
» meilleure de toutes les femmes,
» votre mari est perdu pour vous.

» Fassent les Dieux que vous en trou-
» viez bientôt un autre digne de
» votre vertu, & plus heureux que
» Coriolan ! Sa femme, à un dis-
» cours si dur & si inhumain, tombe
» évanouie ; & pendant que je cours
» à son secours, il nous quitte brus-
» quement avec la dureté d'un bar-
» bare, sans daigner recevoir nos
» derniers embrassemens, & sans
» nous donner, dans une si grande af-
» fliction, la plus légere marque de
» compassion pour nos malheurs.
» Il sort de Rome, seul, sans do-
» mestiques, sans argent, sans nous
» dire seulement de quel côté il
» tournoit ses pas. Depuis qu'il nous
» a abandonnées, il ne s'est point
» informé de sa famille, & ne nous
» a point donné de ses nouvelles ;
» ensorte qu'il semble que dans la
» haine générale qu'il fait paroître
» contre sa patrie, sa mere & sa fem-
» me soient ses plus grands enne-
» mis.

» Quel succès pouvez-vous donc
» espérer de nos prieres auprès d'un
» homme si implacable ? Deux fem-
» mes pourront-elles fléchir ce cœur
» si dur, que les Ministres mêmes de

» la Religion n'ont pu adoucir ? Et » après tout, que lui dirai-je ? Que » puis-je honnêtement exiger de lui ? » Qu'il pardonne à des Citoïens in- » grats qui l'ont traité comme un » homme noirci des plus grands cri- » mes ? Qu'il ait pitié d'une popu- » lace furieuse qui n'en a point eu » de son innocence ? Et qu'il trahis- » se une nation, qui non seulement » lui a ouvert un asyle, mais mê- » me qui l'a préféré à ses plus il- » lustres citoïens dans le comman- » dement des armées ? De quel front » oserai-je lui proposer d'abandon- » ner de si généreux protecteurs, pour » se livrer de nouveau à ses plus » cruels ennemis ? Une mere & une » femme Romaines peuvent-elles » exiger avec bienséance d'un fils » & d'un mari, des choses qui le » deshonoreroient devant les Dieux » & devant les hommes ? Triste si- » tuation où il ne nous est pas mê- » me permis de haïr le plus redou- » table ennemi de notre patrie ! » Abandonnez-nous donc à nos mal- » heureuses destinées ; laissez-nous » ensevelies dans notre juste dou- » leur. »

Valerie & les autres femmes qui l'accompagnoient, ne lui répondirent que par leurs larmes. Les unes embrassent ses genoux, d'autres supplient Volomnie de joindre ses prieres aux leurs ; toutes conjurent Véturie de ne pas refuser ce dernier secours à sa patrie. La mere de Coriolan, vaincue par des prieres si pressantes, leur promit de se charger de cette nouvelle députation, si le Sénat y consentoit. Valerie en donna avis aux Consuls, qui en firent la proposition en plein Sénat. On agita long-tems cette affaire : les uns s'y opposoient, dans la crainte que Coriolan ne retînt toutes ces femmes qui étoient des premieres maisons de Rome, & qu'il ne s'en servît ensuite pour s'en faire ouvrir les portes sans tirer l'épée. Quelques-uns proposoient même de s'assurer de sa mere, de sa femme & de ses enfans, comme d'autant d'ôtages qui pourroient le porter à quelque ménagement. Mais le plus grand nombre approuva cette députation, en disant que les Dieux, qui avoient inspiré ce pieux dessein à Valerie, le feroient réussir, & qu'on n'avoit

rien à craindre du caractere de Coriolan, fier à la vérité, dur & inflexible, mais incapable de violer le droit des gens.

Cet avis l'emporta, & le lendemain tout ce qu'il y avoit de plus illustre parmi les femmes Romaines, se rendit chez Véturie. On les fit monter aussitôt dans des chariots que les Consuls leur avoient fait préparer, & elles prirent sans escorte le chemin du camp ennemi.

Coriolan ayant apperçû cette longue file de coches & de chariots, les envoya reconnoître. On lui rapporta, peu de tems après, que c'étoit sa mere, sa femme, & un grand nombre d'autres femmes qui venoient droit au camp. Il fut d'abord surpris que des femmes Romaines, élevées dans cette austere retraite qui leur faisoit tant d'honneur, eussent pu se résoudre à venir sans escorte dans une armée ennemie, parmi les soldats où regne ordinairement tant de licence. Il jugea bien, par cette députation d'une espece si nouvelle, quelles pouvoient être les vûes des Romains : il comprit que c'étoit la derniere ressource que le Sénat em-

ployoit pour le fléchir. Il résolut de les recevoir avec le même respect qu'il avoit rendu aux Ministres de la Religion, c'est-à-dire, d'avoir pour des femmes si respectables, tous les égards qui leur étoient dûs, & de ne leur accorder au fond, aucune de leurs demandes. Mais il comptoit sur une dureté dont il ne fut point capable; & il n'eut pas plutôt reconnu sa mere & sa femme à la tête de cette troupe de Romaines, que saisi & émû par la vue de personnes si cheres, il courut avec précipitation les embrasser. Les uns & les autres n'exprimerent d'abord la joie qu'ils avoient de se revoir, que par leurs larmes; mais après qu'on eut donné quelque tems à ces premiers mouvemens de la nature, Véturie voulant entrer en matiere, Coriolan, pour ne se pas rendre suspect aux Volsques, fit appeller les principaux Officiers de son armée, afin qu'ils fussent témoins de ce qui se passeroit dans cette négociation. Ils ne furent pas plutôt arrivés, que Véturie prenant la parole, pour engager son fils à avoir plus d'égards à la priere qu'elle venoit faire, lui dit que toutes ces femmes

Romaines qu'il connoissoit, & qui étoient des premieres familles de la République, n'avoient rien oublié depuis son absence pour la consoler, & Volomnie sa femme. Que touchées des malheurs de la guerre, & craignant les suites funestes du siége de Rome, elles venoient lui demander de nouveau la paix. Qu'elle le conjuroit, au nom des Dieux, de la procurer à sa patrie, & de tourner ailleurs l'effort de ses armes.

Coriolan lui répondit, qu'il offenseroit ces mêmes Dieux, qu'il avoit pris à témoin de la foi qu'il avoit donnée aux Volsques, s'il lui accordoit une demande si injuste. Qu'il étoit incapable de trahir les intérêts de ceux qui, après lui avoir donné un rang honorable dans leur Sénat, venoient encore de lui confier le commandement de leur Armée. Qu'il avoit trouvé dans Antium plus d'honneurs & de biens qu'il n'en avoit perdu à Rome par l'ingratitude de ses concitoïens; & qu'il ne manqueroit rien à sa félicité si elle vouloit bien la partager avec lui, s'associer à sa fortune, & venir jouir parmi les Volsques des honneurs qu'on rendroit

à

à la mere de leur Général.

Les Officiers Volſques, qui aſſiſtoient à cette conférence, témoignerent par leurs applaudiſſemens combien une pareille réponſe leur étoit agréable; mais Véturie, ſans entrer dans une comparaiſon de Rome avec Antium, qui les auroit peut-être offenſés, ſe contenta de dire à ſon fils qu'elle n'exigeroit jamais rien de lui qui pût intéreſſer ſon honneur; mais qu'il pouvoit, ſans manquer à ce qu'il devoit aux Volſques, ménager une paix qui fût également avantageuſe aux deux Nations. » Et » pouvez-vous, mon fils, ajouta-t- » elle en élevant ſa voix, refuſer une » propoſition ſi équitable; à moins » que vous ne vouliez préférer une » vengeance cruelle & opiniâtre aux » prieres & aux larmes de votre me- » re? Songez que votre réponſe va » décider de ma gloire & même de » ma vie. Si je remporte à Rome l'eſ- » pérance d'une paix prochaine; ſi » j'y rentre avec les aſſurances de vo- » tre réconciliation, avec quels tranſ- » ports de joie ne ſerai-je pas reçue » par nos concitoïens? Le peu de » jours que les Dieux me deſtinent

» encore à passer sur la terre, seront
» environnés de gloire & d'honneurs.
» Mon bonheur ne finira pas même
» avec cette vie mortelle ; & s'il est
» vrai qu'il y ait différens lieux pour
» nos ames après la mort, je n'ai rien
» à craindre de ces endroits obscurs
» & ténébreux où sont relégués les
» méchans : les Champs Elisées, ce
» séjour délicieux destiné pour les
» gens de bien, ne suffiront pas mê-
» me pour ma récompense. Après
» avoir sauvé Rome, cette Ville si
» chere à Jupiter, j'ose esperer une
» place dans cette région pure & su-
» blime de l'air, qu'on dit être habi-
» tée par les enfans des Dieux. Mais
» je m'abandonne trop à des idées si
» flatteuses. Que deviendrai-je si tu
» persistes dans cette haine implacable
» dont nous n'avons que trop ressenti
» les effets ? Nos Colonies chassées
» par tes armes de la plûpart des
» Villes qui reconnoissoient l'Empire
» de Rome ; tes soldats furieux répan-
» dus dans la campagne, & portant
» le fer & le feu de tous côtés, ne
» devroient-ils pas avoir assouvi ta
» vengeance ? As-tu bien eu le coura-
» ge de venir piller cette terre qui t'a

» vu naître, & qui t'a nourri si long-
» tems : De si loin que tu as pu apper-
» cevoir Rome, ne t'est-il point venu
» dans l'esprit, que tes Dieux, ta mai-
» son, ta mere, ta femme, & tes
» enfans étoient renfermés dans ses
» murailles ? Crois-tu que couverte de
» la honte d'un refus injurieux, j'at-
» tende paisiblement, que tes armes
» aient décidé de notre destinée ? Une
» femme Romaine sait mourir quand
» il le faut ; & si je ne te puis
» fléchir, apprens que j'ai résolu de
» me donner la mort en ta présence.
» Tu n'iras à Rome qu'en passant sur
» le corps de celle qui t'a donné la
» vie ; & si un spectacle aussi fu-
» neste n'est pas capable d'arrêter ta
» fureur, songe au moins qu'en vou-
» lant mettre Rome aux fers, ta fem-
» me & tes enfans ne peuvent évi-
» ter la mort, ou une prompte servi-
» tude. »

Coriolan, agité de différentes passions, paroissoit interdit : la haine & le desir de la vengeance balançoient dans son cœur l'impression qu'y faisoit malgré lui un discours si touchant. Véturie, qui le voyoit ébranlé, mais qui craignoit que la colere ne

l'emportât sur la pitié : » Pourquoi ne
» réponds-tu point , mon fils , lui
» dit-elle ? Méconnois-tu ta mere ?
» As-tu oublié les soins que j'ai pris
» de ton enfance ? Et toi, qui ne fais
» la guerre que pour te venger de
» l'ingratitude de tes concitoïens ,
» peus-tu , sans te noircir du même
» crime , que tu veux punir , refuser
» la premiere grace que je t'aïe ja-
» mais demandée ? Si j'exigeois que
» tu trahisses les Volsques qui t'ont
» reçu si généreusement , tu aurois
» un juste sujet de rejetter une pa-
» reille proposition. Mais Véturie est
» incapable de proposer rien de lâche
» à son fils : & ta gloire m'est encore
» plus chere que ma propre vie. Je
» demande seulement que tu éloignes
» tes troupes des murailles de Rome :
» accorde-nous une treve d'un an ,
» pendant lequel tems on puisse tra-
» vailler à établir une paix solide. Je
» t'en conjure , mon fils , par Jupiter
» tout bon & tout-puissant , qui pré-
» side au Capitole , par les Manes de
» ton pere & de tes ancêtres. Si mes
» prieres & mes larmes ne sont pas
» capables de te fléchir , vois ta mere
» à tes pieds qui te demande le salut

» de sa patrie. » En disant ces mots, & fondant en larmes, elle lui embrasse les genoux : sa femme & ses enfans en font autant, & toutes les femmes Romaines, qui les accompagnoient, demandent grace par leurs larmes & par leurs cris.

Coriolan, transporté & comme hors de lui de voir Véturie à ses pieds, s'écrie : » Ah ! ma mere, que fai» tes-vous ? & lui serrant tendre» ment la main en la relevant : Ro» me est sauvée, lui dit-il, mais vo» tre fils est perdu, prévoyant bien » que les Volsques ne lui pardonne» roient pas la déférence qu'il alloit » avoir pour ses prieres. » Il la prit ensuite en particulier avec sa femme, & il convint avec elles qu'il tâcheroit de faire consentir les principaux Officiers de son Armée à lever le blocus. Qu'il employeroit tout son crédit & tous ses soins pour obtenir la paix de la Communauté des Volsques, & que s'il n'y pouvoit réussir, & que les succès précédens les rendissent trop opiniâtres, il se démettroit du commandement, pour se retirer dans quelque Ville neutre ; que ses amis pourroient alors négo-

cier son rappel & son retour à Rome. Il se sépara ensuite de sa mere & de sa femme après les avoir tendrement embrassées, & ne songea plus qu'à procurer une paix honorable à sa patrie.

Il assembla le lendemain le Conseil de guerre ; il y représenta la difficulté de former le siége d'une place où il y avoit une armée redoutable pour garnison, & autant de soldats qu'il s'y trouvoit d'habitans ; & il conclut à se retirer. Personne ne contredit son avis, quoiqu'après ce qui s'étoit passé on ne pût pas ignorer les motifs de sa retraite. L'Armée se mit en marche, & les Volsques, plus touchés de ce respect filial qu'il avoit fait paroître pour sa mere, que de leurs propres intérêts, se retirerent chacun dans leurs cantons.

Mais Tullus, ce Général qui l'avoit reçû d'abord avec tant d'humanité, jaloux du crédit qu'il avoit acquis parmi les soldats, saisit cette occasion pour le perdre ; & ne le vit pas plutôt de retour dans la Ville d'Antium, qu'il publia hautement que ce banni avoit trahi les intérêts

des Volsques. Coriolan, pour se disculper, demanda à rendre raison de sa conduite devant le Conseil général de la Nation; mais Tullus, qui ne redoutoit pas moins son éloquence que sa valeur, excita un tumulte, à la faveur duquel ses partisans se jetterent sur le Romain, & le poignarderent : sort funeste & presque inévitable pour tous ceux qui ont le malheur de prendre les armes contre leur patrie. D. H.

Telle fut la fin de ce grand homme, trop fier à la vérité pour un Républicain, mais qui, par ses grandes qualités & ses services, méritoit un meilleur traitement des Volsquess & des Romains. Quand on apprit sa mort à Rome, le peuple n'en témoigna ni joie ni douleur; & peut-être qu'il ne fut pas fâché que les Volsques l'eussent tiré de l'embarras de rappeller un Patricien qu'il ne craignoit plus, & qu'il haïssoit encore.

Fin du second Livre.

LIVRE III.

Sp. Cassius Viscellinus, Patricien, conçoit l'espérance de se faire couronner Roi de Rome, à la faveur des divisions qui regnent dans la Ville. Pour mettre le peuple dans ses intérêts, il propose dans le Sénat de faire faire le dénombrement des terres conquises, afin de les partager également entre tous les Citoïens. C'est ce qu'on a appellé la Loi Agraire, Virginius, Collegue de Cassius dans le Consulat, & C. Rabuleïus Tribun du peuple, contribuent également à empêcher l'exécution de la proposition du Consul. Arrêt du Sénat qui autorise Q. Fabius, & C. Cornelius, Consuls désignés, à nommer des Commissaires pour le partage des Terres. Cassius condamné à mort. Ménénius fils d'Agrippa, & Sp. Servilius sont mis en Justice par les Tribuns, pour s'être opposés, pendant leur Consulat, à la nomination de ces Commissaires. Le premier est condamné à une amende, & s'enferme dans sa maison, où il se laisse mourir de faim : le second dissi-

pe

pe le danger par sa fermeté. Volero, Loi qu'il propose pour les Assemblées par Tribus. Cette Loi passe, malgré Appius. Les Tribuns, de concert avec les Consuls, demandent l'exécution de l'Arrêt du Sénat pour le partage des Terres conquises. Appius empêche l'effet de cette demande. La mort de ce Consulaire donne moyen aux Tribuns de poursuivre cette affaire, mais sans succès.

CETTE haine du Peuple pour tout ce qui portoit le nom de Patricien, ne venoit que de la jalousie du Gouvernement. Mais comme il n'en avoit encore coûté au Sénat que l'établissement des Tribuns & l'exil d'un particulier, les Républiquains zèlés n'étoient pas fâchés de cette opposition d'intérêt, qui, en balançant également le crédit des Grands & l'autorité du Peuple, ne servoit qu'à maintenir la liberté publique. Telle étoit la disposition des esprits, lorsqu'un Patricien ambitieux crut, qu'en poussant plus loin la division, & en se mettant à la tête d'un des Partis, il pourroit les détruire tous deux, &

jetter sur leurs ruines les fondemens de sa propre élévation.

n de Ro- 267, ou

Ce Patricien s'appelloit Sp. Cassius Viscellinus ; il avoit commandé les armées, obtenu l'honneur du triomphe, & étoit actuellement Consul pour la troisieme fois. Mais c'étoit un homme naturellement vain & plein d'ostentation, qui exagéroit ses services, méprisoit ceux des autres, & rappelloit à lui seul toute la gloire des bons succès. Dévoré d'ambition, il osa aspirer à la Royauté si solemnellement proscrite par les Loix; & dans le dessein secret qu'il avoit formé depuis long-tems de la rétablir en sa personne, il ne balança point sur le parti qu'il avoit à prendre. Il résolut de gagner d'abord l'affection du Peuple, qui se livre toujours aveuglément à ceux qui le savent tromper sous le prétexte spécieux de favoriser ses intérêts.

Sa partialité éclata ouvertement, pendant son second Consulat, dans le tems qu'il s'agissoit de l'établissement des Tribuns. On pouvoit à la vérité attribuer ses ménagemens politiques au desir de voir le Peuple réuni avec le Sénat ; mais la condui-

te équivoque qu'il venoit de tenir actuellement, tant à l'égard des Herniques, que du Peuple Romain, persuada entierement le Sénat, qu'il avoit d'autres vûes & d'autres intérêts que ceux de la République.

Les Herniques, ou Herniciens, étoient de ces petits peuples voisins de Rome, que nous avons dit qui habitoient proche du *Latium*. Depuis la mort de Coriolan ils s'étoient ligués avec les Volsques contre les Romains. Aquilius, qui étoit alors Consul avec T. Sicinius, les avoit défaits. Cassius, qui lui succéda dans le Consulat & dans la conduite de cette guerre, les réduisit, par la seule terreur de ses armes, à demander la paix : ils s'adresserent au Sénat qui renvoya l'affaire au Consul. Cassius, se prévalant de cette commission, & sans communiquer au Sénat les articles du Traité, accorda la paix aux Herniques, & leur laissa le tiers de leur territoire. Il leur donna, par le même Traité, le titre si recherché d'*Alliés* & de *Citoyens* de Rome; en sorte qu'il traita des vaincus aussi favorablement que s'ils avoient été victorieux. Pour se faire des parti-

An. de Ro 266, 26 ou 268.
D. H. l.
Tit. Liv Dec. 1. l.

ſans au-dedans & au-dehors de l'Etat, il deſtina aux Latins la moitié de ce qui reſtoit des terres des Herniques, & réſerva le ſurplus pour de pauvres Plébéiens de Rome. Il tenta même de retirer, des mains de quelques particuliers, des terres qu'il diſoit appartenir au public, & qu'il
Ibid. vouloit encore diſtribuer à de pauvres Citoyens. Il avoit demandé auparavant les honneurs du triomphe, avec autant de confiance que s'il eut remporté une glorieuſe victoire; & il avoit obtenu par ſon crédit un honneur qu'on n'accordoit jamais qu'à des Généraux qui avoient remporté une victoire importante, & qui avoient laiſſé au moins cinq mille des ennemis ſur la place.

Le lendemain de ſon triomphe il rendit compte, ſuivant l'uſage, dans une Aſſemblée du Peuple, de ce qu'il avoit exécuté de glorieux & d'utile à la République pendant la campagne. Comme ſes exploits ne lui fourniſſoient rien d'aſſez brillant, il ſe jetta ſur ſes ſervices précédens.
D. H. ibid. Il repréſenta que dans ſon premier Conſulat il avoit vaincu les Sabins, que ſon ſecond Conſulat avoit été

illuftré par la part qu'il avoit eue à l'érection du Tribunat; qu'il venoit dans le troifieme d'incorporer les Herniques dans la République, & qu'il fe propofoit, avant la fin de fon Confulat, de rendre la condition des Plébéïens fi heureufe, qu'ils n'envieroient plus celle des Patriciens. Il ajouta, qu'il fe flattoit que le Peuple Romain ne pourroit difconvenir qu'il n'avoit jamais reçu tant de bienfaits d'un feul de fes Citoyens.

Ce difcours fut écouté avec plaifir par le peuple toujours avide de nouveautés. Le Sénat au contraire, qui redoutoit l'efprit ambitieux de Caffius, n'étoit pas fans inquiétude. Tout le monde dans Rome, par différens motifs, attendoit avec impatience l'éclairciffement de ces promeffes fi magnifiques. Caffius s'étendit enfuite fur les louanges du Peuple. Il repréfenta que Rome lui étoit redevable non-feulement de la liberté, mais encore de l'empire qu'elle avoit acquis fur une partie de fes voifins. Qu'il lui paroiffoit très injufte qu'un Peuple fi courageux, & qui expofoit tous les jours fa vie pour étendre les bornes de la Répu-

blique, languît dans une honteuse pauvreté, pendant que le Sénat, les Patriciens, & tout le Corps de la Noblesse, jouissoient seuls du fruit de ses conquêtes. Et pour développer le fonds de ses intentions, il ajouta, qu'il étoit d'avis, pour rapprocher de pauvres Citoyens de la condition des riches, & pour leur donner le moyen de subsister, de faire faire un dénombrement exact de toutes les terres qu'on avoit enlevées aux ennemis, & dont les Patriciens s'étoient emparés. Qu'il falloit en faire un nouveau partage, sans aucun égard pour ceux qui sous différens prétextes, se les étoient appropriées. Que ce partage mettroit les pauvres Plébéïens en état de pouvoir nourrir des enfans utiles à l'Etat; & qu'il n'y avoit même qu'un partage si équitable, qui pût rétablir l'union & l'égalité qui devoit être entre les Citoyens d'une même Ré-
:. 1. l. 2. publique. Ce fut alors, dit Tite-Live, que la Loi Agraire fut proposée pour la premiere fois.

Il seroit difficile d'exprimer la surprise, l'indignation & la colere du Sénat à l'ouverture d'une pareille

propoſition. Mais pour bien comprendre à quel point elle étoit ruineuſe à l'égard des Grands, & tout l'appas qu'elle devoit avoir pour le peuple, je ne puis, ce me ſemble, me diſpenſer de rappeller en partie ce que j'ai déja dit au ſujet de ces terres publiques. Quand les Romains avoient eu quelque avantage conſidérable ſur leurs voiſins, ils ne leur accordoient jamais la paix, qu'ils ne leur enlevaſſent une partie de leur territoire, qui étoit auſſi-tôt incorporé dans celui de Rome. C'étoit l'objet le plus ordinaire de la guerre, & le principal fruit qu'on enviſageoit dans la victoire. On ſait, & je l'ai déja dit, qu'une partie de ces terres de conquêtes ſe vendoit pour indemniſer l'Etat des frais de la guerre. On en diſtribuoit gratuitement une autre portion à de pauvres Plébéïens nouvellement établis à Rome, qui ſe trouvoient ſans aucun fond de bien en propre : quelquefois on en donnoit quelques cantons à *cens*, & par forme d'inféodation, & les détenteurs en payoient les redevances en argent, en fruits, ou en grains, qui ſe vendoient au profit du Tréſor pu-

blic. Enfin, comme la principale richesse des Romains consistoit en ces tems-là en bestiaux & en nourriture, on laissoit en communes, & pour servir de pâturages, ce qui restoit de ces terres conquises.

Cette disposition bannissoit la pauvreté de la République, & attachoit ses Citoyens à sa défense. Mais des Patriciens avides enleverent ces différens secours au petit peuple. Des terres d'une vaste étendue, & qui devoient fournir à la subsistance de tout l'Etat, devinrent insensiblement le patrimoine de quelques particuliers. Si on en vendoit quelque partie, pour indemniser l'Etat des frais de la guerre, les Sénateurs, seuls riches en ce tems-là, maîtres & arbitres des adjudications, se les faisoient adjuger à très vil prix; ensorte que le Trésor public n'en tiroit presqu'aucun profit. C'étoit par la même autorité, qu'ils prenoient, sous leurs noms, ou sous des noms empruntés, les terres qu'on devoit donner à *cens* aux pauvres Plébéiens pour les aider à élever leurs enfans. Souvent, par des prêts intéressés, & des usures accumulées, ils s'étoient fait céder les

petits héritages que le peuple avoit reçus de ses ancêtres. Enfin, les riches, en reculant peu-à-peu les bornes de leurs terres, y avoient absorbé & confondu la plûpart des communes; ensorte que ni l'Etat en général, ni les Plébéïens en particulier, ne tiroient presque plus aucun avantage de ces terres étrangeres. Les Patriciens, qui s'en étoient emparés, les avoient enfermées de murailles: on avoit élevé dessus des bâtimens: des troupes d'esclaves, faits des prisonniers de guerre, les cultivoient pour le compte des Grands de Rome, & déja une longue prescription couvroit ces usurpations. Les Sénateurs & les Patriciens n'avoient gueres d'autres biens que ces terres du public, qui étoient passées successivement en différentes familles par succession, par partage, ou par ventes.

Quelque apparence d'équité qu'eût la proposition de Cassius, on ne pouvoit en faire une Loi, sans ruiner tout d'un coup le Sénat & la principale Noblesse, & sans exciter une infinité de procès de garantie parmi toutes les familles de Rome: aussi

la plûpart des Sénateurs s'éleverent contre lui avec beaucoup d'animosité. Sans respecter sa Dignité, ils lui reprocherent publiquement son orgueil, son ambition, & l'envie qu'il avoit d'exciter des troubles dans la République. Ils disoient hautement que Cassius agissoit, moins comme Consul, que comme un Tribun séditieux.

Cassius s'étoit bien attendu de trouver une opposition générale à sa proposition, de la part des Grands de Rome. Mais, comme il se flattoit que le peuple toujours avide de choses nouvelles, & séduit par l'espérance du partage des terres, se déclareroit en sa faveur, il convoqua une nouvelle Assemblée, & parmi beaucoup de choses qu'il dit, au mépris de la Noblesse, & en faveur du Peuple, il ajouta, qu'il ne tiendroit qu'à ce dernier Ordre de la République de se tirer tout d'un coup de la misere dans laquelle l'avoit réduit l'avarice des Patriciens. Qu'il n'y avoit, pour cela, qu'à faire une Loi solemnelle du partage des terres de conquêtes, & dont il leur avoit proposé en partie le modele dans ce

qu'il destinoit de faire des terres des Herniques ; qu'il falloit même faire rendre aux pauvres Plébéïens l'argent dont ils avoient payé le bled, que le Roi de Sicile avoit envoyé gratuitement à Rome ; & que, par des loix si équitables, le peuple banniroit pour toujours la pauvreté, la jalousie & la discorde.

Le Peuple reçut d'abord ces propositions avec de grands applaudissemens ; mais la plûpart des Tribuns, qui ne pouvoient voir, sans jalousie, qu'un Patricien & un Consul entreprît, à leur préjudice, de s'attirer la confiance de la multitude, gardoient un profond silence, qui empêchoit leurs partisans, & les principaux de chaque Tribu, de se déclarer ouvertement pour la Loi. Ce n'est pas que les uns & les autres n'en reconnussent tout l'avantage pour le parti du Peuple, comme on le verra dans la suite ; mais ils ne vouloient pas que le Peuple en eût obligation à un Patricien, ni qu'un Consul fût reconnu pour Auteur de la Loi. Ainsi, sans l'approuver, ni la combattre ouvertement, ils attendoient une autre conjoncture, où ils pussent avoir

aux yeux du Peuple le mérite de l'avoir fait recevoir.

Virginius, Collégue de Cassius pour le Consulat, ne l'attaqua pas directement, il feignit au contraire d'en reconnoître la justice en général; mais pour en éluder la publication, il blâmoit hautement l'usage qu'en vouloit faire Cassius, qui par ce partage infidele réduisoit les victorieux & les Souverains à une égalité honteuse avec les sujets & les vaincus. Il laissoit échapper en même-tems des soupçons contre son Collégue, comme si par cette disposition si extraordinaire, & proposée en faveur d'anciens ennemis, il eût cherché à s'en faire des créatures, au préjudice même de l'Etat. » Pourquoi, s'écrioit-» il, rendre aux Herniques la troisié-» me partie d'un territoire si légiti-» mement conquis? Quelle peut être » sa vue voulant donner aux Latins » la meilleure partie de ce qui reste, » si ce n'est de se frayer un chemin à » la tyrannie? Rome doit craindre » que ces peuples, toujours jaloux de » sa grandeur, malgré leur nouvelle » alliance, ne mettent un jour à leur » tête Cassius, comme un autre Co-

» riolan, & n'entreprennent, sous sa » conduite, de se rendre maîtres du » Gouvernement «.

Cette comparaison avec Coriolan, qui rappelloit au Peuple le souvenir d'un Patricien, dont la mémoire lui étoit si odieuse, refroidit cette premiere ardeur pour la réception de cette Loi. Les Tribuns mêmes laisserent entrevoir que l'auteur leur en étoit suspect. Cassius, s'appercevant que son parti s'affoiblissoit, fit venir secrettement à Rome un grand nombre de Latins & d'Herniques, auxquels il fit dire qu'en qualité de Citoyens Romains, ils avoient interêt de se trouver aux premieres Assemblées, pour y défendre leurs droits, & faire passer la Loi du partage des terres de conquêtes, qu'il avoit proposée en leur faveur.

On vit arriver aussitôt à Rome un grand nombre de ces Peuples. Il étoit indifférent à Cassius qu'on reçût la Loi, & il ne l'avoit proposée que dans le dessein d'exciter une sédition, & de se pouvoir mettre à la tête d'un parti qui le rendît maître du Gouvernement. La froideur qu'a-

il l'auroit tirée des mains de Cassius. Il fut cause que l'Assemblée se sépara, sans qu'il y eût rien de statué au sujet du partage général de toutes les terres de conquêtes. Cassius, honteux du mauvais succès de ses desseins, se cacha dans sa maison, d'où il ne sortit plus, sous prétexte de maladie.

Cependant le Sénat, qui avoit pénétré les desseins secrets de Rabuleïus, prévit bien que l'affaire du partage des terres n'étoit que différée. Il s'assembla extraordinairement pour prévenir de bonne heure tout ce que les Tribuns pouvoient entreprendre à ce sujet. On ouvrit différens avis : celui d'Appius, ce défenseur intrépide des Loix, fut, que pour empêcher les justes plaintes du Peuple, le Sénat devoit nommer dix Commissaires, qui seroient chargés de faire une recherche exacte de ces terres, qui originairement appartenoient au public. Qu'il en falloit vendre une partie au profit du Trésor, en distribuer une autre aux plus pauvres Citoyens qui n'avoient aucun fond de terre, rétablir les communes, & placer par-tout des bor-

nes

nes, dont le défaut avoit causé l'abus qui s'étoit introduit. Qu'à l'égard du reste de ces terres, il ne les falloit louer que pour cinq ans, en porter le loyer à sa juste valeur, & en employer le produit à fournir du bled, & la solde aux Plébéïens qui alloient en campagne. Que ce Réglement les empêcheroit de songer davantage au partage des terres; & que certainement ils préféreroient à un morceau de terre, qu'ils seroient obligés de cultiver, du grain, de l'argent, & une subsistance assurée pendant toute la campagne; & qu'il ne savoit point de moyen plus sûr pour réformer d'anciens abus, que de rétablir les choses dans l'esprit de leur premiere institution.

A. Sempronius Atratinus, Personnage révéré dans le Sénat, approuva hautement l'avis d'Appius: il y ajouta seulement qu'il falloit faire entendre aux Alliés, & à ces Peuples qui venoient d'être faits Citoyens de Rome, qu'il n'étoit pas juste qu'ils entrassent en partage des terres que les Romains avoient conquises avant leur alliance; que chaque Nation, quoique alliée, pouvoit disposer com-

me elle le jugeroit à propos de son territoire & de ses conquêtes ; qu'à l'égard des terres dont on se rendroit maître à forces communes, la République, dans le partage qui en seroit fait, auroit égard au secours qu'elle auroit tiré de ses Alliés.

L'avis de ces deux Sénateurs forma le Sénatus-consulte. Mais comme ces terres de conquêtes faisoient tout le bien des premiers de Rome, la plûpart des Sénateurs, que le Réglement alloit ruiner, ajouterent au Sénatus-consulte, & pour en éloigner l'exécution, qu'attendu que le Consulat de Cassius & de Virginius étoit prêt d'expirer, leurs successeurs immédiats Quintus Fabius & Servius Cornelius, Consuls désignés, seroient autorisés pour nommer les Decemvirs qui devoient régler l'affaire du partage des terres : & ces mêmes Sénateurs résolurent entr'eux de mettre alors Cassius en Justice, & de lui faire son procès, pour intimider tous ceux qui à l'avenir seroient tentés de remuer cette affaire.

An de Rome 268. Quelques Auteurs ont prétendu que, sitôt que les deux nouveaux Consuls eurent pris possession de

leur Dignité, ce fut le pere même de Cassius qui le dénonça au Sénat, comme ayant voulu se rendre le tyran de sa Patrie, & que, ce sévere Romain, comme un autre Brutus, en ayant fait voir les preuves en plein Sénat, avoit ramené son fils en sa maison, où il l'avoit fait mourir en présence de toute sa famille. Mais D. H. l. Denys d'Halicarnasse nous apprend que ce furent Ceson Fabius, frere du premier Consul, & Valerius, petit-fils ou neveu de Publicola, tous deux Questeurs, qui se rendirent partisans dans cette affaire, & qui ayant convoqué l'Assemblée du Peuple, suivant le pouvoir attaché à leurs Charges, accuserent Cassius d'avoir introduit des forces étrangeres dans la Ville, pour opprimer la liberté de ses Concitoyens.

Cassius parut dans l'Assemblée, vétu de deuil, & dans un habit conforme à sa fortune. Il représenta au Peuple, pour l'intéresser dans sa défense, que c'étoit lui-même que le Sénat attaquoit en sa personne, & qu'il n'étoit odieux aux Patriciens, que parcequ'il avoit proposé de les obliger à partager avec le Peuple

toutes les terres dont ils s'étoient emparés. Mais ce Peuple généreux, qui dans sa misere trouvoit la servitude encore plus indispensable que la pauvreté, n'écouta qu'avec une indignation générale tout ce qui venoit de la part d'un homme si suspect. Cassius se vit en même-tems abandonné du Peuple, & poursuivi par le Sénat, &. il fut condamné par les suffrages de tous ses Concitoyens. L'exemple récent de Coriolan, qui avoit rendu son exil si redoutable, fut cause qu'on le condamna à mort. Ce Consulaire, qui avoit été honoré de deux triomphes, fut précipité du haut de la Roche Tarpeïenne; & les Patriciens eurent la satisfaction de faire périr par les mains mêmes des Plébéïens un partisan déclaré des intérêts du Peuple.

Un coup si hardi étourdit la multitude. On fut quelque tems sans entendre parler de la recherche des terres publiques; l'exécution du Sénatus-consulte, & la nomination des Decemvirs demeurerent suspendues. Cette grande affaire devint comme un de ces mysteres du Gouvernement, où personne n'oseroit

toucher. Le Peuple intimidé garda un profond ſilence pendant quelque tems ; mais ſes beſoins firent renaître inſenſiblement ſes plaintes. Le petit peuple commença à regretter Caſſius ; il ſe reprochoit ſa mort, & par une reconnoiſſance tardive, peu différente de l'ingratitude, il donnoit des louanges inutiles à la mémoire d'un homme que lui-même avoit fait périr.

Le Sénat, craignant qu'il ne ſe trouvât un autre Caſſius dans le Conſulat, prit des précautions pour ne remettre cette ſuprême Dignité qu'à des Patriciens dont il fût bien aſſuré, & il étoit maître, en quelque maniere, de cette eſpece d'élection, qui ne ſe faiſoit que par l'Aſſemblée des Centuries, où les Patriciens avoient le plus grand nombre de ſuffrages. C'eſt ainſi que Lucius Emilius & Ceſon Fabius, M. Fabius & Lucius Valerius parvinrent ſucceſſivement au Conſulat. Dans le deſſein que le Sénat avoit formé de laiſſer tomber le Sénatus-Conſulte, il ne crut point pouvoir mieux confier ce ſecret qu'à Fabius Ceſon & à Lucius Valerius, les accuſateurs de Caſſius, & qui l'a-

An. de R. 269. 270.

qu'il fallut procéder à l'élection de nouveaux Consuls, la discorde se renouvella avec plus de fureur que jamais. Les principaux du Sénat, qui étoient les plus intéressés dans la recherche des terres publiques, destinoient cette Dignité à Appius Claudius, fils de celui dont nous avons parlé. Il avoit hérité de son pere des biens considérables ; un grand nombre de Cliens, & sur-tout cette hauteur & cette fermeté, qui l'avoient rendu si odieux à la multitude. Aussi le Peuple ne vouloit point en entendre parler, & il demandoit quelques-uns de ces anciens Sénateurs, qui lui avoient paru les plus favorables. Chaque parti demeuroit attaché opiniâtrément à la résolution qu'il avoit prise. Le Sénat se flattoit d'emporter cette affaire de hauteur, par le moyen d'une Assemblée qui seroit faite par Centuries. Les Consuls la convoquerent l'ordinaire, & suivant le droit qui étoit attaché à leur Dignité ; mais le Peuple excité par ses Tribuns, fit tant de bruit, & il y eut des contestations & des disputes si aigres & si violentes, qu'on ne put ce jour-là procéder à l'élection

l'élection. C'étoit le dessein secret des Tribuns, qui, par une entreprise toute nouvelle, convoquerent le lendemain une second assemblée. Les Consuls & le Sénat en corps, ne manquerent pas de s'y trouver, & ils demanderent aux Tribuns, par quelle autorité il s'ingeroient de vouloir présider à l'élection des Consuls. Ceux-ci leur répondirent, que l'intérêt du peuple les obligeoit à ne pas souffrir, qu'on lui donnât des tyrans pour Magistrats; & que si le Sénat ne choisissoit des gens de bien, ils sauroient bien s'opposer à toute élection qui seroit préjudiciable au peuple.

Quelques Sénateurs, irrités de cette audace, vouloient que le premier Consul nommât un Dictateur, qui, par le pouvoir suprême & absolu de sa dignité, punît sévérement les auteurs de ces nouveautés. Mais comme on avoit lieu de craindre que le peuple ne se révoltât ouvertement, les meilleures têtes du Sénat, & les plus sages ne crurent pas devoir, dans une pareille conjoncture, commettre l'autorité souveraine contre tout un peuple en fureur. On prit un parti

D. H. L. 2. plus modéré. Le Sénat se contenta de créer un *Entre-Roi*, comme nous en avons vu sous les Rois, pendant la vacance du Trône. Cette Magistrature passagere fut déférée à A. Sempronius Atratinus, qui la remit

An de Rome 271. à Sp. Largius. Ce Magistrat avoit naturellement un esprit de conciliation, & comme il craignoit apparemment, que si le Sénat s'obstinoit à vouloir porter Appius au Consulat, l'opposition des Tribuns & du Peuple n'excitât à la fin une sédition, il crut qu'il étoit de l'intérêt de la République de remettre l'élection d'Appius à des tems plus tranquilles & plus favorables ; & il ménagea si adroitement l'un & l'autre parti, qu'il les obligea de part & d'autre, à relâcher quelque chose de leurs prétentions. On convint que l'élection se feroit toujours à l'ordinaire, & par les suffrages des Centuries ; & les deux partis s'accorderent sur le choix des Consuls.

L'union étant rétablie à ces conditions, on procéda, seulement pour la forme, à l'élection de ces Magistrats. Les Tribuns firent tomber cette dignité à C. Julius Iulus, que

tout le monde ſavoit être partiſan du peuple, & eſclave des Tribuns. Les Patriciens nommerent pour ſon Collégue Q. Fabius Vibulanus, d'une maiſon illuſtrée par des Conſulats preſque continuels, & qui, ſans avoir jamais offenſé le peuple, n'avoit pas laiſſé de défendre, dans toutes les occaſions, les droits & la dignité du Sénat.

Le peuple ſe flattoit, ayant un Conſul à ſa dévotion, de faire nommer les Commiſſaires, & de procurer enfin le partage des terres. Mais ce fut alors qu'on reconnut la différence, qu'il y a entre ceux qui ne s'élevent aux premieres dignités qu'à force de baſſeſſes, & ces hommes généreux, que le mérite, autant que la naiſſance, y place naturellement. Ce Julius voulut à la vérité tenter de faire publier le Sénatus-Conſulte, mais à peine oſa-t-il ſoutenir ſon ſentiment contre celui de Fabius. Le Conſul du Sénat, s'il eſt permis de parler ainſi, avoit pris une ſi grande ſupériorité ſur celui du peuple, quoique leurs dignités fuſſent égales, qu'il ſembloit qu'il n'y en eût qu'un cette année dans

la République. Fabius l'obligea de sortir de Rome avec lui, & de marcher contre les Eques & les Véïens. C'étoient des peuples de la Toscane qui avoient fait quelques courses sur les terres des Romains : on usa de représailles, & cette expédition se termina par le pillage de la campagne.

Ces petites guerres étoient la ressource ordinaire des Consuls, qui, pour faire diversion aux plaintes ordinaires du peuple, le tiroient de Rome sous ce prétexte, & portoient la guerre au dehors, dans la vûe de faire trouver à leurs soldats, aux dépens de l'ennemi, une subsistance qui leur fît oublier leurs anciennes prétentions. Mais ces guerres continuelles les rendoient encore plus féroces, & la paix faisoit renaître dans des courages si fiers, la discorde que la guerre n'avoit que suspendue.

On la vit éclater de nouveau au sujet de l'élection des Consuls. Le peuple, réduit à ne pouvoir choisir que des Nobles, eut bien souhaité du moins que les suffrages ne fussent tombés que sur ceux de cet Or-

dre qui paroiſſoient Plébéïens d'inclination. On diſoit même tout haut dans les aſſemblées, que c'étoit bien aſſez que le peuple ſouffrît qu'on tirât les deux Conſuls du corps des Patriciens, ſans qu'on leur donnât encore ceux qui étoient le plus opposés au partage des terres. Le Sénat au contraire, ne deſtinoit cette dignité qu'à ceux en qui il trouvoit plus de courage & de fermeté; chaque parti ſoutenoit ſes prétentions avec une égale vivacité : l'affaire enfin s'accommoda. On convint de ſe régler ſur la maniere dont on en avoit uſé dans la derniere élection. Le peuple nomma encore ſon Conſul, quoique toujours pris parmi les Patriciens : ce fut Sp. Furius; & le Sénat choiſit Ceſo Fabius, celui même qui, pendant ſa Queſture, avoit fait périr Caſſius. Il étoit queſtion de continuer la guerre contre les Eques & les Toſcans, qui renouvelloient leurs incurſions. Les nouveaux Conſuls voulurent faire prendre les armes au peuple; mais un Tribun, appellé Sp. Icilius, s'y oppoſa hautement. Il dit qu'il formeroit la même oppoſition à tous les

An de Rome 262.
Tit. Liv. l. 2.
D. H. principio l. 9.
Zonara l. 2.
Val. M. l. 9. c. 3.

Decrets qui émaneroient du Sénat, sur quelque affaire que ce fût, jusqu'à ce qu'on eût rapporté dans l'Assemblé du Peuple le Sénatus-Consulte,& nommé en conséquence des Commissaires. Qu'il lui étoit indifférent que les ennemis ravageassent la campagne, ou que des usurpateurs en restassent propriétaires. Cependant les Eques & les Véïens mettoient tout à feu & à sang, dans le territoire de Rome, sans que le Sénat pût trouver des troupes à leur opposer, par l'opiniâtreté du Tribun, qui arrêtoit toutes les levées. Dans cet embarras, Appius, dont nous venons de parler, ouvrit un avis dont le succès fut heureux. Il représenta que la puissance du Tribunat n'étoit redoutable que par l'union des Tribuns, & que si l'opposition d'un seul Tribun pouvoit suspendre l'exécution d'un Arrêt du Sénat, elle avoit le même effet à l'égard des délibérations de ses Collégues. Qu'il n'étoit pas impossible qu'il n'y eût de la jalousie entre eux; qu'il falloit tâcher d'y introduire de la division, & travailler secrettement à engager quelqu'un qui en-

Tit. Liv. l. 2.

trât dans les intérêts du Sénat. Ce conſeil fut approuvé & ſuivi ; les Sénateurs s'attacherent à gagner l'amitié des Tribuns, & ils y réuſſirent. Quatre de ce Collége déclarerent, dans une aſſemblée publique, qu'ils ne pouvoient ſouffrir que les ennemis, à la faveur des diviſions qui régnoient dans la Ville, ravageaſſent impunément la campagne. Icilius eut le chagrin & la honte de voir lever ſon oppoſition ; le peuple prit les armes, & ſuivit les Conſuls à la guerre. Ce fut, pendant pluſieurs années, comme une alternative de trouble dans la Ville, & de guerres en campagne, ſans que le peuple pût venir à bout de la publication de la Loi. Il s'en prenoit aux Conſuls, & pour s'en venger, on vit des ſoldats qui n'eurent point de honte, au retour de l'Armée, de ſervir d'accuſateurs ou de témoins contre leurs Généraux, comme s'ils euſſent manqué de courage ou de capacité dans la conduite de l'Armée.

A peine un Conſul étoit ſorti de charge, qu'il ſe voyoit traduit devant l'Aſſemblée du peuple, c'eſt-à-dire devant un Tribunal où il avoit ſes

plus cruels ennemis pour Juges. C'est ainsi que Ménénius, fils d'Agrippa, se vit accusé, sous prétexte que, durant son Consulat, les ennemis avoient emporté le Fort de Cremere. Les Tribuns Q. Considius & T. Genutius demanderent hautement sa mort; mais le Sénat & tous ses amis solliciterent si vivement en sa faveur, qu'il ne fut condamné qu'à une amende qui montoit à deux mille *asses*, c'est-à-dire environ vingt écus de notre monnoie : somme modique si on la considere par rapport au tems où nous écrivons, mais qui étoit très-considérable dans un siécle & une République, où les premiers Magistrats vivoient du travail de leurs mains. On peut dire même que cette amende étoit excessive à l'égard de Ménénius, à qui son pere n'avoit laissé d'autre patrimoine, que sa gloire & sa pauvreté. Ses amis lui offrirent généreusement de payer pour lui la somme à laquelle il avoit été condamné; mais il ne le voulut pas souffrir, & pénétré de l'injustice & de l'ingratitude de ses concitoïens, il s'enfer-

Dion. H. l. 9.

ma dans sa maison où il se laissa mourir de faim & de douleur.

On attaqua ensuite un autre Consulaire appellé Spurius Servilius, qui avoit succédé à Ménénius au Consulat. On lui faisoit un crime d'un combat, où, après avoir défait les Toscans, il avoit perdu quelques troupes en poursuivant les ennemis, avec plus de courage que de prudence. Mais ce n'étoit qu'un prétexte; & une victoire qu'il avoit remportée, faisoit son apologie. Le véritable crime de l'un & l'autre Consulaire, étoit de n'avoir jamais voulu, pendant leur Consulat, nommer les Commissaires qui devoient faire le partage des terres. An de Rome 278.

Servilius, qui n'ignoroit pas cette disposition des esprits à son égard, n'eut recours ni aux prieres, ni au crédit de ses amis pour échapper à la colere du peuple. Il se présenta, pour ainsi dire, de front au péril, & sans changer d'habit ni de contenance, il se rendit à l'Assemblée du Peuple, où il avoit été cité, & adressant la parole à la multitude : » Si » on m'a fait venir ici, lui dit-il, pour

» me demander compte de ce qui » s'est passé dans la derniere bataille » où je commandois, je suis prêt à » vous en instruire. Mais si ce n'est » qu'un prétexte pour me faire périr, » comme je le soupçonne, épargnez-» moi des paroles inutiles : Voila mon » corps & ma vie que je vous aban-» donne, vous pouvez en disposer. »

l. l. 9. Quelques-uns des plus modérés d'entre le Peuple, lui ayant crié qu'il prît courage, qu'il continuât sa défense : » Puisque j'ai affaire à des » Juges & non pas à des ennemis, » ajouta t-il, je vous dirai, Ro-» mains, que j'ai été fait Consul » avec Virginius, dans un tems que » les ennemis étoient maîtres de la » campagne, & que la dissension & » la famine étoient dans la Ville. » C'est dans une conjoncture si fâ-» cheuse, que j'ai été appellé au » gouvernement de l'Etat. J'ai mar-» ché aux ennemis, que j'ai défaits » en deux batailles, & que j'ai con-» traints de se renfermer dans leurs » places. Et pendant qu'ils s'y te-» noient comme cachés par la ter-» reur de vos armes, j'ai ravagé à

» mon tour leur territoire ; j'en ai
» tiré une quantité prodigieuse de
» grains, que j'ai fait apporter à Ro-
» me où j'ai rétabli l'abondance.
» Quelle faute ai-je commise jus-
» qu'ici ? Me veut-on faire un cri-
» me d'avoir remporté deux vic-
» toires ? Mais j'ai, dit-on, perdu
» beaucoup de monde dans le der-
» nier combat. Peut-on donc livrer
» des batailles contre une Nation
» aguerrie, & qui se défend coura-
» geusement, sans qu'il y ait de part
» & d'autre du sang répandu ? Quelle
» Divinité s'est engagée envers le
» Peuple Romain, de lui faire rem-
» porter des victoires sans aucune
» perte ? Ignorez-vous que la gloire
» ne s'acquiert que par de grands
» périls ? Je suis venu aux mains
» avec des troupes plus nombreuses
» que celles que vous m'aviez con-
» fiées ; je n'ai pas laissé, après un
» combat opiniâtre, de les enfoncer.
» J'ai mis en déroute leurs Légions,
» qui à la fin ont pris la fuite.
» Pouvois-je me refuser à la vic-
» toire qui marchoit devant moi ?
» Etoit-il même en mon pou-
» voir de retenir vos soldats que

» leur courage emportoit, & qui
» poursuivoient avec ardeur un en-
» nemi effrayé ? Si j'avois fait son-
» ner la retraite ; si j'avois ramené
» nos soldats dans leur camp, vos
» Tribuns ne m'accuseroient-ils pas
» aujourd'hui d'intelligence avec les
» ennemis ? Si vos ennemis se sont
» ralliés, s'ils ont été soutenus par
» un corps de troupes qui s'avançoit
» à leur secours ; enfin s'il a fallu re-
» commencer tout de nouveau le
» combat, & si dans cette derniere
» action j'ai perdu quelques soldats,
» n'est-ce pas le sort ordinaire de la
» guerre ? Trouverez vous des Gé-
» néraux qui veuillent se charger
» du commandement de vos Ar-
» mées, à condition de ramener à
» Rome tous les soldats qui en se-
» roient sortis sous leur conduite ?
» N'examinez donc point si à la fin
» d'une bataille j'ai perdu quelques
» soldats, mais jugez de ma condui-
» te par ma victoire, & par les sui-
» tes de la victoire. S'il est vrai
» que j'ai chassé les ennemis de vo-
» tre territoire ; que je leur ai tué
» beaucoup de monde dans deux
» combats ; que j'ai forcé le débris

» de leurs armées de s'enfermer dans
» leurs places, & que j'ai enrichi
» Rome & vos soldats, du butin
» qu'ils ont fait dans le pays enne-
» mi; que vos Tribuns s'élevent,
» & qu'ils me reprochent en quoi
» j'ai manqué contre les devoirs
» d'un bon Général. Mais ce n'est
» pas ce que je crains : ces accusa-
» tions ne servent que de prétexte
» pour pouvoir exercer impunément
» leur haine & leur animosité con-
» tre le Sénat, & contre l'Ordre
» des Patriciens. Mon véritable cri-
» me, aussi bien que celui de l'il-
» lustre Ménénius, c'est de n'avoir
» pas nommé, l'un & l'autre, pendant
» nos Consulats, ces Decemvirs
» après lesquels vous soupirez de-
» puis si long-tems. Mais le pou-
» vions-nous faire dans l'agitation
» & le tumulte des armes, & pen-
» dant que les ennemis étoient à nos
» portes, & la division dans la Vil-
» le ? Et quand nous l'aurions pu,
» sçachez, Romains, que Servilius
» n'auroit jamais autorisé une Loi
» qu'on ne peut observer, sans ex-
» citer un trouble général dans tou-
» tes les familles, sans causer une

» infinité de procès, & sans ruiner
» les premieres maisons de la Ré-
» publique, & qui en sont le plus
» ferme soutien. Faut-il que vous
» ne demandiez jamais rien au Sé-
» nat, qui ne soit préjudiciable au
» bien commun de la patrie, & que
» vous ne le demandiez que par des
» séditions ? Si un Sénateur ose vous
» représenter l'injustice de vos pré-
» tentions ; si un Consul ne parle
» pas le langage séditieux de vos
» Tribuns ; s'il défend avec coura-
» ge la souveraine puissance dont il
» est revêtu, on crie au tyran. A
» peine est-il sorti de charge, qu'il
» se trouve accablé d'accusations.
» C'est ainsi que par votre injuste
» Plébiscite vous avez ôté la vie à
» Ménénius, aussi grand Capitaine
» que bon Citoïen. Ne devriez-
» vous pas mourir de honte d'avoir
» persécuté si cruellement le fils de
» ce Ménénius Agrippa, à qui vous
» devez vos Tribuns & ce pouvoir
» qui vous rend à présent si furieux ?
» On trouvera peut-être que je vous
» parle avec trop de liberté dans
» l'état présent de ma fortune ; mais
» je ne crains point la mort, con-

» damnez - moi, si vous l'osez ; la » vie ne peut être qu'à charge à un » Général qui est réduit à se justi- » fier de ses victoires : après tout, » un sort pareil à celui de Ménénius » ne peut me deshonorer. »

Ce généreux Patricien dissipa le péril par sa fermeté ; & le Peuple, honteux de la mort de Ménénius, n'osa condamner Servilius qui fut absous par la plus grande partie des suffrages. Le salut de ce Consulaire, qui venoit d'échapper à la fureur des Tribuns, ne leur fit rien relâcher de leurs prétentions au sujet du partage des terres. Ils continuerent à infecter la multitude par le poison ordinaire de leurs harangues séditieuses ; enfin un de ces Tribuns, appellé Cn. Genutius, homme hardi, entreprenant, & qui n'étoit pas sans éloquence, somma publiquement L. Emilius Mammercus, & Vop. Julius, tous deux Consuls cette année, de nommer incessamment les Commissaires qui, suivant le Sénatus-Consulte, devoient procéder au partage des terres, & y faire poser des bornes qui pussent arrêter les usurpations,

An de Rome 278.
Tit. Liv. l. 2.
D. H. l. 9.

D. H. l. 9.

An. de Rome 280.

Les deux Consuls, pour éluder ses poursuites, se défendirent d'abord de prendre connoissance d'une affaire qui s'étoit passée long-tems avant leur Consulat : & pour donner une apparence de justice à un refus qui n'étoit fondé que sur l'intérêt de leur corps, ils ajouterent que ce Sénatus-Consulte étoit péri par l'inexécution ; & que personnne n'ignoroit qu'il y avoit cette différence entre les Loix & de simples Decrets du Sénat, que les unes étoient perpétuelles & inviolables, au lieu que les Sénatus-Consultes n'avoient pas plus de durée que le tems de la Magstrature, de celui à qui on en avoit renvoyé l'exécution.

Le Tribun, sans s'arrêter à cette distinction, eut bien voulu pouvoir attaquer directement les Magistrats; mais comme il prévit qu'il ne lui seroit pas aisé de faire périr deux Consuls, pendant qu'ils seroient revêtus de la souveraine puissance, il s'adressa à A. Manlius, & à L. Furius, qui ne faisoient que sortir de charge. Il les cita devant l'Assemblée du Peuple, & il les accusa de n'avoir pas voulu nommer les Commissaires, dans

dans le dessein de priver des pauvres Citoïens, & des braves soldats, de la part qui leur étoit si légitimement acquise dans les Terres de Conquête. Ce Tribun furieux exhorta le Peuple à se faire justice lui-même, & ajouta que ce ne seroit que par la punition de ces grands coupables, & par la crainte d'un pareil supplice, qu'on pourroit réduire leurs successeurs à exécuter enfin le Sénatus-Consulte; & après avoir fait des sermens horribles qu'il poursuivroit cette affaire jusqu'à la mort, il marqua le jour que le Peuple en devoit prendre connoissance. Cette accusation & ces menaces violentes épouvanterent les Patriciens. Ils voyoient, avec autant de colere que de douleur, que les Tribuns en vouloient également à leurs biens & à leurs vies, & qu'il sembloit qu'il y eût une conjuration formée pour se défaire de tous les Sénateurs, les uns après les autres. Chacun se reprochoit sa patience & sa modération; on tint différens conseils particuliers, mais dont le résultat demeura enseveli sous un profond secret. Cependant le Peuple, qui triomphoit

d'avance, se vantoit insolemment que malgré tous les artifices du Sénat, la Loi du partage des terres passeroit à la fin; qu'elle seroit même scellée par le sang de ceux qui s'y étoient opposés, & que la mort de Cassius ne demeureroit pas sans être vengée. Le Sénat dissimuloit sa crainte & son ressentiment. Mais la veille qu'on devoit juger cette grande affaire, Genutius fut trouvé mort dans son lit, sans qu'il parût aucune marque qu'il eût été empoisonné, ou qu'on lui eût fait violence. On apporta son corps dans la place; & le petit Peuple, dont l'esprit se tourne aisément du côté de la superstition, crut que les Dieux désaprouvoient son entreprise, quoique les plus habiles se doutassent bien que quelques Patriciens avoient servi de ministres à la Divinité. Cependant ce sentiment de Religion, qui s'étoit emparé des esprits de la multitude, leur inspira un grand respect pour le Sénat, en faveur duquel il sembloit que le Ciel se fût déclaré d'une maniere si visible. On ne parla plus pendant quelque tems du partage des terres: les Tribuns

D. H. l. 9. Zonaras.

étoient confus, & le Sénat auroit repris toute son autorité, si dans cette révolution il n'eût pas voulu la pousser trop loin.

Il étoit question de lever des troupes, & d'enrôler les Légions pour marcher contre l'ennemi. Les Consuls, escortés de leurs Licteurs, tinrent à l'ordinaire leur Tribunal dans la place; & pour faire sentir au Peuple leur puissance, ils condamnoient à l'amende ou au fouet, souvent sans aucun égard pour la justice, les Citoyens qui ne se présentoient pas aussitôt qu'ils avoient été appellés pour donner leurs noms. Une conduite si sévere commença à aliéner les esprits; & la maniere injuste & violente dont les Consuls voulurent enrôler, comme simple soldat, un Plébéïen qui avoit été Centurion, acheva de faire éclater le mécontentement du Peuple.

Ce Plébéïen appellé P. Volero, s'étoit distingué à la guerre par sa valeur, & passoit pour un bon Officier. Cependant, au préjudice de ses services, & des emplois qu'il avoit remplis, il fut cité pour se faire enregistrer en qualité de simple Tit. L. Dec. 1. l. An de R. 280.

soldat. Il ne voulut pas obéir, & se plaignit publiquement que les Consuls le vouloient deshonorer, parce qu'il étoit Plébéïen. Ces Magistrats, sur son refus, envoyerent un Licteur pour l'arrêter, comme il faisoit de la résistance ; ils ordonnerent qu'on le battît de verges : supplice dont les Généraux punissoient la désobéissance de leurs soldats. On voulut se saisir de sa personne, mais Volero, plein de courage & d'indignation, repousse le Licteur, & le frappant d'un coup dans le visage, il demande en même tems la protection des Tribuns. Comme ils paroissoient insensibles à ses cris : » J'en appelle » au Peuple, dit-il, en adressant la » parole aux Consuls, puisque que nos » Tribuns, intimidés par votre puis» sance, aiment mieux qu'on mal» traite à leurs yeux un Citoyen, » que de s'exposer à être étouffés » dans leur lit comme Genutius. » Se tournant ensuite vers le Peuple, qui paroissoit indigné de la violence qu'on lui vouloit faire : Assistez-moi, » mes compagnons, crioit-il, nous » n'avons point d'autre ressource

Tor. l. 1. 2.

» contre une si grande tyrannie, que
» dans nos forces.

Le Peuple, ému par ce discours, prend feu, se souleve, attaque les Licteurs qui escortoient les Consuls. On brise leurs faisceaux, on les écarte ; la Majesté du Consulat n'est pas capable d'arrêter la fureur du Peuple, & les Consuls sont contraints de s'enfuir & de se cacher.

Le Sénat s'assemble aussitôt ; les Consuls font leur rapport de la rebellion de Volero, & concluent à ce qu'il fût puni comme séditieux, & précipité du haut de la Roche Tarpéïenne. Les Tribuns au contraire demandoient justice contre les Consuls, & ils se plaignoient de ce que ces Magistrats, au préjudice de la Loi *Valeria*, & d'un appel devant l'Assemblée du Peuple Romain, avoient voulu faire fouetter ignominieusement un brave Citoyen, comme si c'eût été un vil esclave : nouveau sujet de dissension entre ces deux Ordres de la République. Volero, qui redoutoit la puissance des Consuls, demanda le Tribunat, qu'il regardoit comme un asyle inviolable, où il seroit à couvert con-

tre toutes les violences de ses ennemis. Pour obtenir cette charge, il se vanta dans un Assemblée publique, que s'il étoit jamais revêtu de cette Dignité, il sauroit bien empêcher à l'avenir que le Peuple ne fût opprimé par la puissance du Sénat.

Les Plébéïens, qui faisoient toujours le plus grand nombre dans ces assemblées, charmés des espérances que leur donnoit Volero, lui accorderent, tous, leurs suffrages. Il fut élu Tribun malgré la brigue & la cabale des Patriciens : il entra en exercice de cette Magistrature sous le Consulat de L. Pinarius & de P. Furius. Le peuple, attentif à ses démarches, croyoit que pour se venger des deux Consulaires qui l'avoient maltraité, il alloit les attaquer & les mettre en Justice ; mais il portoit plus loin ses vûes. Il tourna tout son ressentiment contre le corps entier du Sénat, & il entreprit de le priver de l'autorité qu'il avoit dans l'élection des Tribuns.

de Rome

Nous avons dit qu'il n'y avoit alors que deux manieres de convoquer les Assemblées du Peuple Ro-

main, l'une par *Curies*, & l'autre par *Centuries*. Elles différoient en ce que dans les assemblées par Curies on comptoit les voix par tête, ce qui rendoit le Peuple plus puissant, au lieu que dans les assemblées par Centuries, comme les plus riches composoient seuls plus de Centuries que le Peuple, tout l'avantage étoit de leur côté. Du reste, la forme de convoquer l'une & l'autre assemblée étoit égale ; ce droit appartenoit au Sénat : & comme il n'y avoit alors que des Patriciens qui pussent être Augures, c'étoient eux qui prenoient les auspices. Volero s'étant apperçu que l'autorité de ces Augures & celle du Sénat influoient beaucoup dans l'une & l'autre assemblée, entreprit de tirer de l'Assemblée par Curies l'élection qu'on faisoit des Tribuns.

Il représenta au Peuple, dans une Assemblée générale, que le Sénat & les Patriciens étoient maîtres absolus du Gouvernement ; que les premieres Dignités de la République, les charges civiles, militaires, & même celle du Sacerdoce, étoient renfermées dans leur Ordre. Qu'outre D. H. I. 9.

ces avantages particuliers, ils avoient encore le privilége de déterminer par un Sénatus-Consulte, quand on devoit tenir des assemblées, d'y présider, de faire précéder les délibérations par des auspices que les Ministres de la Religion, Patriciens de naissance, interprétoient toujours suivant les vûes & les intérêts de leur Ordre; & enfin qu'il falloit un nouveau Sénatus-Consulte pour confirmer ce qui s'y étoit passé. Qu'à la faveur de tant de droits qu'ils s'étoient attribués, ils n'avoient gueres moins de pouvoir dans les assemblées qui se faisoient par *Curies*, quoiqu'on y recueillît les voix par tête, que dans celles où les suffrages se comptoient seulement par Centuries. Qu'il étoit tems de rompre tous ces liens que la politique du Sénat avoit formés, pour enchaîner les suffrages des Plébéïens. Qu'il demandoit que l'élection des Tribuns se fît à l'avenir dans une assemblée par *Tribus*, où tous les Citoyens Romains, qui composoient alors les trente Tribus, tant les habitans de la Ville que ceux de la camgne, étoient également admis à donner leurs suffrages, & qui étoient dé-

gagées

gagées de l'assujettissement aux Sénatus-Consultes, & de l'influence des *Augures*.

Tous les Plébéïens se déclarerent avec chaleur pour une proposition, qui, en les tirant eux & leurs Magistrat des de la dépendance des Consuls, augmentoit de nouveau la puissance du Peuple, aux dépens de l'autorité du Sénat. Les Consuls au contraire, le Sénat & tout l'Ordre des Patriciens s'y opposoient de toutes leurs forces. Ils représenterent dans différentes Assemblées qui se tinrent à ce sujet, qu'une Loi aussi dangereuse ne pouvoit être reçue qu'au mépris des Dieux, & de ce que la Religion a de plus saint, & qu'elle alloit rompre ces liens qui attachoient les Citoyens les uns aux autres, & ruiner la subordination si nécessaire pour entretenir la paix & l'union entre les différens Ordres de l'Etat. Chaque Parti soutenoit ses prétentions avec une égale animosité. C'étoit le sujet ordinaire de toutes les disputes entre ces deux Ordres de la République. Il n'étoit plus question du partage des terres ; les vûes & les intérêts des Grands du & Peuple sembloient être

Tribus dans la decision de cette affaire, sans qu'on pût prévoir quel en seroit le succès.

Une peste affreuse, qui infecta la ville & la campagne, interrompit le cours de ces dissensions. Chacun étant appliqué à ses pertes particulieres, & à sa propre conservation, avoit moins d'attention pour les interêts publics. Mais ce mal ayant été aussi court que violent, les Tribuns reprirent aussitôt leurs poursuites pour faire recevoir la Loi proposée par Volero. Ce Magistrat populaire étant près de sortir de charge, le Peuple, qui ne croyoit pas pouvoir réussir sans son secours, le continua dans le Tribunat pour l'année prochaine, malgré les brigues & l'opposition des Patriciens.

Le Sénat crut qu'il falloit lui opposer un homme d'un caractere ferme, & incapable de se laisser épouvanter par les cris & les menaces du Peuple. Il choisit Appius Claudius, & l'éleva au Consulat sans sa participation. On observa que bien loin de briguer cette suprême Dignité, il n'avoit pas daigné seulement se présenter dans l'assemblée le jour de

An de Rome 282. D. H. l. 9.

l'élection. Il avoit hérité de son pere son attachement inviolable pour les intérêts du Sénat ; mais la fermeté héroïque du premier étoit dégénérée en dureté dans le fils. C'étoit un homme naturellement fier, quoique sans ambition, qui menoit toutes les affaires avec hauteur, & qui ne vouloit rien devoir à la persuasion, & à ces ménagemens délicats, si nécessaires pour conduire un Peuple libre. On lui donna pour Collégue T. Quintius, d'un caractere tout opposé, naturellement doux, insinuant, & qui avoit sçu se faire aimer du Peuple, quoiqu'il fût consideré comme un des Principaux Chefs du parti de la Noblesse. Le Sénat l'avoit choisi exprès dans l'espérance que ses conseils & son exemple pourroient adoucir ce qu'il y avoit de trop fier & de trop hautain dans les manieres d'Appius.

Ces deux Consuls étant entrés dans l'exercice de leurs charges, convoquerent aussitôt le Sénat. Il étoit question de trouver les moyens les plus convenables pour empêcher la publication de la Loi de Volero.

Appius fut d'avis que, sous quelque



des Tribuns séditieux, l'e
avoit fait voir qu'on n'aur
la paix au dedans de l'Etat
portoit la guerre au dehors
ne tiroit le Peuple d'une Vi
siveté entretenoit les mu
l'esprit de rébellion.

Quintius fut d'un sentime
re : il dit qu'il lui paroissoit
faire la guerre à des natior
République n'avoit point
de se plaindre, que le Peu
s'appercevroit bientôt des
crettes du Sénat, & que s
de prendre les armes, il fa
ployer la force pour le rédu
ne manqueroit pas d'excite
tion dans laquelle il étoit
que la Majesté du Sénat ne
mise. Comme Quintius av

Cependant Volero voulant venir à bout de ses premiers desseins, ne fut pas plutôt entré dans son second Tribunat, qu'il proposa de nouveau la Loi pour une Assemblée du Peuple par Tribus. Il ajouta, de concert avec ses collégues, qu'il demandoit en faveur du Peuple que l'élection des Ediles s'y fît comme celles des Tribuns, & qu'on y rapportât toutes les affaires dont le Peuple avoit droit de prendre connoissance. Ce qui vouloit dire qu'il ne prétendoit pas moins, que de faire passer du Sénat au Peuple toute l'autorité du gouvernement. On assembla de nouveau le Sénat, sur des propositions si extraordinaires. Quintius naturellement doux & Républicain, sans être populaire, vouloit qu'on relâchât quelque chose en faveur d'un Peuple courageux, & dont la République, disoit-il, tiroit tous les jours des services importans. Mais Appius, fier & sévere, soutenoit qu'on trahissoit les intérêts du Sénat par une indulgence qui marquoit moins de bonté, que la foiblesse du gouvernement. Que les Tribuns, après les avoir dépouillés de leur autorité, croiroient encore leur faire grace s'ils leur laif-



devoient prendre les arm
le Peuple de la Place, & cl
distinction tous ceux qui se
les protecteurs d'une Loi
cieuse. Cet avis fut rejet
trop violent, & même
Le Sénat prit un parti plus
il fit demander aux Trib
bannît des assemblées pub
disputes & ces contestati
tueuses, au travers desque
difficile de démêler la justic
son ; que les Consuls pusser
ment, & sans être interro
présenter au Peuple les vé
térêts de la République,
prendroit ensuite, de conce
solutions conformes au b
mun du Peuple & du Sénat

touchante des avantages de la paix., & des malheurs qui ſuivoient des diviſions & du changement des Loix, que ſi Appius n'eût pas pris la parole immédiatement après lui, le Peuple paroiſſoit diſpoſé à rejetter la propoſition de Volero.

Mais ce Conſul, qui ne connoiſſoit de manieres de traiter avec les hommes, que celles de hauteur, au lieu de profiter de l'impreſſion que le diſcours de ſon Collégue venoit de faire ſur l'eſprit des Auditeurs, s'emporta à des invectives qui eurent le même effet que les harangues ſéditieuſes des Tribuns, & qui ne ſervirent qu'à irriter de nouveau les Plébéïens, & à les éloigner du Sénat. Il leur reprocha d'une maniere déſagréable au Sénat même, & odieuſe au Peuple, ſa premiere déſertion ſur le Mont Sacré, & l'érection du Tribunat; qu'il diſoit n'avoir été arrachée du Sénat, que par une révolte déclarée, & les menaces d'une guerre civile. Qu'il ne falloit pas s'étonner ſi d'un Tribunal formé par des ſéditieux, il n'en ſortoit que des tumultes & des diſcordes, qui ne prendroient fin que par la ruine entiere de la République, qu'on ne re-

connoissoit déja plus aucune trace de l'ancien gouvernement. Que les Loix les plus saintes étoient abolies, la puissance Consulaire méprisée, & la dignité du Sénat avilie. Qu'on portoit l'impudence, jusqu'à vouloir exclure de l'élection des Tribuns, les Sénatus-Consultes & les Auspices, c'est-à-dire tout ce que la Religion & l'Etat avoient de plus sacré & de plus respectable. Que bientôt on aboliroit le Sénat dont on diminuoit tous les jours l'autorité, pour élever sur ses ruines, un Conseil suprême, composé des Tribuns du Peuple. Qu'il prioit les Dieux de lui ôter la vie avant que d'être spectateur d'une si étrange révolution. » Et afin, dit-il, vers le Peu-» ple, de vous faire connoître mes » sentimens, je déclare que je m'op-» poserai toujours constamment à la » publication d'une Loi si injuste, & » j'espere qu'avant que vos Tribuns » soient venus à bout de la publier, » je vous ferai sentir quelle est l'é-» tendue du pouvoir d'un Consul. »

H. ibid. it Liv. 1. l. 2.

Ce ne fut qu'en frémissant de colere & d'indignation que le Peuple entendit un discours si injurieux. Le premier des Tribuns, appellé Lectorius,

qui passoit pour un des plus braves soldats de la République, lui répondit, que personne n'ignoroit qu'il sortoit d'une maison, où l'orgueuil & l'inhumanité étoient héréditaires; que son pere avoit été le plus cruel ennemi du Peuple, & que lui-même en étoit moins le Consul, que le tyran. Mais qu'il lui déclaroit à son tour, que malgré sa dignité & sa puissance de Consul, les élections des Tribuns & celles des Ediles, se feroient dans la suite par les Comices des Tribus. Il jura par tout ce qu'il y avoit de plus sacré, qu'il perdroit la vie, ou que dans le jour même il feroit recevoir la Loi. Il commanda en même tems au Consul, de sortir de l'assemblée pour ne pas apporter de trouble quand on recueilleroit le suffrages.

Appius se moqua de son ordre, & il lui cria que, quoique Tribun, il devoit savoir qu'il n'étoit qu'un homme privé, sans véritable Magistrature, & dont tout le pouvoir se renfermoit à former une opposition aux Decrets du Sénat qui pouvoient être préjudiciables aux Plébéiens. Là-dessus appellant auprès de lui ses parens, ses amis & ses Cliens, qui étoient en grand nombre, il se mit en état d'op- D. H. ibid. l. 9.

poser la force à la violence. Lectorius ayant conféré tumultuairement avec ses Collégues, fit publier par un Héraut que le Collége des Tribuns ordonnoit que le Consul fût conduit en prison : & aussitôt un Officier de ce Tribun eut la hardiesse de vouloir arrêter le premier Magistrat de la République. Mais les Sénateurs, les Patriciens, & cette foule de Cliens qui étoient attachés à Appius, le mirent au milieu d'eux, & repousserent l'Officier. Lectorius, transporté de colere s'avança lui-même pour le soutenir, & implora le secours du Peuple. La multitude se souleve ; les plus mutins se joignent au Tribun ; on n'entend plus que des cris confus que produit une animosité réciproque. Bientôt on passe des injures aux coups ; & comme il étoit défendu en ce tems-là de porter des armes dans la Ville, chaque parti s'en fait des bancs ou des pierres qu'il rencontre. Il y a bien de l'apparence que cette émotion ne se seroit pas à la fin terminée sans qu'il y eût eu beaucoup de sang répandu, si Quintius n'eut engagé quelques Consulaires, & d'anciens Sénateurs à arracher Appius de ce tumulte, pendant qu'il travailleroit à adoucir les

Tribuns. Mais la nuit qui survint, obligea plus que tout le reste les deux partis, également irrités l'un contre l'autre, à se séparer.

Le tumulte recommença le lendemain. Le Peuple, animé par ses Tribuns, & surtout par Lectorius qui avoit été blessé la veille, s'empare du Capitole, s'y cantonne, & semble vouloir commencer une guerre ouverte. Le Sénat de son côté s'assemble, tant pour trouver les moyens d'appaiser la sédition, que pour concilier les deux Consuls, dont le premier, comme plus modéré, vouloit qu'on relâchât quelque chose en faveur du Peuple, au lieu qu'Appius protestoit qu'il mourroit plutôt que de consentir qu'on cédât rien à des séditieux : ce désordre continua plusieurs jours. Quintius, qui n'étoit pas désagréable à la multitude, aborde les Tribuns, les caresse, & les conjure de donner leurs ressentimens particuliers au bien public, & de vouloir rétablir dans la ville la paix & la concorde. Les Tribuns lui répondirent que c'étoit à son Collégue qu'il devoit s'adresser & que lui seul étoit cause de la division qui se trouvoit dans la République. Qu'ils ne

croyoient pas exiger une chose injuste en demandant que l'élection des Tribuns, se fît seulement dans une assemblée par Tribus. Que cela n'en excluoit ni les Sénateurs ni les Patriciens, ni les Chevaliers, qui tous étoient inscrits dans quelqu'une des trente Tribus & qui pourroient toujours intervenir dans les assemblées par Tribus, comme Citoyens particuliers. Que le Peuple souhaitoit seulement qu'ils n'y présidassent point, mais que cet honneur fut déféré à ses Magistrats particuliers. Qu'il n'y avoit qu'à établir une Loi si équitable, & qu'on verroit bientôt le calme rétabli dans la Ville, sans cependant qu'ils prétendissent se désister de poursuivre dans la suite Appius pour avoir blessé Lectorius, dont la personne étoit sacrée.

Quintius leur répartit avec beaucoup de douceur, que dans le désordre qui étoit arrivé, on ne pouvoit pas attribuer la blessure du Tribun à Appius plutôt qu'à un autre; qu'il leur conseilloit même de sacrifier ce ressentiment particulier au bien de la paix, & d'en faire une honnêteté au Sénat. Il prit de-là occasion de leur

insinuer, qu'il ne croyoit pas impossible que le Sénat, par sa bonté ordinaire, ne se relâchât en faveur du Peuple au sujet de la Loi, s'il s'en remettoit absolument à sa décision; que c'étoit peut-être la voie la plus sûre pour réussir : au lieu que si le Peuple prétendoit l'emporter par la force, il se trouveroit toujours un grand nombre de jeunes Sénateurs & de Patriciens qui se feroient un honneur de lui résister.

Les Tribuns, qui connoissent la prudence de Quintius, sentirent bien qu'un homme aussi habile n'auroit pas fait de pareilles avances, s'il n'eut été bien assuré de la disposition du Sénat : & comme il n'étoit plus question de sauver, par une déférence apparente, l'honneur de cette Compagnie, les Tribuns contens de gagner le fond de l'affaire, ne chicanerent point sur la forme : ils assurerent Quintius que le Peuple l'avoueroit de tout ce qu'il diroit de sa part au Sénat. Les Tribuns prirent d'autant plus volontiers ce parti, qu'ils n'engagoient point leurs successeurs, qui pourroient reprendre l'année suivante la poursuite de la Loi, si les délibérations du Sénat n'étoient pas favorables au Peuple.

Quintius ayant quitté les Tribuns, convoqua le Sénat, auquel il fit rapport de leurs dispositions. Il demanda ensuite l'avis des Consulaires, en commençant par P. Valerius Publicola. Ce Sénateur dit que la blessure du Tribun n'ayant point été l'effet d'une querelle personnelle entre Appius & Lectorius, il croyoit qu'on en devoit ensevelir le ressentiment dans l'oubli même du tumulte qui en avoit été la cause. Mais qu'à l'égard du fond de la question, qui étoit de savoir si le Sénat étoit en droit de délibérer sur la Loi, avant qu'elle fût proposée au Peuple, & si on devoit permettre qu'il se tînt des assemblées pour l'élection des Tribuns, sans Sénatus-Consulte & sans Auspices, il s'en remettoit en son particulier à ce qui seroit décidé à la pluralité des voix.

Ce Consulaire ne jugea point à propos de s'expliquer le premier sur une matiere si délicate, apparemment par considération pour le Peuple, que les Patriciens & les Sénateurs de la famille de Valeria, depuis Valerius Publicola, à son exemple, ménageoient avec de grands égards. L'affaire ne laissa pas d'être agitée avec beaucoup

de chaleur : mais Quintius, naturellement persuasif, ménagea les esprits avec tant d'adresse qu'il détermina enfin le Sénat à relâcher encore au Peuple cette partie de son autorité. Appius s'y opposa de toute sa force ; il appelloit les Dieux à témoins & les hommes, que la République étoit trahie, & qu'on alloit recevoir une Loi plus préjudiciable à l'autorité légitime du Sénat, que celles qu'on avoit publiées sur le Mont Sacré. Mais il ne put ébranler la résolution des anciens Sénateurs : ils n'ignoroient pas que si le Consul ne dépendoit que du Sénat, chaque Sénateur au contraire étoit, pour ainsi dire en la puissance du Peuple, qui depuis l'affaire de Coriolan, s'étoit mis en possession de faire faire le Procès aux Patriciens. Ainsi ou l'amour de la paix, ou la crainte du ressentiment des Tribuns, ramenerent insensiblement la plûpart des suffrages à l'avis de Quintius. La Loi fut publiée du consentement des deux Ordres, & on élut pour la premiere fois des Tribuns, dans une assemblée convoquée par Tribus. Pisson l'Historien, au rapport de Tite-Live, prétend qu'on élut cinq Tribuns ; qu'on n'en

An de Rome 282.
D. H. l. 9.
Tit. Liv. Dec. 1. l. 2.

avoit créé que deux ſur le Mont Sacré, auxquels on en ajouta trois autres dans cette occaſion. Quoiqu'il en ſoit, Appius encore plus indigné contre le Sénat même, que contre le Peuple, diſoit que c'étoit une choſe bien honteuſe, que le Sénat l'eût abandonné dans une entrepriſe où il l'avoit engagé, en l'élevant à une dignité qu'il ne demandoit pas. Cependant il ne s'en ſervit depuis, que pour faire ſentir aux Plébéïens, que la victoire que leurs Tribuns venoient de remporter ſur le Sénat, ne lui avoit pas abaiſſé le courage.

Les Eques & les Volſques, durant ces diviſions, avoient fait à leur ordinaire, des incurſions ſur les terres de la République. Les Légions n'étoient compoſées que de Plébéïens, bourgeois l'hiver, & ſoldats l'été & en campagne. Les deux Conſuls les partagerent entr'eux; Quintius marcha contre les Eques, & Appius commanda l'Armée deſtinée contre les Volſques. Ce Général ſe voyant hors de Rome, avec cette autorité abſolue que donne le commandement militaire, fit obſerver la diſcipline avec une ſévérité, que les ſoldats regarderent

moins comme un ordre néceſſaire, que comme une vengeance du paſſé. La dureté du commandement irrita les eſprits : Centurions & Soldats, chacun murmuroit contre les ordres du Général. Il ſe fit une eſpece de conjuration moins contre ſa vie que contre ſa gloire : les ſoldats, pour l'empêcher de vaincre & de recevoir enſuite les honneurs du triomphe, réſolurent de concert de ne point s'oppoſer aux entrepriſes des ennemis. Les Volſques ayant préſenté la bataille, & Appius ayant tiré ſon Armée du camp pour les combattre, les Romains, à l'approche de l'ennemi, jetterent leurs armes, s'enfuirent honteuſement, & ne crurent point acheter trop cher l'affront qu'ils faiſoient à leur Général, s'il ne leur en coutoit que la perte de leur propre honneur.

Appius, au déſeſpoir, court de tous côtés pour les rallier, & les ramener au combat. Il prie & il menace inutilement ; les uns s'écartent pour ne pas recevoir ſes ordres ; d'autres ſans être bleſſés, lui montrent des bandages qu'ils avoient mis exprès ſur des parties ſaines de leurs corps ; ils demandent qu'on les ramene dans le camp

pour se faire panser, & tous s'y jettent en foule sans en attendre l'ordre. Les Volsques profitent de ce désordre, & après avoir taillé en pieces ceux qui se retiroient les derniers, ils attaquent les retranchemens. Pour lors les soldats, qui craignoient que l'ennemi ne pénétrât dans le camp, font face sur les retranchemens, combattent avec courage, & repoussent les Volsques sans les poursuivre, contens d'avoir fait voir à leur Général qu'ils eussent pû vaincre s'ils l'avoient voulu.

Appius, encore plus irrité de ce nouvel outrage que de leur fuite, voulut le lendemain assembler son Armée, & se placer dans le Tribunal pour faire une justice exemplaire des séditieux. Mais les soldats mépriserent le signal qui les appelloit à l'assemblée. Ils demandoient à haute voix à leurs Officiers, qu'ils les tirassent de dessus les terres de l'ennemi, où ils ne pouvoient manquer d'être défaits. Ces Officiers, qui ne voyoient plus ni discipline ni obéissance dans l'Armée, conseillerent au Général de ne pas commettre son autorité contre des esprits mutinés. Appius, outré de cette révolte, abandonna son camp : mais

comme il étoit en marche, les Volsques, avertis par quelques transfuges, vinrent charger avec des grands cris ceux qui faisoient l'arriere-garde. La terreur se répand par-tout, & passe jusques aux corps les plus avancés; chacun jette ses armes; ceux qui portoient les enseignes les abandonnent: ce n'est plus comme dans la premiere occasion une fuite simulée. Tout se débande & s'écarte, & ils ne se rallient qu'après être arrivés sur les terres de la République.

Appius les ayant fait camper dans un endroit qui couvroit le Païs, & où il ne pouvoit être forcé de combattre malgré lui, convoqua une seconde fois l'assemblée. Etant monté sur son Tribunal, il reprocha aux soldats qui l'environnoient leur lâcheté, & leur perfidie encore plus criminelle que le défaut de courage. Il demande aux uns ce qu'ils ont fait de leurs armes, & à ceux qui portoient les enseignes, s'ils les avoient livrées aux ennemis. S'abandonnant à sa sévérité naturelle, qui étoit encore augmentée par le juste ressentiment de leur désertion, il fait décimer les soldats, & couper la tête aux Centurions & aux autres

nat. Ils parlerent avec beaucoup de modération;& ils demanderent avec les prieres les plus soumises, qu'il plût enfin à la Compagnie de faire justice au Peuple, & que les Consuls ne différassent plus à nommer les Decemvirs qui devoient régler le partage des terres. Les deux Consuls firent comprendre par leur silence qu'ils ne s'y opposoient point. Valerius, comme premier Consul, demanda ensuite l'avis de la Compagnie & il commença par Emilius pere de son Collégue. Cet ancien Sénateur se déclara en faveur du Peuple : il dit que rien ne lui paroissoit plus injuste que de voir des particuliers enrichis seuls des dépouilles des ennemis, pendant que le reste des Citoyens gémissoit dans l'indigence & dans la misere. Que les pauvres Plébéïens craignoient d'avoir des enfans auxquels ils ne pouvoient laisser que leur propre misere en héritage; qu'au lieu de cultiver chacun la portion de terre qui leur appartenoit, ils étoient contraints pour vivre, de travailler comme des esclaves dans les terres des Patriciens, & que cette vie servile étoit peu propre à former le courage d'un Romain. » Ainsi, dit ce vieil-

D. H. ibid.

Bellutus le Chef de la sédition sur le Mont Sacré, fit renaître avec ses Collégues l'ancienne dispute au sujet du partage de ces terres publiques, dont les Patriciens & les plus riches habitans de Rome étoient en possession.

L'affaire dépendoit en quelque maniere des Consuls, qui, par le Sénatus-Consulte rendu sous le Consulat de Cassius & de Virginius, n'étoient autorisés à nommer les Commissaires qui devoient proceder à la recherche du partage de ces terres. Les Tribuns eurent l'adresse de mettre dans leurs intérêts ces deux premiers Magistrats de la République. Emilius leur promit d'appuyer leurs prétentions : ce Consul prit un parti si extraordinaire par un sentiment de vengeance contre le Sénat, qui avoit refusé les honneurs du triomphe à son pere revenu victorieux d'une guerre contre les Eques. Valerius de son côté ne fut pas fâché de trouver une occasion d'adoucir le Peuple, qui ne pouvoit lui pardonner la mort de Cassius dont il s'étoit rendu accusateur pendant sa Questure. D. H. l. 9.

Les Tribuns, assurés des deux Consuls, porterent ensuite l'affaire au Sé-



suls savoient bien que le
Consulte étoit péri par la
tion, & qu'ils n'avoient ga
charger d'une commission
d'un pouvoir expiré. Qu'il
pas plus à craindre des C
charge trop habiles & trop
pour entreprendre une pa
faire sans le concours &
du Sénat. » Mais afin de v
» voir, ajouta Appius, qu
» tant un Acte prescrit, je n
» pas soutenir des usurpat
» déclare que mon avis est
» faire mention davantage
» ge des terres, on réunisse
» fit du domaine public les
» tous ceux qui n'en pourron

voient goûter un sentiment qui alloit à dépouiller les riches, sans que les pauvres en profitassent. Mais comme après tout il rejettoit le partage des terres, & que la recherche, proposée contre les injustes possesseurs, paroissoit encore bien éloignée, la plupart des Sénateurs donnerent encore de grandes louanges à Appius. Les Tribuns au contraire, outrés de trouver réunies en la personne seule de ce Consulaire, la haine & l'émulation de tous les Patriciens, résolurent de le faire périr, & pour cet effet ils le citerent devant le peuple comme l'ennemi déclaré de la liberté publique.

C'étoit le crime ordinaire de ceux qui n'en avoient point, & qu'on vouloit pourtant perdre. Le Sénat s'intéressa dans cette affaire comme dans la sienne propre; & il regardoit Appius comme l'intrépide défenseur de ses droits. La plupart vouloient solliciter la multitude en sa faveur; mais il s'y opposa avec son courage & sa fermeté ordinaire. Il ne changea ni d'habit ni de langage: & le jour de l'assemblée il parut au milieu de ses accusateurs avec la même dignité que s'il eut été leur Juge. Les Tribuns

lui reprocherent la dureté de son Consulat, l'inhumanité avec laquelle il avoit fait mourir un plus grand nombre de soldats par la main du bourreau, que les ennemis n'en avoient tué dans la chaleur du combat. Pour rendre ce Consulaire encore plus odieux, ils lui faisoient un crime nouveau de la conduire févere de son pere ; mais il répondit à ces différens chefs d'accusations avec tant de force, que le peuple, étonné & confus, n'osa le condamner. Les Tribuns, qui craignoient qu'il ne fût absous, firent remettre le jugement à une autre assemblée, sous prétexte que la nuit approchoit, & qu'il ne restoit pas assez de tems pour recueillir les suffrages. Pendant ces délais, Appius qui jugea bien qu'il n'échaperoit point à la fin à la haine implacable de ces Magistrats, finit volontairement sa vie. Son fils fit apporter son corps dans la place, & se présenta, suivant l'usage, pour faire son Oraison funébre. Les Tribuns, ennemis de sa mémoire, voulurent s'y opposer, sous prétexte que son pere étoit censé entre les criminels par l'accusation dont il n'avoit pas

été absous avant sa mort. Mais le peuple plus généreux leva l'opposition, & il entendit sans peine les louanges d'un ennemi qu'il n'avoit pû s'empêcher d'estimer, & qu'il ne craignoit plus.

Les Tribuns reprirent ensuite l'affaire de la Loi *Agraria*, que le procès d'Appius avoit comme suspendue. La mort de ce grand homme sembloit devoir intimider tous ceux qui seroient tentés de s'opposer à la publication de la Loi; mais, comme la fortune de la plûpart des Sénateurs en dépendoit, & que plusieurs riches Plébéïens avoient aussi acquis différens cantons de ces terres publiques, le parti des Patriciens se fortifia; celui du peuple s'affoiblit, la poursuite des Tribuns en fut rallentie, & les propriétaires demeurerent toujours en possession de ces terres, malgré les prétentions & les plaintes du petit peuple. Les Romains, l'année suivante, & sous le Consulat d'Aulus Virginius & de Numicius, furent occupés dans des guerres, ou plutôt dans des courses & des incursions contre les Eques, les Volsques & les Sabins; mais au retour de la An de Rom 284.

campagne, on vit renaître les divisions ordinaires.

La multitude, qui se croyoit opprimée par le crédit des Grands, pour en marquer son ressentiment, s'absenta de toutes les Assemblées qui se faisoient par Centuries, & où les Consuls & le Sénat présidoient. Il sembloit que les Plébéiens voulussent se séparer encore une fois du Corps de la République; on n'en vit aucun à l'élection des Consuls pour l'année suivante; & ce qui n'étoit jamais arrivé, T. Quintius & Q. Servilius furent élevés à cette Dignité par les suffrages seuls du Sénat, des Patriciens & de leurs Cliens, qui, malgré ces divisions, suivoient toujours le parti de leurs patrons.

An de Rome 285.

Ces deux Consuls, pour empêcher que la division n'allât plus loin, occuperent le Peuple pendant toute l'année en différentes guerres contre les Eques & les Volsques. T. Quintius enleva à ces derniers la Ville d'Antium & tout son territoire. Le pillage & le butin adoucirent les esprits de la multitude; & le soldat, de retour à Rome, n'osoit se plaindre de ses Généraux, sous lesquels il ve-

noit d'acquérir des biens & de la gloire.

Mais les plaintes & les dissensions recommencerent sous le Consulat de Tib. Emilius & de Q. Fabius. Nous avons vu qu'Emilius, pendant son premier Consulat, s'étoit déclaré pour le partage des terres ; les Tribuns & les partisans de la Loi *Agraria* reprirent de nouvelles espérances sous son second Consulat : l'affaire fut agitée dans le Sénat ; Emilius n'avoit point changé de sentiment. Ce Consul, toujours favorable au Peuple, soutenoit qu'il étoit impossible de maintenir la paix & l'union entre les Citoyens d'un Etat libre, si par le bénéfice de la Loi on ne rapprochoit la condition des pauvres de celle des riches, & qu'on ne partageât par portions égales les terres conquises sur les ennemis. Mais ce partage, si intéressant pour les Plébéiens, souffroit de grandes difficultés. Il falloit pour cela reconnoître & établir une juste distinction entre l'ancien patrimoine de chaque particulier, & ce qu'il y avoit joint des terres publiques. Il falloit même étendre cette distinction contre

les terres que les Patriciens avoient usurpées du domaine public, & ceux qu'ils n'avoient pris d'abord qu'à titre de cens, sous leurs noms, ou sous des noms empruntés, & qu'ils avoient depuis confondus, avec une partie des communes, dans leur propre patrimoine. Une longue prescription déroboit aux recherches les plus exactes la connoissance de ces différentes usurpations. Les Patriciens avoient depuis partagé ces terres entre leurs enfans, comme leur patrimoine; & ces terres, devenues héréditaires, étoient passées en différentes maisons à titre d'hérédité, par vente & par acquisition. De riches Plébéiens en possédoient même depuis quelque tems une partie qu'ils avoient acquise de bonne foi; ensorte qu'il ne sembloit pas qu'on pût toucher à cette affaire, sans causer un trouble général dans la République.

Cassius, sans avoir égard à des inconvéniens si dignes de considération, insistoit toujours opiniâtrément en faveur de la publication de la Loi. Il vouloit avoir le mérite aux yeux du Peuple de l'avoir fait recevoir pendant son Consulat; & il

étoit soutenu par d'anciens Sénateurs, qui regardoient la médiocrité de la fortune des particuliers, & l'égalité des biens, comme les plus fermes soutiens de la liberté publique. Mais le plus grand nombre, & ceux surtout qui possédoient ces terres publiques, se plaignoient qu'Emilius, pour se rendre agréable au Peuple, voulût lui faire des libéralités du bien de la Noblesse. On en vint jusqu'aux invectives & aux injures; plusieurs lui reprocherent qu'il agissoit moins en Consul qu'en Tribun séditieux: & on vit avec étonnement des Sénateurs manquer de respect pour le Chef du Sénat, & pour le souverain Magistrat de la République. Fabius, son Collégue, pour prévenir les suites de ces divisions, ouvrit un avis qui ne déplut ni à l'un ni à l'autre. Tit. Liv. Dec. 1. l. 3.

La plus grande partie des habitans de la Ville d'*Antium* avoient péri dans la derniere guerre. Fabius, pour adoucir le Peuple Romain, que sa misere & les harangues séditieuses des Tribuns rendoient furieux, proposa d'envoyer une partie des plus Tit. Liv. Dec. 1. l. 8.



veaute. On nomma aussi
faire l'établissement de c
nie, T. Quintius, A. Vir
P. Furius. Mais quand il fi
de donner son nom à ce
virs, il y eut peu de Plébé
présentassent : Rome avoi
charmes pour ses habitans
n'en vouloit sortir. Les jeux
tacles, les assemblées publ
gitation des affaires, la p
Peuple prenoit dans le
ment, tout y retenoit un
quelque pauvre qu'il fût.
doit une Colonie comme
nête exil, & les plus misé
béïens aimerent mieux,
occasion, vivre à Rome da
gence, & y attendre le pa

riche Colonie ; ensorte que les Triumvirs, pour remplir le nombre destiné pour la Colonie, furent obligés de recevoir des étrangers & des avanturiers, qui se présenterent pour y aller habiter. L'unique avantage qu'on tira de cet établissement, fut que ceux du Peuple, qui refuserent d'y être compris, n'oserent relever l'affaire du partage des terres. D. H. l. 9.

Une peste affreuse désola en ce tems-là la Ville & la Campagne. Un nombre infini de peuple, plusieurs Sénateurs, & les deux Consuls même, P. Servilius & L. Æbutius en moururent. Les Volsques & les Eques croyant remporter de grands avantages sur les Romains, s'ils les attaquoient dans de telles conjonctures, recommencerent la guerre ; sous le Consulat de L. Lucratius Tricipitinus, & T. Veturius Geminus. Ces deux Magistrats ne furent pas plutôt élevés à cette Dignité, qu'ils se mirent en état de s'opposer aux courses des ennemis. Mais, comme ils ne pouvoient pas tirer beaucoup de secours d'une Ville, où la peste venoit de faire de si grands ravages, ils ap- Oros. l. 2, c. 12. An de Rome 290. An de Rome 269 291. Tit. Liv. liv. 3.

pellerent à leur secours les Latins les Herniques, Alliés du Peuple Romain. Ils se mirent à leur tête, combattirent avec tant de courage, que les ennemis furent défaits en trois batailles différentes.

Fin du troisieme Livre.



LIVRE IV.

Le Tribun C. Terentillus Arsa propose qu'on établisse, du consentement du Peuple, un Corps de Loix pour servir de régle à l'administration de la Justice. Ceson, qui s'y oppose, est obligé de s'enfuir en Toscane, pour se soustraire au Jugement du Peuple. Les Tribuns forment le dessein de faire périr tous les Sénateurs & Patriciens qui leur étoient odieux. Le Consul Claudius rend leurs projets inutiles. Appius Herdonius s'empare du Capitole. Les Romains l'attaquent, & l'obligent à se tuer. Quintius Cincinnatus est tiré de la charue pour commander les Armées, en qualité de Consul. Il refuse un second Consul, & retourne cultiver son petit héritage. Il est rappellé pour aller, en qualité de Dictateur, délivrer un Consul, que les ennemis tenoient enfermé avec toute son Armée. Il délivre le Consul & ses soldats, défait les ennemis, & rentre triomphant dans Rome. Quintius Ceson, son fils, est rappellé de son exil. Le Sénat accorde au Peuple le

pouvoir d'élire dix Tribuns au lieu de cinq, à condition qu'il abandonnera le projet de la Loi Terentilla. Le Mont Aventin cédé au Peuple par un Sénatus-Consulte. T. Romilius & C. Veturius, Consuls, remportent une victoire complette sur les ennemis. Le Peuple, à la persuasion de Siccius, leur refuse l'honneur du triomphe, & même les condamne à une amende, parcequ'ils s'étoient opposés à la publication de la Loi Agraire.

PENDANT que les deux Consuls étoient en campagne, un Tribun du Peuple, appellé C. Terentillus Arsa, entreprit de signaler son avénement au Tribunat par de nouvelles propositions. Ce Tribun, ayant reconnu que le Sénat & les Consuls arrêtoient toujours par leur autorité la publication de la plûpart des Loix que proposoient ses Collégues, chercha différens moyens d'affoiblir, & de diminuer une puissance, qui étoit l'objet perpétuel de l'envie & de l'émulation des Tribuns. Il demanda, en pleine assemblée, qu'on mît des bornes à l'autorité absolue des Consuls, & en même-tems qu'on

établît, du consentement du Peuple, D. H. l. 10
les Loix fixes & constantes qui servissent de regles au Sénat dans les Jugemens qu'il rendoit au sujet des procès qui naissoient entre les particuliers.

Pour juger de l'importance de cette seconde proposition, peut-être qu'il ne sera pas inutile d'observer ici que Rome n'avoit point encore de Loix, ni une forme constante d'administrer la justice. La volonté seule de ses anciens Rois avoit tenu lieu de la Loi pendant leurs regnes; les Consuls & le Sénat, en succédant à leur puissance, succéderent à ce droit souverain de rendre la justice, & ils régloient leurs Arrêts par les principes de l'équité naturelle, ou par d'anciens usages, ou enfin par les premieres Loix de Romulus & de ses successeurs, dont on trouvoit encore de légers vestiges dans les Livres sacrés, dont les seuls Patriciens étoient dépositaires. Le Peuple en étoit peu instruit: la plûpart occupés hors de Rome à la guerre, ou établis à la campagne, ne venoient gueres à la Ville que les jours de marchés pour leurs affaires domestiques, ou pour se trouver aux

Comices & aux Aſſemblées publiques, qui ne ſe tenoient que ces jours-là. Ils ſe remettoient de tous leurs différends au jugement des Conſuls, qui, à l'égard du Peuple, faiſoient un myſtere de ces premiers élémens de leur Juriſprudence.

La mort d'un grand nombre de Patriciens, que la peſte avoit enlevés, & l'abſence des deux Conſuls, qui étoient actuellement à la tête des Armées, parut une conjoncture favorable à Terentillus, pour introduire quelque changement dans le Gouvernement. Il repréſenta au Peuple, que les Magiſtrats Patriciens étoient arbitres abſolus de la fortune; que dans les différends qui naiſſoient entre un Patricien & un Plébéïen, le dernier étoit toujours sûr de ſuccomber; que dans la perte de ſon procès, il ne lui reſtoit pas même la conſolation de pouvoir connoître s'il avoit été bien ou mal jugé; & il conclut à ce qu'on établît inceſſamment des Loix connues de tout le monde, qui ſerviſſent de réglement aux Magiſtrats dans leurs Jugemens, & aux Parties de preuves de l'équité, ou de l'injuſtice de leur cauſe.

Il se déchaîna ensuite ouvertement contre la puissance des Consuls. Il dit qu'on avoit attaché à cette Dignité une autorité & un pouvoir insupportable dans une Ville libre; que les deux Consuls étoient revêtus de la puissance souveraine, dont jouissoient les anciens Rois de Rome; qu'ils avoient, comme ces Princes, une robe bordée de pourpre, la chaire curule, ou d'ivoire, des Gardes & des Licteurs. Que dans la Ville ils rendoient la justice, & que ces Magistrats, en même-tems qu'ils se croyoient eux-mêmes au-dessus des Loix, en vangeoient l'inobservation sur leurs inférieurs & sur le Peuple, par les plus cruels supplices. Qu'en campagne, & à la tête des Armées, ils faisoient toujours la guerre avec une autorité absolue, & même quelquefois la paix, sans consulter le Sénat, auquel ils se contentoient, pour la forme, de rendre compte ensuite de leur administration. Qu'ainsi ils avoient toute l'autorité des Rois, & qu'il ne leur en manquoit que le titre. Mais que, pour empêcher que leur domination ne dégénérât à la fin dans une tyrannie perpétuelle, il demandoit qu'on éta-

Tit. Li l. 3. Dec.

blît cinq hommes des plus gens de bien de la République, qui fussent autorisés à restreindre dans de justes bornes une puissance si excessive, ensorte que les Consuls à l'avenir n'eussent d'autorité sur leurs Concitoyens, que celle que les mêmes Citoyens auroient bien voulu leur accorder.

Des propositions si hardies surprirent & étonnerent les Sénateurs. Ils reconnurent alors, mais trop tard, la vérité de ce que les deux Appius avoient prédit tant de fois, que le Peuple, après avoir essayé la foiblesse du Sénat, par tant de Loix qu'il en avoit extorquées en sa faveur, attaqueroit enfin ouvertement son autorité dans celle des Consuls, qui en étoit le plus ferme soutien. Heureusement pour cette Compagnie, Quintius Fabius, en l'absence des Consuls, étoit alors Gouverneur de Rome. C'étoit un Consulaire d'un esprit ferme, plein de courage & de résolution, & inviolablement attaché aux Loix & à la forme du Gouvernement de la République.

it. Liv. H. l. 10.

Ce courageux Magistrat, voyant que les propositions hardies du Tribun alloient à détruire la Dignité

Consulaire,

Consulaire, dépêcha secrettement différens Couriers aux deux Consuls, pour leur donner avis de ce qui se passoit, & pour les conjurer de revenir à Rome en diligence. Il assembla ensuite le Sénat, & il représenta qu'on s'étoit contenté jusqu'alors dans Rome de suivre dans les Jugemens le droit naturel, & les seuls principes de l'équité & du bon sens. Que la multitude des Loix ne serviroit qu'à obscurcir la vérité; & qu'il prévoyoit avec douleur tous les malheurs qui naîtroient dans la République, de cette forme judiciaire que Terentillus y vouloit introduire. Il insinuoit ensuite que quand même ces changemens seroient trouvés nécessaires, il n'étoit, ni de l'honneur, ni de la justice des Citoyens, qui étoient alors à Rome, d'entreprendre d'en décider, en l'absence des deux Consuls, & de cette partie du Peuple qui composoit leurs armées. Qu'ils seroient en droit de se plaindre, à leur retour, qu'on eût précipité la décision d'une affaire de cette conséquence, qui intéressant tous les particuliers, ne devoit être décidée que dans une Assemblée générale du Peuple Romain.

Que les Consuls mêmes, comme Chefs de la République, protesteroient contre tout ce qui auroit été arrêté sans leur participation ; au lieu que quand ces deux souverains Magistrats se trouveroient à la tête du Sénat, & que tout le Peuple seroit de retour, on prendroit de concert des mesures conformes au bien de l'Etat & au salut de la Patrie. Fabius s'éleva ensuite avec beaucoup de force contre l'Auteur de ces nouvelles propositions. Il dit que Terentillus se prévaloit de l'éloignement des Consuls, pour attaquer la République ; que si l'année précédente, & pendant que la peste & la guerre désoloient la Ville de Rome & son territoire, les Dieux en colere eussent permis que ce Tribun séditieux eût été en Charge, la République n'eut jamais pu résister à de si grands fléaux, & qu'il ne falloit pas douter qu'on eût vu alors Terentillus à la tête des Eques & des Volsques ruiner Rome, ou du moins changer la forme du Gouvernement, quoique fondé par leurs ancêtres sur de si heureux auspices. Ensuite, prenant des manieres plus adoucies, il adressa la parole aux autres

Tribuns, & les conjura, par le salut de la Patrie, de ne rien innover jusqu'au retour des Consuls.

La plûpart des Tribuns se rendirent à ses prieres, & à des raisons si solides, & n'insisterent plus sur la premiere demande de Terentillus, qui regardoit la limitation du pouvoir des Consuls. Peut-être aussi que ce fut l'espérance de parvenir eux-mêmes un jour à la Dignité du Consulat, qui leur ôta le dessein d'en diminuer l'autorité. Mais ils persisterent à demander qu'on choisît dans le Sénat, & parmi le Peuple, des personnes capables de composer un Corps de Loix pour établir une forme constante dans la maniere de rendre la justice aux Citoyens. Cependant, sur les instances de Fabius, ils consentirent à suspendre la poursuite de cette affaire, & les Consuls à leur retour trouverent la Ville tranquille; mais ce calme ne dura pas long-tems. Les Herniques, alors alliés du Peuple Romain, firent savoir que les Eques & les Volsques, leurs voisins, armoient secretement, & que la nouvelle Colonie d'Antium étoit entrée dans cette ligue. Nous avons vu plus haut, que

comme il ne s'étoit pas présenté un assez grand nombre de Citoyens Romains, pour remplir cette Colonie, on y avoit suppléé par des gens ramassés de différens endroits, Latins, Herniques & Toscans : il s'y étoit même glissé des Volsques. Ces avanturiers, en plus grand nombre que les Romains, s'étoient rendus les plus puissans dans les Conseils. Ils entretenoient secrettement des intelligences avec les ennemis de Rome; & quoiqu'ils ne se fussent pas encore déclarés ouvertement contre la République, on ne laissoit pas d'avoir leur fidélité pour suspecte.

Cependant le Sénat, qui ne vouloit pas être surpris, ordonna que les deux Consuls feroient des levées incessamment : ce qui s'appelloit parmi les Romains *faire le choix*, parceque tous les Citoyens étant soldats, les Consuls, quand il survenoit une guerre, étoient en droit de choisir ceux qui leur paroissoient en état de servir. Ces deux Magistrats ayant fait placer leur Tribunal dans la Place, citerent ceux qu'ils vouloient mener en campagne. Mais les Tribuns s'y opposerent : ils firent renaître les pro-

positions de Terentillus pour l'établissement d'un Corps de Loix ; & Virginius, le plus emporté de ces Tribuns, crioit dans la Place que cette guerre prétendue n'étoit qu'un artifice du Sénat, pour tirer le Peuple hors de Rome, & d'empêcher, sous ce prétexte, de donner ses suffrages au sujet d'une affaire si importante pour tous les particuliers.

Ces contestations furent très vives, & exciterent de nouveaux tumultes. On ne voyoit plus, ni obéissance dans le Peuple, ni autorité dans les Consuls. Tout se décidoit par la force : & quand ces premiers Magistrats de la République entreprenoient de faire arrêter un Plébéïen, qui refusoit de marcher à la guerre, les Tribuns l'enlevoient aussitôt aux Licteurs, & le remettoient en liberté. Les Consuls, craignant de commettre davantage leur Dignité, se retirerent de la Place. Et comme les avis des Herniques ne s'étoient pas trouvés vrais, & que les ennemis n'entreprenoient rien, ils s'abstinrent pendant quelque tems de se trouver dans ces Assemblées tumultueuses, dans lesquelles les plus violens & les plus emportés avoient

le plus d'autorité. On ne parloit au Peuple que de la nécessité où il étoit d'obliger les Consuls à régler leurs Jugemens par un Corps de Loix connues & publiques. Mais le Sénat, sous prétexte de conserver d'anciens usages, ne pouvoit se résoudre à renoncer à cette maniere arbitraire de rendre ses Arrêts.

de Rome Il y eut cette année des tremblemens de terre; & il parut en l'air des exhalaisons enflammées. Ces Phénomènes purement naturels, mais que le petit peuple ne manqua pas de regarder comme les précurseurs de nouvelles calamités, firent oublier cette affaire pour quelque tems. On ne s'occupoit que de sinistres présages, qui se multiplioient à la faveur de la peur & de la superstition. Les uns avoient vû des spectres qui changeoient à tous momens de formes; d'autres avoient entendu la nuit des voix extraordinaires, Des Historiens célebres n'ont point fait difficulté de nous rapporter, sur la foi de ces visionnaires, qu'il avoit plu de la chair crue, & que pendant qu'elle tomboit, comme des floccons de nége, des Oiseaux carnaciers en prenoient

Tt. Liv. H. l. 10.

en l'air différens morceaux. On eut recours aussitôt aux Oracles ; on consulta les Livres des Sybilles. Les dépositaires de ces Livres sacrés, tous Patriciens, publierent que Rome étoit menacée de voir des ennemis redoutables assiéger la Ville, à la faveur des divisions qui y regnoient. Cette prédiction paroissoit copiée d'après ce qui venoit d'arriver dans l'entreprise de Coriolan. Je ne sai si les Tribuns ne soupçonnerent pas les Ministres de la Religion d'avoir ajusté leur réponse aux vûes & aux intérêts du Sénat. Mais la populace, qui regardoit le passé comme caution de l'avenir, & qui redoutoit de voir un nouveau Coriolan aux portes de Rome, obligea les Tribuns à conférer avec le Sénat, pour tâcher de trouver le moyen de finir leurs divisions. On s'assembla plusieurs fois, mais toujours inutilement. Aucun des deux partis ne vouloit rien relâcher de ses prétentions. Enfin le tems ayant dissipé cette frayeur, que les Prêtres avoient taché d'inspirer au Peuple, les Tribuns s'assemblerent de nouveau, & sans consulter le Sénat, ils présenterent à la multitude un

projet plus développé de la Loi de Terentillus.

Cette Loi portoit, que le Peuple nommeroit incessamment cinq Commissaires, qui seroient choisis entre les personnes les plus sages & les plus éclairées du Sénat. Que ces Commissaires seroient autorisés, pour recueillir & former un corps de Loix civiles, tant par rapport aux affaires publiques, qu'à l'égard des différends qui survenoient entre les particuliers. Qu'ils en feroient leur rapport dans une Assemblée du Peuple, & qu'ils les afficheroient dans la Place publique, afin que chacun en pût prendre connoissance, & en dire son avis. Les Tribuns, ayant proposé ce projet, déclarerent qu'ils en remettoient la publication au troisieme jour de marché, afin que ceux qui voudroient s'y opposer, pussent librement représenter au Peuple les raisons de leur opposition.

Plusieurs Sénateurs s'éleverent aussitôt contre cette nouvelle proposition. Ce fut le sujet de beaucoup de disputes qui ne servoient qu'à traîner les choses en longueur. A la

fin les Tribuns tenterent d'emporter l'affaire de hauteur. Ils convoquerent pour cela une nouvelle Assemblée, où tout le Sénat se trouva. Les premiers de ce Corps représenterent au Peuple, malgré les Tribuns, qu'il étoit inoui que, sans Sénatus-consulte, sans prendre les Auspices, & sans consulter ni les Dieux, ni les premiers hommes de la République, une partie des Citoyens, & la partie moins considérable, entreprît de faire des Loix qui devoient être communes à tous les Ordres de l'Etat. Ils firent goûter leurs raisons à ceux des Plébéiens qui leur paroissoient les plus raisonnables. La plus vile populace au contraire, prévenue par ses Tribuns, demandoit avec de grands cris, qu'on délivrât les bulletins, & qu'on recueillît les suffrages ; mais les plus jeunes Sénateurs & les Patriciens firent échouer ce projet. Quintius Ceson, fils de Quintius Cincinnatus, personnage illustre & Consulaire, étoit à leur tête ; il se jette dans la foule, frappe & écarte tout ce qui se présentoit devant lui : & à la faveur de ce tumulte, qu'il avoit excité exprès, il dissipe l'Assemblée,

An de Rome 292.

malgré les Tribuns, qui firent inutilement ce qu'ils purent pour la retenir.

Les Sénateurs & les Patriciens donnerent à Ceſon des louanges, qui ne ſervirent qu'à exciter encore davantage ſon audace & ſon animoſité contre le Peuple. C'étoit un jeune homme d'une figure agréable, d'une taille avantageuſe, & d'une force de corps extraordinaire : naturellement fier, hardi & intrépide, il ne connoiſſoit point le péril, & il s'étoit déja diſtingué à la guerre par des actions d'une valeur ſurprenante. Comme il n'avoit pas moins d'éloquence que de courage, & qu'il étoit toujours le premier à répondre aux harangues ſéditieuſes des Tribuns, ces Magiſtrats, outrés de trouver en lui ſeul l'animoſité de tous les Patriciens, conjurerent ſa perte. Après être convenus entr'eux des chefs d'accuſation, A. Virginius le fit citer devant l'Aſſemblée du Peuple.

Tant que Ceſon s'étoit trouvé dans la chaleur des diſputes, ſoutenu par les applaudiſſemens du Sénat, qui flattoient ſa vanité, il avoit toujours

fait paroître beaucoup de fermeté & de constance. Mais tout son courage l'abandonna la veille de son jugement. L'exemple de Coriolan fit alors une vive impression sur son esprit. On le vit timide, effrayé, se reprochant le passé, redoutant l'avenir, & tout prêt à changer honteusement de parti. Il prit des habits de deuil, & avec une contenance triste & humiliée, il recherchoit avec bassesse la faveur des moindres Plébéïens.

Le lendemain, & le jour même qu'on devoit traiter de son affaire, il n'osa paroître devant le Peuple. Il fallut que son pere, accompagné de ses parens & de ses amis, se présentât pour lui. A. Virginius commença son accusation par les reproches qu'il fit à Ceson de son humeur impérieuse, de son manque de respect pour les Assemblées du Peuple, & des violences qu'il y avoit exercées contre les particuliers. » Et que » deviendra nôtre liberté, s'écrioit » Virginius, quand les Patriciens » auront élevé au Consulat ce jeune » ambitieux, qui n'étant encore que » personne privée, cause déja de



amis ne s'amuserent poi
loir disculper de ces préte
lences ; ils ne répondirent
tives du Tribun que par l
de l'Accusé. Les uns rappo
les combats où il s'étoit si
tres nommoient les Citoy
quels, dans des batailles
sauvé la vie. T. Quintiu
nus, qui avoit été trois fo
dit qu'il l'avoit mené à
qu'à ses yeux il étoit sorti
de plusieurs combats sing
avoit soutenus contre les
des ennemis, & qu'il l'avo
regardé comme le premie
son armée. Lucretius, qu
Consul l'année précédent
qu'il étoit de l'intérêt de l
que de conserver un Cito
compli, & que l'âge, en a

L. Quintius Cincinnatus, son pere, l'homme de son siecle le plus estimé par sa capacité dans le gouvernement de l'Etat, & dans le commandement des armées, se contenta de prier le Peuple de pardonner au fils, en faveur d'un pere qui n'avoit jamais offensé aucun Citoyen. Le respect & la vénération, qu'on avoit pour cet illustre vieillard, commençoient à adoucir les esprits; mais Virginius, qui avoit résolu de perdre Ceson, répondit à Cincinnatus, que son fils étoit d'autant plus coupable, qu'il n'avoit pas sû profiter des exemples d'un pere comme lui. Qu'il nourrissoit dans sa maison le tyran de sa Patrie; & que les grands exemples de ses ancêtres devoient lui avoir appris à préférer la liberté publique à ses propres enfans. » Et afin, dit ce » Tribun, en se tournant vers le Peuple, qu'il ne paroisse pas que je » veuille en imposer, je consens, si » on le veut, qu'on ne parle point » ici, ni des discours injurieux que » Ceson a tenus dans nos Assemblées » contre le Peuple, ni des violences » qu'il a exercées contre de meilleurs Citoyens que lui. Mais je de-

» mande que M. Volſcius, mon C
» légue, ſoit entendu ſur des plai
» tes particulieres qu'il a à faire co
» tre lui; & j'eſpere que le Peupl
» ne laiſſera pas ſans vengeance u
» de ſes Magiſtrats ſi cruellement ou
» tragé«. Pour lors Volſcius, ſe levant pour jouer le rôle qu'il avoit concerté avec ſon Collégue : » J'aurois ſou-
» haité, dit-il, en adreſſant la paro-
» le au Peuple, avoir pû porter plu-
» tôt mes plaintes de la mort d'un
» frere très cher, que Ceſon a tué
» dans mes bras. Mais la crainte des
» violences ordinaires du même Ce-
» ſon, & le crédit de ſa famille, ne
» m'ont que trop fait comprendre ce
» que j'avois à craindre moi-même
» d'une pareille pourſuite. Si je ne
» viens plus aſſez à tems, pour me
» rendre ſon accuſateur, du moins
» ne pourra-t-on pas rejetter le triſte
» témoignage que je rendrai de ſa
» cruauté & de ſa tyrannie «.

» Ce fut, continua ce fourbe,
» ſous le Conſulat de L. Ebutius &
» de P. Servilius, que revenant un
» ſoir, mon frere & moi, de ſou-
» per chez un de nos amis, nous
» rencontrâmes, proche le Quartier

» où logent les femmes publiques,
» Ceson plein de vin, & accompa-
» gné, à son ordinaire, de plusieurs
» jeunes Patriciens insolens comme
» lui, & qui venoient apparemment
» de faire la débauche ensemble dans
» ces maisons de prostitution. Ils nous
» attaquerent d'abord par des rail-
» leries piquantes, & par des inju-
» res que je crus devoir dissimuler.
» Mais mon frere, moins patient que
» moi, leur ayant répondu, comme
» un homme libre & plein de cou-
» rage devoit faire, Ceson tomba
» aussitôt sur lui, & se prévalant de
» ses forces, il lui donna tant de
» coups de poings & de pieds, qu'il
» l'assomma à mes yeux & dans mes
» bras, sans que je pusse opposer à
» une si grande violence, d'autres
» armes que des cris & des prieres
» inutiles. Je ne pus en porter mes
» plaintes aux deux Consuls, qui mou-
» rurent de la peste la même année.
» L. Lucretius & T. Veturius leurs
» successeurs furent long-tems en
» campagne. Ce ne fut qu'à leur re-
» tour que je songeai à former mon
» action : mais Ceson, ayant appris
» mon dessein, me surprit un soir à

» l'écart, & il me donna tant de
» coups, que je fus obligé, pour
» éviter un ſort pareil à celui de
» mon frere, de lui promettre de
» ne parler jamais de l'une & de
» l'autre violence «.

Le Peuple fut ſi ému par ce récit, que, ſans approfondir la vérité du fait, il alloit condamner ſur-le-champ Ceſon à perdre la vie ; mais A. Virginius, qui conduiſoit toute cette fourberie, voulut la revêtir des apparences de la juſtice, & faire périr l'Accuſé par les formes ordinaires. Il demanda, qu'attendu que Volſcius n'avoit pas ſes témoins préſens, Ceſon fût arrêté, & mis en priſon juſqu'à ce que ſon crime eût été avéré. T. Quintius, ſon parent, repréſenta qu'il étoit inoui dans la République, que ſur une ſimple accuſation on commençât par arrêter un Citoyen peut-être innocent ; & que cette nouvelle forme de procédure donnoit atteinte à la liberté publique. Mais le Tribun ſoutint que cette précaution étoit néceſſaire pour empêcher qu'un auſſi grand criminel n'échappât à la Juſtice du Peuple. On agita de part & d'autre cette queſ-

tion, avec beaucoup de chaleur & d'animosité. Enfin, il fut arrêté que l'Accusé demeureroit en liberté, mais sous la caution de dix Citoyens, qui s'obligerent de le représenter le jour qu'il devoit être jugé, ou de payer une amende, dont les Tribuns convinrent ensuite avec le Sénat. Ceson, quoiqu'innocent, n'osa s'abandonner au Jugement du Peuple; il sortit de Rome la nuit, s'enfuit, & se retira en Toscane. Les Tribuns, ayant appris sa fuite, exigerent l'amende, avec tant de rigueur & de dureté, que Quintius, pere de Ceson, après avoir vendu la meilleure partie de son bien, fut contraint de se releguer dans une méchante chaumine qui étoit au-delà du Tibre: & on vit cet illustre Consulaire réduit à cultiver, de ses propres mains cinq ou six arpens de terre, qui composoient alors tout son bien, & qu'on appella depuis de son nom *les Prés Quintiens*. D. H. I. 10.

Après l'exil de Ceson, les deux Tribuns se crurent victorieux du Sénat, & se flattoient de voir la Loi bientôt établie. Mais comme cette affaire regardoit presque tous les

Grands, la Noblesse s'unit encore plus étroitement depuis la disgrace du fils de Quintius : & sitôt qu'on proposoit la publication d'un corps de droit, on voyoit s'élever, pour ainsi dire, mille Cesons, qui tous s'y opposoient avec la même intrépidité. Le tems d'élire de nouveaux Consuls étant arrivé, le Sénat & les Patriciens de concert, firent tomber cette Dignité à C. Claudius, frere d'Appius dernier mort; parceque, sans avoir rien de sa dureté & de ses manieres hautaines, il n'étoit pas moins attaché aux intérêts de son Ordre. On lui donna pour Collégue P. Valerius, qui entrant dans son second Consulat, fut nommé pour premier Consul dans cette élection.

a de Ro-
193.

Les Tribuns s'apperçurent bien, par ce concert de toute la Noblesse, que quand même par différentes accusations ils feroient périr tous les ans quelque Patricien, ils ne viendroient pas à bout d'un Corps où il y avoit autant d'union que de pouvoir. Ainsi, sans s'arrêter davantage à persécuter, & à mettre en Justice ceux des Patriciens qui se signaloient

davantage par leur opposition à la Loi, ils formerent secrettement l'affreux dessein de faire périr tout d'un coup la meilleure partie du Sénat, & d'envelopper dans leur ruine tous les Patriciens qui leur étoient odieux & suspects par leur crédit, ou par leurs richesses. Pour faire réussir un si détestable projet, leurs émissaires répandirent d'abord parmi le petit peuple des bruits sourds, qu'il se formoit secrettement de grands desseins contre sa liberté. Ces bruits vagues & incertains, passant de bouche en bouche, se chargeoient de nouvelles circonstances toutes plus funestes les unes que les autres, & qui remplirent à la fin la Ville d'inquiétude, de trouble & de défiance.

Les Tribuns, voyant les esprits prévenus, & dans cette agitation si propre à recevoir la premiere impression, se firent rendre une Lettre en public. Ils étoient dans leur Tribunal, lorsqu'un inconnu la leur présenta devant tout le Peuple : puis il se perdit à l'instant dans la foule. Les Tribuns lisoient ensemble & tout bas cette Lettre qu'ils avoient eux- [D. H. L.]

mêmes concertée : & en la lisant ils affectoient un air d'étonnement & de surprise, pour exciter la curiosité & l'inquiétude du Peuple. Ils se lévent ensuite, & ayant fait faire silence par un Heraut, Virginius, adressant la parole à l'Assemblée : » Le Peuple » Romain, dit-il, d'un air conster- » né, est menacé de la plus grande » calamité qui lui puisse arriver : & » si les Dieux, protecteurs de l'inno- » cence, n'eussent découvert les mé- » chans desseins de nos ennemis, » nous étions tous perdus «. Il ajouta qu'il falloit que les Consuls en fussent instruits, & qu'il leur rendroit compte ensuite de ce qui auroit été résolu dans le Sénat.

Pendant que ces Magistrats vont trouver les Consuls, leurs émissaires, répandus dans l'Assemblée, publioient, de concert avec eux, différens bruits, qui n'avoient pour objet que de rendre les Patriciens plus odieux à la multitude. Les uns disoient en général qu'il y avoit longtems qu'on se doutoit bien qu'il se tramoit de mauvais desseins contre la liberté du Peuple ; d'autres, comme

mieux instruits, assuroient que les Eques & les Volsques, de concert avec les Patriciens, devoient mettre Ceson à leur tête, comme un autre Coriolan; & que soutenu de leurs forces, il devoit rentrer dans Rome pour se venger de ses ennemis, abolir le Tribunat, & rétablir le Gouvernement sur ses anciens fondemens, & qu'on rendroit ensuite aux Eques & aux Volsques, en reconnoissance de leurs secours, les Villes & les terres qu'on leur avoit enlevées. Quelques-uns disoient même qu'il n'étoit pas bien sûr que Ceson fût sorti de Rome; qu'ils avoient entendu dire qu'il étoit caché chez un des Consuls; que son dessein étoit d'assassiner une nuit les Tribuns dans leurs maisons. Que tous les jeunes Patriciens entroient dans cette conjuration, & que la Lettre que les Tribuns venoient de recevoir, en contenoit peut-être l'avis & les preuves. Enfin, ces créatures des Tribuns ne faisoient exprès que de fâcheux préjugés de cette Lettre mystérieuse, pour entretenir toujours les esprits dans la prévention & dans la haine contre le Sénat & les Patriciens.

Les Tribuns étant arrivés au Sénat, Virginius, qui portoit la parole, l'adressant aux Consuls & à tous les Sénateurs : « Il y a déja quelque » tems, Peres Conscripts, leur dit-» il, qu'il s'est répandu dans cette » Ville des bruits sourds d'une cons-» piration contre la liberté du Peu-» ple. Mais comme ils étoient sans » auteur, nous les avons regardés » comme de vains discours enfantés » par la peur & l'oisiveté. Depuis ce » tems-là des avis mieux circonstan-» ciés nous sont venus, mais com-» me ils étoient encore sans nom » d'auteur, nous n'avions pas cru » que cela méritât de vous être rap-» porté. Cependant, pour ne rien né-» gliger dans une affaire de cette » conséquence, nous avions fait se-» crettement des perquisitions; & il » nous étoit revenu assez d'indices » d'une conspiration, mais sans en » avoir encore pû découvrir l'objet, » le Chef & les Complices. Il n'y a » pas deux heures que nous avons » enfin percé cet affreux mystere. » Une Lettre que nous venons de » recevoir dans notre Tribunal, nous » apprend qu'il y a une conjuration,

» & nous découvre le dessein des
» Conjurés. Les premiers indices
» qu'on avoit découverts, se trou-
» vent conformes à la Lettre d'avis.
» Dans un péril si éminent, où le
» tems qu'on emploieroit à délibé-
» rer sur la punition du crime se-
» roit presqu'aussi criminel que le
» crime même, nous sommes accou-
» rus en diligence, suivant notre
» devoir, pour vous en donner avis,
» & pour vous révéler des projets
» que vous ne pourrez entendre sans
» horreur «.

» Sachez, Peres Conscripts, que
» nous avons reçu une Lettre, dans
» laquelle on nous avertit que des
» personnes distinguées par leur nais-
» sance & leurs Dignités, que des
» Sénateurs & des Chevaliers, que
» le tems ne nous permet pas de
» nommer, ont résolu d'abolir abso-
» lument le Tribunat, tous les droits
» & tous les priviléges du Peuple.
» Que pour faire réussir des desseins
» si détestables, ils sont convenus
» que Quintius Ceson, à la tête d'un
» Corps d'Eques & de Volsques,
» s'approcheroit, secretement & de
» nuit, d'une des portes de Rome,

» que ses complices lui tiendroient
» ouverte; qu'on l'introduiroit sans
» bruit dans la Ville, & que les prin-
» cipaux Conjurés, partagés en diffé-
» rentes bandes, iroient, à la faveur
» des ténebres, surprendre & atta-
» quer chacun les maisons des Tri-
» buns; & qu'on devoit nous égor-
» ger tous dans la même nuit avec
» les principaux du Peuple, & ceux
» qui dans les Assemblées faisoient
» paroître le plus de zèle pour la dé-
» fense de la liberté «.

» Nous vous conjurons, Peres
» Conscripts, de ne nous pas aban-
» donner à la fureur de ces scélé-
» rats. Pour prévenir leurs mauvais
» desseins, nous espérons que vous
» ne nous refuserez pas un Sénatus-
» consulte, qui nous autorise d'in-
» former nous-mêmes de cette cons-
» piration, & d'en faire arrêter les
» Chefs. Il est bien juste que les Ma-
» gistrats du Peuple prennent con-
» noissance par eux-mêmes de ce
» qui regarde le salut même de tout
» le Peuple, & qu'on ne prétende
» point retarder à l'ordinaire, & par
» des discours étudiés, ni la délibé-
» ration, ni l'Arrêt que nous deman-
» dons,

» dons. Tout retardement seroit
» dangereux ; c'est peut-être cette
» nuit même que doit éclater une si
» furieuse conspirati[illegible], & il n'y a
» que des Conjurés qui puissent s'op-
» poser à la recherche de la conju-
» ration «.

Tous les Sénateurs détesterent une pareille entreprise ; mais ils étoient partagés sur la réponse qu'on devoit faire à Virginius. Les plus timides craignoient qu'un refus ne fît soulever le Peuple, & n'excitât une sédition. Ceux au contraire qui étoient d'un caractere plus ferme, représentoient qu'il n'étoit pas moins dangereux d'accorder un Sénatus-consulte aux Tribuns, que de donner des armes à des furieux & à des phrénétiques qui les tourneroient aussi-tôt contre les principaux du Sénat. Parmi ces différens avis, C. Claudius, un des Consuls, se leva, & adressant la parole à Virginius, lui déclara qu'il ne s'opposoit point à l'information qu'il demandoit ; qu'il consentoit même qu'on en donnât la commission à des Magistrats Plébéiens ; mais qu'il requeroit, avant toute chose, qu'on examinât si la conjura-

tion étoit bien réelle : » Voyons
» donc, lui dit-il, de qui est cette
» Lettre si mystérieuse que vous avez
» reçue dans votre Tribunal ; quels
» sont les Sénateurs & les Cheva-
» liers qui y sont nommés. Que ne
» les nommez-vous vous-même ? Il
» nous reste encore assez de tems
» pour connoître ces grands coupa-
» bles. Pourquoi n'avez-vous pas
» au moins fait arrêter le porteur
» d'une Lettre anonyme qui renfer-
» moit une accusation si atroce con-
» tre les premieres personnes de la
» République ? Je ne suis pas moins
» surpris de ce que vous ne nous
» avez point fait voir ce rapport ad-
» mirable, qui se trouve entre les
» indices qui vous ont fait soupçon-
» ner qu'il y avoit une conjuration,
» & la Lettre qui vous en découvre
» les Chefs & les Complices. Est-il
» possible que vous ayez pû vous
» persuader que le Sénat abandon-
» neroit à votre fureur nos plus il-
» lustres Citoyens sur une simple Let-
» tre destituée de toute espece de
» preuves « ?

» Oui Peres Conscripts, les Tri-
» buns s'en sont flattés, & la facilité

» avec laquelle vous venez de souffrir qu'on nous ait enlevé Ceson, » a fait croire à ces Magistrats séditieux, que sous un Gouvernement si foible, ils pouvoient tout oser. Voilà le fondement de ce phantôme de conspiration, dont on nous a voulu faire peur; & s'il y a quelque péril à craindre pour l'Etat, il ne peut venir que de ces flatteurs du Peuple, qui voulant passer pour les défenseurs de la liberté publique, en sont véritablement les ennemis «.

Ce discours, prononcé avec fermeté par un Consul, dont tout le monde connoissoit la pénétration & la probité, étourdit les Tribuns. Ils sortirent du Sénat couverts de confusion, & pleins de fureur. Le Peuple les attendoit : ils se rendirent à l'Assemblée, où ils se déchaînerent également contre le Consul & contre tout le Sénat.

Mais C. Claudius les suivit; il monta le premier à la Tribune aux Harangues. Animé de cette confiance que donne la vérité, il s'expliqua devant le Peuple de la même maniere qu'il venoit de faire dans le

Sénat; & il parla avec tant de force & d'éloquence, que les plus gens de bien parmi le Peuple demeurerent convaincus, que ce plan secret d'une conjuration, dont les Tribuns faisoient tant de bruit, n'étoit qu'un artifice, dont ils se servoient pour pouvoir perdre leurs ennemis. Il n'y eut que la plus vile populace qui voulut toujours croire la réalité de cette conspiration imaginaire, qui servoit à repaître son animosité contre les Patriciens: & les Tribuns l'entretenoient avec soin dans une erreur qui leur donnoit lieu de se faire valoir.

An. de Rome 293. Dans un Etat si rempli de troubles & d'agitations, Rome fut à la veille de passer sous une domination étrangere. Un Sabin seul forma un dessein si hardi, il s'appelloit Appius Herdonius. C'étoit un homme distingué dans sa Nation par sa naissance, par ses richesses, & par un grand nombre de Cliens, qui étoient attachés à sa fortune: d'ailleurs ambitieux, hardi, entreprenant, & qui crut qu'il n'étoit pas impossible de surprendre la Ville, à la faveur des divisions qui regnoient entre le Peu-

ple & le Sénat. Il se flattoit de faire soulever les Esclaves, d'attirer à son parti tous les bannis, & même de faire déclarer le petit peuple en sa faveur, en le flatant de le rendre arbitre des Loix du Gouvernement. Son dessein étoit, après avoir surpris Rome, de s'en faire le Souverain, ou de livrer la Ville à la Communauté des Sabins, en cas qu'il ne pût pas avec ses propres forces se maintenir dans son usurpation.

Il communiqua d'abord son dessein à ses amis particuliers. Plusieurs s'attacherent à sa fortune, dans la vûe de s'enrichir du pillage de Rome; ce fut par leur moyen qu'il rassembla jusqu'à quatre mille hommes, tant de ses Cliens, que d'un grand nombre d'Esclaves fugitifs, de bannis & d'avanturiers, auxquels il donna retraite sur ses terres. Il chargea ensuite quelques Vaisseaux plats de ces troupes; & se laissant aller la nuit au courant du Tibre, il aborda avant le jour du côté du Capitole. Il monta, sans être apperçu, sur la montagne, & à la faveur des ténébres il s'empara du Temple de Jupiter, & de la Forteresse qui y étoit

attachée. De-là il se jette dans les maisons voisines, & coupe la gorge à tous ceux qui ne veulent pas se joindre à lui, pendant qu'une partie de ses soldats se retranche, & fait des coupures le long de la montagne. Les Romains qui échappent à la premiere fureur du Sabin, descendent dans la Ville, & y portent l'épouvante & la terreur. L'allarme se répand de tous côtés ; les Consuls éveillés par le bruit, & qui ne redoutent pas moins l'ennemi domestique que l'étranger, ignorent si ce tumulte vient du dedans, ou du dehors. On commence par mettre des Corps de gardes dans la Place & aux portes de la Ville. La nuit se passe dans l'inquiétude : enfin, le jour fait connoître quel est le Chef d'une entreprise si hardie & si surprenante.

Herdonius, du haut du Capitole, arbore un chapeau au bout d'un javelot, comme le signal de la liberté, dans le dessein d'engager les Esclaves, qui étoient en très grand nombre dans la Ville, à se rendre auprès de lui. Ses soldats, pour empêcher le Peuple de prendre les armes, crient que leur Général n'est venu

à Rome, que pour délivrer les habitans de la tyrannie du Sénat, pour abolir les usures, & établir des Loix qui fussent favorables au Peuple. Les Consuls, dès la pointe du jour, assemblerent le Sénat : il fut résolu de faire prendre les armes au Peuple. Les Tribuns déclarerent qu'ils ne s'y opposeroient pas, pourvû qu'ils sussent quelle seroit la récompense du Citoyen & du soldat. » Si vous nous » voulez promettre par serment, di- » rent-ils, aux Consuls, après qu'on » aura repris le Capitole, de nom- » mer les Commissaires que nous » demandons pour l'établissement » d'un corps de Loix, nous sommes » prêts à marcher aux ennemis. Mais » si vous êtes toujours inflexibles, » nous saurons bien empêcher le » Peuple d'exposer sa vie, pour main- » tenir un Gouvernement si dur & si » tyrannique «.

Le Sénat n'apprit qu'avec une vive indignation, que les Tribuns missent à prix, pour ainsi dire, le salut de la Ville & les services du Peuple. On vit bien qu'ils vouloient se prévaloir de la conjoncture présente. C. Claudius étoit d'avis qu'on se passât

plutôt du secours mercénaire du Peuple, que de l'acheter à des conditions si odieuses. Il représenta que les Patriciens seuls, avec leurs Cliens, suffisoient pour chasser l'ennemi. Que si dans la suite on avoit besoin d'un plus grand nombre de troupes, on pourroit appeller les Latins & les autres Alliés : & que dans une extrêmité, il valoit encore mieux armer les Esclaves, que de recevoir la loi des Tribuns. Mais les Sénateurs les plus âgés, & qui avoient le plus d'autorité dans la Compagnie, voyant l'ennemi sur leurs têtes, & craignant qu'on n'introduisît dans la Ville les Sabins, les Eques & les Volsques, furent d'avis que, dans un péril si éminent, on ne devoit rien refuser au Peuple, pour l'engager à prendre promptement les armes. P. Valerius, premier Consul, qui étoit de ce sentiment, se rendit sur la Place, & il promit au Peuple, que sitôt qu'on auroit repris le Capitole, & rétabli le calme dans la Ville, il n'empêcheroit point les Tribuns de proposer la Loi : & que pour lui, soit qu'il fût question de l'accepter, soit qu'on voulût la rejetter, il ne consulteroit

fulteroit que le bien ſeul de ſes Concitoyens, & qu'il ſe ſouviendroit toujours de ſon nom, comme d'une obligation héréditaire de favoriſer les intérêts du Peuple dans toutes les choſes qui ne feroient pas contraires au bien commun de la République. Le Peuple, charmé de cette eſpérance, prit les armes, & jura ſolemnellement de ne les point quitter que par ordre des Conſuls. Les Romains appelloient cette ſorte d'armement du nom de *Tumulte*, parceque les occaſions inopinées les faiſoient naître : perſonnne n'en étoit exempt. Le Chef prononçoit ordinairement ces paroles : *Qui voudra ſauver la République, me ſuive.* Alors ceux qui s'étoient aſſemblés juroient tous enſemble de défendre la République juſqu'à la derniere goute de leur ſang : ce qui s'appelloit *Conjuration*. Quand le Peuple tout armé eut fait ces ſermens, les deux Conſuls, ſuivant l'uſage, tirerent au ſort pour ſavoir celui qui devoit commander l'attaque. Cet emploi échut à Valerius, pendant que C. Claudius ſortit de la Ville à la tête d'un Corps de troupes, pour empêcher qu'il ne vînt du

ſecours à Herdonius, ou que les ennemis, pour faire diverſion, n'attaquaſſent quelqu'autre quartier de la Ville. Mais il ne parut point d'autres troupes en campagne qu'une Légion que L. Mamilius, ſouverain Magiſtrat de Tuſcule, conduiſoit lui-même au ſecours des Romains: Claudius la fit paſſer dans la Ville. Valerius ſe mit à la tête des Citoyens & des Alliés, & marcha droit aux ennemis. Les Romains & les Tuſculans combattirent avec une égale émulation. C'étoit à qui auroit la gloire d'emporter les premiers retranchemens. Herdonius ſoutint leurs efforts avec un courage déterminé: il étoit d'ailleurs favoriſé par la ſupériorité du poſte qu'il occupoit. On ſe battit long-tems avec beaucoup de fureur, & une opiniâtreté égale. Le jour étoit déja bien avancé, ſans qu'on pût encore diſtinguer de quel côté étoit l'avantage. Le Conſul Valerius, voulant exciter ſes ſoldats par ſon exemple à faire un nouvel effort, fut tué à la tête de l'attaque. P. Volomnius, perſonnage Conſulaire, qui combattoit auprès de lui, fit couvrir ſon corps, pour dérober aux troupes

la connoissance d'une si grande perte. Il les fit combattre ensuite avec tant de courage, que les Sabins furent contraints de lâcher pied, & les Romains emporterent leurs retranchemens, avant qu'ils se fussent apperçus qu'ils combattoient sans Général. Herdonius, après avoir perdu la plûpart de ses soldats, en disputant le terrein pied à pied, se voyant sans ressource, & forcé par-tout, se fit tuer pour ne pas tomber vif entre les mains des Romains Ce qui lui restoit de soldats se passerent leurs épées au travers du corps : quelques-uns se précipiterent du haut de la montagne. Ceux que les Romains purent prendre en vie, furent traités comme des voleurs. On ne punit pas moins séverement les transfuges & les bannis, qui s'étoient joints à Herdonius; & par cette victoire l'ennemi étranger fut chassé de la Ville. Mais le domestique y resta toujours le plus fort, & les Tribuns prirent même occasion de cet avantage & des promesses du Consul Valerius, pour renouveller leurs prétentions, & pour exciter de nouveaux troubles.

Ces Magistrats du Peuple, ou pour mieux dire, ces chefs éternels de toutes les séditions, sommerent Claudius de faire proposer la Loi, & de satisfaire par-là aux mânes de son Collegue, qui s'y étoit engagé si solemnellement. Le Consul, pour ralentir leurs poursuites, & gagner du tems, eut recours à différens prétextes. Tantôt il s'excusoit de tenir l'Assemblée, sur la nécessité de purifier le Capitole, & de faire des sacrifices aux Dieux. Tantôt il amusoit le Peuple par des jeux & des spectacles. Enfin, ayant usé tous ces prétextes, & se voyant pressé par les Tribuns, il déclara que la République, par la mort de Valerius, étant privée d'un de ses Chefs, il falloit, avant que de songer à établir aucune Loi, procéder à l'élection d'un nouveau Consul; & il désigna le jour que devoient se tenir les Comices des Centuries. Le Sénat & tout le Corps des Nobles & des Patriciens, qui avoient un si grand intérêt de s'opposer à la réception de cette Loi, résolurent de substituer à Valerius quelque Consulaire, dont le mérite imposât au Peuple, & qui fût en

même tems faire échouer la proposition des Tribuns. Ils jetterent les yeux dans ce dessein sur L. Quintius Cincinnatus, pere de Ceson, que le Peuple venoit de bannir avec tant d'animosité. Et ils prirent si bien leurs mesures, que le jour de l'élection étant arrivé, la premiere classe, composée de dix-huit Centuries de Cavalerie, & de quatre-vingt d'Infanterie, lui donna sa voix. Ce concours unanime de toutes les Centuries d'une classe qui surpassoit toutes les autres par le nombre de ses suffrages, lui assura cette Dignité : & il fut déclaré Consul en son absence & sans sa participation. Le Peuple en fut surpris & effrayé : il vit bien qu'en lui donnant pour souverain Magistrat un Consul irrité de l'exil de son fils, on n'avoit en vûe que d'éloigner la publication de la Loi. Cependant les Députés du Sénat, sans s'arrêter au mécontentement du Peuple, furent chercher Quintius à la campagne, où il s'étoit retiré depuis la disgrace de son fils, & où il cultivoit de ses mains cinq ou six arpens de terres qui lui étoient restés des débris de sa fortune.

Ces Députés le trouverent conduisant lui-même sa charue. Ce fut en le saluant en qualité de Consul, & en lui présentant le Décret de son élection, qu'ils lui apprirent le sujet de leur voyage. Ce vénérable vieillard fut embarrassé sur le parti qu'il avoit à prendre. Comme il étoit sans ambition, il préféroit les douceurs de la vie champêtre à tout l'éclat de la Dignité Consulaire. Néanmoins l'amour de la Patrie l'emportant sur celui de la retraite, il prit congé de sa femme; & lui recommandant le soin de leur ménage: » Je crains bien, ma chere Racilia, lui dit-il, que nos champs ne » soient mal cultivés cette année «. On le revêtit en même-tems d'une robe bordée de pourpre, & les Licteurs, avec leurs faisceaux, se présenterent pour l'escorter, & pour recevoir ses ordres. C'est ainsi que son mérite & les besoins de l'Etat le ramenerent dans Rome, où il n'étoit point rentré depuis la disgrace de son fils. Il n'eut pas plutôt pris possession du Consulat, qu'il se fit rendre compte de tout ce qui s'étoit passé dans l'invasion d'Herdonius. Prenant

de-là occasion de convoquer l'Assemblée du Peuple, il monta à la Tribune aux Harangues; & sans se déclarer pour le Sénat ni pour le Peuple, il les réprimanda l'un & l'autre avec une égale sévérité. Il reprocha au Sénat, que par cette facilité continuelle à se relâcher toujours sur toutes les prétentions des Tribuns, il avoit entretenu l'insolence & la rebellion du Peuple. Il dit qu'on ne trouvoit plus dans les Sénateurs cet amour de la Patrie, & ce desir de la gloire, qui sembloient être naturels à leur Ordre. Qu'une timide politique avoit pris la place de l'autorité légitime, & de la fermeté, qui étoit si nécessaire dans le Gouvernement. Il ajouta, qu'il regnoit dans Rome une licence effrénée : que la subordination & l'obéissance sembloient en être bannies. Qu'on venoit de voir, à la honte du nom Romain, des séditieux mettre à prix le salut de leur Ville, tout prêts à reconnoître Herdonius pour leur Souverain, si on refusoit de changer la forme du Gouvernement. » Voilà le » fruit, s'écria-t-il, de ces harangues continuelles, dont le Peuple

» se laisse enivrer. Mais je saurai » bien l'arracher à ses séducteurs, » qui regnent aujourd'hui dans Ro- » me, avec plus d'orgueil & de ty- » rannie, que n'ont jamais fait les » Tarquins. Sachez donc, Peuple » Romain, que nous avons résolu » mon Collégue & moi, de porter » la guerre chez les Eques & chez » les Volsques. Nous vous déclarons » même que nous hivernerons en » campagne, sans rentrer, pendant » tout notre Consulat, dans une Ville » remplie de séditieux. Nous com- » mandons à tous ceux qui ont prêté » le serment militaire, de se trouver » demain avec leurs armes au Lac » Regille «. Ce sera là le rendez-vous de toute l'armée.

Les Tribuns lui répartirent, d'un air mocqueur, qu'il couroit risque d'aller à la guerre seul avec son Collégue; & qu'ils ne souffriroient point qu'il se fît aucune levée. » Nous ne » manquerons point de soldats, ré- » pondit Quintius; & nous avons » encore sous nos ordres tous ceux » qui, à la vûe du Capitole, ont pris » les armes, & juré solemnellement » de ne les quitter que par la permis-

» ſion des Conſuls. Si, par vos con-
» ſeils, ils refuſent de nous obéir,
» les Dieux, vengeurs du parjure,
» ſauront bien les punir de leur dé-
» ſobéiſſance«.

Les Tribuns, qui vouloient échapper à un engagement ſi poſitif, s'écrierent que ce ſerment ne regardoit que la perſonne ſeule de Valerius, & qu'il étoit enſeveli dans ſon tombeau. Mais le Peuple plus ſimple, & qui ignoroit encore cet art pernicieux d'interprêter les Loix de la Religion à ſon avantage, rejetta une diſtinction ſi frivole. Chacun ſe diſpoſa à prendre les armes, quoiqu'avec chagrin. Ce qui augmentoit encore la répugnance, c'eſt qu'il s'étoit répandu un bruit, que les Conſuls avoient donné des ordres ſecrets aux Augures de ſe trouver de grand matin au bord du Lac. On ſoupçonnoit qu'il y vouloient tenir une Aſſemblée générale, & qu'on pourroit bien y caſſer tout ce qui avoit été fait dans les précédentes en faveur du Peuple, ſans qu'il pût alors ſe prévaloir du ſecours & de l'oppoſition de ſes Tribuns, dont l'autorité & les fonctions ſe bornoient à un mille de

Rome : ensorte que s'ils se fussent trouvés dans cette Assemblée, ils n'y auroient pas eu plus de considération que de simples Plébéïens, & qu'ils auroient été également soumis à l'autorité des Consuls.

Quintius, pour tenir le Peuple en respect, publioit encore exprès qu'à son retour il ne convoqueroit point d'Assemblée, pour élire de nouveaux Consuls, & qu'il étoit résolu de nommer un Dictateur; afin que les séditieux apprissent, par leur châtiment, que toutes les harangues des Tribuns ne seroient pas capables de les mettre à couvert de la puissance & des Jugemens sans appel du souverain Magistrat.

Le Peuple, qui jusqu'alors n'avoit fait la guerre que contre des ennemis voisins de Rome, accoutumé à revenir dans sa maison à la fin de chaque campagne, fut consterné d'un dessein qui l'exposoit à passer l'hiver sous des tentes. Les Tribuns n'étoient pas moins allarmés par la crainte d'une Assemblée hors de Rome, où il se pouvoit prendre des résolutions contraires à leurs intérêts. Les uns & les autres, intimidés par la fer-

meté des Consuls, eurent recours au Sénat : les femmes & les enfans tout en larmes, conjurerent les principaux Sénateurs d'adoucir Quintius, & d'obtenir de ce sévere Magistrat que leurs maris & leurs peres pussent revenir chez eux à la fin de la campagne. L'affaire fut mise dans une espece de négociation. C'étoit le point, où le Consul, par cette sévérité affectée, mais nécessaire, avoit voulu amener les Tribuns. Il se fit comme un traité provisionnel entr'eux : Quintius promit de ne point armer, & de ne point faire hiverner les troupes en campagne, s'il n'y étoit forcé par quelques nouvelles incursions des ennemis ; & les Tribuns de leur côté s'engagerent à ne point faire au Peuple aucune proposition touchant l'établissement des Loix nouvelles.

Quintius, au lieu de faire la guerre, employa tout le tems de son Consulat à rendre justice aux particuliers. Il écoutoit tout le monde avec bonté ; il examinoit avec attention le droit des Parties, & rendoit ensuite des jugemens si équitables, que le Peuple, charmé de la douceur,

de son gouvernement, sembloit avoir oublié qu'il y eût des Tribuns dans la Republique.

Malgré une conduite si pleine de modération & d'équité, Virginius, Volscius, & les autres Tribuns, employoient tous leurs soins pour se faire perpétuer dans le Tribunat, sous pretexte que le Peuple avoit besoin de leur zèle & de leur capacité pour faire recevoir la proposition de Terentillus. Le Sénat, qui prévoyoit les abus qui pouvoient s'ensuivre de de cette Magistrature perpétuelle, fit une Ordonnance qui défendoit qu'aucun Citoyen concourût dans les élections deux ans de suite pour la même charge. Mais malgré une constitution si nécessaire pour la conservation de la liberté, ces Tribuns, accoutumés à la douceur du commandement, firent tant de brigues, qu'on les continua dans le même emploi pour la troisieme fois. Le Sénat, qui croyoit avoir tout à craindre de ces esprits séditieux, sans avoir égard au Décret qu'il venoit de rendre, vouloit de son côte continuer aussi Quintius dans le Consulat; mais ce grand homme s'y opposa hautement;

il représenta avec beaucoup de gravité aux Sénateurs le tort qu'ils se faisoient de vouloir violer eux-mêmes leurs propres Ordonnances. Que rien ne marquoit davantage la foiblesse du Gouvernement, que cette multitude de Loix nouvelles qu'on proposoit tous les jours, & qu'on n'observoit pas. Que c'étoit par une conduite si inconstante qu'ils s'attiroient justement le mépris de la multitude. Le Sénat, également touché de la sagesse & de la modération de Quintius, revint à son avis. On procéda à l'élection, Q. Fabius Vibulanus, & L. Cornelius Malugi-nensis, furent nommés Consuls pour l'année suivante. A peine Quintius fut-il sorti de Charge, qu'il retourna à sa campagne, pour y reprendre ses travaux & ses occupations ordinaires.

Val. Max. l. 4. c. 1.

An. de Rome 294.

Après son départ, les amis de sa maison, & entre autres A. Cornelius, & Q. Servilius, Questeurs cette année, indignés de l'exil injuste de Ceson, citerent en jugement M. Volscius son accusateur, l'auteur & le ministre d'une si cruelle persécution. Ces deux Questeurs, par le pouvoir

Tit. Liv. Dec. 1. l. 3.

attaché à leurs Charges, convoquerent l'Assemblée du Peuple. Ils produisirent différens témoins, dont les uns déposoient avoir vu Ceson à l'armée le jour même que Volscius prétendoit qu'il avoit tué son frere dans Rome ; d'autres rapportoient que ce frere de Volscius étoit mort d'une maladie de langueur, qui avoit duré quelques mois, & qu'il n'étoit point sorti de sa maison depuis qu'il étoit tombé malade. Ces faits & beaucoup d'autres étoient attestés par un si grand nombre de gens de bien, qu'on ne pouvoit plus douter de la la malice & de la calomnie de Volscius. Mais les Tribuns, Collégues & complices de Volscius, arrêterent ces poursuites, sous prétexte qu'ils ne vouloient pas souffrir qu'on prît les voix sur aucune affaire, avant que le Peuple eût donné ses suffrages au sujet des Loix proposées. Le Sénat se servit à son tour du même prétexte ; & sitôt qu'on parloit des cinq Commissaires, que les Tribuns demandoient, il faisoit revivre l'affaire de Volscius. Le Consulat de Fabius & de Cornelius se passa dans ces oppositions réciproques.

La guerre se ralluma sous celui de C. Nautius & de L. Minutius leurs successeurs. Les Sabins & les Eques renouvellerent leurs irruptions. Nautius marcha contre les Sabins, les battit, & entra sur leur territoire, où il mit tout à feu & à sang. Minutius n'eut pas un si heureux succès contre les Eques. Ce Général timide, & qui songeoit moins à vaincre qu'à n'être pas vaincu, se laissa pousser par les ennemis dans les défilés, où il avoit à dos, à droite & à gauche, des montagnes qui couvroient à la vérité son camp, mais aussi qui l'empêchoient d'en sortir. Ces lieux escarpés n'avoient qu'une issue; les Eques prévinrent les Romains & s'en emparerent. Ils s'y fortifierent ensuite de maniere qu'ils ne pouvoient être forcés à combattre; ils tiroient facilement leurs vivres & les fourages par leurs derrieres, pendant que l'Armée Romaine, enfermée dans les détroits de ces montagnes, manquoit de tout. Quelques Cavaliers, qui à la faveur des ténebres traverserent le camp ennemi, en porterent la nouvelle à Rome. Ils dirent que l'Armée investie de tous côtés; & com-

An. de Rome 295.

me assiégée, seroit obligée, faute de vivres, de mettre les armes bas, si on ne lui donnoit un prompt secours. Quintus Fabius, Gouverneur de la Ville, dépêcha aussi-tôt un Courier à l'autre Consul, pour lui apprendre l'extrêmité où se trouvoit son Collégue. Nautius, ayant laissé son Armée sous les ordres de ses Lieutenans, partit secrettement, & se rendit en diligence à Rome. Il y arriva la nuit; & après avoir conféré sur-le-champ avec les principaux du Sénat, on convint qu'il falloit, dans cette occasion, avoir recours au remede dont on se servoit dans les plus
de Ro- grandes calamités, c'est-à-dire, à l'é-
84. lection d'un Dictateur. Le Consul, selon le droit attaché au Consulat, nomma L. Quintius Cincinnatus, & il s'en retourna aussi-tôt, avec la même diligence, se remettre à la tête de son Armée. Le Gouverneur de Rome envoya à Quintius le Décret du Consul: on trouva ce grand homme, comme la premiere fois, cultivant de ses propres mains son petit héritage. Les Députés, en lui annonçant sa nouvelle Dignité, lui présenterent vingt-quatre Licteurs armés

armés de haches, d'armes entrelacées dans leurs faiſceaux : eſpece de Gardes des anciens Rois de Rome, dont les Conſuls avoient retenu une partie, mais qui ne portoient des haches d'armes dans la Ville, que devant le ſeul Dictateur. Le Sénat, ayant appris que Quintius approchoit, lui envoya un bateau, dans lequel il paſſa le Tybre; ſes trois enfans, ſes amis & les premiers du Sénat furent le recevoir à la ſortie du batteau, & le conduiſirent juſqu'à ſa maiſon. Le Dictateur nomma le lendemain, pour Général de la Cavalerie, L. Tarquitius, Patricien d'une rare valeur, mais qui, pour n'avoir pas eu le moyen d'acheter & de nourrir un cheval, n'avoit encore ſervi que dans l'Infanterie. Ainſi, toute l'eſpérance de la République ſe trouvoit renfermée dans un Vieillard, qu'on venoit de tirer de la charuë, & dans un Fantaſſin, à qui on confioit le commandement général de la Cavalerie.

Mais ces hommes, qui ſe faiſoient honneur de la pauvreté, n'en montroient pas moins de hauteur & de courage dans le commandement. Le

Dictateur fit fermer les boutiques; & ordonna à tous les habitans, qui étoient encore en âge de porter les armes, de se rendre, avant le coucher du Soleil dans le Champ de Mars, chacun avec douze pieux, & des vivres pour cinq jours. Il se mit ensuite à la tête de ces troupes, & arriva avant le jour assez près du camp ennemi. Il alla le reconnoître lui-même, autant que les ténebres le pouvoient permettre. Ses soldats, par son ordre, pousserent de grands cris pour avertir le Consul de l'arrivée du secours; ils se retrancherent, & fortifierent ces retranchemens par une palissade faite des pieux qu'ils avoient apportés de Rome: & ces retranchemens servoient en même tems à enfermer le camp ennemi. Le Général des Eques, appellé Gracchus Duilius, entreprit, malgré les ténebres, d'interrompre ce travail. Ses troupes s'avancerent, mais avec cette crainte & cette inquiétude que causent toujours la surprise & la nuit. Quintius, qui avoit prévu cette attaque, lui opposa une partie de son Armée, pendant que l'autre continuoit à se retrancher.

Le bruit des armes, & les cris des combattans rendirent le Consul encore plus certain du secours. Il attaqua de son côté le camp des Eques, moins dans l'espérance de l'emporter, que pour faire diversion. Cette seconde attaque attira de ce côté-là une partie des Eques, & donna le tems au Dictateur d'achever ses retranchemens : ensorte que les ennemis, au point du jour, se virent à leur tour assiégés par deux Armées. Le combat se renouvella avec le retour de la lumiere. Le Dictateur & le Consul attaquerent alors avec toutes leurs forces le camp ennemi. Quintius trouva l'endroit de son attaque moins fortifié, parceque le Général des Eques n'avoit pas cru avoir à se défendre de ce côté-là : il ne fit qu'une foible résistance ; & comme il craignoit d'être emporté l'épée à la main, il eut recours à la négociation. Il envoya des Députés au Consul, qui, sans les entendre, les renvoya au Dictateur. Ces Députés, s'étant présentés à lui, malgré la chaleur de l'action, le conjurerent d'arrêter l'impétuosité de ses soldats, & de ne pas mettre sa gloire à faire périr

presque toute une Nation ; & ils offrirent d'abandonner leur camp, & de se retirer sans bagage, sans habits & sans armes. Quintius leur répondit avec fierté, qu'il ne les estimoit pas assez, pour croire que leur mort fût de quelque conséquence à la République ; qu'il leur laissoit volontiers la vie ; mais qu'il vouloit que leur Général & les principaux Officiers restassent prisonniers de guerre, & que tous les soldats passassent sous le joug, sinon qu'il alloit les faire tailler tous en pieces. Les Eques, environnés de toutes parts, se soumirent à toutes les conditions qu'il plut à un ennemi victorieux de leur imposer. On ficha deux javelines en terre, & une troisieme fut attachée de travers sur la pointe des deux premieres. Tous les Eques, nuds & désarmés, passerent sous le portique militaire : espece d'infamie que les victorieux imposoient à des vaincus, qui ne pouvoient ni combattre, ni se retirer. On livra en même-tems aux Romains le Général & les Officiers, qui furent réservés pour servir au triomphe du Dictateur.

D. H. l. 6. Tit. Liv. ec. 1. l. 3. Val Max. 2. c. 7.

Quintius abandonna le pillage du camp ennemi à l'armée qu'il avoit amenée de Rome, sans en rien retenir pour lui, & sans vouloir souffrir que les troupes du Consul qu'il venoit de dégager, y prissent part. » Soldats, leur dit-il, avec sévé» rité, vous qui avez été à la veille » de devenir la proie de nos enne» mis, vous ne partagerez point leurs » dépouilles. Puis se tournant vers » le Consul : Et vous, Minutius, » ajouta-t-il, vous ne commanderez » plus en chef à ces Légions, jusqu'à » ce que vous ayez fait paroître plus » de courage & de capacité «. Ce châtiment militaire ne diminua en rien du respect & de la reconnoissance de ces troupes pour leur libérateur; & le Consul & ses soldats lui décernerent une couronne d'or du poids d'une livre, comme à celui qui avoit sauvé la vie & l'honneur à ses Concitoyens.

Le Sénat, ayant reçu les nouvelles de la victoire que le Dictateur venoit de remporter, & le partage judicieux qu'il avoit fait des dépouilles des ennemis, honteux, pour ainsi dire, qu'un si grand Capitaine vieil-

ſit dans la pauvreté, lui fit dire qu'il entendoit qu'il prît une part conſidérable dans le butin qu'il avoit fait ſur les ennemis. Il voulut même lui adjuger une portion des terres conquiſes ſur les Eques, avec le nombre d'Eſclaves & de beſtiaux néceſſaires pour les faire valoir. Mais Quintius crut devoir un plus grand exemple à ſa Patrie. Il préféra cette pauvreté, qu'il regardoit comme l'aſyle & le ſoutien de la liberté, à toutes les richeſſes qu'on lui offroit : perſuadé qu'il n'y a rien de plus libre & de plus indépendant qu'un Citoyen, qui, ſans rien attendre des autres, tire toute ſa ſubſiſtance de ſon propre fond ou de ſon travail.

Ce grand homme, en moins de quinze jours, dégagea l'Armée du Conſul, vainquit celle des ennemis, & rentra triomphant dans Rome. On menoit devant ſon char le Général ennemi, & un grand nombre d'Officiers chargés de chaînes, & qui faiſoient le principal ornement de ſon triomphe. Les ſoldats Romains le ſuivoient, couverts de chapeaux de fleurs, & célébrant ſa victoire par des chanſons militaires. Il

abdiqua ensuite la Dictature, le seizieme jour qu'il en avoit été revêtu, quoiqu'il eût pu retenir cette Dignité pendant six mois. Une telle modération augmenta encore sa gloire & l'affection de ses Concitoyens.

Les amis de sa maison, se prévalant de cette conjoncture, obtinrent enfin, qu'avant son abdication, on jugeât Volscius, l'accusateur de Quintius Ceson, son fils. L'Assemblée se tint à ce sujet; le Délateur, convaincu de calomnie & de faux témoignage, fut condamné à un exil perpétuel; Ceson fut rappellé; & les Tribuns, qui voyoient que le Peuple adoroit son pere, n'oserent s'opposer à un jugement si équitable. Quintius, content du retour de son fils, & couvert de gloire, s'arracha aux applaudissemens des Romains, & retourna s'ensevelir dans sa chaumine, où il reprit ses travaux ordinaires. Cicer. pro domo sua.

Il n'y fut pas long-tems: de nouveaux troubles, qu'exciterent les Tribuns du Peuple au sujet de la publication de la Loi *Terentilla*, pour se venger du retour de Ceson, obligerent le Sénat de rappeller son pere, a An de Rome 296.

pour s'opposer à ces Magistrats séditieux. Les Sabins & les Eques, sous le Consulat de C. Horatius & de Q. Minutius, venoient de faire, à leur ordinaire, des courses jusqu'aux portes de Rome. Le Sénat ordonna aussitôt que les deux Consuls marcheroient incessamment contre les ennemis. La conduite de l'Armée destinée contre les Eques, échut par le sort à Horatius; & Minutius fut chargé du commandement de celle qu'on devoit opposer aux Sabins. Mais quand il fut question de faire prendre les armes au Peuple, les Tribuns s'y opposerent, & ils protesterent, à leur ordinaire, qu'ils ne souffriroient point qu'aucun Plébéien donnât son nom pour aller à la guerre, qu'on n'eût procédé auparavant à l'élection des Commissaires. Les Consuls, qui voyoient avec douleur les ennemis ravager impunément le territoire de Rome, convoquerent le Sénat, pour tâcher de faire lever ces oppositions. Quintius, qui étoit revenu de sa campagne, représenta, avec sa fermeté ordinaire, qu'au lieu de perdre le tems à disputer contre les Tribuns, il falloit marcher

marcher inceſſamment aux ennemis ; que ſi le Peuple, toujours ſéduit par ſes Tribuns, perſiſtoit dans ſa déſobéiſſance, il étoit d'avis que le Sénat entier, les Patriciens avec leurs amis & leurs Cliens, priſſent les armes ; que malgré les Tribuns ils ſeroient ſuivis de tous les gens de bien qui aimoient ſincérement leur Patrie ; qu'il étoit prêt, quoiqu'accablé d'années, à en donner le premier l'exemple ; & qu'ils trouveroient dans le combat ou une victoire glorieuſe, ou une mort honorable.

Tout le Sénat applaudit à un ſentiment ſi généreux. Ces vénérables Vieillards coururent dans leurs maiſons prendre les armes ; & ſuivis de leurs enfans, de leurs Cliens & de leurs domeſtiques, ils ſe rendirent ſur la place où le Conſul C. Horatius avoit convoqué l'aſſemblée. Le Peuple y étoit accouru, & paroiſſoit touché d'un ſpectacle ſi nouveau. Le Conſul lui repréſenta que tant d'illuſtres perſonnages aimoient mieux s'expoſer à une mort preſque certaine, que de ſouffrir plus longtemps les ennnemis aux portes de

Rome, & qu'il exhortoit tous les bons Citoyens de se joindre à eux pour venger la gloire du nom Romain. Mais Virginius, qui depuis cinq ans s'étoit fait continuer dans le Tribunat, crioit avec beaucoup de véhémence qu'il ne souffriroit point que le Peuple prît les armes qu'on n'eût auparavant terminé l'affaire qui concernoit les Loix. Le Consul se tournant vers ce Tribun avec un visage rempli d'indignation : » Il faut » convenir, lui dit-il, que vous faites une action bien héroïque & » digne de votre conduite ordinaire, » d'entretenir éternellement la division entre le Peuple & le Sénat; » mais ne croyez pas que vos cris » & vos oppositions nous fassent » abandonner la République fondée » sur de si heureux auspices. Sachez, Virginius, & vous autres » Tribuns, que ces illustres Vieillards, que vous voyez courbés par » le nombre des années, plutôt que » sous le poids de leurs armes, vont » combattre généreusement contre » les ennemis du nom Romain, » pendant que vous autres, intrépides défenseurs des droits du Peu-

» ple, vous demeurerez cachés der-
» riere nos murailles, & que com-
» me des femmes timides, vous at-
» tendrez avec inquiétude l'évene-
» ment de la guerre. Si ce n'est peut-
» être que vous vous flattiez après
» que le sort journalier des armes
» vous aura défait du Sénat & de
» la Noblesse Romaine, que les en-
» nemis victorieux, pour récompen-
» se de votre lâcheté, vous laisse-
» ront jouir paisiblement de la ty-
» rannie que vous avez usurpée, &
» qu'ils ne voudront point détruire
» Rome, quoiqu'ils y trouvent par-
» tout des monumens & des trophées
» de leurs anciennes défaites.

» Mais quand même à votre
» considération ils l'épargneroient,
» sachez que nos femmes & nos
» enfans après avoir perdu leurs pe-
» res, leurs maris & tout ce qu'el-
» les avoient de plus cher, auront
» assez de courage pour ne vouloir
» pas nous survivre; qu'elles sont
» bien résolues de mettre le feu par-
» tout, & de s'ensevelir elles-mê-
» mes sous les ruines de leur Patrie.
» Tel est, Romains, ajoûta le Con-
» sul, le triste avenir que nous an-

» noncent vos perpétuelles dissen-
» tions. »

Le Peuple s'attendrit à un discours si touchant ; tout le monde versoit des larmes. Le Consul les voyant émus, & se laissant emporter lui même à sa douleur : » N'avez-
» vous point de honte, ajoûta-t-il,
» de voir ces illustres Vieillards, ces
» Sénateurs que vous appellez vos
» Peres, se dévouer généreusement
» à une mort certaine pour un Peu-
» ple rebelle & insolent ? Méritez-
» vous le nom de Romains ; & ne
» devriez-vous pas vous cacher, in-
» fideles que vous êtes à votre Pa-
» trie, déserteurs de ses Armées, &
» plus ennemis de vos Généraux que
» les Eques & que les Sabins ? »

Virginius, s'appercevant que le discours du Consul faisoit impression sur la multitude, crut devoir s'accommoder au temps ; & prenant des manieres plus radoucies : » Nous
» ne vous abandonnerons jamais,
» Peres Conscripts, dit-il, & nous
» ne sommes pas capables de trahir
» les intérêts de notre Patrie. Nous
» voulons vivre & mourir avec
» vous : la mort ne nous peut être

» que douce en combattant sous de
» si dignes Chefs, pour la défense
» commune de notre Patrie. Il est
» vrai que Citoyens du même Etat,
» ayant tous contribué également,
» & au prix de notre sang, à éta-
» blir la liberté, nous avons deman-
» dé des Loix supérieures à l'auto-
» rité du Sénat, & qui en prescri-
» vissent l'étendue & les bornes.
» N'est-ce pas la constitution essen-
» tielle de tout Etat Républicain,
» que personne n'y soit sujet que de
» la Loi, & que la Loi soit plus
» puissante que les Magistrats; ce-
» pendant si vous persistez à vou-
» loir retenir les anciennes coutu-
» mes, je consens en mon particu-
» lier de ne vous en plus parler, je
» leverai même mon opposition; &
» je suis prêt à exhorter le Peuple à
» prendre les armes & à vous sui-
» vre, pourvû que vous lui accor-
» diez une grace qui lui sera utile,
» sans être préjudiciable à votre au-
» torité. »

Le Consul lui répondit que si sa demande étoit juste, le Peuple trouveroit toujours le Sénat disposé à le favoriser, & qu'il pouvoit expliquer

avec confiance ſes intentions. Virginius, ayant conféré un moment avec ſes Collégues, repartit qu'il ſouhaitoit de pouvoir s'expliquer dans le Sénat. Les Conſuls s'y rendirent auſſi-tôt : Viginius les ſuivit: il portoit avec lui le Decret original qui avoit été fait pour la création des Tribuns. Ayant été admis dans l'Aſſemblée, il en fit la lecture avec la permiſſion des Conſuls, & ajouta : » Tout ce que le Peuple » vous demande par ma bouche, » Peres Conſcripts, c'eſt qu'il vous » plaiſe joindre cinq Tribuns aux » premiers qui ont été établis ſur le » Mont Sacré ; en ſorte que déſor» mais les cinq premieres claſſes » aient chacune deux Tribuns. » Virginius ſe retira enſuite pour laiſſer délibérer le Sénat ſur ſa propoſition. Caïus Claudius s'oppoſa hautement à cette nouvelle demande. Il repréſenta à l'Aſſemblée qu'en ajoutant cinq Tribuns aux cinq anciens, c'étoit multiplier le nombre de ſes ennemis ; qu'on alloit inſenſiblement former un ſecond Sénat qui n'auroit pour objet que de ruiner l'autorité du premier. Mais Quin-

tius envisagea cette affaire par un autre côté : il soutint au contraire qu'en multipliant le nombre des Tribuns, il seroit plus aisé d'introduire parmi eux la division. Qu'il s'en trouveroit toujours quelqu'un moins séditieux, qui par considération pour le Sénat, & peut-être par des sentimens de jalousie, s'opposeroit aux entreprises des autres, ce qui suffisoit pour en éluder l'effet. Qu'on devoit se tenir bien heureux qu'ils renonçassent à ce prix aux Loix nouvelles qu'ils demandoient avec tant d'instance; & que personne n'ignoroit qu'en matiere de gouvernement, tout changement dans les Loix ébranloit un Etat jusques dans ses fondemens. L'avis de ce grand homme passa à la pluralité des voix. On fit rentrer Virginius : le premier Consul lui déclara que le Sénat lui accordoit sa demande. Il fut lui faire valoir cette nouvelle grace en des termes convenables à la dignité du corps dont il étoit le Chef : & le Sénat & le Peuple, réunis dans un même sentiment, concoururent également, quoique par des vues opposées, à l'augmentation du nombre des Tribuns.

An. de R. 296.

Le Sénat ne fut pas long-temps sans éprouver que la complaisance qu'il avoit eue pour les dernieres demandes du Peuple, ne servoit qu'à faire naître de nouvelles prétentions. En effet les Tribuns, devenus encore plus audacieux par leur nombre, proposerent qu'on abandonnât au Peuple le Mont Aventin, ou du moins la partie de cette montagne qui n'étoit point occupée par des Patriciens. L. Icilius Chef du Collége des Tribuns représenta que le fonds de cette Montagne appartenoit à la République; que quelques Patriciens en avoient à la vérité acheté des cantons; mais que d'autres s'étoient emparés par une pure usurpation des endroits qu'ils occupoient. Que ce qui restoit de ce terrein étant inculte & inhabité, il demandoit qu'on le donnât gratuitement au Peuple, qui devenant plus nombreux de jour en jour, ne trouvoit plus où se loger. Il proposoit en même temps qu'on confirmât aux Patriciens la possession des endroits dont ils justifieroient l'acquisition, & qu'on en exclût ceux de cet Ordre qui y auroient bâti sans titres valables, en leur ren-

H. l. 10.

dant le prix des maisons qu'ils y auroient fait construire.

Il n'y avoit rien en apparence que de juste dans cette proposition. C'étoit d'ailleurs un petit objet, mais M. Valerius & Sp. Virginius les Consuls de cette année, craignant que de ce partage du Mont Aventin le Peuple ne s'en fît un droit pour renouveller ses anciennes prétentions au sujet des terres de conquêtes, differerent de convoquer le Sénat pour laisser tomber insensiblement cette nouvelle proposition. Icilius, s'étant apperçu de cette affectation des Consuls à éloigner toute convocation du Sénat, par une entreprise qui n'avoit point d'exemple, leur envoya un Appariteur pour leur commander de sa part de convoquer sur-le-champ le Sénat & de s'y rendre eux-mêmes sans retardement.

An de Rome 297.

Les Consuls, justement indignés de l'audace du Tribun, & du manque de respect de l'Appariteur, firent chasser honteusement ce porteur de message, qui essuya même par leur ordre quelques coups de bâton que lui donna un des Licteurs des Consuls. C'en fut assez pour exciter les

harangues féditieufes du Tribun, qui ne demandoit qu'un prétexte pour pouvoir fe déchaîner contre le Sénat. Il repréfenta au Peuple que dans la perfonne de fon Appariteur on avoit violé les droits facrés du Tribunat; il fit arrêter le Licteur des Confuls, & vouloit le faire mourir comme un facrilége & comme un homme dévoué aux Dieux infernaux. Les Confuls, quoique les premiers Magiftrats de la République, ne purent l'arracher des mains de ceux qui étoient fes Juges & fes parties.

Le Sénat tâcha de gagner quelqu'un des Tribuns qui pût s'oppofer à cette fureur d'un de fes Collégues: mais Icilius avoit pris les devants, & il avoit repréfenté fi vivement à tout le Collége des Tribuns que la puiffance & la force de leur Charge confiftoit dans leur union, qu'ils étoient convenus qu'aucun ne formeroit d'oppofition à ce qui auroit été arrêté entr'eux à la pluralité des voix. Ainfi le malheureux Licteur fe voyoit à la veille de périr pour avoir obéi trop ponctuellement aux ordres des Confuls. Il fallut pour le fauver que le Sénat entrât en compofition avec

les Tribuns. Le Licteur fut à la vérité mis en liberté ; mais il fallut céder le Mont Aventin au Peuple, par un Sénatus-Consulte : & ce qui fit une brêche considérable à l'autorité des Consuls, c'est que les Tribuns, à l'exemple d'Icilius, se maintinrent dans la possession de convoquer le Sénat ; eux qui dans leur institution n'osoient entrer dans un lieu si respectable s'ils n'y étoient appellés, & qui attendoient sous un portique les ordre de la Compagnie comme de simples Officiers.

Ils n'en demeurerent pas là ; & Icilius, le plus hardi & le plus entreprenant des Tribuns, ayant été continué dans cette Magistrature pour l'année suivante, fit dessein d'assujettir les Consuls mêmes sous son empire, & d'obliger ces premiers Magistrats de la République, quoique revêtus de la souveraine puissance, de subir le jugement de l'Assemblée du Peuple.

T. Romilius & C. Veturius, qui étoient Consuls cette année, ayant reconnu que l'intérieur de l'Etat n'étoit jamais plus tranquille que quand on portoit ses armes au dehors, ré- An de Rome 298.

résolurent de faire la guerre aux Eques & aux Sabins, pour se venger de leurs brigandages & de leurs irruptions continuelles. Il étoit question de lever des troupes & de faire sortir les Légions de Rome. Les Consuls, mais Romilius surtout, Magistrat naturellement fier & sévere, leverent ces troupes, & procéderent à l'enrollement des Plebeiens avec une rigueur peu convenable à la disposition présente des esprits. Ils n'admettoient aucune excuse, & ils condamnoient à de grosses amendes ceux qui ne se présentoient pas aussitôt qu'ils étoient appellés. Romilius en fit même arrêter plusieurs, qui sous différens prétextes vouloient se dispenser de marcher cette année en campagne. Les Tribuns ne manquerent pas de prendre leur défense, & ils tenterent d'enlever ces prisonniers des mains des Licteurs. Les Consuls s'avancerent pour soutenir l'exécution de leur Ordonnance : les Tribuns irrités de leur opposition, & soutenus de la populace en furie, furent assez hardis pour vouloir arrêter les Consuls mêmes & pour commander aux Ediles

de les conduire dans les prisons publiques. Cet attentat contre les souverains Magistrats de la République augmente le tumulte ; les Patriciens, indignés de l'audace & de l'insolence de ces Tribuns, se jettent dans la foule, frappent indifféremment tout ce qui leur fait résistance, dissipent l'Assemblée, & obligent les Tribuns après avoir été bien battus, à s'enfuir comme les autres. Ceux-ci, confus & irrités du mauvais succès de leurs entreprises, convoquerent l'Assemblée pour le jour suivant, & ils eurent soin d'y faire venir la plûpart des Plébéiens de la campagne. L'assemblée fut nombreuse ; les Tribuns, se voyant les plus forts, firent citer les deux Consuls, comme ils auroient pû faire de simples particuliers ; & l'Appariteur les somma de venir rendre compte devant l'Assemblée du Peuple de ce qui s'étoit passé dans la place le jour précédent ; les Consuls rejetterent la citation avec mépris. Pour lors les Tribuns qui se flattoient que le Sénat les obligeroit, comme Coriolan & Ceson, à reconnoître l'autorité de l'Assemblée du Peuple, & à se soumettre à

son Jugement, se rendirent au Palais. Après avoir été introduits dans le Sénat, ils demanderent justice de la violence qu'ils prétendoient que les Consuls leur avoient faite. Ils ajoûterent qu'on venoit dans leurs personnes de violer les Loix sacrées du Tribunat; qu'ils espéroient que le Sénat ne laisseroit pas un si grand crime sans punition, & qu'ils requeroient avant toute chose, ou que les Consuls se purgeassent par serment d'avoir eu part au dernier tumulte, ou, si un juste remors les empêchoit de faire ce serment, qu'ils fussent condamnés par un Sénatus-Consulte à se présenter devant l'Assemblée du Peuple, & à en subir le jugement. Romilius prit la parole, & leur reprocha avec beaucoup de hauteur, qu'eux seuls, en empêchant la levée des soldats, étoient les auteurs de ce tumulte; qu'ils avoient porté leur audace jusqu'à vouloir faire arrêter les Consuls, les souverains Magistrats de la République; qu'ils osoient encore les menacer en plein Sénat de leur faire subir le jugement du Peuple, eux qui n'y pouvoient pas traduire le dernier des Patriciens sans

un Sénatus-Consulte exprès. Mais qu'il leur déclaroit, que s'ils étoient assez hardis pour pousser plus loin une entreprise si odieuse, il feroit prendre sur le champ les armes à tout le corps des Patriciens ; qu'il se rendroit à leur tête dans la place ; qu'il chargeroit tout ce qui se présenteroit devant lui ; & que peut-être il les feroit repentir d'avoir abusé de la patience du Sénat, & d'avoir porté trop loin une audace qui n'avoit plus de bornes.

Ces disputes allerent si loin, que la nuit survint avant que le Sénat eût pu rien statuer sur cette affaire ; & la plûpart des Sénateurs ne furent pas fâchés que ces plaintes & reproches réciproques, eussent consommé le temps de l'Assemblée, pour n'être point obligés de décider entre les Consuls & les Tribuns, & surtout pour éviter par leur refus de fournir aux derniers le prétexte qu'ils cherchoient d'exciter une nouvelle sédition.

Ces Tribuns, voyant bien que le Sénat traîneroit l'affaire en longueur, convoquerent le lendemain l'Assemblée du Peuple, auquel ils firent leur

rapport de ce qui s'étoit passé dans le Sénat. Ils déclarerent qu'il ne falloit point attendre de justice d'un corps où leurs ennemis dominoient, & qu'ils alloient abdiquer le Tribunat, & déposer la Magistrature, si le Peuple ne prenoit des résolutions pleines de vigueur, & si nécessaires pour la conservation de leur dignité.

Les plus mutins parmi les Plébéïens opinerent à se retirer une seconde fois sur le Mont Sacré, à s'y rendre tous en armes, & de là commencer la guerre contre les Patriciens. D'autres, en apparence plus modérés, mais qui étoient seulement retenus par la crainte d'une guerre civile, proposerent que sans prendre les armes & sans solliciter plus long-temps un Sénatus-Consulte, le Peuple de sa seule autorité fit le procès aux Consuls, & les condamnât à une grosse amende. Enfin ceux qui n'avoient pas encore perdu entierement tout le respect qui étoit dû aux premiers Magistrats de la République représenterent qu'il étoit inoui qu'on eût jamais entrepris dans une Assemblée du Peuple de faire le procès au deux Consuls dans l'an-

née même du Consulat, & sur-tout sans la participation du Sénat. Qu'une pareille démarche leur paroissoit bien hardie; qu'ils ne doutoient point qu'elle n'excitât de nouveaux tumultes, qui à la fin pourroient produire un guerre civile. Que le succès en étoit incertain; qu'il étoit même à craindre, si les Patriciens avoient l'avantage, qu'ils ne ruinassent entierement l'autorité du Peuple pour se venger de ceux qui l'auroient voulu pousser trop loin. Qu'ainsi ils étoient d'avis qu'on sursît toute procédure contre les Consuls jusqu'à ce qu'ils fussent sortis de Charge; & qu'en attendant on poursuivît seulement les particuliers qui avoient fait paroître plus de chaleur pour leurs intérêts.

De ces trois avis différens, les Tribuns s'arrêterent au second qui leur paroissoit le plus sûr & le plus prompt pour satisfaire leur ressentiment; & ils indiquerent une assemblée où le Peuple à leur réquisition devoit condamner les Consuls à l'amende. Mais les Tribuns, s'étant apperçûs, après que la premiere chaleur des esprits fut appaisée, que

le Peuple faisoit paroître moins d'empressement pour une affaire qu'il regardoit comme particuliere à ces Magistrats, résolurent, pour assurer mieux leur vengeance, de la differer, & même de la revêtir du prétexte ordinaire des intérêts du Peuple, sans y mêler le différend qu'ils avoient avec les Consuls. Ainsi le jour marqué pour l'Assemblée étant arrivé, Icilius qui portoit la parole pour ses Collegues, déclara que le College des Tribuns, à la priere & à la considération des plus gens de bien du Sénat, se désistoit de l'action intentée contre les Consuls; mais qu'en abandonnant leurs intérêts propres ils étoient incapables de négliger ceux du Peuple. Qu'ils demandoient qu'on dressât un corps de Loix qui fût rendu public; qu'on procédât ensuite au partage des terres; que le temps enfin étoit venu d'autoriser une Loi si équitable proposée depuis long-temps, & dont la publication avoit toujours été éludée par les artifices des Patriciens. Il exhorta en même temps ceux des Plébéiens qui s'intéressoient à cette affaire, d'en dire librement leurs avis à l'Assemblée.

Pour lors un Plébéïen, appellé L. Siccius ou Sicinius Dentatus, se présenta dans la Tribune. C'étoit un vieillard encore de bonne mine, quoiqu'âgé de près de soixante ans, & qui avoit une éloquence guerriere; il parla lui-même magnifiquement de sa propre valeur & de toutes les occasions où il s'étoit signalé. Il représenta d'abord qu'il y avoit quarante ans qu'il portoit les armes; qu'il s'étoit trouvé dans six-vingts combats; qu'il y avoit reçu quarante-cinq blessures, & toutes par devant; que dans une seule bataille il avoit été blessé en douze endroits différens; qu'il avoit obtenu quatorze Couronnes Civiques, pour avoir sauvé la vie dans les combats à autant de Citoyens; qu'il avoit reçu trois Couronnes Murales, pour être monté le premier sur la brêche dans des places qu'on avoit emportées d'assaut; que ses Généraux lui avoient donné huit autres Couronnes pour avoir retiré des mains des ennemis les Etendarts des Légions; qu'il conservoit dans sa maison quatre-vingt colliers d'or, plus de soixante brasselets, des ja-

velots dorés, des armes magnifiques, & des harnois de chevaux, comme le témoignage & la récompense des victoires qu'il avoit remportées dans des combats singuliers, & qui s'étoient passés à la tête des Armées. Que cependant on n'avoit eu aucun égard à toutes ces marques honorables de ses services, & que ni lui ni tant de braves soldats qui aux dépens de leur sang avoient acquis à la République la meilleure partie de son territoire, n'en possédoient pas la moindre portion. Que leurs propres conquêtes étoient devenues la proie de quelques Patriciens qui n'avoient pour mérite que la Noblesse de leur origine, & la recommandation de leur nom. Qu'il n'y en avoit aucun qui pût justifier par titres la possession légitime de ces terres; à moins qu'ils ne regardassent les biens de l'Etat comme leur patrimoine, & les Plébéïens comme de vils esclaves, indignes d'avoir part à la fortune de la République. Mais qu'il étoit temps que ce Peuple généreux se fît justice à lui-même, & qu'il devoit faire voir sur la place, & en autorisant sur-

Varro de ling. D. H. L. 10.

le-champ la Loi du partage des terres, qu'il n'avoit pas moins de fermeté pour soutenir les propositions de ses Tribuns, qu'il avoit montré de courage en campagne contre les ennemis de l'Etat.

Icilius donna de grandes louanges à l'auteur de ce discours. Mais comme il affectoit de paroître exact observateur des Loix, il lui représenta qu'on ne pouvoit avec justice refuser aux Patriciens de les entendre sur les raisons qu'il leur plairoit d'alleguer contre la Loi : & il remit l'assemblée au jour suivant.

Les deux Consuls tinrent des conférences secrettes pendant une partie de la nuit avec les Principaux du Sénat, sur les mesures qu'on devoit prendre pour résister aux entreprises du Tribun. Après différens avis on convint d'employer d'abord les manieres les plus insinuantes, & tout l'art de la parole pour gagner le Peuple, & le détourner de la publication de la Loi : mais que si, animé par ses Tribuns, il persistoit à vouloir donner ses suffrages, on s'y opposeroit hautement, & qu'on emploieroit même les voies de fait. On fit dire à tous les Patriciens

qu'ils se trouvassent de grand matin dans la place avec leurs amis & leurs Cliens, qu'une partie environnât la Tribune aux Harangues pour empêcher les Tribuns de s'y rendre les plus forts, & que le reste de la Noblesse se dispersât par pelotons dans l'assemblée, pour s'opposer à la distribution des bulletins.

Les Patriciens ne manquerent pas de se trouver sur la place de grand matin, & ils occuperent tous les postes dont on étoit convenu. Les Consuls étant arrivés, les Tribuns firent aussitôt publier par un Héraut que si quelque Citoyen vouloit proposer des moyens solides d'opposition à la publication de la Loi, il lui étoit permis de monter à la Tribune aux Harangues, & de représenter ses raisons au Peuple. Plusieurs Sénateurs s'y présenterent successivement; mais si tot qu'ils commençoient à parler, une troupe insolente de petit Peuple apostée par les Tribuns poussoit des cris confus qui empêchoient qu'on ne les pût entendre. Les Consuls, indignés de cette insolence, protesterent hautement contre tout ce qui pourroit se passer dans une assemblée si tumul-

tueuse. Pour lors les Tribuns, levant le masque, leur répondirent avec beaucoup de fierté, que leur protestation n'empêcheroit point la publication de la Loi ; qu'il y avoit trop long-temps qu'on amusoit le Peuple par de vains discours, dont la longueur affectée ne tendoit qu'à éloigner la décision de cette affaire, & qu'il falloit enfin que les suffrages de l'assemblée en décidassent : & là-dessus Icilius commada qu'on ouvrît les Urnes, & qu'on distribuât les bulletins au Peuple. Les Officiers s'étant mis en état d'exécuter ses ordres, de jeunes Patriciens des premieres maisons de la République, ayant pris ce commandement pour le signal dont ils étoient convenus secrettement entr'eux, enleverent les Urnes, & répandirent les bulletins. D'autres, escortés de leurs amis & de leurs Cliens, se jettent dans la foule, poussent, frappent & écartent le Peuple, & demeurent enfin les maîtres de la place. Les Tribuns, outrés qu'on eût ainsi déconcerté leurs mesures, se retirerent les derniers, mais ils convoquerent l'assemblée pour le jour suivant, & après s'être plaints qu'on eût violé si ouvertement

la majesté du Peuple Romain, ils demanderent qu'il leur fût permis d'informer contre les auteurs du tumulte, ce qui leur fut accordé sur le champ.

Ils ne manquerent point de témoins, qui déposerent unanimement que ce désordre avoit été excité par la plûpart des jeunes Patriciens. Mais comme leur grand nombre leur servoit en quelque maniere d'asyle, & qu'il n'y avoit pas moyen de comprendre dans l'information tous les Patriciens de la République, les Tribuns qui cherchoient des victimes à leur ressentiment, dont la punition pût intimider le Sénat, firent tomber l'accusation sur ceux qui étoient des
H. I. 10. familles *Posthumia*, *Simpronia* &
Tit. Liv. *Clelia*. On les cita devant l'Assem-
l. 1. L 3. blée prochaine du Peuple; mais quoique ces jeunes Patriciens se fissent honneur d'avoir empêché que la Loi n'eût été publiée, le Sénat ne fut pas d'avis qu'ils comparussent, ni que personne se chargeât de leur défense. Les plus habiles Sénateurs se flaterent qu'en les abandonnant au Peuple, cette modération diminueroit son ressentiment, ou qu'ayant, pour ainsi

ainsi dire, exhalé toute sa colere par leur condamnation, cette vengeance lui feroit oublier la publication de la Loi. Cependant le jour de l'Assemblée étant arrivé, les esprits les plus violens parmi le Peuple vouloient pousser cette affaire à toute rigueur; mais les plus sages, qui regardoient le silence du Sénat comme un aveu tacite de la faute des Accusés, contens qu'il les abandonnât à la justice du peuple, furent seulement d'avis de les condamner à une amende: ce qui fut approuvé à la pluralité des voix. Le Sénat ne s'y opposa point; on vendit même publiquement les biens des condamnés, pour y satisfaire, & le prix en fut consacré à Cérès. Mais le Sénat fit racheter ces biens de ses propres deniers par des personnes interposées. On les rendit quelque tems après aux anciens propriétaires, & le Sénat ne fut pas fâché qu'il n'en eût coûté que de l'argent, pour arrêter la publication de la Loi. Mais les Tribuns ne prirent pas si aisément le change. Ils revinrent bientôt au partage des terres. C'étoit le sujet le plus ordinaire de leurs harangues.

Pendant que le Peuple passoit les

jours entiers sur la Place à entendre ces harangues, il arriva des Couriers de *Tusculum*, qui dirent que les Eques s'étoient jettés sur le territoire de cette Ville alliée du Peuple Romain; qu'ils mettoient tout à feu & à sang dans la campagne; qu'il étoit même à craindre qu'ils n'emportassent cette Place, s'ils en formoient le siége: & les habitans demandoient du secours avec beaucoup d'instance. Le Sénat ordonna aussi-tôt que les Consuls se mettroient en campagne avec les forces de la République. Les Tribuns ne manquerent pas de s'y opposer, à leur ordinaire, & ils vouloient faire acheter leur consentement par la publication de la Loi. Mais le Peuple, plus généreux que ces Magistrats, se ressouvenant du secours qu'il avoit reçu de *Tusculum* contre l'invasion d'Herdonius, offrit de bonne grace de prendre les armes. On leva promptement une Armée, les deux Consuls se mirent à la tête. Siccius Dentatus, ce Plébéien, qui venoit de haranguer si vivement en faveur de la Loi *Agraria*, se présenta pour les suivre avec huit cens vétérans comme lui, qui avoient tous achevé le

tems de service prescrit par les Loix, mais qui dans cette occasion voulurent encore aller à la guerre, sous le commandement particulier de Siccius, qu'ils nommoient hautement l'*Achille* Romain.

L'Armée Romaine s'avança jusqu'à Algide, qui étoit à seize milles de Rome, & rencontra les ennemis assez près de la Ville d'*Antium*. Ils étoient retranchés sur le haut d'une montagne. Les Romains camperent sur une éminence opposée ; ils se fortifierent avec soin, & les Généraux retinrent les soldats dans le camp pour cacher leurs forces à l'ennemi. Les Eques prirent ces précautions pour un effet de la peur des Consuls Ils descendoient souvent dans la Plaine, & ils venoient quelquefois jusques sur les bords des retranchemens du camp reprocher aux Romains la timidité de leurs Généraux. Les deux Consuls, pour entretenir l'ennemi dans cette fausse confiance, tenoient toujours les portes du camp fermées. Mais un jour que Romilius commandoit en chef, & que c'étoit à lui à donner les ordres, ce Consul, ayant apperçu que toute l'Armée des Eques étoit sortie

de son camp, & que la plûpart des soldats dispersés & répandus dans la campagne fourageoient impunément jusqu'au pied de ses retranchemens, resolut de les charger dans la plaine, & de faire attaquer en même tems le camp qu'ils avoient sur la montagne, afin qu'ils ne sussent point de quel côté étoit la véritable attaque. Dans cette vûe, il fit appeller Siccius Dentatus, qui commandoit le Corps de vétérans, dont nous venons de parler; & soit par estime pour sa valeur, soit qu'il ne fût pas fâché d'exposer ce Plébéïen dans une occasion très dangereuse, il le chargea de l'attaque du camp ennemi : » Nous » allons, lui dit-il, mon Collégue » & moi, marcher aux ennemis. Pen- » dant que nous attirerons toutes les » forces de notre côté, jettez-vous, » avec le Corps que vous comman- » dez, dans cette gorge & ce chemin » detourné qu'on découvre dans la » montagne, & qui conduit à leur » camp. Poussez jusqu'aux retranche- » mens, & tâchez de vous en rendre » le maitre. En faisant en même tems » deux attaques différentes, nous » causerons une diversion utile, &

» qui, en partageant les forces de nos
» ennemis, diminuera leur défense «.
Siccius lui répondit qu'il étoit prêt à obéir aveuglement à ses ordres : » Mais souffrez, lui dit-il, que je vous » représente que l'exécution m'en pa- » roît impossible, & en même tems très » dangereuse. Croyez-vous, lui dit » ce vieil Officier, que les ennemis, » en descendant de la montagne, & » de leur camp, ne se soient pas as- » surés, par un bon Corps d'Infante- » rie, du seul chemin qui peut fa- » ciliter leur retraite ? Puis-je seul » forcer ce poste avec les vétérans, » & sans être soutenu par de plus » grandes forces ? Une pareille entre- » prise n'est propre qu'à nous faire » périr tous. Huit cens hommes pour- » ront-ils résister à l'Armée entiere » des ennemis, qui nous prendra » par derriere, dans le même tems » que nous aurons en tête ceux qui » occupent le chemin de la monta- » gne «.

Le Consul, irrité des remontrances de Siccius, lui répartit brusquement, que, sans se mêler de faire le Général, il n'avoit qu'à obéir aux ordres qu'on lui donnoit : ou que s'il y trouvoit

trop de péril, il en chargeroit d'autres Officiers, qui sans faire les capables, viendroient glorieusement à bout de cette entreprise. » Et vous, grand » Capitaine, ajouta le Consul avec » une raillerie piquante, vous qui » faites la guerre depuis quarante ans, » qui vous êtes trouvé à six-vingts » combats, & dont tout le corps est » couvert de blessures, retournez à » Rome sans avoir osé envisager l'en» nemi, & rapportez sur la Place cet» te langue si éloquente, & plus re» doutable à vos Concitoyens, que » votre épée ne l'est aux Eques & aux » ennemis de la Patrie «.

L'Officier, outré des reproches de son Général, lui répondit fierement qu'il voyoit bien qu'il vouloit faire périr un vieux soldat, ou le deshonorer. Mais que l'un étoit bien plus facile que l'autre ; qu'il alloit marcher au camp ennemi, & qu'il l'emporteroit, ou qu'il se feroit tuer en chemin avec tous ses compagnons. Ces vétérans prirent ensuite congé des autres soldats, qui ne les virent partir que comme des gens qu'on envoyoit à la boucherie. Heureusement pour eux ils étoient sous les ordres d'un

vieil Officier qui ſavoit faire la guerre. Siccius prit un grand détour, & ayant marché quelque tems, il découvrit dans l'éloignement, & sur des montagnes voiſines, une grande Forêt qui ſembloit s'étendre juſqu'au camp ennemi. Il ſe preſſa auſſitôt de gagner ce bois : » Bon courage, mes » compagnons, s'écrioit-il, en mon- » tant, ou je ſuis bien trompé, ou » j'apperçois une route qui nous con- » duira plus sûrement au camp des » ennemis que celle que notre Géné- » ral m'avoit preſcrite «. Ce ne fut pas ſans peine que ces vieux ſoldats, chargés de leurs armes, parvinrent juſqu'au ſommet de cette montagne. Mais ils n'y furent pas plu-tôt arrivés, qu'ils reconnurent qu'ils étoient ſur une hauteur qui dominoit ſur le camp ennemi, & ils s'en approcherent à la faveur des bois, ſans avoir été apperçus par les ſentinelles & les gardes avancées.

Pendant cette marche, les deux Armées, des Romains & des Eques, en étoient venues aux mains dans la plaine. On combattit long-tems de part & d'autre avec une valeur égale, ſans que la victoire ſe déclarât pour

aucun parti. La plûpart des soldats, que les Eques avoient laissés à la garde de leur camp, croyant n'avoir rien à craindre de leurs derrieres, étoient accourus sur le bord de la montagne pour voir la bataille. Pendant qu'ils s'étoient dispersés pour jouir plus aisément d'un si grand spectacle, Siccius, qui les observoit, profita de cette négligence. Il fond sur le camp, surprend la garde, taille en pieces tout ce qui s'oppose à ses efforts, fait le reste prisonnier; & après avoir laissé quelques soldats pour la garde du camp, il tombe ensuite sur ceux qui regardoient si paisiblement le combat, & les emporte sans peine. Quelques-uns, dont l'éloignement favorisa la fuite, se jetterent dans ce chemin creux qui conduisoit dans la Plaine, & où les Eques avoient laissé quelques cohortes pour assurer leur retraite, comme Siccius l'avoit bien prévu. L'Officier Romain, qui les poursuivoit vivement, arrive presqu'aussi-tôt, les presse, les pousse & les renverse sur ce corps de garde. Tous prennent la fuite; le soldat effraïé ne s'apperçoit point du petit nombre des ennemis; la peur les mul-

tiplie à ses yeux; il va chercher sa sûreté dans le gros de l'Armée, & il y porte la crainte & l'épouvante : Siccius arrive qui l'augmente. Les Eques, se voyant attaqués par derriere, lâchent pied. Ce fut moins dans la suite un combat qu'une déroute générale. Les uns veulent regagner la montagne, d'autres s'écartent dans la Pliane, & ils rencontrent par-tout l'ennemi & la mort. La plûpart furent taillés en pieces; & il ne s'en sauva que ceux que les Romains voulurent bien faire prisonniers, ou qui échapperent à la faveur de la nuit qui survint durant le combat.

Pendant que les Consuls achevoient de vaincre, & qu'ils poursuivoient les fuyards, Siccius, plein de ressentiment contre les Généraux, forme le dessein de les priver des fruits & des honneurs de la victoire. Il remonte seul avec sa troupe dans le camp ennemi, coupe la gorge aux prisonniers; tue les chevaux; met le feu aux tentes, aux armes & à tout le bagage, & ne laisse aucune de ces marques de la victoire, qu'on exigeoit des Généraux quand ils demandoient l'honneur du triomphe. Il marche ensuite

en grande diligence, arrive à Rome avec sa cohorte, & rend compte aux Tribuns de ce qui s'étoit passé. Le Peuple, voyant ces Vieillards seuls, & encore couverts du sang des ennemis, s'attroupe autour d'eux, & leur demande des nouvelles de l'Armée. Siccius leur annonce la victoire qu'on venoit de remporter sur les Eques, & il se plaint en même tems de l'inhumanité des Consuls, qui sans nécessité, dit-il, & pour satisfaire seulement leur haine contre les Plébéiens, avoient exposé huit cens vétérans à une mort qui paroissoit certaine. Il raconta ensuite par quel bonheur ils avoient échappé aux embuches que leur avoient tendus les Consuls. » Cependant, ajouta-t-il, nous avons » pris le camp ennemi, & taillé en » pieces ceux qui le gardoient. De-» là nous nous sommes rendus maî-» tres des détroits de la montagne; » nous en avons chassé les Eques, & » facilité par notre valeur la victoire » des Consuls. Nous demandons, » pour toute récompense, qu'on ne » décerne point les honneurs du » triomphe à des Généraux, qui » ne se sont servis de leur autorité »

» que pour faire périr sans nécessité
» leurs propres Concitoyens «.

Le Peuple, qui n'étoit que trop indisposé contre les Patriciens, lui promit de ne consentir jamais au triomphe des Consuls. Les soldats de ces Généraux, à leur retour, entrerent dans cette cabale, par ressentiment de ce que les deux Consuls les avoient privés du butin qu'ils avoient fait vendre au profit de l'épargne, sous prétexte qu'elle étoit épuisée. Les Consuls, pour obtenir les honneurs du triomphe, représenterent en vain qu'ils avoient remporté une victoire complette, taillé en piece l'Armée ennemie, & fait sept mille prisonniers. Le Peuple prévenu qu'ils avoient voulu faire périr les vétérans, leur refusa, avec opiniâtreté, qu'on remerciât les Dieux de leur victoire, & qu'ils pussent rentrer dans la Ville avec les ornemens du triomphe. Le Sénat, soit par des principes d'équité, soit par la crainte de quelques nouvelles séditions, ne jugea pas à propos de s'intéresser pour eux; & le Peuple, qui regardoit cet affront comme une victoire qu'il remportoit sur tout l'Ordre des Patriciens,

déféra, dans les Comices suivans, la qualité de Tribun à Siccius.

Ces deux Consuls ne furent pas même plûtôt sortis de Charge, que, sous le Consulat de leurs successeurs, Sp. Tarpeïus & A. Æternius, on les cita devant l'Assemblée du Peuple. C'étoit le sort ordinaire de ces souverains Magistrats. L'accusation rouloit sur l'affaire de Siccius, mais leur véritable crime étoit l'opposition constante, que l'un & l'autre avoient apportée à la publication de la Loi *Agraria*. Le Peuple les condamna tous deux à une amende, Romilius à dix mille *asses*, & Veturius à quinze mille. L'Histoire ne nous a point appris la raison de la différence que le Peuple mit dans ces deux amendes: ce fut peut-être parceque Veturius eut plus de part au mauvais traitement qu'avoit essuyé l'Appariteur d'Icilius. Ce qui peut confirmer cette conjecture, c'est qu'on établit en même tems une Loi, du consentement de tous les Ordres de l'Etat, par laquelle il étoit permis à tous Magistrats de condamner à une amende ceux qui auroient manqué de respect pour leur Dignité : privilege réservé

auparavant aux ſeuls Conſuls. Mais pour empêcher que quelques Magiſtrats particuliers n'abuſaſſent de cette nouvelle autorité, & ne la portaſſent trop loin, il étoït ordonné par la même Loi que déſormais la plus haute amende pour ces ſortes de faute ne pourroit excéder la valeur de deux bœufs, ou de trente moutons : monnoies de cuivre, qui portoient ce nom de leur empreinte, & frapées ſous le regne de Servius Tullius, ſixieme Roi de Rome.

Fin du quatrieme Livre.

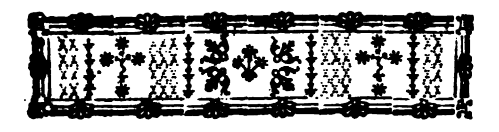


TABLE ALPHABETIQUE

Des Matieres contenues en ce premier Volume.

A.

C.

D.

E.

G.

H.

I.

L.

M.

N.

P.

R.

S.

T.

V.

Fin de la Table.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, les Livres intitulés, *Révolutions de la République Romaine*, *Révolutions de Suéde & Révolutions de Portugal*. Je n'y ai rien trouvé qui en pût empêcher la réimpression. A Paris ce 7. Décembre 1752.

GIBERT.

PRIVILEGE.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, Roi de France & de Navarre; A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maître des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre amé *François Didot, Libraire, ancien Adjoint de sa Communauté*, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre: *Révolutions Romaines, de Suéde & de Portugal*: s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires: A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant. Nous lui avons permis & permettons par ces

Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage, en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Roïaume, pendant le tems de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes : Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires & autres Personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement ou autre, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans ; dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts : A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles : Que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Roïaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractéres, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modéle sous le Contrescel des Présentes ; que l'Impétrant se conformera en tout aux Réglement de la

Librairie, nòtamment à celui du 10 Avril 1725 ; qu'avant que de les exposer en vente, le Manuscrit ou imprimé qui aura servi de copie à l'impression du dit Ouvrage sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur DE LAMOIGNON ; & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier Chancelier de France, le sieur DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le sieur DE MACHAULT, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit l'Exposant, ou ses Aïans-cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée ; & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amés féaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis de faire, pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. DONNE' à Versail-

le trentiéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil sept cent cinquante-deux, & de notre Regne le trente-huitieme. Par le Roi en son Conseil.

Signé, SAINSON.

Je reconnois que Madame la Veuve Quillau est associée pour un tiers dans le présent Privilége : Monsieur Nyon fils pour un sixième & Monsieur Brocas pour un sixiéme. A Paris, ce 9 Janvier 1753. DIDOT.

Registré ensemble la Cession ci-derriére sur le Registre XIII. de la Chambre roïale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 102, *folio*. 74. *conformément aux anciens Réglemens confirmés par celui du* 28 *Février* 1723. *A Paris le* 12 *Janvier*. 1753.

HERISSANT, Adjoint.

